

Enquête publique du Mont Hellet

Du 4/09/23 au 05/10/23

Dépositions des observations registre dématérialisé



TOME : 3

Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les communes de Baillolet et Lucy

Nombre de contributions : 348 sur le registre dématérialisé

@1 - Vandelannoote Cathy Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/09/2023 à 19h18 Lieu de dépôt :

Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Parc éolien Mont Hellet Contribution : *Le projet des éoliennes sur Lucy et Baillolet , impactera la vue du Château de Mesnières en Bray , classé monument historique, La Seine- Maritime a déjà un parc éolien assez important, je ne vois pas l'utilité d'implanter de nouvelles éoliennes.*

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

E2 - Belletre Jean-Marc Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/09/2023 à 06h38 Lieu de dépôt : Par email Etat :

Observation publiée Objet : Éoliennes Contribution :

Non aux éoliennes au Hellet

Envoyé depuis l'application Mail Orange Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@3 - Belletre Jean Marc Date de dépôt : Le 05/09/2023 à 06h43 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat :

:

Observation publiée Objet : Éoliennes mont Hellet Contribution :

Non aux éoliennes au Mont Hellet qui vont défigurer notre village, NON Et NON Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Mesnières-en-Bray

@4 - Perez Gilbert Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/09/2023 à 10h17 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Eoliennes Lucy Contribution :

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur Comment peux t'on laisser faire cela. Une région qui arrive à saturation par rapport aux eoliennes plus de 100 eoliennes en pays de Bray, un maire de Lucy qui reçoit des éoliennes chez lui qui naturellement est pour l'argent toujours l'argent, beaucoup trop de maires portent des projets éoliens quand ils les ont sur leurs terres les exemples sont nombreux autour de nous, l'égoïsme d'une commune qui reçoit les éoliennes par rapport à celles qui vont les subir, un surplomb du château de Mesniere (seul château Renaissance du pays brayon) et du village en contradiction avec le guide du paysage de l'éolien en Normandie fait par la Dreal. Un encerclement et un mitage qui continue sur le pays de Bray, alors qu'il doit être une source de respiration sans eoliennes entre petit Caux et Caux Oriental (guide deux paysage éolien Dreal) Un lieu très riche pour la biodiversité ou seront posées ces eoliennes pourquoi ? Alors que l'on parle de mettre en place des zonage (zader) ici on précipite. La préfecture qui jamais ne dit quels sont ses objectifs d'implantation ? Et la Seine maritime qui reçoit plus de 60 pour 100 des éoliennes de toute la Normandie. On va charger la mule jusqu'à quand? La non prise en compte de la volonté des grands élus du pays de Bray. Quand aux habitants qui s'en soucis de leurs paroles? Nuisances visuelles, lumières clignotantes rouges de partout la nuit ,on vit dans un aéroport géant,le bruit,la perte de valeur de nos maisons, la perte d'estime de son pays de Bray, ma transformation de notre monde rural en zone industrielle géante, Pourquoi continuer à vouloir dépenser pour un tourisme vert si on nous transforme en zone industrielle généralisée ? La rage, la honte le dégoût de ce que font subir aux simples ruraux les promoteurs éoliens. Le pays de Bray, le pays de Caux souffrent de ce qu'on leur fait subir. Une contribution qui ne servira à rien, qui sera lu en 30 secondes qui ne changera rien, on y croit plus à toutes ces enquêtes publiques .C'est juste un cheminement administratif pour donner l'illusion que le citoyen existe et qu'on lui demande son avis. Trop d'argent d'intérêts en jeu contre nous les habitants. Mais si quelques secondes monsieur le commissaire enquêteur j'arrivai par cette contribution à vous faire sentir le désespoir, la souffrance, la rage de beaucoup d'habitants Brayon par rapport

à ces éoliennes que l'on nous impose ce serait une toute petite satisfaction. Surtout que des éoliennes on en a déjà beaucoup autour de nous. On a déjà fait beaucoup pour la transition énergétique assez assez. On en peut plus

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@5 - lefrancois xavier Anonymat : non Organisme : maire de Neufchâtel - en -bray Date de dépôt : Le 05/09/2023 à 12h11 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : *Non aux éoliennes en Pays de Bray* Contribution :

Lucy et Baillolet , 2 villages implantés dans la dépression de la boutonnière du Pays de Bray, bocage unique en Seine Maritime. Les boisements sont sur les reliefs et lignes de crête qui dominent un habitat traditionnel dispersé de qualité. Ce territoire forme un ensemble unique et clos. Il compte de nombreux itinéraires touristiques avec des haltes aménagées et des points de vue panoramique. Tous ces éléments révèlent l'important potentiel touristique, lié à la qualité des paysages et du patrimoine (proximité du château de Mesnières en Bray) et rendent inconcevable l'installation d'éoliennes dans ce secteur . Xavier Lefrançois Maire de Neufchâtel-en-Bray / Conseiller Régional de Normandie Président de la commission "Développement Durable et environnement" Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

Il n'y a pas eu de contribution déposée entre le 06/09/2023 00h00 et le 06/09/2023 23h59.

@6 - Parmentier Philippe Anonymat : non Organisme : membre du conseil d'administration de l'association St Joseph Date de dépôt : Le 07/09/2023 à 16h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Incohérence paysagère Contribution : Depuis plusieurs décennies, le pays de Bray tente d'organiser son territoire autour de projets d'aménagement et de développement local , permettant la mise en œuvre d'un développement durable. De nombreuses études, financées par l' Europe, l'Etat, et les collectivités territoriales ont permis de souligner à de multiples reprises, l'importance, la richesse et la vulnérabilité du patrimoine environnementale de la boutonnière du pays de Bray. Le schéma de cohérence territoriale souligne l'importance de la protection des paysages et des habitats brayons, dans la mise en œuvre d'un développement du pays de Bray. Ainsi le patrimoine paysager , est sans conteste, le meilleur argument de développement local. Le développement du parc éolien du Hellet rentre en contradiction totale avec ces engagements et la reconnaissance de l'exceptionnalité des sites par l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales. Comment peut on raisonnablement parler d'aménagement intégré du territoire. Si le développement du parc éolien français est une nécessité, il ne doit cependant pas être mis en œuvre, sans respecter les spécificités du territoire local ainsi que les engagements de ses acteurs. L'avenir du pays de Bray et des petits territoires ruraux riches de biodiversité sont à ce prix. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Le Château Ville : Mesnières-en-Bray

@7 - Frédéric BRETON Anonymat : non Organisme : CITOYEN Date de dépôt : Le 08/09/2023 à 11h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non aux projets éolien du Mont Hellet. Contribution : Non aux projets éolien du Mont Hellet. Parce que le business des énergies intermittentes éoliennes est particulièrement rémunérateur, grâce aux subventions publiques financées par les consommateurs d'électricité. Il y a trop d'argent dans l'éolien sans aucun contrôle des circuits financiers, cette situation encourage les fraudes et la spéculation. Et les oiseaux qui sont menacés par les palmes d'éoliennes??? et défigurer le paysage... Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@8 - BLACTOT Valerie Anonymat : non Organisme : SNC AU VILLAGE Date de dépôt : Le 09/09/2023 à 15h20 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : NON AU PARC EOLIEN DU HELLET Contribution :

Je suis commerçante au Village de Mesnières en Bray , je déclare travailler avec les touristes qui viennent chez nous pour la qualité des paysages du Pays de Bray : c'est la principale richesse de notre territoire A cela s'ajoute que ces éoliennes seront visibles (comme cela est présentée dans le rapport du porteur de projet) du château renaissance du Village classé monument historique c'est l'atout majeur du Pays de Bray Touristique. Comment pourrait -on gâcher un tel monument par l'acceptation de voir ce parc s'implanter ? La commune fait de gros efforts pour développer le tourisme vert depuis plus de 30 ANS . Village fleuri 4 fleurs et fleur d'or 2021..... La saison touristique fonctionne . Comment deux villages voisins pourraient sans consultation préalable remettre en cause tout ce travail qui contribue au développement économique, qui pour nous commerçants, nous fait vivre avec notre famille et nos salariés????

@9 - SOULIER Lydia Anonymat : non Date de dépôt : Le 10/09/2023 à 11h14 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non au projet du Mont Hellet ! Contribution : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Dès qu'il y a un nouveau projet dans le Pays de Bray, l'incompréhension, le rejet et souvent la colère s'installent. La Seine Maritime et plus particulièrement le Pays de Bray contribuent largement à l'essor de l'éolien depuis une bonne dizaine d'années au point que de nouveaux parcs industriels poussent comme des champignons dans le non respect des habitants, des paysages et de la biodiversité. Le projet du Mont Hellet en est un exemple flagrant. Comment peut-on soumettre à l'enquête publique un projet aux enjeux très forts en matière de respect de la biodiversité et du patrimoine : zone forestière, co-visibilité avec le château de Mesnières classé aux monuments historiques ? Les habitants connaissent maintenant bien les méthodes huilées des promoteurs qui n'hésitent pas à corrompre des propriétaires fonciers en faisant monter les enchères. Ces méthodes sont malhonnêtes et ne s'inscrivent pas dans un projet respectueux de l'environnement et de la vie démocratique. Les habitants savent bien maintenant aussi que sous couvert d'enquête publique, on leur donne l'illusion d'être à l'écoute de leurs revendications pour des projets pharaoniques et invasifs pour longtemps qu'on va dans la grande majorité des cas autoriser de connivence avec les promoteurs dans une logique purement commerciale. Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce nouveau projet qui ne respecte pas les préconisations de la MRAE et qui n'a absolument pas associé les élus de la commune de Mesnières en amont. Je vous remercie de prendre en considération mes remarques, Lydia SOULIER Pièce jointes :il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Vatierville

@10 - FIHUE François Anonymat : non Date de dépôt : Le 10/09/2023 à 18h49 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non à l'éolien du mont hellet Contribution : Francois Fihue , porte parole d'un groupe de 300 habitants (les signatures sont à la disposition de Monsieur le commissaire enquêteur) sur les communes de Bures en Bray, d'Osmoy Saint Valéry et de Croixdalle . Nous nous appelons" les citoyens respectueux de la boutonnière du pays de Bray". Nous habitons et travaillons dans le Pays de Bray , dans un paysage rural apaisé et protégé de beaucoup d'excès . Nous acceptons des efforts de sobriété énergétique mais nous n'acceptons pas l'implantation d'éoliennes par des sociétés usant de subterfuge de communication et de conflits d'intérêts . C'est aussi en totale contradiction avec les orientations des élus (PETR de Décembre 2021 qui préfigure du SCOT du pays de Bray) La boutonnière doit rester un espace de respiration autant pour ses habitants que pour l'activité économique et touristique dans un département déjà très fournisseur en énergie. " Pas d'éoliennes dans la boutonnière du Pays de Bray" Pièce jointes :il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery

@11 - MINEL Maryanne Anonymat : non Date de dépôt : Le 10/09/2023 à 21h25 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non aux éoliennes du Mont Hellet Contribution : Considérant que le site retenu par ce projet de création d'un parc éolien dans une clairière forestière reconnue comme réservoir de biodiversité exceptionnel notamment au regard des rapaces et des chauves-souris qui y vivent en nombre, que le site est ceinturé de toutes parts par la forêt du Hellet, qu'une exploitation d'élevage de porcelets est toute proche (525 m de distance entre l'habitation et l'éolienne la plus proche, le gérant ayant l'obligation de loger sur place par ses fonctions), la distance d'environ 100m (bout des pâles à une cinquantaine de mètres) entre les éoliennes et la lisière forestière, je m'oppose à la création de ce parc et m'interroge sur les motivations du choix de ce site. Les

paysages du Pays de Bray méritent davantage d'attention de nos élus, davantage de respect. Le paysage n'appartient-il pas à nous tous? Un autre sujet me contrarie, celui de la co-visibilité du site envisagé avec le château Renaissance de Mesnières, monument classé monument historique et élément majeur pour ne pas . Les paysages du Pays de Bray méritent davantage d'attention de nos élus, davantage de respect. Le paysage n'appartient-il pas à nous tous? Un autre sujet me contrarie, celui de la co-visibilité du site envisagé avec le château Renaissance de Mesnières, monument classé monument historique et élément majeur. Le rapport de présentation n'en parle pas et j'ai du mal à croire qu'il s'agisse d'un oubli tant les paysages contribuent à la renommée du Pays de Bray. Enfin. Que dire de la concertation avec les habitants de la commune de Mesnières, nous ne savions rien de l'évolution de ce projet qui daterait de 2017...Là aussi, peu de considération des habitants, il aura fallu attendre l'été 2023 pour avoir une information donnée par le commune de Mesnières avec l'annonce de l'avis de l'enquête publique. Non, Monsieur le commissaire enquêteur, nous ne voulons pas de ce projet sur le site du Mont Hellet! Un projet alternatif est-il envisageable ? Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@12 - Duvalet Matheo Anonymat : non Date de dépôt : Le 11/09/2023 à 07h37 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Périmètre d'un monument Contribution . Les paysages du Pays de Bray méritent davantage d'attention de nos élus, davantage de respect. Le paysage n'appartient-il pas à nous tous? Un autre sujet me contrarie, celui de la co-visibilité du site envisagé avec le château Renaissance de Mesnières, monument classé monument historique et élément majeur pour ne pas. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@13 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 11/09/2023 à 10h10 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

REFUS DU PARC ÉOLIEN DU MONT HELLET Contribution : J'habite Bures-En-Bray, et je suis très attaché à la qualité des paysages du Pays de Bray. Je viens de prendre connaissance du projet de parc éolien qui se situeraient dans la clairière de la ferme du Hellet cette clairière est lieu de vie de nombreuses espèces animales. Avec ma famille nous y avons déjà aperçu des buses et d'autres rapaces connaissant très bien les lieux. Les éoliennes implantaient à proximité de la forêt seront une menace pour ces oiseaux et d'autres animaux. Pour avoir habiter le village de Mesnières, je sais que les éoliennes seront très visible des abords du château, important lieu touristique. Pour ces principales raisons je m'oppose à ce projet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@14 - LEBON DIDIER Anonymat : non Date de dépôt : Le 11/09/2023 à 16h26 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Projet éolien commune Lucy Baillolet Contribution : Je suis contre ce projet éolien du Mont Hellet Situé dans un endroit riche en biodiversité cette clairière ne peut recevoir ce parc éolien. Cette étude ne s'insère pas dans notre Boutonnière du pays de Bray : quel cadre nous réserve ces machines à fric . Notre village , fleur or , son château classé ,les communes environnantes de Fresles ,St Martin L'Hortier, Neufchatel, Bures en Bray seront fortement impactés par cette vue . Le relais de Croixdalle 200 mètres ,éolienne 164 mètres , seront visible de loin contrairement à ce que l' on nous fais croire . Lors de la vente de nos biens ces derniers seront revus à la baisse et voir invendables . Aujourd'hui les projets de ventes de terrain à bâtir sur nos communes est à la baisse : une des cause ce projet. Pourquoi n 'avons nous pas été informé au début de cette consultation : faire la consultation pendant les vacances , un délais très court n est pas bon vis à vis de nos concitoyens . Mesdames et Messieurs les décideurs vous devez écouter la colère qui est bien installée contre cette absurdité . Je ne suis pas contre l'éolien mais nous pensons tous que la Seine Maritime a contribué largement dans ce domaine éolien et centrale . Voir ces paysages défigurés me désole et écoutez la voix du peuple . ÉTUDIONS D'AUTRES SOLUTIONS Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 18 Hameau d'Autrecourt Ville : Mesnières-en-Bray

@15 - HELEINE Christine Anonymat : non Date de dépôt : Le 11/09/2023 à 20h34 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Pas ici, tout de même ? Contribution : J'ai fait construire la maison que j'habite sur la commune de Mesnières-en-Bray. Le terrain se situant dans le périmètre du château renaissance, j'ai dû m'adapter aux diverses exigences de l'architecte des bâtiments de France. Il m'a été imposé certains types de menuiseries, de matériaux, de couleurs, ... qui m'ont tous coûté plus cher que les basiques que j'avais choisis à l'origine de mon projet. Une personne se trouvant près de ce château, ou dans son parc (ou que ce soit dans ce parc), ne verra pas ma maison. Aucune vue d'ensemble ne permet de voir ce château et ma maison en même temps. J'ai pourtant accepté les contraintes qui m'ont été imposée, et je l'ai ai comprises ! ON NE FAIT PAS N'IMPORTE QUOI DANS LE PERIMETRE D'UN TEL MONUMENT ! Certes, le projet éolien ne se situe pas dans le périmètre du château. La distance entre le monument renaissance et l'implantation prévue pour ce parc éolien est suffisamment importante pour que l'architecte des bâtiments de France n'ai pas son mot à dire, j'imagine. Et pourtant, si ce projet aboutissait, nous pourrions tous voir à la fois ce château ET les éoliennes en même temps. C'est absolument INCOMPREHENSIBLE ! Demander des sacrifices de la part des concitoyens pour préserver l'environnement visuel (le surcoût à la construction dans le périmètre du château n'est vraiment pas anecdotique), et tout compromettre en acceptant qu'un tel projet puisse voir le jour ??? Aujourd'hui, j'ai vue sur l'édifice renaissance, en me positionnant sur l'avenue verte, face à la grille d'honneur, ou en me promenant dans le parc du château. J'ai également une vue dégagée et en hauteur, en me positionnant sur la route du Rambure. Aujourd'hui, cette vue est magnifique. De chez moi, je ne vois pas le château malgré sa proximité, mais je « bénéficierais » de la "superbe" vue sur les éoliennes, plus éloignées, mais tellement plus hautes, et ce, même sans sortir de ma maison ! Et bien non, merci !! Je ne peux pas comprendre que des services de l'état puissent accepter de gâcher cet environnement visuel. Autre problématique : la biodiversité. La commune de Mesnières -en-Bray nous incite toujours, nous, ses habitants, à participer au maintient de la biodiversité à notre échelle. Pour cela, nous sommes invités à replanter des haies, ou à maintenir en état nos mares par exemple. Je me suis renseignée auprès de plusieurs associations (LPO, mammalogique, ...) et j'ai bien compris que ce projet pouvait mettre en danger certains des habitants ailés de notre secteur boisé. Faire tant d'efforts pour maintenir la biodiversité sur une commune ... et voir ses efforts anéantis par les projets d'une commune voisine ! Je ne comprends pas que l'on puisse accepter cela ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@16 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 11/09/2023 à 21h47 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Eolienne Contribution : Stop au projet d'éolienne à proximité de mesnières. Préservons ce site magnifique.
Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Normanville

@17 - LAMBERT Philippe Anonymat : non Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 14h29 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non aux éoliennes Contribution : Habitant de Mesnières avec ma famille au hameau du Pontier Blond, je viens d'apprendre qu'un projet de création de parc éolien est à l'étude sur le Mont Hellet juste derrière la côte Saint-Amador au niveau de la ferme du Hellet. Quelle surprise ! En effet ces éoliennes seront dans le champ de vision de notre propriété mais aussi gâcherons la perspective du Château de Mesnières. C'est inacceptable. Qu'en pensent les architectes des bâtiments de France, le château étant classé monument historique. Il est considéré comme château renaissance le plus connu du département et visitable. Il faut que les Élus protègent notre beau patrimoine naturel du Pays de Bray : paysage de bocage et biodiversité. Vous comprendrez Monsieur le Commissaire Enquêteur pourquoi avec ma famille je refuse cette création de parc éolien au Mont du Hellet.
Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Mesnières-en-Bray

Non à ce projet du Mont du Hellet ! Contribution : Mr le Commissaire enquêteur, Conscient de la nécessité d'une mise en œuvre d'un refondement énergétique, et plus particulièrement éolien, sur le plan national, je reste contre ce projet qui demeure impactant visuellement tout d'abord par rapport au patrimoine bâti qu'est le château de Mesnières-en-Bray mais aussi pour le territoire géologique si particulier de la Bouttonnière du Pays de Bray. Les photomontages disponibles dans le dossier consultable n'étant pas du tout représentatives de l'avenir du visuel qui sera proposé dans la Bouttonnière du Pays de Bray par rapport au Château Renaissance. Une des photomontages ayant été prise derrière quelques arbres... La distance entre cet édifice, classé aux Monuments Historiques, sera inférieure à 3 kilomètres . Les photomontages disponibles dans le dossier consultable n'étant pas du tout représentatives de l'avenir du visuel qui sera proposé dans la Bouttonnière du Pays de Bray par rapport au Château Renaissance. Une des photomontages ayant été prise derrière quelques arbres... La distance entre cet édifice, (Vous trouverez en pièce jointe, un photomontage d'une vue depuis la commune de Fresles, sur une zone limitrophe au village de Mesnières en Bray, prenant en compte les hauteurs réelles des éoliennes du projet tel qu'il est présenté par RWE par rapport aux proportions de l'environnement local) Véritable territoire touristique, les nombreux panoramas de la Bouttonnière seront véritablement impactés. Et notamment ceux qui permettent d'observer le château de Mesnières en Bray, édifice le plus visité localement, ainsi que la zone Natura 200 située en arrière plan de celui-ci. Aussi, je constate le paradoxe vis-à-vis des efforts fournis, depuis des dizaines d'années, en matière de protection de la nature, d'aménagements du territoire, de maintien de la biodiversité sur la zone Natura 2000 de la Colline Saint-Amador située à quelques centaines de mètres en aval de ce projet. Comment peut-on agir de manière totalement opposée, en limitant au maximum l'impact de l'homme sur une zone bien définie (zone reconnue et classée, dénommée "Cuestas Nord Et Sud"), et dans le même temps autorisé l'injection de centaines de m3 de béton dans le sol. Quid de l'impact de ces injections de béton dans le sol ? Quels impacts sur les réseaux karstiques présents localement, et par conséquent, sur les bassins versants ici de l'Arques, par la présence en contrebas de la Bouttonnière du Pays de Bray du cours d'eau de la Béthune? Et puis, en tant que nouvel habitant de la commune de Mesnières en Bray depuis novembre 2021, je suis très surpris que la mairie du village cité, n'est pas été informée de l'évolution de ce projet, et de fait, n'ai pu me présenter le projet et son évolution. Ayant quitté mon ancienne habitation, d'un autre village brayon, à cause d'un projet éolien pour lequel j'avais obtenu toutes les informations dès le début de son apparition, je constate l'absence totale d'information et de communication pour ce projet vis-à-vis de la commune de Mesnières en Bray, qui sera impacté visuellement et financièrement pour la partie immobilière, par les éoliennes du Projet du Mont du Hellet, bien plus que les communes de Lucy et Baillolet sur lesquelles elles pourraient être implantées. Enfin, se pose aussi la question d'une telle localisation géographique par rapport à la nature ! Au cœur d'une clairière forestière et du massif forestier de Croixdalle composé de parcelles domaniales et privés. Est-ce que les distances vis-à-vis des lisières forestières ont bien été prises en compte lors de l'étude préalable pour l'impact qu'auront de telles machines sur la faune et la flore? Une distance d'au moins 200 mètres des lisières forestières pour la sauvegarde des peuplement de chiroptères, telle que préconisée dans les résultats des études récentes menées par les CNRS & MHN, couplé aux distances règlementaires (500 mètres minimum) vis-à-vis des habitations ne permettent pas d'implanter ce projet ! Est-ce que le risque de déséquilibre écologique de la chaîne alimentaire, qui pourrait être causé par ces trois machines sur les peuplements de chauve-souris, a bien été prise en compte sur ce territoire composé d'une large faune ? Pour conclure, il apparaît nécessaire de ne pas valider ce projet. Préservons ce territoire riche d'un point de vue écologique, patrimonial, naturel et équilibré. Et comme pour tout projet éolien, comment peut-on encore, dans notre société démocratique, envisager de tels projets aussi impactant, sans prendre en compte l'avis de la population par voie référendaire ? Comment une telle décision, et les conséquences financières pour les populations liées aux décotes immobilières reconnues, peut-elle dépendre d'un conseil municipal dans lequel le maire est "juge et partie" ?



@19 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 16h39 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

NON au parc éolien Mont Hellet 76 Contribution : Je vote CONTRE l'implantation de ce parc éolien du Mont Hellet, situé sur les hauteurs de la commune de Mesnières en Bray, dans le but de préserver le magnifique paysage que représente "la boutonnière". L'aspect financier ne doit pas toujours passer avant l'aspect moral et esthétique. Je suis pour une politique environnementale qui ne sabote pas notre paysage unique.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray Adresse email :

@20 - Sébastien Anonymat : non Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 17h07 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Contre les éoliennes Contribution : Je pense qu'il n'y a aucun intérêt de mettre des éoliennes à cette endroit cela va dénaturer complètement, en plus des maisons sont à proximité. C'est juste pour l'intérêt de certaines personnes qui bien évidemment non pas leurs maisons à proximité des futures éoliennes

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Envermeu

@21 - Carole Anonymat : oui Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 17h38 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Contestation contre le parc éolien mont du Hellet Contribution : Ne pas défigurer le paysage. Ne pas gâcher la jolie vue sur le château de Mesnières.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Londinières

@22 - Guillaume Anonymat : oui Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 18h09 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Contribution : **Non au projet**

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Rue Frédéric Chopin Ville : Notre-Dame-de-Bondeville

@23 - Anonymat : oui Organisme : aucun Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 18h13 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : projet éolien au Mont Helle *Contribution* :

Contre le projet éolien au Mont du Hellet situé en arrière plan du château de Mesnières . Une catastrophe pour le paysage Brayon

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 16 Rue Saint-André Ville :

@24 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 18h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Eolienne Contribution : Ras Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray Adresse email :

@25 - Lesueur Delphine Anonymat : non Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 18h49 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Projet éolien bailloulet Lucy Contribution :

Avis défavorable : paysage détérioré par les éoliennes , habitant la boutionnere dû pays de Bray je tiens à garder ce paysage Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@26 - Houle Alain Anonymat : non Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 19h50 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Projet éoliennes mesnieres Contribution :

Bonjour Nous sommes contre l'implantation des éoliennes au dessus de mesnieres, habitants 1 bis hameau autrecourt mesnieres en Bray,nous serons impacté par les nuisances sonores et visuelles dans notre vie quotidienne. Salutations Alain houle Sophie detouteville Raphaël houle Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@27 - Caron Ludovic Anonymat : non Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 20h30 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :Projet éolienne sur hauteur se mesnieres en bray Contribution :

Contre ce projet d éoliennes Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@28 - LAMBERT Patrice Anonymat : non Organisme : Citoyen Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 20h55 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Projet éolien au Mont du Hellet Contribution :

Arrêter de dénaturer le pays de Bray avec l'implantation des Eoliennes. Mesnières en Bray a la chance de posséder un joyau architectural ... ne gâcher pas le paysage environnant HONTE aux élus, notables ... qui cautionnent et profitent financièrement de ce projet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@29 - GIBEAUX Christophe Anonymat : non Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 21h31 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : contre le parc éolien au-dessus de Mesnières en Bray Contribution :

CONTRE l'implantation d'un parc éolien au Hellet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@30 - Sannier Mélanie Anonymat : non Date de dépôt : Le 12/09/2023 à 22h19 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Contre ce projet éolien Contribution : Il est honteux d'implanter des éoliennes au sein de la boutonnière ! La boutonnière du pays de bray est une entité géographique qu'il faut préserver! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@31 - Motte Yannis Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 08h39 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :Contre les éoliennes. Contribution :

Les éoliennes ne sont ni pertinentes pour le paysage, ni efficaces pour l'énergie produite, ni bénéfiques pour la faune. Mobilisons la finance pour le nucléaire ou d'autres investissements pérennes pour l'avenir. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Ville : Bois-Guillaume

@32 - Covin Delphine Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 08h39 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :Contre projet eolien Contribution :

Projet éolien au mont hellet en arrière plan d'un château magnifique, quel gachis, les éoliennes sont déjà suffisamment présentes sur notre territoire, alors non a la destruction du décor local et protection de la vieille pierre Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E33 - Francis LETOUE Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 09h58 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation publiée Objet :

Eoliennes Contribution : bonjour en seine maritime on a actuellement 4 reacteurs en fonction2 autres en previsionon a deja un nombre excessif d eoliennes, qui plus est ,enlaidissent notre belle normandie tout cela en proximite d un site historique interet ecologique n etant pas du tout evident.nous votons resolument contre. monsieur et madame letoue francismesnieres en bray Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette

@34 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 09h59 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Les éoliennes Contribution : Je suis totalement contre l'installation d'éoliennes dans le paysage au-dessus du château de Mesniere. De plus l'installation ce fera sur des terrains qui àpartienne aux maires de Baillolet et Lucy. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@35 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 10h05 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Parc eolien Contribution : Opposition au parc éolien Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Ville : Neufchâtel-en-Bray

@36 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 10h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Éolienne Contribution : Un projet éoliens pour dénaturer notre beau paysage et surtout pour en mettre plein les poches de certains qui n en auront aucune nuisance. NON , NON ET NON Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@37 - Lamidez Christian Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 10h08 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Eolienne Contribution : Monsieur le Commissaire Je ne suis pas d accord sur implantation éoliennes au mont hellet. Le paysage sera fortement impacté ainsi que la faune. Nous avons déjà trop éolien en Seine Maritime. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Des éoliennes pour abimer le Pays de Bray ! Non merci ! Contribution : Je suis convaincu que la France a besoin pour répondre à ses besoins en matière énergétique d'une production diversifiée au travers de ce qu'il convient d'appeler un mixte énergétique constitué de différentes sources d'approvisionnement. Cependant, l'implantation de ces différents moyens de production ne peut se faire de manière totalement anarchique et être guidé par le seul appât du gain sans se soucier de nombreux facteurs à respecter tels que : la biodiversité, l'environnement, les paysages, les populations, le patrimoine, le risque de dépréciation des biens, le recul de l'économie verte ... Le projet du Mont Hellet avec l'implantation de 3 éoliennes (initialement 4) ne respecte pas les points évoqués précédemment. La biodiversité et l'environnement : le lieu proposé pour l'implantation est situé au beau milieu d'un environnement boisé riche en biodiversité. Il est d'ailleurs surprenant que les avis négatifs de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie et de la DREAL n'aient pas été pris en considération. Au moment où, la disparition avérée de la biodiversité est en train de provoquer des effets graves sur les moyens de subsistance, l'économie et la qualité de vie des populations humaines et que l'on parle même d'extinction de masse on laisserait faire un projet concourant à cet état de fait ? Non ! Cela ne serait pas raisonnable ! Comme le dit Alain Bougrain -Dubourg président de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) « Les transitions énergétiques ne peuvent s'exonérer de la prise en compte de la biodiversité et sont condamnées à réussir ensemble ». « Le développement de l'éolien n'est pas sans conséquence sur la biodiversité, en particulier sur les oiseaux et les chauvessouris. Il peut, en effet, générer des impacts directs (collision et barotraumatisme) ou indirects (pertes ou modification d'habitats, modification de comportement et dérangements). » Cette citation est extraite d'un document édité par la LPO intitulé « Eoliennes & Biodiversité ». C'est à lire et à prendre en compte pour qui se soucie de la préservation de la biodiversité en présence d'éoliennes. Rappelons aussi la proximité immédiate du lieu d'implantation avec la Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de la colline St Amador classée ZONE NATURA 2000. Par ailleurs, et sans vouloir conclure un sujet aussi capital, il semble important de signaler la pollution lumineuse nocturne, engendrée par les éoliennes. Si elle gêne fortement les riverains il est avéré qu'elle perturbe grandement la faune nocturne qui fuit actuellement les régions à forte densité éolienne comme le Nord Pas de Calais et la Somme, le territoire de la boutonnière forme un ensemble unique et clos de paysages singuliers dégagant un territoire moins unitaire que d'autres en Seine Maritime. Aussi, l'implantation d'éoliennes d'une hauteur de 164 m sur une crête boisée, au cœur d'une clairière, d'une altitude de 200 m amenant l'extrémité de pale à 364 m, ne serait pas sans conséquences sur un tel paysage. Il suffit de se rendre sur place pour le constater contrairement aux affirmations « optimistes » que l'opérateur RWE déclare et valide à l'aide d'un photo montage dans lequel les éoliennes apparaissent très fines et très lointaines... Faut-il rappeler, comme l'indique le « Guide pour un paysage de l'éolien en Normandie », diffusé par la Préfecture de Région Normandie, que la préservation des crêtes boisées figure parmi les préconisations formulées dans l'Atlas des paysages. Ce guide évoque le projet du Mont Hellet en s'interrogeant sur l'opportunité d'un tel emplacement et en préconisant la recherche d'une solution alternative. (Source : Guide pour un paysage de l'éolien en Normandie page 42). Il est à craindre que si ce projet est validé, d'autres dans la même configuration, seront portés par différents opérateurs qui pourront s'appuyer sur la « jurisprudence » Mont Hellet...Pouvons nous accepter un tel mitage de nos paysages ? Pour ma part c'est NON ! Enfin, il faut rappeler la position des élus du Pays du Bray (PETR) qui ont voté une motion le 2 décembre 2021 (à l'unanimité moins 3 abstentions) indiquant que : « Dans l'attente du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), les élus du Pays de Bray considèrent que l'implantation d'éoliennes doit être évitée dans les secteurs suivants : les réservoirs de biodiversité, les zones humides, l'entité paysagère de la Boutonnière du fait de sa morphologie, des pentes marquées des coteaux et du bocage associé. » Cette position de nos élus est totalement bafouée par ce projet et il contribue à la perte de crédibilité des élus. Les populations : Il est très surprenant de constater que les populations des villages, voire les élus municipaux, qui seront impactés visuellement par ce projet n'aient pas été informé de ce projet de manière officielle par les promoteurs de ce projet. Pour ma part, c'est grâce à la diffusion de « la lettre municipale » de notre village, rédigée par la municipalité, à l'annonce de l'Enquête d'Utilité Publique que j'ai été informé en tant que citoyen. Quel mépris de ces populations qui vont subir une agression visuelle indéniable ! Il y a sans doute là une volonté des promoteurs du parc éolien de cacher les choses, sans doute parce que la fragilité du projet incite à pratiquer la dissimulation pour éviter tout remous chez les voisins de la vallée de la Béthune et des plateaux environnants qui finalement auront à subir les nuisances. Au moment où le gouvernement dans le cadre de la participation citoyenne et des parties prenantes, indique que la décision publique sur les plans, programmes et projets doit s'appuyer

nécessairement sur le dialogue citoyen, la pratique des opérateurs démontre combien toutes ces déclarations ne sont que de belles paroles. Le patrimoine : Personne ne peut ignorer la présence d'un bâti classé monument historique majeur du Pays de Bray, de Normandie même puisque comme on aime à le dire à Mesnières en Bray, nous avons sur notre territoire un 10 / 3 château de la Loire ! Le château de Mesnières est unique par sa forme, son architecture son histoire et son implantation avec en arrière-plan les collines boisées du Pays de Bray. N'est-il pas majestueux dans son écrin de verdure lorsque venant de la petite route de Fresles on le découvre ? Qui veut, qui peut l'imaginer surplombé par trois éoliennes ? Ce château, quand il a brûlé en février 2004, a suscité un élan de solidarité et de générosité allant au-delà des frontières du Pays de Bray. Comment expliquer que ce bijou de la première moitié du XVIème siècle sera gâché par trois éoliennes de 164 m sur le Mont Hellet ? Le risque de dépréciation des biens : Chacun le sait, personne ne vient acheter une maison parce qu'il y a une vue imprenable sur des éoliennes. Bien au contraire la valeur des biens situés dans les villages concernés, sera impactée à la baisse. Le recul de l'économie verte : Le tourisme est au cœur de l'économie locale pour bon nombre de nos villages. Gîtes, bistrots de campagne, avenue verte sont recherchés par des touristes avides de tranquillité et d'un bel environnement. Avec des éoliennes tout semble compromis. Pour toutes ces raisons, je vous confirme mon refus de voir des éoliennes implantées sur le Mont Hellet juste au-dessus de Mesnières en Bray. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@39 - Picard Jean philippe Anonymat : non Organisme : Chateau de mesnieres Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 10h14 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Parc éolien de baillolet et lucy Contribution : Contre le parc eolien a baillolet et lucy
Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@40 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 10h26 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Projet éolien au mont du Hellet Contribution : **Non au projet éolien ! Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 12 Route de Buchy Ville : Saint-Martin-Osmonville

@41 - Anonymat : oui Organisme : Non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 10h30 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non aux eoliennes Contribution : Je m'oppose au projet car cela va dénaturer notre superbe paysage normand. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@42 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 10h32 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Contestation projet eolien Contribution : Je proteste contre le projet éolien au Mont du Hellet en arrière plan du Château de Mesnieres en Bray. De plus en plus d'éoliennes sont implantées dans nos campagnes et enlaidissent nos beaux paysages, perturbent également la faune et la flore, et le bruit entendu par les habitants qui sont proches de celles ci peuvent nuire à la santé. Stop aux eoliennes. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Londinières

@43 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 10h50 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Contestation du projet éolien au Mont Hellet Contribution : Le pays de Bray est déjà très implanté de parc éolien. Ardouval, Challengeville, Fresnoy Folny, Critot.... Je pense qu'il faut cesser l'expansion afin de préserver les paysages de notre bocage et nos collines. Surtout que ces éoliennes prévues seront en arrière plan du château de Mesnieres. Bref préservons tant que l'on peut se qui peut l'être. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@44 - Anonymat : oui Organisme : Habitant Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 11h23 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Projet éolienne Contribution : Bonjour Je ne souhaite a aucun moment de voir s'implanter une ligne d'éoliennes dans notre magnifique et jolie décor du pays de Bray et de plus sur ma commune Mesnieres en Bray Ludovic Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray Adresse

@45 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 12h20 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Pétition contre les éoliennes à mesnieres en bray Contribution :

Préserver notre bocage normand, ce château de mesnieres et notre santé Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Annecy Adresse

@46 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 13h19 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Contre l'implantation des eoliennes Contribution : Dommage de défigurer notre beau pays de bray par ces monstres métalliques Non à l'implantation des eoliennes Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Londinières

@47 - Anonymat : oui Organisme : Particulier Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 13h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Aerogenerateurs Contribution :

Contribution Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray Adresse email

@48 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 14h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Non aux eoliennes dans la boutonnière du pays de bray Contribution : Le pays de bray et notamment sa boutonnière devrait etre préservée de cette pollution visuelle que constituent les éoliennes. Beaucoup de touristes aiment le paysage actuel et reposant. Pourquoi vouloir le gacher avec ces éoliennes ?!! N'habitant plus dans le coin, j'aime y revenir pour me ressourcer. Le patrimoine architectural et bâti est à préserver et avoir une vue sur des eoliennes est inenvisageable pour moi . Cela serait tellement préjudiciable pour les habitants et le tourisme. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Igoville Adresse

@49 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 14h59 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Refus de création d'un parc éolien au Mont du HELLET Contribution : Nous habitons le Pays de Bray et nous sommes heureux de vivre dans un cadre remarquable constitué de beaux paysages de vallées et de monts comme la côte Saint-Amador, un véritable écrin de verdure et de nature. Nous ne voulons pas voir ce site dégradé par l'apparition d'éoliennes. Notre village a la chance de compter un monument historique:le château de MESNIERES, c'est le monument le plus visité du Pays de Bray, un atout pour le développement de notre village.Comment peut-on imaginer que des éoliennes apparaissent dans le décor. En effet, létude montre une forte covisibilité entre le château et le parc éolien, c'est inacceptable. Aussi, nous vous demandons,Monsieur le commissaire enquêteur, l'annulation du projet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 14 Chemin de la Fontaine aux Dames Ville : Mesnières-en-Bray

@50 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 15h09 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Refus parc eolien Contribution : Pourquoi installer des éoliennes à moins de 200 mètres de la forêt.? L'état français l'état français avec l'Europe des recommandations contraires.je uis donc contre l'installation d'un parc éolien, ici,au mont Hellet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bra

@51 - **Viez Samuel** Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 15h55 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Contre l'éolien Contribution : Projet dénaturant le paysage Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@52 - **DOMONT Evelyne** Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 16h45 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

NON au projet éolien du Mont Hellet Contribution : Je me permets par ce courrier numérique de vous signaler que je suis absolument contre ce projet éolien du Mont Hellet qui dénaturera la beauté de notre boutonnière du Pays de Bray et où nous avons la chance d'avoir un joyau avec le château Renaissance de Mesnières-en-Bray. De plus, ce projet s'inscrit en contradiction d'une motion du PETR de décembre 2021, demandant le respect du non éolien dans le Pays de Bray. Ayant eu connaissance de cette motion je pensais que notre Boutonnière du pays de Bray serait protégée de ces projets éoliens. Je suis consciente que nous devons nous projeter pour notre énergie vers des énergies tel que l'éolien, le photovoltaïque ou autre mais il est aussi important de respecter des sites telle que la Boutonnière du pays de Bray où je suis sûre que beaucoup d'habitants de ce secteur ne souhaitent pas voir dans leur environnement des éoliennes. D'ailleurs, comment expliquez-vous l'information tardive concernant ce projet parvenue aux habitants de Mesnières-en-Bray ? Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 2 Impasse de L'Abreuvoir Ville : Bures-en-Bray

@53 - **Anonymat : oui** Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 18h03 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Éolienne Contribution : Refus d'installation d'éoliennes. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 10 Rue Dambourney Ville : Rouen

@54 - **DELARUE Guy** Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 21h07 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet Eolien au Mont du Hellet Contribution :

Au début, j'étais pour les éoliennes. J'ai changé d'avis. A quoi bon enlaidir le paysage quand on sait qu'en cas d'absence de vent ou de vent trop violent, il faut une autre source d'énergie. Je suis donc contre ce projet qui aura un impact visuel sur le site de Mesnières. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Conteville

@55 - **Petillot Jean Francois** Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 21h11 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Éolienne Contribution :

Intolérable de déposer trois éoliennes dans cette vallée, avec ce château en fond. Lettre des éoliennes ici anéantirait tout le peu de tourisme qui existe.... tout ça pour satisfaire 3/4 personnes..... Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Hautot-sur-Seine.

@56 - **Bertrand David** Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 23h38 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Avis concernant l'implantation d'éoliennes Contribution :

Je viens par la présente contribution donner un avis défavorable concernant l'implantation d'éoliennes sur les territoires de Lucy et de Bailloulet. En effet je pense que ces constructions vont complètement dénaturer notre si joli paysage. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Martin-l'Hortier

@56 - **Bertrand David** Anonymat : non Date de dépôt : Le 13/09/2023 à 23h38 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Avis concernant l'implantation d'éoliennes Contribution : Je viens par la présente contribution donner un avis défavorable concernant l'implantation d'éoliennes sur les territoires de Lucy et de Bailloulet. En effet je pense que ces constructions vont complètement dénaturer notre si joli paysage. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Martin-l'Hortier

@57 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 06h57 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes Contribution :

Non aux éoliennes au Mont Hellet 🙄 🙄 🙄 Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray Adresse email :

@58 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 08h14 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non à l'éolien Contribution :

Je m'oppose à la construction des éoliennes sur la commune d'osmoy st Valery ,au Mont hellet ainsi que pour toutes les communes situé dans la boutonnière du pays de Bray ceci pour pouvoir préserver la faune et la flore de notre belle vallée . Pouvoir préserver une vallée sans éoliennes. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery Adresse email

@59 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 08h15 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre Contribution :

La campagne brayonne n'a pas à être défigurée par ces éoliennes. Le département compte déjà 2 centrales nucléaires. La pollution visuelle aux abords du château de Mesnières n'est pas acceptable. Les maisons de Lucy et Baillolet subiraient également les nuisances sonores et les élevages alentours en pâtiraient. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 47 Rue de la Libération Ville : Maucombe

@60 - Patry Hugues Anonymat : non Organisme : Le bas bray chambre d hote Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 08h33 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes monhellet Contribution :

Nous serons pris entre le monhellet et osmoy St Valery pour une chambre d hote Il y a mieux Mieux vaudrait accélérer sur l hydrogene Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Chemin du Bas Bray Ville : Bures-en-Bray

@61 - Brandicourt Sylvain Anonymat : non Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 08h45 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Soyons responsable Contribution :

Oui à l'éolien sur les plateaux au paysage monotone, non au éolienne dans le paysage remarquable de la boutonnière du pays de Bray. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Omonville

@62 - Hannier Jean-marie Anonymat : non Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 08h51 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non aux éoliennes du Mont Hellet Contribution : J'habite Mesnières, à côté du château renaissance, je prends connaissance qu'un projet de création d'un parc d'éoliennes est à l'étude au Mont Hellet juste derrière le château, je n'accepte pas ce projet Je me promène régulièrement autour de la colline Saint Amador et observe beaucoup de rapaces, ils seront dérangés par le bruit, par les lumières de nuit avec risque de collision avec les pâles, leur implantation à 120m de la lisière forestière n'est pas acceptable...d'autres sites pourraient être étudiés Monsieur le commissaire enquêteur, vous devez vous opposer à ce projet.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 11 Rue de la Gare Ville : Mesnières-en-Bray

E63 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/09/2023 à 21h09 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation publiée Objet : EP Parc éolien du Mont Hellet Contribution : Monsieur Alain CARU, Commissaire Enquêteur,

En tant qu'habitants de Mesnières en Bray, nous ne souhaitons pas l'installation d'éoliennes dans notre paysage magnifique et magique ! Nous sommes marcheurs, randonneurs, coureurs, vététistes, cyclistes, cavaliers, etc... et ne voulons pas que nos balades, nos prises d'air, nos émerveillements, notre nature, etc... soient détériorés par des éoliennes afin de satisfaire des lobbyings et grands propriétaires terriens qui ne pensent qu'à leur profit. Pour nous, la mise en place de ces éoliennes ne sont pas du tout écologique et économique. Les sols sont dénaturés par 600 à 800 tonnes de béton déversées pour maintenir une éolienne en

place. Impossible de recycler les pales, elles sont donc enterrées « 30 pieds sous terre » pour l'éternité ! N'oublions pas non plus les nuisances sonores, pour nous être humains (bruit des pales en continu) mais aussi pour notre faune (ex : perturbation des vaches, etc...). Ces éoliennes vont être enclavées entre 2 forêts, ce qui va occasionner bon nombre de problèmes pour notre biodiversité (ex : oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales). En vous remerciant de nous lire et dans l'espoir que ce projet n'aboutisse jamais ! Cordialement
Familie CAMPAGNE 14 route du Pontier Blond 76270 MESNIERES EN BRAY Envoyé à partir de Courrier pour Windows Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution

@64 - heron marie Christine Anonymat : non Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 10h33 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Les éoliennes Contribution : Non au projet d'éoliennes, on est contre ,perturbe les animaux ,la faunes ,la santé et enlève tout le beau paysage de la boutonnière et le Mont Hellet ainsi que toutes les communes du pays de Bray Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery

@65 - VERDIER GUY Anonymat : non Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 10h41 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : les éoliennes Contribution :

NON aux projet des éoliennes laisser ses belles vallées aux pays de Bray la boutonnières et Mont Hallet Pour la sante , le bruit et perturbe tous les animaux et les BEAUX PAYSAGES ? On refuse toutes les éoliennes , dans tout le pays de Bray Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery

@66 - BELLETRE Jean Marc Anonymat : non Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 12h57 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Projet eoliennes Contribution : Nous ne voulons pas que notre MAGNIFIQUE paysage soit dénaturé par ce projet de parc éoliens. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 4 Chemin de la Fontaine aux Dames Ville : Mesnières-en-Bray

@67 - Vanneste Eline Anonymat : non Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 14h46 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc Eolien Mont-Hellet Avis négatif Contribution :

Il y avait un projet pour faire de 'la boutonnière' un paysage protégé, un parc naturel. Ca en est où? Au lieu de ça, on nous annonce aujourd'hui qu'un nouveau parc éolien va voir le jour près de nous. Nuisances sonores importantes, fragilisation de l'écosystème local, réduction de la valeur des nos biens immobiliers... Avantages pour nous: zéro... Que des inconvénients. D'autant plus que nous sommes déjà entourés d'un nombre important d'éoliennes autour de nous. Il y a également l'impact visuel négatif sur le patrimoine culturel de la commune de Mesnières-en-Bray, je pense au château et à l'église. Les riverains n'ont pas le droit de rénover leur maison comme ils le souhaitent, car le château se trouve pas loin de leur maison. Mais on a le droit d'installer un parc éolien sans problèmes? Ce n'est pas logique et c'est inadmissible. La visibilité des éoliennes depuis notre propriété m'enchant guère en plus. Je préfère miser sur la biodiversité et le parc naturel. Je préfère garder une vue sur la boutonnière sans éoliennes. Je suis opposée à ce projet de parc éolien. Merci pour votre compréhension. Cordialement Eline Vanneste Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 2 Les Coudraies Ville : Mesnières-en-Bray

@68 - andré michel Anonymat : non Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 17h50 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Non à l'implantation d' éoliennes sur les crêtes aux alentours de mesnière Contribution : vous n' allez pas défigurer le paysage magnifique du village de mesnière avec des éoliennes qui sont laides et très onéreuses à l'installation. respecté le chateau ,la colline st amador et les habitants de ce beau village Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 5 Rue de Saint-Vincent Ville : Neufchâtel-en-Bray

@69 - Neveu Kevin Anonymat : non Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 18h45 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non au eolienne du mont hellet Contribution : **J'apprends qu'un projet de parc éolien se prépare au Mont Hellet, je n'en veux pas. Le château de Mesnieres sera impacté, ce château est classé monument historique ,il doit être protégé comme la Nature de la forêt Non merci pas d'éoliennes au Mont du Hellet ,** Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@70 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 19h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Parc éolien au mont hellet Contribution : Habitant Mesnieres en bray depuis 2021 nous n'avions pas connaissance de ce projet d'éoliennes. Pour pouvoir faire des rénovations à notre domicile nous avons eu des obligations à respecter par rapport au château de Mesnieres en bray. Ces éoliennes ne sont elles pas soumises aux mêmes obligations étant donné le classement monument historique ? Ce projet va impacter durablement la vue, le paysage, et la biodiversité de la boutonnière du pays de bray. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@71 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 21h59 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non aux éoliennes Contribution : ... Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Nesle-Normandeuse

@72 - Morel Jean-Claude Anonymat : non Date de dépôt : Le 14/09/2023 à 23h07 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : **Soutien contre projet éolien Contribution : J apporte tout mon soutien contre l'implantation d'un pack éolien sur les communes visées ci-dessus,** Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 64 Grand-Rue de Normandie Ville : Sainte-Agathe-d'Alhiermont

@73 - DEBRIX LOICIA Anonymat : non Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 08h23 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Pas d'éoliennes au mont Hellet Contribution :

J'habite et travaille à mesnières et je m'y sens bien parce que le village est agréable à vivre. Nous sommes en Pays de BRAY, les paysages et la Nature sont d'une qualité exceptionnelle et reconnue, c'est une richesse indéniable que nous devons protéger pour sauvegarder les chances de développer des projets visant à améliorer la qualité de vie des brayons. Je préfère la nature aux éoliennes. Le mont Hellet, entouré de bois avec beaucoup d'animaux, n'est vraiment pas propice à l'installation d'éoliennes....D'autres sites déjà implantés d'éoliennes devraient être recherchés! Je ne veux pas d'un nouveau parc au mont du Hellet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 5 Isembertheville Ville : Mesnières-en-Bray

E74 - Bruno et Danye Labuz Anonymat : oui Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 08h40 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation publiée Objet : Enquête publique parc éolien du Mont Hellet Contribution : Contestation et refus d'implantation d'un projet éolien du Mont Hellet.

Lettre de Monsieur et Madame Labuz Bruno de Mesnières-en-Bray destinée à « monsieur le commissaire enquêteur-EP parc éolien du Mont Hellet » Nous avons pris connaissance de l'implantation de 3 éoliennes au Mont Hellet sur les communes de baillolet et Lucy. Nous sommes opposés à ce projet pour les raisons ci-après : Aspect touristique et bien être Notre village présente un attrait touristique par la présence d'un château renaissance. Le village a été récompensé par le label « village fleuri 4 étoiles », signe de l'action de nos élus pour favoriser le bien être des habitants. Notre village a développé l'implantation d'espaces verts, de chemins pédestres, d'un jardin public, des emplacements caravaning. Des études montrent une corrélation indéniable entre ce style d'installations, et la bonne santé d'une population, notamment celle de notre village . Nuisances sonores Les éoliennes génèrent lors de leur fonctionnement des bruits continus, mais troublés par des inflexions liés à l'usure des pales ou des conditions météorologiques. Inconsciemment ces sons entraînent des perturbations du sommeil Nuisances visuelles Ce projet qui pourrait s'étendre créera un sentiment d'encerclement pour les habitants du village (présence à Ardouval Clais) , et que dire des voyageurs, découvrant un paysage autrefois infini brisé par ces piliers géants. Nuisance et impact sur la faune et la flore Nous admirons chaque année le passage d'oies, de canards sauvages. Ces migrations suivent des couloirs aériens, contrariés par les courants d'air que procurent les pales ces animaux subiront des pertes irréversibles. L'implantation d'éoliennes nécessite le défrichement des surfaces boisées, le béton nécessaire détruira une surface importante de la prairie refuge naturel des daims, des perdrix, des faisans et autres animaux. Soit, globalement, une atteinte à la biodiversité. Impact sur le développement du village Le village subira une diminution de son attractivité, la présence d'éoliennes empêchera l'implantation de nouveaux résidents, à

terme diminution d'habitants permanents, d'enfants scolarisés, soit une économie en récession et une diminution de la valeur patrimoniale du bâti. Nous espérons que vous porterez intérêt à ces arguments et que vous mettrez tout en œuvre pour annuler ce projet. Fait à Mesnières En Bray le 13 septembre 2023

@75 - Lamidez christian Anonymat : non Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 10h18 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Enquête éolien Contribution :

Je suis contre ce projet qui ne respecte pas la nature .Installer ce parc dans cette clairière n est pas normal.Respectons ce site pour les animaux et cette superbe vue du château.NON A CE PROJET Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Route de Croixdalle Ville : Londinières

@76 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 12h33 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Pas d'éoliennes au Mont Hellet Contribution :

Je suis attaché aux paysages du Oays de Bray et au cadre du château de Menières, je ne veux pas que tout cela soit abîmé par la vue d'éoliennes installées dans la clairière forestière de la ferme du Hellet.pas d'éoliennes ici Respectons aussi les animaux qui vivent sur ce site, les éoliennes sont trop proches. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray *

@77 - Anonymat : oui Organisme : Habitant Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 13h48 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Opposition au projet Contribution :

Bonjour, Je vous signifie mon opposition à ce projet car il présente des nuisances esthétiques et sonores. Cela dégrade le paysage auquel je suis profondément attaché. Cordialement, Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fréauville:

@78 - Cajot Emmanuel Anonymat : oui Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 13h57 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre le parc éolien Contribution :

Mettre des éoliennes en arrière plan du château de mesnieres en bray va gâcher cette magnifique vue, on a de très beaux panoramas dans cette zone donc installer un parc éolien dans cette zone va retirer tout le charme des villages alentours. D'autant plus que ça dérangerai la faune et la flore de cet endroit Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Sainte-Agathe-d'Aliermont

@79 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 17h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Rejet du projet parc éolien Contribution :

Pourquoi mettre des éoliennes dans la forêt tout pour gâcher la vue et la vie animal merci d implanter votre parc dans un endroit qui ne dérange pas Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@80 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 18h25 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éolien mont hellet Contribution :

Non à ce projet qui va défigurer ce beau cadre de la colline st Amador et notre château .Aucun respect pour la faune et la flore.Comment se fait il que nous habitants de Mesnières et ses alentours n aient pas été informé de la reprise de l enquête .Tous cela pour une question d argent pour certains. NON ÇA SUFFIT MONSIEUR LE COMMISSAIRE FAITE REMONTER NOTRE COLÈRE AUPRÈS DE MONSIEUR LE PRÉFET Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Chemin des Mesnières Ville : Caorches-Saint-Nicolas

@81 - hardier patrice Anonymat : non Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 19h39 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre ce projet Contribution :

Depuis de très nombreuses années, le pays de Bray est réputé pour ses paysages. La région de Mesnières en Bray est visitée chaque années par des milliers de personnes, notamment des touristes venant de toutes parts. Le château attire une foultitude de personnes, photographes amateurs et peintres s'y succèdent tout au long des saisons. Un véritable non-sens d'y voir en fond des éoliennes. Concernant le site ou est prévu ces

implantations, il faut savoir que cet une zone est habitée par une forte population de buses Normandie, et aussi j'ai pu observé plusieurs fois un Autour des Palombes, ce qui devient très rare. Cette zone ne doit pas être sacrifiée et le pays de Bray non plus. Je m'insurge face à ce projet au no de mon écologie, bien que je sois chasseur et pêcheur, surtout un amoureux de la nature. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@82 - Vandelannoote Marine Anonymat : non Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 19h58 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Contre l'installation des éoliennes Contribution : J'ai grandi avec un super paysage qui sera dégradé avec ces éoliennes Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville :

@83 - Mauger David Anonymat : non Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 20h02 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Contre le projet d'éoliennes Contribution : J'ai découvert le village grâce à mes beaux parents je trouverai ça dommage de dénaturer le paysage. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Barentin

@84 - Flahaut- Benoit Damien- Sylvie Anonymat : non Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 20h23 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc Éolien du Hellet commune de LUCY et Baillolet Contribution :

Nous sommes exploitant sur la ferme de l'Épronde à Mesnières en Bray. Il aurait été courtois que l'on nous informe que le projet était toujours en vigueur. Car depuis que l'on a fait des relever sonore chez nous (on avait demandé les résultats, on nous les a jamais communiqué) et qu'une personne été venue nous demandé pour faire des mesures agroenvironnementale pour le parc éolien, plus de nouvelles (juillet 2019). Aujourd'hui nous serons dans les premiers impactés par les nuisances sonores des palmes avec des vrombissements nuit et jour. Cette vues sur des mats d'éoliennes car elles seront très hautes à ce que j'ai vu. Nous avons un élevage de bovins que sera les conséquences sur leurs croissances, leur comportement ne va pas changer; ils auront des reflets des palmes avec les soleil, il y a plein de possibilité, auront-ils les mêmes soucis que les humains (bourdonnements, migraines, fatigue ...) Les buses qui sont enfin revenus et qui se multiplie vont re disparaître, pourquoi devons-nous toujours faire des choses pour le profits car c'est rentable pour la société qui construit le parc et les propriétaire des terrains mais nos oiseaux, on en fait quoi, on les laisse, ils ont peu d'importance. Toutes les buses de la vallée vont et viennent sur les bois alentours, comment comptez-vous protéger les hirondelles, les mésanges, tous petits oiseaux? C'est vrai le bruit d'une éoliennes fait fuir toutes la faune. Donc adieu au bruit de la forêt, c'est oiseau qui chantent, au chevreuil qui broute dans les prés de mes vaches, aux vents dans les arbres mais bonjour les vrombissements quotidiens. un parc éoliens cela ne me dérange pas, mais là juste derrière le château de Mesnières en Bray, classé aux monuments historiques, vous faites très fort. Vous aller détruire une partie de la faune, le paysage, et gâcher la vue d'un monument de plus de 200 ans c'est catastrophique comment osez-vous? Nous, habitants de Mesnières, on nous impose de respecte un style de construction à cause du château et vous on vous direz rien. cela prouve que c'est les profit qui importe le plus, que sur le paysage, les animaux, les êtres humains et notre histoire. Pourquoi le faire dans une forêt, avec des éoliennes aussi haute, il n'y a pas assez de plaines en France, ou peut-être pas de vent! je sais pas ? Nous aujourd'hui, nous trouvons dommage que les premières personnes qui seront en contacte directe avec ce parc soit les dernier informer, il faut une enquête public pour le savoir. La société qui construit aurait pu aller voir les riverains qui sont les plus près et nous expliqué le projet plutôt de le faire discrètement. Nous indiquer l'emplacement exacte pour pouvoir aménager nos maisons en cas de forte nuisances. Nous avons reçu les dates des réunions, mais nous jugeons que ce n'est pas à nous de faire le premier pas pour discuter, c'est la société éoliennes qui ne sait pas occupés des riverains très proches. Aujourd'hui, nous ne sommes pas d'accord avec le parc éoliens sur Lucy et Baillolet à causes de : - comment protéger la faune et la flore (site natura 2000 sur la colline Saint Amador) - nuisances sonores - nuisances paysagères - dégradation du château de Mesnière avec des éoliennes en vues derrière - Manque de concertation avec les riverains fortement impactés u serront Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 1 L'Epronde Ville : Mesnières-en-Bray

@85 - Lormier Emmanuel Anonymat : non Date de dépôt : Le 15/09/2023 à 22h58 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Raz le bol des éoliennes !! Contribution :

Il y en a marre de voir pulluler partout ces énormes éoliennes qui nous gâchent le paysage. Il serait peut-être temps de commencer par couvrir les bâtiments publics et agricoles de panneaux photovoltaïques... Pourquoi détruire les paysages , si ce n'est pour quelques propriétaires terriens qui en tirent les bénéfices ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@86 - Berrenger Christian Anonymat : non Organisme : Association des chasseurs de Normandie etpicardie Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 07h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat:Observation publiée Objet:Éolien communes baillolet Lucy Contribution :

Non au éoliennes en milieu forestier Préservation de la boucle du pays de Bray Nichoir et très grande concentration hivernale de rapaces Nichoir d'un couple de faucon pèlerin Dégradation du biotope visuel Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@87 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 13h09 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Pas d'éolienne au Mont Hellet Contribution :

Le Mont Hellet est reconnu pour la qualité de sa biodiversité. Les oiseaux et particulièrement de nombreux rapaces y vivent. Les éoliennes prévues seront un danger permanent pour eux. Il faut aussi penser à la proximité de la ferme du Hellet dont la maison d'habitation serait située à 515 mètres de l'éolienne la plus proche: bruit, pollution lumineuse...viendront perturber la vie quotidienne de ceux qui y résident. Nous sommes en Pays de Bray et les paysages sont à préserver et de plus à Mesnières-en-Bray, le château renaissance classé monument historique se trouve en co-visibilité forte avec le projet C'est inacceptable!!! Monsieur le Commissaire enquêteur, nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à cette création de parc éolien, des sites alternatifs moins exposés doivent exister, je pense à l'extension de parcs à proximité Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@88 - Lambert Christine Anonymat : oui Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 13h32 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Enquête publique parc éolien Baillolet et Lucy département 76 Contribution :

Monsieur le commissaire Enquêteur, Pour toutes les raisons suivantes, Je dis NON au parc éolien du Mont Hellet ! - Durée de vie d'une éolienne, en moyenne 20 ans ! Et encore, avec une bonne maintenance ! - Ne parlons même pas du recyclage.... - Pollution visuelle et sonore, Dangers pour la faune et la flore, troubles physiologiques... - Production ? Incertaine ! - Le matériel de fabrication n'est-il pas polluant ? Beaucoup trop d'impacts Néfastes. PRESERVONS NOTRE NATURE ET NOTRE BOCAGE NORMAND Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@89 - Troude Michel Anonymat : non Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 14h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet eolien mont hellet Contribution :

Ce projet va dénaturer le site forestier ,créer une gêne pour la ferme proche et aussi l'axe du splendide chateau de Mesnières qui va se trouver détérioré, lorsque l'on descend de Fresles vers le centre de Mesnières la perspective offerte . Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 20 Rue de Flandre Ville : Neufchâtel-en-Bray

@90 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 14h09 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet eolien mont hellet Contribution :

Monsieur le commissaire Enquêteur, REFUS DE CREATION DU PARC EOLIEN AU MONT DU HELLET pour toutes les raisons suivantes : - Durée de vie d'une éolienne, en moyenne, 20 ans et encore ! Avec une bonne maintenance... - Et, ne parlons même pas du coût du recyclage . - Pollutions visuelle et sonore, dangers pour la faune, la flore, troubles physiologiques - Production : incertaine.... - Le matériel de fabrication n'est-il pas polluant ?? BEUCOUP TROP D'IMPACTS NÉFASTES NON ET NON AUX ÉOLIENNES Préservons notre nature et notre paysage du bocage normand Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

E91 - damien danel Anonymat : non Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 15h24 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation non publiée Objet : pollution environnementale et visuel Contribution :

Bonjour, je souhaite participer à l'enquête concernant les éoliennes au mont hellet. C'est une bêtise monumentale que de mettre des collones d'acier, avec des tonnes de béton au pied ainsi que des centaines de litres d'huiles extrêmement polluant en qu'à de fuite! Les pales elles sont dévastatrice avec les oiseaux migrateurs qui passent par là. De plus cette pollution va être aussi visuel, il y a le splendide château de mesnieres en Bray, lorsqu'on le regarde de face actuellement il est magnifique, en sera t'il autant avec des monstres d'acier derrière? Ça va juste dénaturer toute la vallée rien de plus.. j'espère que ce projet sera stoppé, pour la nature, pour nous, pour nos enfants et les prochaines générations Cordialement Mr Danel Damien Le petit isemberthevilleMesnieres en Bray Envoyé avec SFR Mail pour Android Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@92 - Sanson Geoffroy Anonymat : non Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 19h22 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Respectons la nature, la biodiversité et les paysages Contribution : Dans le cadre, du projet d'installation de 3 éoliennes (pour l'instant ?) sur le Mont Hellet en surplomb de la vallée de la Béthune et du château de Mesnières, je tiens à revenir sur un aspect du dossier qui semble ne pas être beaucoup pris en considération : La biodiversité aérienne ! Le développement de l'énergie éolienne connaît une croissance exponentielle depuis ces 20 dernières années pour atteindre les objectifs internationaux d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie Cependant, ce processus a trop souvent été mené au détriment de la biodiversité aérienne comme les oiseaux et les chauves-souris. Ces derniers sont gravement menacés en raison de mortalités par collision éolienne. Pourtant un accord international existe : EUROBATS ! Il a été signé par la France le 10 décembre 1993 et ratifié le 6 août 1995. Depuis ce sont 37 pays qui l'ont adopté. Cet accord international rappelle, dans ces lignes directrices éditées en 2008 et réactualisées en 2014, « que les éoliennes ne doivent pas être installées dans les forêts, quelles que soient les essences, ni à une distance inférieure à 200 m des lisières boisées, compte tenu du risque qu'implique ce type d'emplacement pour toutes les chauves-souris. » Pour appuyer cette décision des études ont été menées... Des observations scientifiques allemandes ont montré que des cas de mortalité ont été enregistrés en Allemagne jusqu'à 95 m d'une éolienne et que la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) était le plus souvent tuée par des éoliennes situées à une distance moyenne de 200 m des zones boisées. Sur le projet du Mont Hellet, les éoliennes seront situées à environs 120 m de la lisière du bois ! Il est donc très surprenant qu'en cette année 2023, les industriels promoteurs du projet du Mont Hellet n'aient pas pris en considération une recommandation vieille de 15 ans ! Par ailleurs, il est curieux, comme l'indique divers avis officiels (MRAe/DREAL), qu'il n'y ait eu aucunes propositions de sites alternatifs pour la construction de ces éoliennes. C'est une véritable interrogation que cette non réponse ! Enfin, comme un grand nombre de contributeurs, je suis choqué par le fait que des éoliennes puissent détériorer la vision et l'arrière-plan du Château de Mesnières-en-Bray. Je suis donc résolument contre ce projet néfaste pour la nature et le Pays de Bray Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@93 - Sanson Geoffroy Anonymat : non Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 19h27 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Respectons la nature, la biodiversité et les paysages Contribution : Dans le cadre, du projet d'installation de 3 éoliennes (pour l'instant ?) sur le Mont Hellet en surplomb de la vallée de la Béthune et du château de Mesnières, je tiens à revenir sur un aspect du dossier qui semble ne pas être beaucoup pris en considération : La biodiversité aérienne ! Le développement de l'énergie éolienne connaît une croissance exponentielle depuis ces 20 dernières années pour atteindre les objectifs internationaux d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie. Cependant, ce processus a trop souvent été mené au détriment de la biodiversité aérienne comme les oiseaux et les chauves-souris. Ces derniers sont gravement menacés en raison de mortalités par collision éolienne. Pourtant un accord international existe : EUROBATS ! Il a été signé par la France le 10 décembre 1993 et ratifié le 6 août 1995. Depuis ce sont 37 pays qui l'ont adopté. Cet accord international rappelle, dans ces lignes directrices éditées en 2008 et réactualisées en 2014, « que les éoliennes ne doivent pas être installées dans les forêts, quelles que soient les essences, ni à une distance inférieure à 200

m des lisières boisées, compte tenu du risque qu'implique ce type d'emplacement pour toutes les chauves-souris. » Pour appuyer cette décision des études ont été menées. Des observations scientifiques allemandes ont montré que des cas de mortalité ont été enregistrés en Allemagne jusqu'à 95 m d'une éolienne et que la Noctule commune (Nyctalus noctula) était le plus souvent tuée par des éoliennes situées à une distance moyenne de 200 m des zones boisées. Sur le projet du Mont Hellet, les éoliennes seront situées à environ 120 m de la lisière du bois ! Il est donc très surprenant qu'en cette année 2023, les industriels promoteurs du projet du Mont Hellet n'aient pas pris en considération une recommandation vieille de 15 ans. Par ailleurs, il est curieux, comme l'indiquent divers avis officiels (MRAe/DREAL), qu'il n'y ait eu aucune proposition de sites alternatifs pour la construction de ces éoliennes. C'est une véritable interrogation que cette non réponse ! Enfin, comme un grand nombre de contributeurs, je suis choqué par le fait que des éoliennes puissent détériorer la vision et l'arrière-plan du Château de Mesnières-en-Bray. Je suis donc résolument contre ce projet néfaste pour la nature et le Pays de Bray Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@94 - Huray Eric Anonymat : non Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 20h18 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non au éolienne sur le mont hellet Contribution :

Les éoliennes vont dénaturer note joli paysage du pays de Bray sur le plan visuel ,sonore et la faune sauvage. Tout cela est très contradictoire sachant qu'il faut 400 mètre cube de béton pour ériger une éolienne. Donc, pollution du sol ! Pour notre part nous sommes contre les éoliennes dans notre région. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Martin-l'Hortier

@95 - Da Silva Teixeira Marie Anonymat : non Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 23h05 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éolienne au Mont du Hellet Contribution :

Bonjour après avoir été informé d'un projet éolien au Mont du Hellet sur les communes de Baillolet et Lucie, je suis contre. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 16 Route du Pontier Blond Ville : Mesnières-en-Bray:

@96 - Rigaux Angelique Anonymat : non Date de dépôt : Le 16/09/2023 à 23h40 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre le parc eolien Contribution :

Bonjour, Après avoir entendu parler de ce projet ,je suis CONTRE bien sûr. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-

@97 - Karine Anonymat : non Date de dépôt : Le 17/09/2023 à 10h01 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non au projet éolien Contribution :

Pas d'éolien dans le boutonnière du pays de Bray Je proteste contre le projet éolien au Mont du Hellet situé en arrière- plan du château de Mesnières et à osmoy st valery Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery

@98 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 17/09/2023 à 15h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Opposition au projet eolien Contribution :

Je suis contre le projet éolien. Pour les raison de nuisances. bruit, pollution visuelle et perturbation voir destruction pour toute la faune locale Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Massy

@99 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 17/09/2023 à 15h36 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : parc éolien du Mont Hellet Contribution :

Le pays de Bray est unique aux yeux des géologues, par la spécificité de ses boutonnières. Il a de magnifiques paysages, très vallonnés et authentiques. De même pour une bonne partie de son habitat. La vue plongeante qu'on a du mont Hellet est tout simplement incroyable, vaste, apaisante, harmonieuse, juste splendide. Il n'est pas acceptable de casser et saccager cela. Trop, c'est trop !!! Les paysages d'Osmoy Saint-Valery, à côté, et le hameau classé de Beauval sont en grand danger également De plus, le pays de Bray a un patrimoine classé et

*inscrit aux monuments historiques, notamment à proximité du mont Hellet : comptez le patrimoine concerné, comme le château de Mesnières, véritable bijou posé dans la campagne normande, le manoir de Beauval qui dépend de la commune de Croixdalle, les églises et j'en passe ! Je crois que les Français tiennent à leur patrimoine, en ce we du 16/17 sept où tous se précipitent pour s'enrichir à son contact.... On a le patrimoine qu'on mérite. Méritons-nous le nôtre en le saccageant ainsi ? Je préfère relancer le nucléaire, amplifier la sobriété énergétique pour sauver nos paysages, m'habiller + et moins me chauffer si nécessaire. La Seine-Maritime, avec ses centrales nucléaires, notamment Penly à proximité, qui va être considérablement agrandi (sacrifices déjà prévus pour les nouveaux pilons qui vont déforester une bonne partie de la forêt d'EU) : nos sacrifices sont suffisants, aux autres départements aussi à produire leur électricité : sinon, la Seine-Maritime produit pour transférer à ceux qui ne veulent pas produire. Ce projet du Hellet (+ Osmoy) représentent un MEPRIS pour nous et nos paysages qui est inadmissible. La Normandie est belle et contribue déjà plus que sa part au niveau national, il faut mieux répartir cela sur le territoire français. De surcroît, l'éolien laisse perplexe : la vitesse moyenne du vent baisse (cf Les Echos) et diminue donc leur rentabilité. Et à l'inverse, s'il y a trop de vent, les éoliennes ne peuvent marcher non plus, donc, c'est un fonctionnement de + en + intermittent au regard de dégâts permanents et irréversibles sur les paysages, qui se transforment en aéroports clignotants la nuit et détruisent la faune ! Et écartent les touristes. Parmi les quelques promoteurs locaux, on peut trouver ceux qui s'enrichissent personnellement au passage et sacrifient leurs paysages. Vision éthique édifiante. La côte à 30 km est déjà saccagée, les normands du pays de Caux et du petit Caux en bord de mer, en recherche de calme et de beaux paysages, viennent nous rejoindre dans le pays de Bray. **NON NON ET NON A LA CREATION DU PARC DU MONT HELLET. Et pas d'éoliennes dans le pays de BRAY, suivant la charte signée par les élus.** Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Croixdalle*

@100 - Emmanuel Anonymat : non Date de dépôt : Le 17/09/2023 à 16h02 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes au mont hellet Contribution :

Je ne suis pas d'accord pour implantés des éoliennes sur le mont hellet, cela gâcherait le joli paysage. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville :

@101 - Martial Anonymat : non Date de dépôt : Le 17/09/2023 à 16h31 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non au éolienne du mont hellet Contribution :

Je ne souhaite voir des éoliennes au sein du paysage du pays de Bray. Je dit donc non au éolienne au mont hellet qui vont dénaturé notre paysage. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Servaville-Salmonville

@102 - DOMÈNE GUÉRIN José Anonymat : non Organisme : Fédération Départementale des chasseurs Date de dépôt : Le 17/09/2023 à 18h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Enquête publique éoliennes de Baillouet et Lucy Contribution :

Partout la biodiversité est en déclin. L'état engage des moyens humains et financiers colossaux pour freiner ou enrayer ce processus. Vouloir implanter des éoliennes au centre d'un massif forestier porte atteinte aux équilibres fragiles déjà mis en danger par le dérangement lié aux activités humaines. De nombreuses espèces, mammifères, oiseaux, insectes sont dépendantes de cette clairière pour se nourrir, se reproduire. Le dérangement sonore perpétuel, l'intensité lumineuse nocturne, le dérangement dû à l'exploitation leur seront fatal. Ce projet est une atteinte grave à la préservation de la biodiversité. L'impact sur le paysage, sa proximité d'un site classé, viendront dégrader l'image d'une région qui compte sur la qualité de ses paysages et son patrimoine pour son développement touristique. Tout concourt à rejeter ce projet, et la question se pose : où mettons nous la priorité ? L'intérêt écologique ou l'intérêt économique ? On ne peut pas faire tout et son contraire. On célèbre le patrimoine deux jours par an et on le défigure le reste du temps Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fresles

@103 - Hannier Mélanie Anonymat : non Date de dépôt : Le 17/09/2023 à 21h42 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éolienne du Mont Hellet Contribution :

Je dit non aux éoliennes pour les nuisances sonores et visuels. Je travaille au château de Mesnières En Bray et c'est un super site. Imaginez des éoliennes dernières ce n'est pas possible. De plus c'est bruyant et pour la faunes ce n'est pas possible. Non aux éoliennes Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 11 Rue de la Gare Ville : Mesnières-en-Bray

@104 - Sanson Simon Anonymat : non Date de dépôt : Le 17/09/2023 à 22h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : POURQUOI CE PARC ÉOLIEN SUR LE MONT HELLET ??? Contribution :

POURQUOI CE PARC ÉOLIEN SUR LE MONT HELLET ??? L'implantation d'un parc éolien sur le Mont Hellet n'est pas sans poser beaucoup d'interrogations voire de suspicions... Pourquoi choisir un tel site alors que toutes les recommandations délivrées par la Préfecture de Région Normandie (Avis de la DREAL, Avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), Avis de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) au travers du Guide pour un paysage de l'éolien en Normandie...) étaient négatives ? Pourquoi ne pas prendre en considération la position des élus du Pays de Bray qui dans le cadre du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ont exprimé leur volonté de ne pas développer d'éolien sur le Pays de Bray géologique ? Pourquoi avoir persisté, au travers d'un recours judiciaire mené par la seule commune de Lucy alors que la commune de Baillolet est, elle aussi, concernée par cette affaire ? Pourquoi ces terrains enclavés, entourés de bois, sont-ils si propices à la construction d'éolienne de 165 m de hauteur ? Pourquoi ne pas avoir fait de propositions alternatives comme cela a été demandé par les services de l'État en Région ? Pourquoi ne pas avoir pris en considération la recommandation EUROBATS visant à protéger la faune sauvage notamment les chauve-souris en implantant à au moins 200m des lisières de bois ? Ces quelques interrogations méritent sans aucun doute des réponses argumentées ! On peut aussi s'interroger sur le fait qu'il semble, sauf erreur, que l'Architecte des Bâtiments de France n'ait pas émis d'avis. Pourtant, le ministère de la culture rappelle que, je cite : « ...Le déploiement d'éoliennes terrestres est un levier majeur de la transition écologique. Toutefois, leur installation doit se faire dans le respect des monuments historiques et des sites patrimoniaux... » Le château de Mesnières-en-Bray (classé Monument Historique en 1862) ne serait donc pas impacté par l'implantation de ces trois éoliennes ? Quiconque connaît le lieu et ses environs sait très bien qu'affirmer le contraire ne peut être vrai ! Oui ! Le château sera coiffé de ces trois éoliennes, et cela n'est pas tolérable ! Aussi, je dis Non à ce projet ! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Argenteuil

@105 - MINEL Mathilde Anonymat : non Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 09h19 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Pas d'éoliennes au mont Hellet Contribution :

Le site présumé se situe dans une clairière forestière et les éoliennes seraient implantées à plus ou moins 110m de la lisière. En bout de pâle, la distance avec la forêt serait parfois inférieure à 50m. Il est assuré que de telles installations nuiraient à la faune du lieu : principalement les chauves-souris et les rapaces. Il est dit que l'autour des palombes y nicherait et hibernerait, c'est une espèce vulnérable et quasiment disparue en Normandie. D'autre part une exploitation agricole se situe à moins de 500m d'une éolienne et sa maison d'habitation à 515m. Que pensez des conséquences de ce parc sur la vie de la famille et des salariés qui y vivent ? Même réflexion sur les conséquences de l'élevage des porcelets. Ces éoliennes installées viendraient dénaturer les paysages de la boutonnière du pays de bray et s'inscrivent en arrière plan du château renaissance de MESNIERES-EN-BRAY classé monument historique, seul monument visitable régulièrement en pays de bray. Nombreuses sont les maisons de MESNIERES-EN-BRAY et des villages voisins qui ont choisi ce château comme écrin de vision de leur terrasse et véranda. Il est certain que les éoliennes installées verront la dévalorisation de ses propriétés. Le pays de bray géologique devrait être une "respiration paysagère" entre les éoliennes déjà installées sur les plateaux voisins (picard, cochois). Autre problème, c'est le manque de concertation préalable. On apprend en juillet l'existence du dossier de création du parc éolien du mont Hellet. Pourquoi, seules les communes de Lucy et Baillolet ont-elles été concertées et consultées en amont ? Ce projet est inacceptable pour la population. Il existe d'autres sites alternatifs proches qui auraient fait l'affaire avec beaucoup moins de nuisances et plus d'acceptabilités, je pense à l'extension de parc voisins sur les plateaux adjacents de la vallée de l'eaulne. Pourquoi le porteur du projet ne l'a-t-il pas proposé alors qu'il connaît ces sites ? Également il faudrait que les élus du pays du bray qui ont voté une motion pour qu'il n'y ait pas de création de parc éolien dans la boutonnière, dans les réservoirs de biodiversités .. ne sont-ils pas écoutés ? Non, monsieur le commissaire enquêteur le site du mont Hellet n'est pas propice à la création d'un parc éolien. Vous devez vous y opposer ! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@106 - Gina Anonymat : non Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 09h40 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Refus du parc éolien du Mont HELLET76 Contribution :

Je refuse la création d'un parc éolien au-dessus de Mesnières en Bray. En plus du coût financier, ce parc entraînerait des nuisances sanitaires et environnementales au sein de notre commune. Bien cordialement,
Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@107 - marchand jean-jacques Anonymat : non Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 15h27 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : projet éolien baillolet lucy Contribution :

Bonjour, Encore un projet qui prouverait, s'il était réalisé, que les éoliennes ne sont ni performantes, ni écologiques. Si vous nécessitez des documents idoines, je peux vous les faire parvenir. Ajoutons aussi que les milliards que nous, contribuables, payons, sont inacceptables. En lieu et place, continuons d'économiser l'électricité, attendons ces prochaines technologies nécessaires au proche et futures décennies. Merci de votre attention, JJ Marchand Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 688 Route de Lossy Ville : Cranves-Sales

@108 - VAN DER MEERSCH Clémence Anonymat : non Organisme : Particulier Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 15h35 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien du Mont Hellet Contribution :

Vivant à proximité du lieu où se déroulera le projet, j'ai pu constaté la présence de nombreuses espèces protégées telles que au moins 3 espèces de rapaces (Chouette effraie, Buse variable, Faucon crécerelle) et de nombreuses espèces de chiroptères vivant dans mon grenier. Par conséquent, je m'oppose à ce projet qui remettrait en cause la préservation de la biodiversité et qui représenterait un danger pour ces espèces protégées par la loi. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@109 - VAN DER MEERSCH François Anonymat : non Organisme : Particulier Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 15h48 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien du Mont Hellet Contribution :

Mon domicile, et celui de mes successeurs, étant directement affilié à mon lieu professionnel, je suis contraint de subir les perturbations lié à la création d'éoliennes sans pouvoir changer de lieu d'habitation. Par conséquent, ce désagrément ne pouvant être évité, je m'oppose à ce projet de parc éolien. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@110 – VAN DER MEERSCH Laurence Anonymat : non Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 15h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc Éolien du Mont Hellet. Contribution :

Habitant la commune de Mesnières-en-Bray, mais seuls habitants vivant à proximité du projet éolien, nous nous voyons contraint de subir de nombreuses nuisances sonores et visuelles. De plus, notre cadre de vie sera détérioré ainsi que le bien-être de la faune sauvage vivant dans notre périmètre. Déjà, l'implantation du mât de mesure de vents avait énormément perturbé les différents rapaces vivants dans le secteur. Pour ces différentes raisons, je m'oppose à l'implantation du parc éolien à proximité de notre domicile : La Ferme du Hellet - Mesnières-en-Bray . Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@111 - SCHERRER Françoise Anonymat : non Organisme : Principale Honoraire Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 17h31 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : enquête éoliennes au-dessus de Mesnières Contribution :

Je suis particulièrement surprise du "rebond" du projet de création de parc éolien pour les communes de Baillolet et Lucy. En effet, Monsieur le Préfet avait rejeté ce projet. Je suis d'autant plus étonnée du fait que la commune de Mesnières, qui n'a rien demandé, sera fortement impactée par ce que l'on peut appeler, pour le moins, un préjudice esthétique. En effet, le village de Mesnières, porteur de quatre étoiles pour son fleurissement, est un lieu privilégié pour les peintres, pour les promeneurs et personnes qui ont besoin de se

ressourcer, loin de toute l'agitation de la période que nous traversons, période de violences, d'incivilités, porteuse de valeurs matérielles mais peu soucieuse du beau, de ce qui fait du bien aux yeux et à l'âme, car le beau fait du bien à l'âme. Les magnifiques paysages que nous offre Mesnières ne sauraient être détériorés par un parc éolien qui n'aurait rien d'esthétique et porterait au contraire un préjudice esthétique important dont nous ne voulons pas. Il est hors de question que nous acceptions un tel dommage. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 14 Rue Pierre Corneille Ville : Neufchâtel-en-Bray

@112 - ROLLIN Gérard Anonymat : non Organisme : COLAS Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 17h35 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Soutien au projet Contribution : Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Seine Maritime. Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 1 Rue du Colonel Pierre Avia Ville : Issy-les-Moulineaux

@113 - SCHERRER Françoise Anonymat : non Organisme : Principale Honoraire Education Nationale Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 17h59 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : projet de parc éolien au Mont Hellet ,

Soutenu par les communes de Baillolet et de Lucy. Contribution : Je suis pour le moins étonnée que revienne à la surface un projet de parc éolien au Mont Hellet, soutenu par les communes de Baillolet et de Lucy, alors que Monsieur le Préfet avait rejeté l'instruction du dossier. Le problème est qu'un tel projet impacterait directement la commune de Mesnières, par un grave préjudice esthétique. En effet, ce ravissant village, porteur de quatre fleurs, de part le fleurissement des particuliers et de la commune, attire de manière importante des personnes soucieuses de se ressourcer par le calme et la beauté du site, les peintres et artistes en font de remarquables oeuvres en plein air, ce qui suscite bien évidemment le déplacement de nombreux amateurs d'art. Effectivement, le beau fait du bien à l'âme, et si nous venons à Mesnières régulièrement pour y trouver le calme et l'apaisement qui manquent tant ailleurs où les valeurs matérielles sont pratiquement les seules considérations qui importent, il est hors de question de laisser passer la beauté de la nature, la biodiversité auxquelles nous sommes tant attachés et qui font de Mesnières un village d'exception. N'ai-je pas déjà entendu dire, à plusieurs reprises, que Mesnières était un petit Gerberoy ? Dans de telles conditions, il est hors de question de laisser détruire par un parc éolien, tout cet écrin verdoyant, le préjudice esthétique serait incommensurable. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@114 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 18h23 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Non aux éoliennes Contribution : Nous sommes contre les éoliennes. Celles-ci vont défigurer notre joli pays de Bray. Les personnes qui souhaite les voir, ni voit que leur intérêt personnel. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery

E115 - Simone Kieken Anonymat : non Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 18h41 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation non publiée Objet :

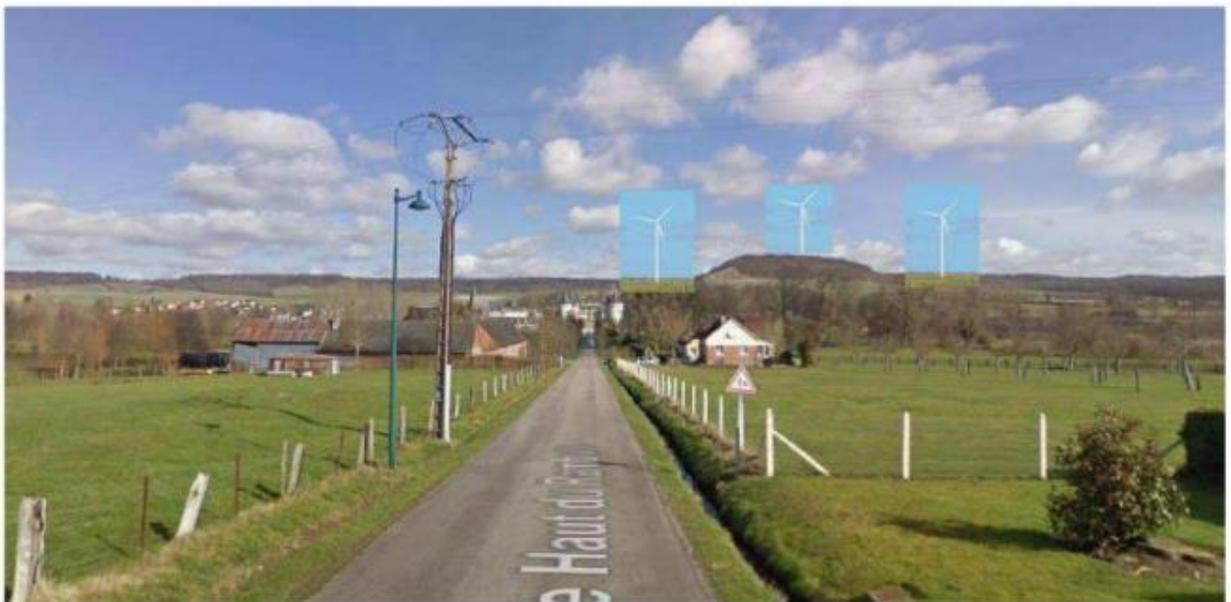
Monsieur le commissaire enquêteur, Contribution : Je tiens a vous dire mon effroi devant ces projets éoliens dans notre si beau pays de Bray.Pourquoi détruire nos paysages avec des machines dont les pales ne sont pas recyclables et qui finiront dans nos champs, nos fossés et nos forêts.Ces machines ont une durée de vie plutôt courte, alors pourquoi tant d'argent dans ces programmes. Si elles fournissaient en permanence je pourrais comprendre mais ce n'est pas le cas.Et nos terres agricoles polluées par des tonnes de ciment, ciment dont nous allons manquer.Pourquoi encore une fois le monde rural est enlaidi pour le confort des citadin qui ne supportent pas le chant du coq et l'odeur des vaches.Le monde rural ne dois pas se déchirer pour que quelques uns en

tirent de gros profits. Déjà sur les hauteurs du pays de Bray on voit des mas dans toutes les directions, si on en rajoutenous allons devenir comme le département de la somme, quand j'y passe j'ai mal pour les habitants de cette région. Construisons des barrages ou prenons soin de ceux que nous avons , nous avons la force de l'eau avec la mer et nos fleuves. Je suis écologiste mais je suis aussi pour le nucléaire car ce n'est pas avec le vent que nous allons faire travailler éclairer, transporter 68 millions de Français. Voilà ma pensée sur ce sujet et si ce projet venait à aboutir , moi qui n'ai jamais manqué de me déplacer pour voter, je ne suis pas sûre de continuer. Il faut que la destruction de notre beau pays Cesse. J'ose espérer que quelqu'un lira ce courrier. Avec tout mon respect. SIMONE KIEKEN 12 rue sainte claire . Neuchâtel en bray. Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@116 - AURIEL Bernard Anonymat : non Organisme : Professeur au lycée de Mesnières en Bray Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 19h20 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Implantation de 3 éoliennes au mont Hellet Contribution : Non aux éoliennes au-dessus du château de Mesnières-en-Bray, je trouve que ce projet n'est pas bien fondé. Si peu d'énergie produite pour un tel gâchis, pour la biodiversité, les habitants et les paysages. Voir la pièce jointe.

Pièce(s) jointes(s) :

Non aux éoliennes au-dessus du château de Mesnières-en-Bray



Vu du Rembure à Mesnières-en-Bray avec un montage des 3 éoliennes au mont Hellet

Je souhaite exposer les points suivants de façon à exprimer mes vives incompréhensions quant au projet d'implantation d'éoliennes au mont du Hellet au-dessus de la commune de Mesnières-en-Bray.

- Habitant 25 avenue du château à Mesnières-en-Bray, à chaque fois que je vais regarder le château et la colline Saint Amador j'aurai dans ma perspective de vue des éoliennes le jour et une guirlande « de Noël » de lumières rouges la nuit.

- Le projet a déjà été retoqué pour l'implantation de 4 éoliennes, il est d'ailleurs surprenant que les avis négatifs de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) de Normandie et de la DREAL n'aient pas été pris en considération.

- Est-il judicieux de les mettre dans une clairière où les vents ne sont pas réguliers et vents tourbillonnants du fait de la présence d'arbre ?

- Sachant que la Seine-Maritime est un des premiers départements producteur d'énergie de France avec ses 2 sites nucléaires, ses éoliennes offshore à Fécamp, les champs éoliens dans le nord du département ; voir même le projet éolien offshore sur Dieppe est-il nécessaire de multiplier les petites implantations ? Est-il judicieux d'en mettre que 3 alors qu'il est convenu que pour qu'une ferme éolienne soit rentable il en faut au moins 8 ?

-L'implantation des éoliennes à moins de 3 kilomètres du château de Mesnières qui est classé par les beaux-arts n'est pas judicieuse :

- Le château de Mesnières qui est un château de la Loire en Normandie a pénalisé beaucoup d'habitants du village par des contraintes lors de la construction de maisons (couleur de toiture, forme des maisons, volets, carreaux des fenêtres.... dans un périmètre de 600m et là on verrait des mouvements rotatifs ?
- Aujourd'hui, les habitants de Mesnières-en-Bray ne comprennent pas que l'on est droit de mettre des éoliennes sur la colline derrière le château sans une enquête publique sur le village.
- La distance d'influence des éoliennes dans la perceptive est très important dans les 10 premiers kilomètres pour la vision.
- Le bruit de rotation des hélices ainsi que les flashes émis par les balises vont perturber les habitants de Mesnières-en-Bray et dévaloriser leurs maisons et leurs biens.

- Quand on vient à Mesnières-en-Bray par le village de Fresles on découvre le château dans un écrin de verdure, mais demain nous aurons des éoliennes qui vont le surplomber de 130 mètres au-dessus de la végétation existante.

-Mesnières-en-Bray se trouve dans la petite région de la boutonnière du pays de Bray qui est une identité géologique très particulière. On y trouve des couches sédimentaires très particulières que l'on ne trouve pas ailleurs dans la région voir en France. L'implantation des éoliennes en bordure de la « cuesta » Nord-est, qui délimite la boutonnière va modifier le paysage de ce site particulier.

-De plus l'implantation des éoliennes dans une zone classée ZNIEF et avec la présence proche d'une espace naturel sensible, va perturber la vie faunistique lié à ses milieux, tel que :

- Le busard Saint Martin qui niche au sol est qui est protégé ainsi que l'Autour des Palombes pour ne citer que ses 2 oiseaux.
- Les chiroptères avec les chauves-souris arboricoles présents dans cette clairière qui seront perturbés par les flashs des balises et les champs magnétiques produits par la rotation des hélices.

- Quelle est la rentabilité de ce type d'éoliennes sachant que pour chaque machine implantée on donne pendant 25 ans une somme de 15000€ /an aux agriculteurs pour la location du terrain, que les communes touchent aussi des sommes d'argent ainsi que la communauté de commune ?

A contrario la commune de Mesnières-en-Bray qui est plus impactée que celle de Lucy ou Baillolet ne touche rien et ne rentre pas dans l'enquête Publique.

-Est-ce-que l'éolien est une énergie Propre ? La production d'électricité des éoliennes dépend de la présence et de la vitesse du vent, donc c'est une production alternative qui demande d'avoir des centrales thermiques pour répondre à la demande électrique (Présence en Allemagne de centrales au charbon très polluante en CO2 pour compléter leurs parcs éoliens). On ne sait pas pour l'instant recycler les hélices et on les enterre.

-Le vent, bien que venant de l'ouest n'est pas assez régulier, les anciens n'avaient pas installé de moulin-à-vent sur les plateaux, pour moudre le grain mais avaient installé des moulins à eaux en fond de vallée. Aujourd'hui on peut observer que les éoliennes implantées à Challengeville et les environs ne tournent pas régulièrement.

En tant qu'enseignant d'aménagement du territoire je serai bien en difficulté pour expliquer à mes élèves le manque de cohérence entre les contraintes naturelles liées à la géologie, la faune, la flore, au paysage et le manque de soin pour protéger les espaces naturels remarquables en implantant trois éoliennes. Au nom de la transition énergétique doit-on aller trop vite sans réflexion d'ensemble ?

Mesnières-en-Bray est baptisé village de la randonnée, est considéré comme beau village fleuri de France, avec 4 fleurs et la fleur d'or 2023, possède un château renaissance, a deux espaces naturels reconnus et on lui mettrait trois « ventilateurs » souillant la perspectives de la faune, de la flore et des usagers qui jusque-là sont restés cohérents dans leur action environnementale.

Bernard AURIEL

Habitant de Mesnières-en-Bray

Pour toutes ces raisons, je trouve que ce projet n'est pas bien fondé. Si peu d'énergie produite pour un tel gâchis.

@117 - Vasselin Cecile Anonymat : non Date de dépôt : Le 18/09/2023 à 21h48 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Contre ce projet Contribution : Je suis contre ce projet d implanter des éoliennes dans la boutonniere du Pays de Bray. Nous avons un magnifique paysage, une superbe vallée et aucune nuisance pour nos animaux puisque je suis agricultrice et cette implantation est dangereuse. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Sainte-Agathe-d'Aliermont

@118 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 00h46 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : PROJET EOLIEN Contribution :

Non au parc éolien sur le MONT HELLET qui sera situé au milieu d'un massif forestier. Il faut préserver la biodiversité et également notre beau château, je pense qu'il serait plus judicieux de planter des arbres sur ce secteur. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Ancourt

@119 - Corentin Anonymat : non Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 07h10 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes du mont hellet Contribution :

Dégradation du paysage du châteaux classé monument historique pour produire si peu d'électricité Dégradation des sols et de la Biodiversité Emprise sur des terres agricoles Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@120 - VALLEE Philippe et Fabienne Anonymat : non Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 09h30 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Refus des éoliennes du Mont Hellet Contribution

Ma maison se trouve située en face de la colline Saint-AMADOR avec vue sur le château en premier plan. L'installation d'éoliennes viendra perturber ce paysage d'exception. Comment peut-on avoir eu l'idée de proposer un parc éolien en arrière d'un tel monument classé monument historique? C'est un manque de respect pour la population du village tant attachée à ce patrimoine. nous aurions pu être consultés préalablement. Ce projet impacte directement la valeur immobilière de notre bien. Pour développer les énergies renouvelables, ne serait-il pas mieux d'opter pour des panneaux photovoltaïques moins impactant pour les paysages? Qu'en pense l'Architecte des Bâtiments de France? Monsieur le Commissaire enquêteur, donnez un avis défavorable à ce projet Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-

E121 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 12h43 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation publiée Objet : Opposition au projet Contribution :

Manque de concertation . Zone de clairière ou les oiseaux viennent que ce soit des hérons mais aussi d autres types d oiseaux. Les intérêts d un particulier ne doivent pas mettre en péril notre faune Envoyé depuis l'application Mail Orange Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E122 - Hubert DEPREAUX Anonymat : non Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 12h48 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation publiée Objet : Contestation projet Contribution :

Point de vue nuisances qui ne seront vues et ressenties par les communes voisines mais n impacteront pas la commune du principal intéressé qui oublie notre patrimoine au nom du profit.. Envoyé depuis l'application Mail Orange Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@123 - de Chanville Valentine Anonymat : non Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 12h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Non à l'éolien dans la Boutonnière du Pays de Bray Contribution : "Le pays de Bray est unique aux yeux des géologues, par la spécificité de ses boutonnières. Il a de magnifiques paysages, très vallonnés et authentiques. De même pour une bonne partie de son habitat. La vue plongeante qu'on a du mont Hellet est tout simplement

incroyable, vaste, apaisante, harmonieuse, juste splendide. Il n'est pas acceptable de casser et saccager cela. Trop, c'est trop !!! Les paysages d'Osmoy Saint-Valery, à côté, et le hameau classé de Beauval sont en grand danger également De plus, le pays de Bray a un patrimoine classé et inscrit aux monuments historiques, notamment à proximité du mont Hellet : comptez le patrimoine concerné, comme le château de Mesnières, véritable bijou posé dans la campagne normande, le manoir de Beauval qui dépend de la commune de Croixdalle, les églises et j'en passe ! Je crois que les Français tiennent à leur patrimoine, comme en témoigne la participation aux Journées du Patrimoine du weekend dernier. On a le patrimoine qu'on mérite. Méritons-nous le nôtre en le saccageant ainsi ? Je préfère relancer le nucléaire, amplifier la sobriété énergétique pour sauver nos paysages, m'habiller + et moins me chauffer si nécessaire. La Seine-Maritime, avec ses centrales nucléaires, notamment Penly à proximité, qui va être considérablement agrandi (sacrifices déjà prévus pour les nouveaux pilons qui vont déforester une bonne partie de la forêt d'EU) : nos sacrifices sont suffisants, aux autres départements aussi à produire leur électricité : sinon, la Seine-Maritime produit pour transférer à ceux qui ne veulent pas produire. Ce projet du Hellet (+ Osmoy) représentent un MEPRIS pour nous et nos paysages qui est inadmissible. La Normandie est belle et contribue déjà plus que sa part au niveau national, il faut mieux répartir cela sur le territoire français. De surcroît, l'éolien laisse perplexe : la vitesse moyenne du vent baisse (cf Les Echos) et diminue donc leur rentabilité. Et à l'inverse, s'il y a trop de vent, les éoliennes ne peuvent marcher non plus, donc, c'est un fonctionnement de + en + intermittent au regard de dégâts permanents et irréversibles sur les paysages, qui se transforment en aéroports clignotants la nuit et détruisent la faune ! Et écartent les touristes. Parmi les quelques promoteurs locaux, on peut trouver ceux qui s'enrichissent personnellement au passage et sacrifient leurs paysages. Vision éthique édifiante. La côte à 30 km est déjà saccagée, les normands du pays de Caux et du petit Caux en bord de mer, en recherche de calme et de beaux paysages, viennent nous rejoindre dans le pays de Bray. NON NON ET NON A LA CREATION DU PARC DU MONT HELLET. Et pas d'éoliennes dans le pays de BRAY, suivant la charte signée par les élus." Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Route de Beauval Ville : Croixdalle

@124 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 13h22 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : non aux des éoliennes au Hellet Contribution :

Le pays de Bray est unique aux yeux des géologues, par la spécificité de ses boutonnières. Il a de magnifiques paysages, très vallonnés et authentiques. Il en est de même pour une bonne partie de son habitat. La vue plongeante qu'on a du mont Hellet est tout simplement incroyable, vaste, apaisante, harmonieuse, simplement splendide. Il n'est pas acceptable de casser et saccager cela. Trop, c'est trop !!! Les paysages d'Osmoy Saint-Valery, à côté, et le hameau classé de Beauval sont en grand danger également. De plus, le pays de Bray a un patrimoine classé et inscrit aux monuments historiques, notamment à proximité du mont Hellet : comptez le patrimoine concerné, comme le château de Mesnières, véritable bijou posé dans la campagne normande, le manoir de Beauval qui dépend de la commune de Croixdalle, les églises et j'en passe ! Je crois que les Français tiennent à leur patrimoine, spécialement après ce weekend du 16/17 sept où tous se sont précipités pour s'enrichir à son contact.... On a le patrimoine qu'on mérite. Méritons-nous le nôtre en le saccageant ainsi ? Je préfère relancer le nucléaire, amplifier la sobriété énergétique pour sauver nos paysages, m'habiller plus et moins me chauffer si nécessaire. La Seine-Maritime, avec ses centrales nucléaires, notamment Penly à proximité, qui va être considérablement agrandi (sacrifices déjà prévus pour les nouveaux pilons qui vont déforester une bonne partie de la forêt d'EU) : nos sacrifices sont suffisants, aux autres départements aussi à produire leur électricité : sinon, la Seine-Maritime produit pour transférer à ceux qui ne veulent pas produire. Ce projet du Hellet (+ Osmoy) représentent un MEPRIS pour nous et nos paysages qui est inadmissible. La Normandie est belle et contribue déjà plus que sa part au niveau national, il faut mieux répartir cela sur le territoire français. De surcroît, l'éolien laisse perplexe : la vitesse moyenne du vent baisse (cf Les Echos) et diminue donc leur rentabilité. Et à l'inverse, s'il y a trop de vent, les éoliennes ne peuvent marcher non plus, donc, c'est un fonctionnement de + en + intermittent au regard de dégâts permanents et irréversibles sur les paysages, qui se transforment en aéroports clignotants la nuit et détruisent la faune ! Et écartent les touristes. Parmi les quelques promoteurs locaux, on peut trouver ceux qui s'enrichissent personnellement au passage et sacrifient leurs paysages. Vision éthique édifiante. La côte à 30 km est déjà saccagée, les normands du pays de Caux et du petit Caux en bord de mer, en recherche de calme et de beaux paysages, viennent nous rejoindre dans le pays de Bray. NON NON ET NON A LA CREATION DU PARC DU MONT HELLET. Et pas d'éoliennes dans le pays de BRAY, suivant la charte signée par les élus. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Route de Beauval Ville : Croixdalle

@125 - Fourcin Julien Anonymat : non Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 13h45 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien Baillolet Lucy Contribution :

Par ce message je me porte "entièrement" contre ce projet de parc éolien "au dessus" de la commune de Mesnières en Bray où j'habite. En effet je me porte contre un projet qui dénaturera a coup sûr cette belle vallée environnante et dont j'ai la chance de contempler chaque jour. La où trône un château Renaissance, nous ne pouvons permettre une "vue combinée" entre ce monument historique et des éoliennes. Éoliennes qu'on peut accepter dans des plaines sans habitation, village, château a proximité. Mais pas dans cette vallée, a cet endroit, tout proche d'une habitation, proche d'un village reconnu dans le pays de Bray pour son charme et encore moins près d'un château Renaissance !!! Signé un habitant de Mesnières en Bray attaché a la beauté du paysage qui l'entoure !!!! Comptant sur cette enquête. Cordialement, Fourcin Julien Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@126 - MINEL DANY Anonymat : non Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 17h35 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : LE SITE DU MONT HELLET N'EST PAS LE LIEU Contribution :

En ma qualité de maire de la commune de Mesnières-en-Bray, je n'inscris pas mes propos en opposition au développement de l'éolien, ce serait un autre débat. J'argumente pour démontrer que le site du Mont Hellet n'est pas un lieu à retenir pour y créer un parc éolien. Le rapport que vous trouverez en fichier joint sera probablement celui à partir duquel les élus mesniérois délibèreront prochainement afin de formaliser leur avis sur la création de ce parc éolien dit du Mont Hellet. Pour en prendre connaissance vous devez consulter la pièce jointe... Bonne lecture. Je déposerai cette contribution sous forme d'un rapport papier auprès de Monsieur le Commissaire enquêteur lors d'une de ces permanences en mairie de Baillolet ou de Lucy. Pièce(s) jointes(s) :

Création d'un parc éolien dit du Mont Hellet – Observations D. Minel, maire de Mesnières-en-Bray.

Préambule : En ma qualité de maire de la commune de Mesnières-en-Bray, je n'inscris pas mes propos en opposition au développement de l'éolien, ce serait un autre débat. J'argumente pour démontrer que le site du Mont Hellet n'est pas un lieu à retenir pour y créer un parc éolien.

Le rapport qui suit sera probablement celui à partir duquel les élus délibèreront prochainement afin de formaliser leur avis sur la création de ce parc éolien dit du Mont Hellet.

Situation du projet de parc.

La Zone d'Implantation Prévisionnelle (ZIP) s'inscrit dans une clairière forestière d'environ 60ha entourée exclusivement de la forêt du Hellet avec implantation d'éoliennes à environ 110m (moins de 50m en bout de pâles) de la lisière, avec la présence de deux routes départementales, d'une ligne de haute tension, d'une exploitation agricole d'élevage (atelier naisseur de porcelets) située à moins de 480m avec la maison d'habitation à 515m. La situation du parc s'étale sur un territoire qualifié par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) à la fois comme un réservoir riche de biodiversité et de grande qualité paysagère ou encore composées de paysages à forte sensibilité.

Un choix de site qui n'est pas en cohérence avec les avis des collectivités:

Au niveau de l'Etat : Avant de rappeler les avis des collectivités, rappelons la position de l'Etat par la voix de la préfecture, comme elle est formulée dans le « Guide pour un paysage de l'éolien en Normandie », à savoir que la préservation des crêtes boisées figure parmi les préconisations formulées dans l'Atlas des paysages. Dans ce guide le projet du Mont Hellet est évoqué. Dans ce guide, on s'interroge sur l'opportunité d'un tel emplacement en préconisant la recherche d'une solution alternative. (Source : Guide pour un paysage de l'éolien en Normandie page 42). Pourquoi ne pas avoir imposé au porteur de projet la recherche d'un site alternatif ?

Au niveau de la Région : le Mont du Hellet ne figure pas parmi les sites retenus au schéma régional de l'éolien. La MRAe reprend le sujet à plusieurs reprises notamment en page 8 de son rapport.

Au niveau du Département : Le département de la Seine-Maritime fournit une contribution exceptionnelle en matière de production d'énergie décarbonée avec deux centrales nucléaires. Le nombre d'éoliennes terrestres (>1MW) dans les départements de Normandie au 31 décembre 2022 [selon l'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie \(ORECAN\)](#) se décompose ainsi:

- Seine-Maritime : 214 éoliennes (526 MW)

- Calvados : 78 éoliennes (159 MW)

- Manche : 66 éoliennes (142 MW)

- Eure : 48 éoliennes (107 MW)

-Orne : 23 éoliennes (45 MW)

Au 31 décembre 2022, pour la Seine-Maritime, c'est **autant** que sur les 4 autres départements normands : **214** éoliennes en Seine-Maritime et **215** au total pour les quatre autres !!

Plus d'un tiers des éoliennes seinomarines sont installées « en et autour » du Pays de Bray. Quant au projet de création du site du Mont Hellet, il existe déjà 27 parcs éoliens dans un rayon de 20 km. Nous, population et élus, sommes à saturation vis-à-vis de l'éolien.

Si à cela, on ajoute les deux parcs éoliens offshores, l'extension EPR de la centrale nucléaire de Penly, nous sommes en droit de s'interroger sur l'équité territoriale de la contribution à la transition écologique en matière d'énergie non carbonée. Sont-ce toujours les mêmes qui doivent contribuer ? N'existe-t-il pas d'autres moyens que l'éolien en matière d'énergie renouvelable? Quels sont les objectifs seinomarins ou normands fixés en termes d'énergies renouvelables au moment où les Zones d'Accélération de développement des Energies Renouvelables sont lancées ?

Au niveau du Pays de Bray, « le PETR du Pays de Bray » : Le SCOT du Pays de Bray est au stade dit « arrêté », il devrait dans un futur proche (début 2024 ?) devenir un document approuvé. Il indique, à son stade d'avancement, partagé avec les personnes publiques associées, dans les prescriptions [P51] qu'il ne faut pas implanter de nouveaux parcs au sein de la boutonnière, dans et à proximité immédiate des réservoirs de biodiversité....L'implantation est également fortement déconseillée sur et à proximité des corridors écologiques à préserver.... . Par ailleurs, les élus du PETR du Pays de Bray, ont voté à l'unanimité une motion concernant l'implantation de nouveaux parcs éoliens sur son territoire. Par cette décision, le Pays de Bray définit comment il conçoit son développement, il préfère à l'installation de parcs éoliens préserver sa richesse paysagère ou encore celle de sa biodiversité. Cette motion est la suivante :

Considérant les spécificités géographiques et paysagères du Pays de Bray

Considérant le Guide de recommandations pour l'éolien réalisé par le SMAD en 2006 et les zones propices à l'éolien ainsi définies, à vocation pédagogique

Considérant les travaux du SCoT en cours d'élaboration

Considérant les sollicitations reçues par le PETR du Pays de Bray pour porter une réflexion sur l'éolien dans le cadre du SCoT compte-tenu des prospections en cours sur le Pays de Bray

Le contexte environnemental et paysager du Pays de Bray complexifie l'implantation de nouveaux parcs éoliens. En effet, le patrimoine naturel et paysager est un atout indéniable pour le territoire, notamment en termes d'attractivité. L'entité paysagère de la Boutonnière présente des singularités qu'il convient de considérer spécifiquement. Malgré tout l'intérêt que représente l'éolien, en tant qu'énergie renouvelable dans le cadre de la transition énergétique, il convient d'avoir une approche globale et raisonnée de son implantation sur le territoire.

Ainsi, le SCoT du Pays de Bray prévoira des prescriptions et des recommandations en matière d'implantation d'éoliennes, qui seront traduites dans les documents d'urbanisme locaux et pourra considérer la spatialisation de zones non propices.

Dans l'attente du SCoT les élus du Pays de Bray considèrent que l'implantation d'éoliennes (grand éolien) doit être évitée dans les secteurs suivants :

- Les réservoirs de biodiversité
- Les zones humides
- L'entité paysagère de la Boutonnière du fait de sa morphologie, des pentes marquées des coteaux et du bocage associé.

Cette motion collective sera notifiée à l'ensemble des communes du territoire afin de les accompagner dans la délibération pour des projets éoliens sur leur périmètre.

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votes exprimés (3 abstentions) de valider cette motion et d'autoriser le Président à la notifier à l'ensemble des communes du territoire.

Au niveau de la Communauté de Communes « Bray-Eawy » : En 2012, une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) a été définie au sein du territoire de la communauté de communes du Pays neufchâtelois, fusionnée en 2017, pour donner naissance à la communauté de commune « Bray-Eawy ». L'intérêt de ce travail permettait d'éviter les conflits d'acceptabilité entre élus au sein de la communauté de communes. Cette ZDE a été approuvée par une large majorité des membres présents (43 favorables /47 votants). La carte a permis l'extension du site de Callengeville situé sur le coteau « Nord » de la vallée de l'Eaulne. Dans les sites retenus dans la ZDE, d'autres installations ont été installées ou sont en projet. Elles ont été ou devraient être, pour certaines, installées par la société RWE, celle qui porte le projet du Mont Hellet. Ainsi, l'extension du Parc du Val aux Moines, commune de Fesques est un projet de sept éoliennes porté par RWE. Ce dernier projet qui a reçu un avis favorable de M. le commissaire enquêteur, ne pourrait-il pas être considéré comme le projet alternatif à celui du Mont Hellet, projet alternatif que demande la MRAe dans son rapport et qui est resté sans réponse par RWE ?

Pour information, les sites retenus dans la ZDE de la communauté de communes du pays neufchâtelois ne sont pas saturés et le site du Mont du Hellet ne compte pas parmi les sites retenus dans la ZDE communautaire. Voici un extrait du texte de la délibération prise par la communauté de communes du Pays Neufchâtelois :

Les secteurs de périmètres de ZDE ont été définis.

A ces secteurs, ont été associées des fourchettes de puissances comme suit :

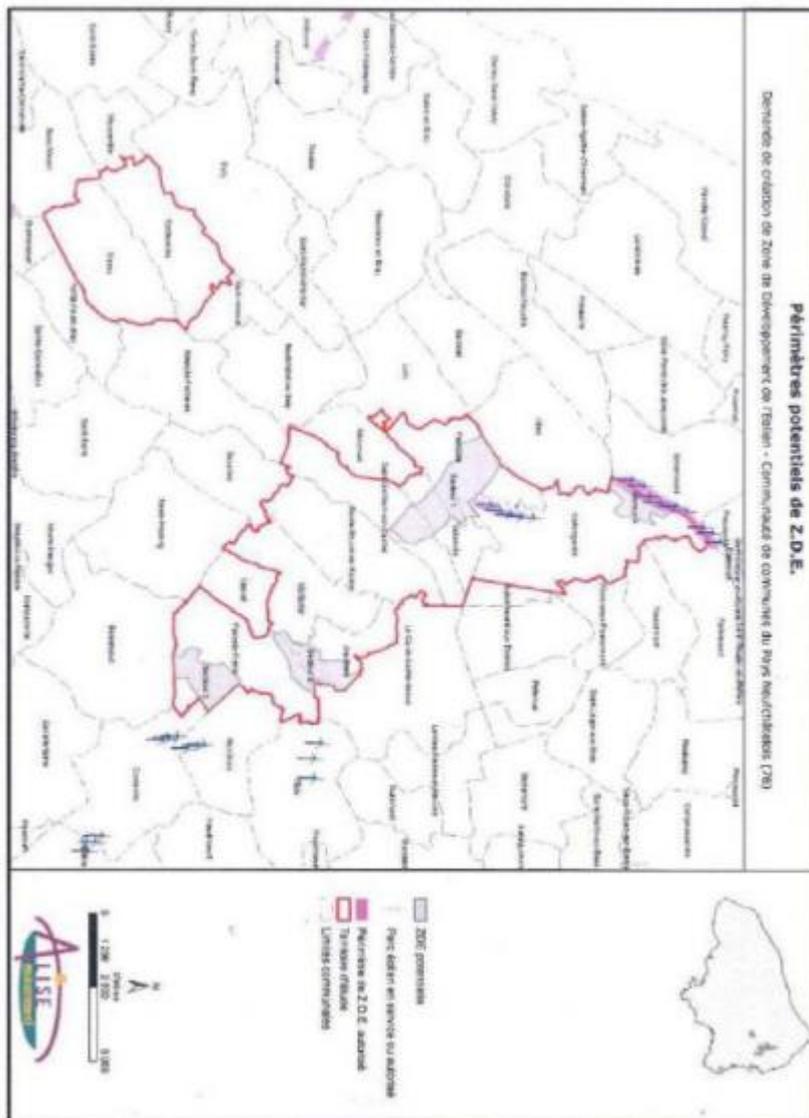
Secteurs	Fourchettes de puissance
Secteur 1 (Fesques, Vatierville, Saint Germain sur Eaulne)	0-27 MW
Secteur 2 (Auvilliers, Flamets-Frétils)	0-21 MW
Secteur 4 (Callengeville)	0-15 MW

Les élus du Pays Neufchâtelois valident, à la majorité, les 3 périmètres présentés ci-dessous ainsi que les fourchettes de puissance qui leur sont associées.

Voix pour : 43

Voix contre : 2

Abstention : 1



Par délibération, le 23 oct. 2017, si la commune de Baillolet ne s'oppose pas à l'installation d'éoliennes sur son territoire, elle n'approuve pas que le parc soit situé au Mont Hellet face à la Croix des trois frères. Elle le dit dans la délibération suivante :

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
CANTON DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

MAIRIE DE BAILLOLET

DELIBERATION

N°33/2017

Date de convocation :	L'an deux mille dix-sept,
16 Octobre 2017	Le 20 Octobre à vingt heures et trente minutes,
Date d'affichage :	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
16 Octobre 2017	en séance publique, sous la présidence de Mme LERMECHAIN Maryse,
Nombre de conseillers :	Maire.
En exercice : 10	Etaient présents : Mme LERMECHAIN Maryse, M. BAYEUX Alain,
Présents : 7	M. MOUQUET Patrick, M. BLANCHARD Patrick, M. LASNEL Jacques,
Votants : 8	M. BLANCHARD Patrick, Mme DOLBEC Janine, M. CAULLE Emmanuel
(1 procuration)	Absents excusés : M. DUTILLOY Etienne, Mme DUVAL Christine,
Pour : 7	M. PEISSEL Gérard
Contre : 1	

Monsieur CAULLE Emmanuel été élu secrétaire

Objet : Projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Baillolet par la société Nordex France.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société Nordex France, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

Considérant que la société Nordex France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leurs convocations une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Se prononce favorablement pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société Nordex France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique ;
- Les membres du conseil municipal présents n'approuvent pas la localisation proposée de la zone de projet située en partie haute face à la Croix des Trois Frères et demandent à la Société Nordex que la poursuite des études soit également faite en parallèle dans les deux autres zones hautes potentiellement utilisables de la commune, vers le Mont de Duranville et le secteur du Rayon Vernier, souhaitant que les contraintes techniques diverses permettent de retenir plutôt l'un ou l'autre de ces deux secteurs.

Ainsi délibéré les jours, mois et années suivants

Ont signé au registre l'ensemble des membres présents

23 OCT. 2017
SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE

Pour extrait certifié conforme,
Le 23 Octobre 2017,
Le Maire,
Maryse LERMECHAIN



Les conseillers municipaux n'approuvent pas la zone du Mont Hellet, face à la Croix des Trois Frères comme site d'implantation d'un parc éolien tout en proposant deux sites alternatifs : le Mont de Duranville et le secteur du Rayon Vernier. Ces sites ont-ils fait l'objet d'études comme il a été

demandé par le conseil municipal ? Auraient-ils pu ainsi répondre à la demande de la MRAe, celle adressée au porteur de projet lui demandant de proposer des sites alternatifs ?

De même, le conseil municipal de Baillolet, refuse de soutenir le recours de la « Société du Mont Hellet » sur l'arrêté préfectoral refusant l'autorisation de la création de ce parc en date du 14 avril 2021. Une copie de la délibération :

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
CANTON DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

MAIRIE DE BAILLOLET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°23 /2021

Date de convocation	21 Octobre 2021	
Date d'affichage	21 Octobre 2021	
Nombre de conseillers	En exercice : 11	L'an deux mille vingt et un, Le 5 Novembre à vingt heures et trente minutes,
Présents : 10	Votants : 11	Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique, sous la présidence de Madame LERMECHAIN Maryse, Maire.
Suffrages exprimés :11	Contre : 6	Etaient présents : Mme LERMECHAIN Maryse, M. PEISSEL Gérard, M.MOUQUET Patrick, M. BELLEFEMINE Arnaud, M. BAYEUX Alain, M. LASNEL Jérémy, M. DUTILLOY Etienne, Mme GUICHARD Michèle, Mme MORGAND Hélène Mme ARSON Valérie.

Madame MORGAND Hélène a été élue secrétaire.

Absent : M. CAULLE Emmanuel ayant donné pouvoir à M. BAYEUX Alain

Objet : Projet parc éolien du Mont Hellet

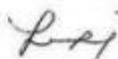
Le projet approuvé par le conseil municipal en date du 23 Novembre 2017 a fait l'objet d'un refus par M. le Préfet en date du 14 Avril 2021.

La société « Parc Eolien du Mont Hellet SAS » qui a monté le dossier demande que le conseil municipal statue sur un recours qu'elle souhaite faire et qu'elle nous demande d'appuyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à main levée : 6 voix contre la demande de recours – 5 voix pour -

La demande de recours est donc refusée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maryse LERMECHAIN



Ces deux délibérations montrent que les élus municipaux sont réservés quant à l'installation du parc au Mont Hellet.

Pour la commune de Mesnières-en-Bray : Le territoire de la commune de Mesnières-en-Bray se situe exclusivement dans la boutonnière géologique du Pays de Bray, il est composé de plateaux, de vallons, d'un fond de vallée.... Aussi, une délibération, faisant suite aux débats tenus au sein du Pôle d'Equilibre Territorial du Pays de Bray précise que la commune de Mesnières-en-Bray ne souhaite pas d'implantations d'éoliennes sur son territoire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL MUN

Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le **2021**
ID : 076-217604271-20210920-2021_5_N5-DE

Séance ordinaire du 20 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le Lundi 20 Septembre 2021 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Spectacles et de Loisirs de Mairie de MÉSNIÈRES-EN-BRAY sous la présidence de Monsieur Dany MINEL, Maire, de la commune de Mesnières-en-Bray.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14

Étaient présents : MINEL Dany, LEBON Didier, CAUVET Brigitte, FÉRET Nathalie, HELEINE Christine, BUREL Patrick, ALLIER Bernard, LEMONNIER Astrid, SANSON Hugues, VANDELANNOOTE Cathy, MICHAUX François-Marie, FOURCIN Bruno, ROUSSEL Laure,

Absents Excusés : SACREZ Loïc, LAMBERT Catherine pouvoir à LEBON Didier

2021.5.n°5 : Éolien industriel

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs développeurs se sont fait connaître en Mairie pour faire part de leur intention d'implanter des éoliennes sur le coteau Est du territoire communal. Certains d'entre eux ont déjà contacté des propriétaires fonciers.

La Commission Eolien a d'ailleurs reçu deux de ces développeurs durant l'été, il a été alors convenu que le Conseil Municipal serait sollicité prochainement afin de donner sa position sur l'implantation d'éoliennes sur l'espace communal.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal se prononcent défavorablement à l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

Avis défavorable à l'implantation d'éoliennes : 12 voix

Favorable : 1 voix

Abstention : 1 voix

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Dany MINEL



Ne serait-il pas temps, de prendre en considération le positionnement des élus locaux, de respecter leur décision, d'entendre les territoires ? Surtout que dans ce cas, il ne s'agit pas d'un discours anti-éolien mais de travailler ensemble sur « l'acceptable ». Mme la ministre de la transition écologique, à l'heure où il est demandé aux communes d'établir les ZADer, souligne l'importance qu'il faut accorder aux élus locaux « qui connaissent le terrain ». Le porteur de projet aurait dû s'en inspirer. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Dans son avis rendu au sujet relatif à l'installation d'un parc éolien sur le Mont du Hellet, la MRAe recommande de mieux justifier le choix du site d'implantation du projet en présentant des scénarios alternatifs d'implantation du projet, préférentiellement situés hors milieux boisés et dans des zones favorables à l'éolien telles que définies au schéma régional éolien avec l'objectif notamment de minimiser leur impact paysager.

Dans l'étude complétée en sept 2023 (déjà reçue en juillet 2023 !), le porteur de projet ne présente aucun scénario de sites d'implantation et même il s'en exonère ! Pourtant des solutions existent dans des espaces admis par les élus du PETR, conformes au schéma régional de l'éolien et à la ZDE de l'ex-communauté de communes du Pays Neufchâtelois. La société RWE les connaît puisqu'elle a déposé une demande d'extension d'un parc éolien appelé « Val aux Moines » sur les communes de Fesques, Vatierville.

Pourquoi après tant d'éléments appréciables par le porteur de projet lors du temps des études, il ne se résout pas à abandonner ce site ? A contrario, il persiste et fait appel sur la décision de rejet de M. le Préfet formulée dans son arrêté du 14 avril 2021?

Implantation des éoliennes sur le site

Si le choix du site est contestable, l'implantation des éoliennes sur le site l'est aussi. Envisagée à proximité de deux routes départementales (RD56 et RD 97 à 100m) dont l'une (RD97) passe entre l'éolienne N°2 et l'éolienne N° 3, à proximité d'une ligne de transport d'énergie « haute tension », à 470 mètres des bâtiments d'un élevage porcin (atelier de maternité de porcelets) et à 525,80m ou à 515m (selon le document RWE lu) de la maison d'habitation la plus proche, l'implantation des éoliennes (3 ou 4 éoliennes ? en effet, p. 19 de la notice descriptive sept 2023 on lit : « la variante finale retenue est la variante 3 avec 4 éoliennes disposées le long de l'autoroute RD 56 » de même on lit p.230 de l'étude d'impact – sept.2023 « le projet retenu est composé de 4 éoliennes et d'un poste de livraison », alors que l'avis d'enquête publique porte sur 3 éoliennes, lesquelles parmi les 4 ?) se trouve à moins de 110m de la lisière forestière avec une forte présence d'espèces de chiroptères, 16 espèces parmi celles-ci la pipistrelle commune, noctule de Leisler, deux espèces très sensibles à l'effet de barotraumatisme (implosion interne des tissus, par modification brutale de la pression de l'air provoquée par les pâles en mouvement) alors que les recommandations Eurobats prévoient un éloignement de 200m de tout milieu sensible (haie, lisière...). L'extrémité des pâles pourrait même s'en approcher à moins de 50 m !

Quand on croise tous les critères, habitations, lignes à haute tension, routes départementales et qu'on y ajoute les recommandations Eurobats pour la protection des chauves-souris, seule l'éolienne E1 trouve sa place, E2, E3, E4 ne pourraient pas être installées.

Comment l'Etat français qui a ratifié les recommandations Eurobats peut-il accepter que le porteur de projet ne les respecte pas ? (ou alors pourquoi avoir signé ces recommandations?)

Un point clé : l'acceptabilité du parc par la population.

Si le projet de création de parc éolien est situé sur le territoire des communes de Lucy et de Baillolet, la commune de Mesnières-en-Bray est autant concernée bien qu'oubliée par le porteur du projet (Voir p. 215 du rapport « étude d'impact sept. 2023). En effet, le village de Mesnières-en-Bray dont trois exploitations agricoles, deux habitations sont en zone immédiate avec son centre-bourg en zone rapprochée à environ deux km de la ZIP est tout aussi proche du parc projeté que la commune de Baillolet et celle de Lucy. Son paysage est l'un des plus exposés et bien davantage que ne le sont ceux des communes de Lucy et Baillolet, à l'exception du hameau « La Queue du Hellet - commune de Baillolet » lui aussi, très fortement impacté. L'exploitation agricole avec sa maison d'habitation la plus proche est mesniéroise et d'ailleurs pourquoi l'avoir exclue de la ZIP ?

Pourquoi, l'enquête d'acceptabilité nommée « bilan de la concertation septembre 2023 – campagne de porte à porte autour du projet de parc du Mont Hellet » (à laquelle seules 56 personnes ont accepté de répondre, page 20 du rapport) n'a-t-elle pas pris en considération la population mesniéroise et celle des villages proches notamment côté « boutonnière du Pays de Bray »? Cette enquête se limite aux populations des deux villages de la zone d'implantation. De même, à la lecture du rapport « étude d'impact septembre 2023 » page 19, on apprend que deux permanences publiques se sont tenues en déc. 2018 à la mairie de Baillolet et en mars 2019 à la mairie de Lucy. Les habitants de Baillolet et de Lucy y ont été invités par lettres distribuées dans les boîtes à lettres. N'aurait-il pas été convenable, utile d'y inviter la population mesniéroise tout aussi concernée ? Les conclusions de l'enquête auraient été plus pertinentes et plus représentative des avis des populations proches du parc !

Pourquoi la mairie de Mesnières-en-Bray n'a-t-elle pas été consultée en amont du projet, ni par le porteur de projet, ni par l'une ou l'autre des deux communes de l'implantation du nouveau parc et notamment après le « rebond » que le projet connaît suite à l'appel de la décision préfectorale devant la cour d'appel de Douai? Pourquoi ne pas l'avoir informée de la décision de la cour d'appel de Douai ?

Trois exemples de demandes d'explication formulées auprès de la mairie en témoignent :

-la société PIR vient d'investir 400 000€ dans l'aménagement d'un lotissement de 13 parcelles à bâtir. Elle interroge la commune sur le fait que celle-ci ne lui a pas porté à connaissance le projet de parc éolien du Mont Hellet qui dévalorise ces terrains. Mais comment la mairie pouvait-elle le faire puisqu'elle n'en avait pas connaissance. Le projet avait été refusé par M. le Préfet...

-Un jeune couple, M. et Mme H., vient d'acquérir au printemps 2023 une propriété sur la commune de Mesnières-en-Bray. La question est la même, la réponse de la mairie également.

-Une famille, M. et Mme S., viennent d'acquérir une maison à Mesnières-en-Bray après avoir vendu leur précédent bien pour cause de proximité d'un futur parc éolien autorisé. Et bis repetita, on recommence. Ils demandent des explications. Pourquoi n'ont-ils pas été avertis du projet de parc éolien par la note de renseignement d'Urbanisme.

Les retombées fiscales seront-elles au rendez-vous ?

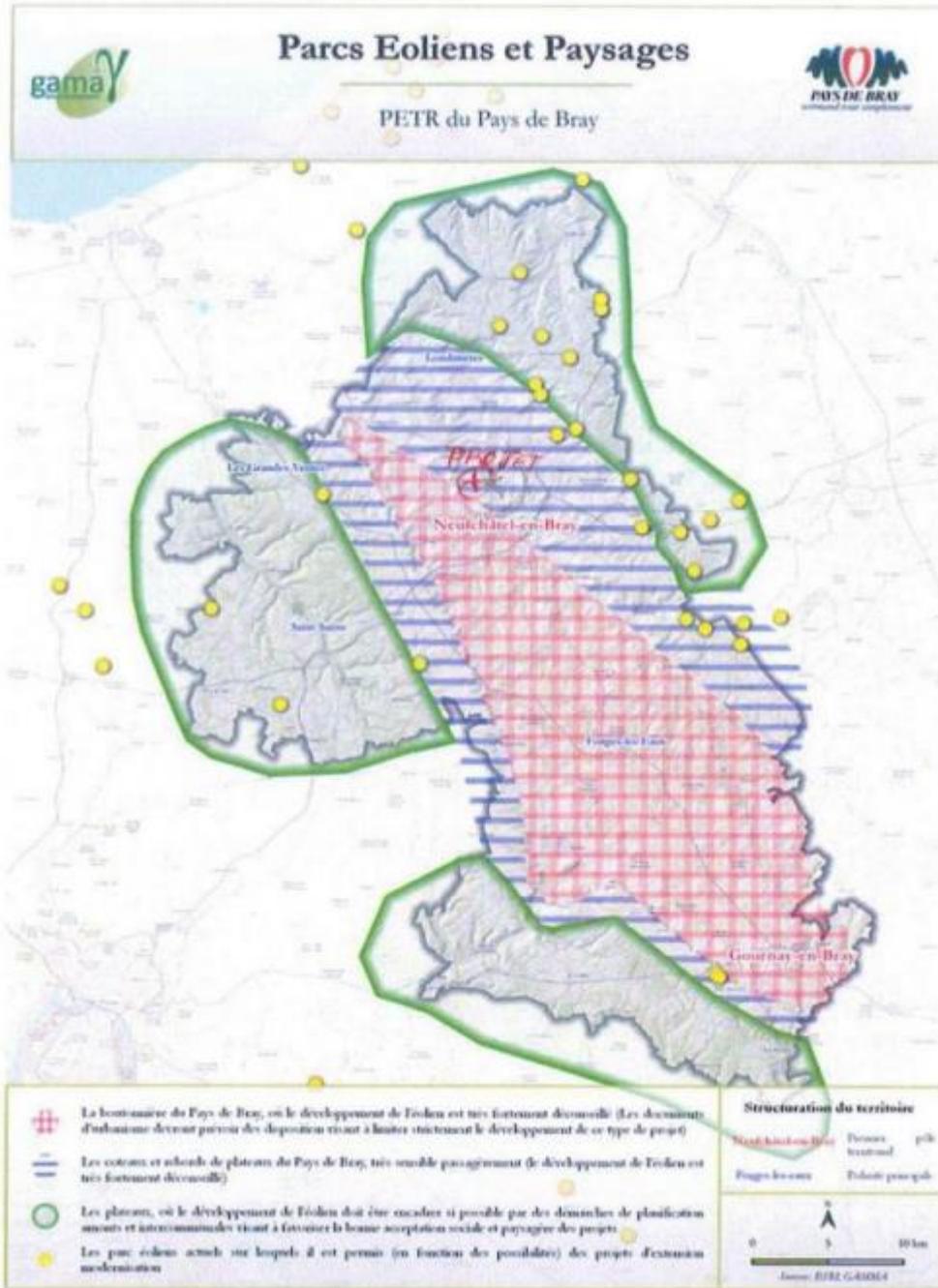
Le sujet est abordé par le porteur de projet lui-même pour valoriser l'intérêt de création du parc. Un tableau présente les retombées financières pour les communes de Lucy, de Baillolet, les

communautés de communes.... Mais, le compte final y sera-t-il ? Prudence, en effet, car Il ne serait pas étonnant que les dotations de fonctionnement de ces collectivités, que le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) soient, par ces nouvelles ressources (IFER), impactées à la baisse. Le sujet est complexe, seule une étude financière poussée pourrait évaluer les véritables retombées financières pour les collectivités. Nous aurions donc besoin d'éléments complémentaires pour mesurer l'importance de ces recettes complémentaires promises. Puisque le porteur de projet aborde cet aspect, il aurait dû aller jusqu'au bout de son annonce en la justifiant ! Est-il encore temps pour lui de la faire ?

Les paysages ; l'une des richesses du Pays de Bray

Le site d'implantation envisagé se situe sur le rebord de la boutonnière du Pays de Bray, coincé entre vallée de l'Eaulne et celle de la Béthune, sur un plateau très étroit qu'on devrait plutôt définir comme une crête séparant les deux entités paysagères, c'est d'ailleurs ainsi que le site est défini dans le guide pour un paysage de l'éolien en Normandie.

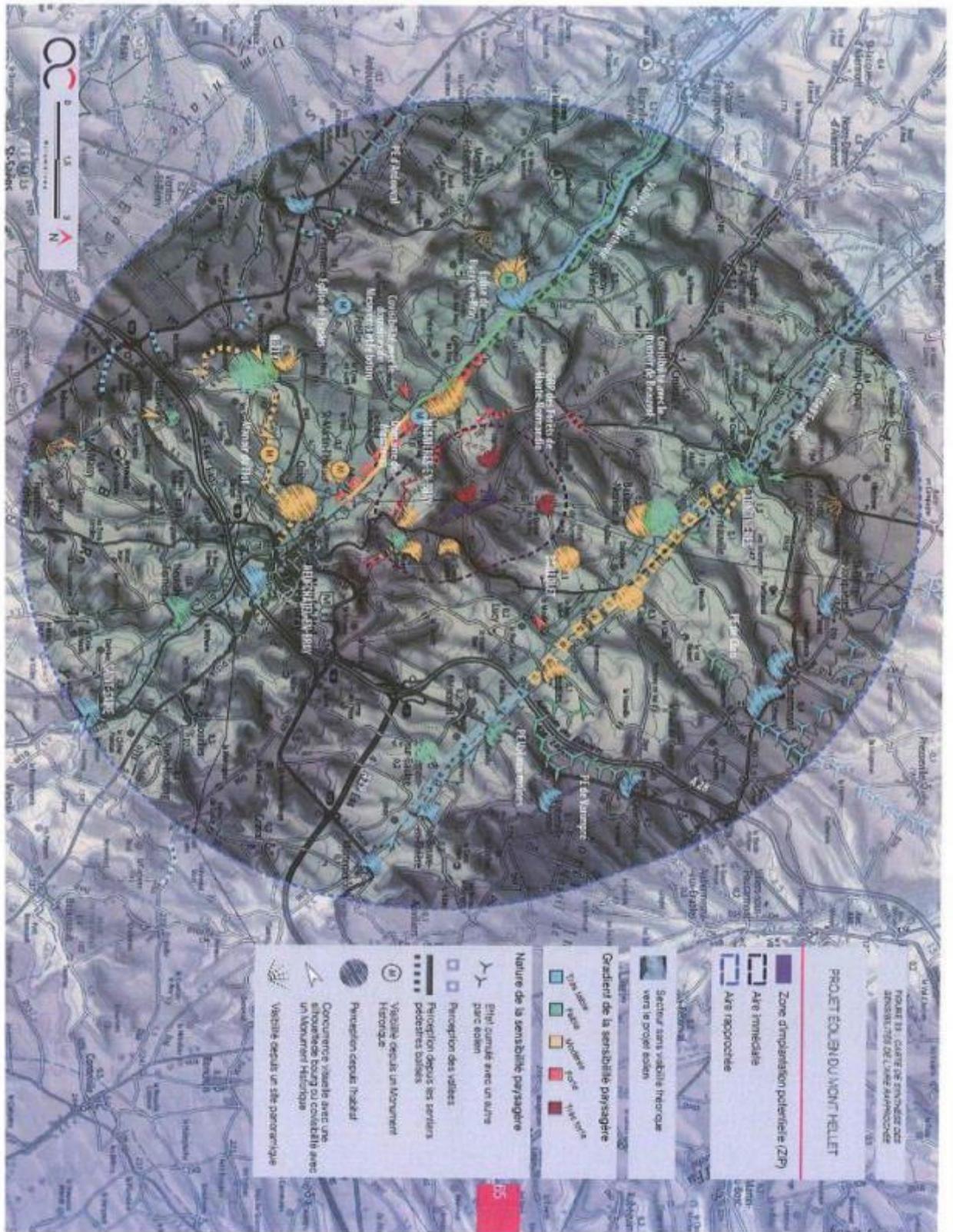
A ce jour, le Pays de Bray géologique ne compte pas d'éolienne installée sur cette crête qui s'étale entre Gaillefontaine et Freuleville. Si ce parc devait prendre forme, il y a de grands risques pour voir d'autres parcs naître, là où les élus du PETR du Pays de Bray représentant les trois communautés de communes du Pays de Bray n'en veulent pas préconisant plutôt la boutonnière comme un espace de « respiration » au regard des paysages des territoires voisins déjà impactés par une trentaine de parcs (vallée de l'Eaulne, plateaux du petit Caux, du Pays de Caux voisins...). La carte ci-après précise les lieux des sites éoliens existant autour du projet. Ces parcs sont situés d'une part, sur les plateaux « rive droite de l'Eaulne » ainsi que sur les plateaux « rive gauche » de la Béthune. Quant à la crête délimitant les vallées de l'Eaulne et de la Béthune, elle est vierge de toute installation : Cette respiration est menacée par ce parc ! Peut-on entendre les voix du territoire notamment celles du Pays qui réclament cette respiration ?



Parmi les communes impactées, selon l'étude, la commune de Mesnières compte parmi celles les plus touchées visuellement notamment quand on se situe sur son versant Sud, rive gauche de la Béthune. La co-visibilité entre le château renaissance de Mesnières, classé monument historique, et les futures éoliennes est reconnue dans le rapport de présentation comme un impact fort (carte page 65). L'effet d'écrasement à certains points du village se fera ressentir: l'altitude du centre village est de 68m (église), celle du Mont Hellet augmentée de la hauteur de l'éolienne en bout de pôle est de 374 m soit une différence de niveau de plus de 300m sur une distance à vol d'oiseau d'environ 2km ! le rapport de présentation affirme qu'il n'y aura pas d'effet d'écrasement. Etonnant !

Par ailleurs, les villages de la boutonnière géologique seront aussi impactés dans leur paysage : Quièvecourt, Saint-Martin l'Hortier, Bures-en-Bray, Fresles ... ainsi que le bourg de Neufchâtel-en-Bray. La co-visibilité avec le futur parc et la RD1 reliant Neufchâtel à Mesnières-en-Bray est indéniable comme l'est aussi celle avec la RD97 reliant Fresles à Mesnières et débouchant sur Le château renaissance de Mesnières (D'ailleurs, cette dernière co-visibilité routière n'est pas indiquée dans le rapport d'étude, alors que cet itinéraire est celui permettant la plus belle découverte du monument qui semble jouer à cache-cache avec son environnement). Qu'en sera-t-il si des éoliennes viennent à environ deux km s'inscrire en fond de paysage derrière le monument majeur du Pays de Bray ?)

Pour info, le château de Mesnières est classé monument historique, c'est un château renaissance, un véritable château de Loire qui s'est égaré en Pays de Bray, c'est le monument le plus visité du Pays de Bray. La co-visibilité du parc éolien avec le monument est qualifiée de forte dans le rapport d'impact.



Comment le porteur de projet peut-il faire l'impasse (ou pratiquement) de cette situation impactant le monument fleuron du tourisme vert brayon ?

La biodiversité : Une autre richesse du Pays de Bray

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale le souligne avec force : « *Le Mont du Hellet se situe dans un secteur hébergeant une riche biodiversité, non propice à l'implantation de parcs éoliens, en dehors des zones favorables à l'éolien telles que définies dans le schéma régional, volet du schéma régional du plan climat, air, énergie, proche à moins d'un km d'une ZNIEFF de type1, de deux ZNIEF de type 2, d'un site NATURA 2000. La zone d'implantation potentielle est ceinturée de réservoirs de boisés de la trame verte.*

Elle reconnaît le site comme attractif pour les chiroptères qui présente une richesse spécifique en la matière : 16 espèces contactées au sein de la zone, toutes protégées au niveau régional dont quatre sont inscrites à l'annexe II de la directive habitat avec plusieurs gîtes de mise-bas... Le parc éolien impactera également l'avifaune parmi laquelle on trouve trois espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux : le pic Mar, le pic Noir et le busard Saint-Martin... »

Pour la mairie de Mesnières-en-Bray : dans la prise en considération de l'avifaune, la mairie a été informée de la présence de l'autour des palombes qui serait nicheur et hivernant à proximité du site d'implantation (témoignage d'un ornithologue : présence constatée ces dernières années (2021, 2022)...d'un couple d'Autour des palombes qui niche à moins de 100 m d'une des éoliennes et hiverne dans le bois du Hellet !!! Cette espèce est classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge « officielle » - l'Autour y est mentionné 3ème ligne en rouge en haut de tableau, liste qui fait toujours référence aujourd'hui et disponible sur <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/les-listes-rouges-a3125.html> des oiseaux nicheurs de Normandie de 2011. Le Busard St Martin, les Pics sont classés NT (quasi menacé) et ne sont pas considérés menacés au contraire de l'Autour. Cette seule espèce menacée, si sa présence devait être confirmée, pourrait-elle remettre en cause le projet). Et que dire des impacts d'un tel projet sur l'entomofaune ?

La côte Saint-Amador située sur la commune de Mesnières-en-Bray à 900m du site d'implantation des éoliennes est classée au schéma départemental des ENS parmi les sites « les coteaux du neufchâtelois » cela n'est pas notifié dans le rapport. Un oubli ?

Absence totale de travail de concertation en amont avec les élus de la commune de Mesnières-en-Bray et pourtant ...!

La politique mesniéroise menée depuis plus de trente années montre la sensibilité de ses élus envers la transition écologique, la sauvegarde de la biodiversité, les paysages. Les élus mesniérois auraient aimé échanger avec le porteur du projet en amont du lancement des études afin de lui présenter son projet politique. Aujourd'hui, les élus ont le sentiment de ne pas être pris en considérés. (Voir les livrets remis à M. le commissaire enquêteur: balades fleuries, Cérès et le petit photographe et le plan de gestion différenciée des espaces verts.)

Mesnières-en-Bray travaille, autant qu'elle peut le faire, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre : mise en place d'un réseau de chaleur bois, d'un chauffage par géothermie, passage en LED de l'éclairage public avec réduction drastique du temps d'éclairage (coupure de 21h à 6h30), installation d'une centrale photovoltaïque sur la halle de sport, passage du parc de matériel communal à l'électrique, isolation thermique des bâtiments publics, l'un d'entre eux est classé « Bâtiment Basse consommation énergétique »...Et la réflexion se poursuit, la commune est demanderesse de la mise en œuvre d'une Zone d'Accélération des Energies Renouvelables. Sensible à la transition écologique, elle prendra « sa part » d'efforts pour atteindre les objectifs fixés qu'elle souhaite partager avec la communauté de communes « Bray-Eawy ». Elle devrait faire des propositions de mise en œuvre d'énergies moins impactantes sur la biodiversité, sur les paysages qu'est celle de l'éolien.

Concernant la prise en compte des paysages, la commune ne renâcle pas. Elle a engagé et poursuit un programme de plantation de haies (haies taillées, haies libres, de haut-jets, haies fructifères, haies de têtards...) sur les espaces publics mais aussi avec les habitants (Voir l'action « haies publiques dans le livret « Cérès et le petit photographe) et d'arbres (arbres isolés ou d'alignement, vergers, bosquets...), les réseaux de transport d'énergie et de télécommunication sont enterrés, une table d'orientation agrémentée d'un parcours pédagogique sur le thème des arbres situés sur la côte Saint-Amador (900m de la ZIP du parc éolien) offre aux visiteurs la possibilité d'une lecture du paysage de la boutonnière du Pays de Bray (sur les trois mois de l'été 2019, un comptage à évaluer plus de 3000 le nombre de visiteurs ayant parcouru le site !)

La commune mène une politique de sauvegarde de la biodiversité : Actuellement et depuis janvier dernier, après avoir été retenue par l'Office Français de la Biodiversité, elle élabore un Atlas de Biodiversité Communale en collaboration avec les associations environnementalistes locales. Elle est aussi reconnue comme Territoire Engagé pour la Nature depuis l'origine du Label en 2019, labellisation renouvelée en 2022 pour trois années. L'école s'engage dans une démarche d'aire terrestre éducative. Par ailleurs, la commune a fait l'acquisition d'espaces naturels fragiles, un coteau calcicole et une zone humide, qu'elle ouvre au public pour sensibiliser le plus grand nombre, habitants et visiteurs, à la protection et à la sauvegarde de la biodiversité. Des animations sur le thème de la biodiversité sont régulièrement menées : fête de la Nature, le jour de la Nuit, la nuit de la chouette, les milieux humides, visite du village sur le thème des patrimoines naturel et bâti... Le territoire communal et particulièrement le secteur du Hellet est parcouru de différents itinéraires de randonnée qui font l'objet d'un topoguide « commune de Mesnières-en-Bray » dont quelques-uns passent dans le secteur du Hellet. Un projet de création d'un Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) est réfléchi.

Si, au niveau communal, la transition écologique dont le recours aux énergies renouvelables est un souci permanent des élus, cela doit rester compatible avec le projet municipal de sauvegarde de la biodiversité, des paysages. Ce sont là, deux piliers forts sur lesquels les élus municipaux s'appuient pour renforcer la qualité de vie des villageois mais aussi pour déployer un développement économique lié au tourisme. La création d'un parc éolien qui impacterait, par son lieu d'implantation, à la fois les paysages, la biodiversité et le confort de vie des habitants n'est pas en cohérence avec le projet politique de la commune mené depuis plus de trente ans. C'est pourquoi, je demande à ce que ce projet de parc éolien du Mont Hellet ne soit pas autorisé.

Des échanges entre la commune et le porteur du projet auraient permis aux élus mesniérois de présenter les enjeux de leur politique et, espérons-le, pu conduire à une décision différente du porteur de projet notamment celle de la recherche d'un autre site ou encore celle de se résoudre à ne pas faire appel contre la décision préfectorale...Ce travail de concertation préalable n'a pas été initié, pourquoi ? Une meilleure concertation aurait pu permettre à la commune de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts financiers (les profits) particuliers? Serait-ce trop en demander ?

Autres observations :

-Un temps restreint pour porter à connaissance le projet à la population : La commune a été informée fin juin par la préfecture du lancement de l'enquête publique concernant le dit projet, information qui est confirmée par le courrier officiel reçu début juillet et l'enquête publique se termine le 5 octobre. Contrairement à d'autres projets éoliens voisins, le temps pour organiser une véritable information de la population est fort court, de juillet à oct. soit 3 mois.

-Des incohérences dans le dossier de présentation : Alors que l'avis d'enquête publique précise que l'enquête porte sur trois éoliennes, le porteur de projet présente une proposition retenue pour 4 éoliennes (p. 19 de la notice descriptive sept 2023 on lit : « la variante finale retenue est la variante 3 avec 4 éoliennes disposées le long de l'autoroute RD 56 » confirmée en p.230 de l'étude d'impact – sept.2023 « le projet retenu est composé de 4 éoliennes et d'un poste de livraison ... » et d'ailleurs, quelle autoroute ?)Est-ce déjà l'annonce d'une volonté d'étendre le projet ?

Ville : Mesnières-en-Bray Adresse email : danyminel@aol.com (Non validée) Adresse ip : 80.14.200.83

@127 - **Anonymat : oui** Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 19h21 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien Contribution :

Originaire de Mesnières-en-Bray et domicilié à Bures-en-Bray, commune voisine, je viens d'apprendre le projet d'implantation d'éoliennes sur le mont Hellet et je vous exprime toute ma réticence sur ce projet qui va dénaturer nos magnifiques paysages du pays de Bray. Notre boutonnière doit être protégée et ne doit pas être impactée par des éoliennes qui ne fonctionnent d'ailleurs que 25% du temps (moyenne nationale) et ne sont aussi que la résultante d'un business financier n'ayant aucune valeur écologique. Sur ce plan, dans un contexte actuel de réchauffement climatique, le photovoltaïque semble être une solution plus performante sur un plan énergétique et qui impacte peu la beauté de nos paysages. Nos prochaines générations nous en seront gré d'avoir su éviter la vision de tels épouvantails dans notre environnement de belles forêts et de collines verdoyantes. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 2 Impasse de L'Abreuvoir Ville : Bures-en-Bray

@128 - **Anonymat : oui** Date de dépôt : Le 19/09/2023 à 20h41 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Non aux parc éoliennes au Hellet Contribution :

4 route de Beauval, 76660 Croixdalle Le pays de Bray est unique aux yeux des géologues, par la spécificité de ses boutonnières. Il a de magnifiques paysages, très vallonnés et authentiques. De même pour une bonne partie de son habitat. La vue plongeante qu'on a du mont Hellet est tout simplement incroyable, vaste, apaisante, harmonieuse, juste splendide. Il n'est pas acceptable de casser et saccager cela. Trop, c'est trop !!! Les paysages d'Osmoy Saint-Valery, à côté, et le hameau classé de Beauval sont en grand danger également De plus, le pays de Bray a un patrimoine classé et inscrit aux monuments historiques, notamment à proximité du mont Hellet : comptez le patrimoine concerné, comme le château de Mesnières, véritable bijou posé dans la campagne normande, le manoir de Beauval qui dépend de la commune de Croixdalle, les églises et j'en passe ! Je crois que les Français tiennent à leur patrimoine, en ce we du 16/17 sept où tous se précipitent pour s'enrichir à son contact.... On a le patrimoine qu'on mérite. Méritons-nous le nôtre en le saccageant ainsi ? Je préfère relancer le nucléaire, amplifier la sobriété énergétique pour sauver nos paysages, m'habiller + et moins

*me chauffer si nécessaire. La Seine-Maritime, avec ses centrales nucléaires, notamment Penly à proximité, qui va être considérablement agrandi (sacrifices déjà prévus pour les nouveaux pilons qui vont déforester une bonne partie de la forêt d'EU) : nos sacrifices sont suffisants, aux autres départements aussi à produire leur électricité : sinon, la Seine-Maritime produit pour transférer à ceux qui ne veulent pas produire. Ce projet du Hellet (+ Osmoy) représentent un MEPRIS pour nous et nos paysages qui est inadmissible. La Normandie est belle et contribue déjà plus que sa part au niveau national, il faut mieux répartir cela sur le territoire français. De surcroît, l'éolien laisse perplexe : la vitesse moyenne du vent baisse (cf Les Echos) et diminue donc leur rentabilité. Et à l'inverse, s'il y a trop de vent, les éoliennes ne peuvent marcher non plus, donc, c'est un fonctionnement de + en + intermittent au regard de dégâts permanents et irréversibles sur les paysages, qui se transforment en aéroports clignotants la nuit et détruisent la faune ! Et écartent les touristes. Parmi les quelques promoteurs locaux, on peut trouver ceux qui s'enrichissent personnellement au passage et sacrifient leurs paysages. Vision éthique édifiante. La côte à 30 km est déjà saccagée, les normands du pays de Caux et du petit Caux en bord de mer, en recherche de calme et de beaux paysages, viennent nous rejoindre dans le pays de Bray. **NON NON ET NON A LA CREATION DU PARC DU MONT HELLET. Et pas d'éoliennes dans le pays de BRAY, suivant la charte signée par les élus.** Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Route de Beauval Ville : Croixdalle*

@129 - Lebon Allissia Anonymat : non Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 09h28 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes mesnieres en bray Contribution :

Je ne suis pas d'accord avec cette proposition, implanter des éoliennes dans les champs du château et ne pas penser à la faune est une aberration Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Rouen

@130 - Balzac Pierrick Anonymat : non Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 11h23 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien Contribution :

Bonjour, Je souhaite vous informer de ma réticence à ce projet éolien. Je ne suis pas contre l'énergie éolien en règle général, mais je suis vigilant aux emplacements géographiques. Effectivement, ce projet me paraît totalement inapproprié à cet endroit pour des raisons d'habitats naturels et de pollution visuel. Je souhaite donc m'opposer à ce projet. Merci de votre compréhension, Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@131 - Dumontier Charlène Anonymat : non Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 11h23 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Refus du projet Contribution :

Bonjour, Il est aberrant de vouloir avoir ce genre de projet aux alentours de la commune de Mesnières en bray. Nous avons la chance d'avoir un magnifique patrimoine " le château de mesnieres en bray" datant de la renaissance, classé Monument historique de France de surcroît, ainsi qu'un village fort agréable de part ses aménagements diverses, son label "villes et villages fleuris" du haut de ses 4 fleurs ; alors que l'on impose à certains habitants la couleur de leurs volets et la forme de leurs futures demeures, vous souhaitez implanter un parc éolien au beau milieu de cette magnifique vallée !?! Une idée de très mauvais goût, manquant cruellement de discernement... Chauvine pour le village de mon enfance et fière de l'être, j'espère que ce projet n'aboutira jamais. Cordialement. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Bellencombre

@132 - Prioux Sophie Anonymat : non Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 11h46 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Avis défavorable au projet éolien Contribution :

Habitante de Mesnieres en bray depuis plusieurs années, je suis située exactement entre un magnifique cadre de vie qu'est la colline St Amador et le Château Renaissance (une vue imprenable) et j'apprends qu'un projet éolien veut être installé non loin de nos habitations. Comment peut-on vouloir dénaturer un tel endroit !!! Avez-vous pensé à toute la faune qui vit dans cet endroit ainsi qu'à l'élevage de porcs et à l'habitation qui se trouve juste à quelques mètres et qui seraient directement impactés à toutes les nuisances que dégagent les éoliennes. Je pense sincèrement qu'il y a bien d'autres endroits plus propices à ce genre d'installations. Il ne faut pas penser qu'aux intérêts financiers d'autant plus que les éoliennes ne servent qu'à dénaturer les paysages et non à faire baisser le prix de l'électricité !!! Pour ma part je dis **NON à ce projet.** Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@133 - Quesnel Francine Anonymat : non Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 12h44 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien de mesnieres Contribution :

J habite près de mesnieres en Bray,et ne peut plus supporter cette invasion...il n y a plus jamais de nuit complète. De partout, in voit ces points lumineux clignotants. Comme dans tout, l excès est néfaste.... Le pays de Bray a largement payé son tribut a l effort énergétique. Il faut que ça s arrête. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Londinières

134 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 15h37 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non à ce projet Contribution :

Je suis contre ce projet qui es là où j'habite à Mesnières-en-Bray. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@135 - Anonymat : oui Organisme : Association St Joseph (Château de Mesnières) Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 16h35 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes au dessus du Château de Mesnières Contribution :

Je suis guide et responsable des accueils touristiques pour le Château de Mesnières. Je viens témoigner de l'importante activité économique générée par le monument : C'est près de dix mille visites guidées, neuf mille nuitées et vingt trois mille repas servis par saison. Tout cela crée de l'emploi local. Le Château tient donc une place primordiale dans l'activité touristique du Pays de Bray. Les touristes viennent à Mesnières pour son Château et pour profiter d'un cadre de verdure encore préservé : paysages, patrimoine naturel et activités de pleine nature (randonnées, vélo, trail, parcours d'orientation..) Le paysage environnant le Château doit être sauvegardé. D'ailleurs, un architecte paysagiste du CAUE 76 a dit "il ne faut pas croire que le Château a été construit ici pas hasard. Le paysage du lieu a été déterminant..." La route touristique pour arriver au Château passe par Fresles. Aussi, si le projet d'éliennes du Mont Hellet se concrétise, la découverte du monument à travers la campagne brayonne sera gâchée. L' initiateur du projet aurait dû indiquer cette problématique dans son dossier de présentation ! En effet les personnes auront "en pleine face" les éoliennes. QUELLE BELLE APPROCHE !!! Nul ne peut douter que cette approche perdra son intérêt principal et son charme. Peut-on imaginer un instant que le promoteur du projet en aurait fait autant dans le val de Loire? Certainement pas, pourquoi alors vouloir l'imposer en Pays de Bray ? D'ailleurs les élus locaux refusent ce projet et l'ont fait savoir par une motion prise en sein du PETER. Il faut qu'ils soient écoutés ! Mr le Commissaire Enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'installation d'éoliennes au Mont Hellet . Marie-Amélie Guide et responsable touristique de l'Association St Joseph Château de Mesnières Pièce(s) jointes(s) :





Ville : Mesnières-en-bray

@136 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 18h16 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes Contribution :

La Seine maritime a déjà beaucoup d'éoliennes, de réacteurs nucléaires et du projet d'éoliennes offshore. Que les 4 autres départements de la Normandie participent à la transition écologique à hauteur de la Seine maritime. Par conséquent je suis contre le projet éolien du Hellet. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@137 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 19h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : non au parc éolien Contribution :

Avoir une si belle boutonnière dans le pays de bray et implanter un parc éolien au mont Hellet , de plus derrière le château renaissance de Mesnières n'est pas de très bon goût . C'est entacher ce site boisé assorti d'une superbe clairière. il faut penser également à ceux qui habitent à proximité , ce genre de nuisances visuelles et sonores est néfaste au quotidien. Pensons également à la faune qui subira une perturbation. Sauvegardons nos paysages , la nature est trop belle et si fragile. C'est de mon village natal que je parle et j'espère profondément que ce projet ne verra pas le jour. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery

@138 - Foltzer Sandrine Anonymat : non Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 19h59 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non au projet eolien Contribution :

J habite la résidence Saint amador qui se trouve entre le château et la coline St amador d ou nous avons un paysage magnifique et aujourd'hui j apprend que l on veut nous implanter un parc éolien ce qui va totalement dépaysant notre belle vallée on nous parle d une réduction d électricité ce qui est totalement puisque ont oaye de plus en plus cher et en plus je ne comprend oas que l on embêté les gens qui construisent ou rénove pour respecter les normes du château choyer vous que les trois éolienne vont respecter normes je vous fait oart de mon avis défavorable à ce parc d eoliens Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@139 - Gautier Romain Anonymat : non Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 21h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Non aux éoliennes au Mont du Hellet Contribution : Je suis Le projet éolien du mont du Hellfest, car cela va te défigurer le paysage brayon et avoir un impact sur le château de Mesnières qui est classé. C'est une honte ! De plus quel impact sur l'immobilier qui aura vu sur ces éoliennes. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray Adresse email : Rgautier76@hotmail.fr (Non validée) Adresse ip : 2a01:cb06:9009:226a:bc20:c55e:30da:c917

@140 - GAUTHIER Christophe Anonymat : non Organisme : Société Apicole de Haute Normandie Date de dépôt : Le 20/09/2023 à 22h09 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Implantation de trois aérogénérateur sur les communes de Baillolet et Lucy Contribution : L'implantation de ces trois aérogénérateurs sur les communes de Baillolet et Lucy reste pour moi un non sens : L'entité paysagère de la boutonnière va être dégradée (on voit déjà de très loin le fameux relais de Croixdalle avec ses 210 m). Il n'y a pas d'approche globale et raisonnée pour l'implantation des éoliennes, chaque commune fait un peu sa "cuisine" alors que les élus du PÉTR ont pourtant voté à l'unanimité une motion pour conserver l'entité paysagère de notre Pays de Bray.(même si ce projet est situé juste en limite). Les lisières forestières sont à moins de 200 m du projet éolien, on connaît l'impact sur les chiroptères. Etant apiculteur, j'ai personnellement un rucher conservatoire de notre abeille noire locale installé depuis plus de trente ans juste en lisière (à 10 m de la lisière ouest). Je connais des collègues qui ont dû déménager leurs ruchers situés trop près d'installations éoliennes suite aux désagréments (abeilles plus agressives, production en miel plus aléatoire). Que dire de l'impact pour tous les visiteurs du château de Mesnières situé en contrebas si en étant face au château on tombe sur ces aérogénérateurs. Je ne suis pas contre l'éolien, au contraire, mais il faut tout de même prendre en compte le paysage, la biodiversité, l'impacte touristique et l'avis des élus ! On parle depuis très longtemps d'un futur parc naturel du Pays de Bray, l'implantation d'éoliennes au sein de la boutonnière ne pourra que freiner un tel projet. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 103 Maintru Ville : Osmoy-Saint-Valery

@141 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 11h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Enquête publique portant sur l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Baillolet et Lucy Contribution :

Ces éoliennes vont dénaturer le paysage à proximité du château classé de Mesnières Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neuville-Ferrières validée)

@142 - DENIBAS Jean-Marie Anonymat : non Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 11h19 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien Contribution :

Etant habitants de Mesnières et nous situant dans la zone la plus impactée, nous sommes totalement contre ce projet qui va dénaturer notre joli paysage. La rotation des hélices ainsi que les lumières émises par les balises vont perturber notre quotidien, même à l'intérieur de notre habitation. De plus, nous ne voyons pas l'utilité d'implanter un parc éolien à proximité d'un château de style renaissance classé monument historique, tout cela pour les intérêts financiers de quelques personnes. ALORS NON. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 14 Route de Neufchâtel Ville : Mesnières-en-Bray

@143 - Robert Louis Anonymat : non Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 12h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Opposition catégorique au projet de parc éolien à Baillolet et Lucy Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Je me permets de vous adresser la présente contribution en tant que citoyen soucieux de l'environnement et du bien-être de notre région. Cette contribution vise à exprimer mon profond désaccord concernant le projet de parc éolien constitué de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison, prévu au milieu de la forêt entre les communes de Baillolet et Lucy. Je tiens à souligner que, selon

mon point de vue et celui de nombreux habitants de la région, cet emplacement est inapproprié à plusieurs égards. Tout d'abord, l'implantation de ce parc éolien au cœur de la forêt aurait un impact significatif sur l'environnement naturel de cette zone. Cette forêt abrite une biodiversité riche et fragile, avec des espèces telles que les chauves-souris et les buses, qui y trouvent leur habitat naturel. L'installation de ces éoliennes pourrait perturber leurs habitudes, les forçant à quitter leur lieu de vie traditionnel. Il est de notre responsabilité de préserver cet écosystème précieux et de minimiser les perturbations. En outre, le projet aurait un impact visuel considérable sur la région. Les éoliennes, par leur taille imposante, seraient visibles depuis de nombreuses zones, notamment depuis la commune de Mesnières-en-Bray. Cette visibilité altérerait le paysage et nuirait à la qualité de vie des résidents, qui méritent de continuer à jouir d'un environnement préservé et agréable. Enfin, je tiens à souligner que l'emplacement choisi pour ce parc éolien ne semble pas être le plus adapté d'un point de vue technique. D'autres sites, moins sensibles sur le plan environnemental et plus éloignés des zones habitées, pourraient être envisagés pour le développement de l'énergie éolienne. En conclusion, Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous prie de prendre en compte cette contribution, ainsi que celles de nombreux autres citoyens qui partagent mes préoccupations. Il est essentiel de préserver notre environnement naturel, de protéger la biodiversité et de garantir le bien-être des habitants de la région. Je vous demande donc de ne pas autoriser l'implantation de ces éoliennes au mont Hellet et de rechercher des alternatives plus appropriées pour le développement de l'énergie éolienne dans notre région. Je vous remercie pour votre attention à cette question cruciale et pour votre engagement en faveur de la préservation de notre environnement. Cordialement,

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Rouen

@144 - Anonymat : oui Organisme : Aucun Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 12h28 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien Contribution :

Habitant mesnieres en bray depuis de nombreuses années, je vous fait part être contre ce projet éolien qui va dénaturer ce beau paysage Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@145 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 12h28 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Avis favorable Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, A lire quelques avis déjà laissés par d'autres, je pense que votre enquête ne sera pas révélatrice du sentiment profond des habitants concernés par ce projet et notamment des jeunes générations. En effet, et c'est bien connu, il n'y a que les râleurs qui prennent la parole. Il ne faut pas céder à ces hordes d'égoïstes, petits propriétaires ayant peur pour la valeur de leur bien immobilier. Il faut implanter ces éoliennes coûte que coûte. Il en va de l'avenir de la planète et de nos enfants. Le changement climatique est là, il nous faut une transition énergétique et les éoliennes en font partie. Ces 3 éoliennes permettront d'alimenter plus de 17 000 personnes en électricité. Et bien, je pense qu'il faudrait même en mettre plus sur le mont Hellet ! La terre ne nous appartient pas, nous ne sommes que de passage et nous devons faire en sorte que la planète soit vivable pour les générations futures. Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Que feront tous ces gens lorsqu'il fera 45° à l'ombre, qu'il ne pleuvra plus pendant des mois, comme on en a eu un aperçu l'année dernière. Ils pensent que la boutonnière sera toujours aussi belle lorsqu'elle prendra feu comme dans le sud de la France ? Lorsqu'il fera si chaud que les animaux crèveront par centaine ? Les gens ne se rendent pas compte des changements qui nous attendent, aveuglés par leur égoïsme profond. Aux maires de LUCY et de BAILLOLET : Ne lâchez pas ! Tenez bon ! Pour nos enfants ! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@146 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 12h58 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non au projet éolien du mont hellet Contribution :

Pour la biodiversité du site choisi. La vue avec le château de mesnieres classé qui gâche le paysage Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@147 - Dartois Guillaume Anonymat : non Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 12h59 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non au projet éolien du mont hellet Contribution : Pour la protection de la faune et la flore . Préservation de la clairière pour la biodiversité. Covisibilité des éoliennes avec le château de Mesnières-en-Bray. Écrasement visuel du château classé monument historique. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Ville : Quièvecourt

@148 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 13h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non au projet éolien du mont hellet Contribution : Contribution:

Pour la protection de la faune et la flore . Préservation de la clairière pour ca biodiversité. Covisibilité des éoliennes avec le château de Mesnières-en-Bray. Écrasement visuel du château classé monument historique. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville :

@149 - Tebib Sébastien Anonymat : non Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 17h30 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux Éoliennes Contribution :

Refus sur le secteur du pays de Bray Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Bully

@150 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 18h44 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Je suis contre ce projet qui va provoquer des nuisances visuels, sonores et des dégâts sur la faune et la flore. Pour moi c'est non. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@151 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 18h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien du Mont Hellet Contribution :

NON AUX EOLIENNES Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@152 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 18h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien du Mont Hellet Contribution :

NON AUX EOLIENNES Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@153 - THOMAS-LEBAS Quentin Anonymat : non Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 19h44 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre le parc éolien de Bailloulet et Lucy Contribution :

Je suis contre ce parc qui va dénaturer notre paysage avec une technologie qui est inutile, inefficace et qui génère de la pollution sonore et des sols notamment avec du béton. Ce chantier est inutile au vu du rendement des éoliennes par rapport au nucléaire ou l'énergie hydraulique. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 27 Rue Jean Dossier Ville : Mesnières-en-Bray

@154 - Famille CAMPAGNE Anonymat : non Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 20h33 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : EP Parc éolien du Mont Hellet Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, En tant qu'habitants de Mesnières en Bray, nous ne souhaitons pas l'installation d'éoliennes dans notre paysage magnifique et magique ! Nous sommes marcheurs, randonneurs, coureurs, vététistes, cyclistes, cavaliers, etc... et ne voulons pas que nos balades, nos prises d'air, nos émerveillements, notre nature, etc... soient détériorés par des éoliennes afin de satisfaire des lobbyings et grands propriétaires terriens qui ne pensent qu'à leur profit. Pour nous, la mise en place de ces éoliennes ne sont pas du tout écologique et économique. Les sols sont dénaturés par 600 à 800 tonnes de béton déversées pour maintenir une éolienne en place. Impossible de recycler les pales, elles sont donc enterrées « 30 pieds sous terre » pour l'éternité ! N'oublions pas non plus les nuisances sonores, pour nous être humains (bruit des pales en continu) mais aussi pour notre flore et notre faune (ex : perturbation des vaches, etc...). Ces éoliennes vont être enclavées entre 2 forêts, ce qui va occasionner bon nombre de problèmes pour notre biodiversité (ex

: oiseaux pris au piège et déchiétés dans les pales, etc...). En ce qui concerne notre château, c'est une négligence envers notre histoire et notre patrimoine ! En vous remerciant de nous lire et dans l'espoir que ce projet n'aboutisse jamais ! Cordialement Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-

@155 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 22h38 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes Contribution :

Le pays de Bray doit être préservé des éoliennes. Cela défigurerait le paysage et surtout le château de Mesnières-en-Bray. Il y a déjà suffisamment d'éoliennes en Seine maritime Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@156 - Martine Anonymat : non Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 00h50 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes m'ont hellet Contribution :

Non aux éoliennes Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fresles Adresse

@157 - GUYANT François Anonymat : non Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 09h35 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : OPPOSITION à la CREATION du PARC EOLIEN dit di MONT HELLET Contribution :

Je m oppose complètement au projet de création du Parc Eolien dit du Mont Hellet qui serait un véritable et énorme "chancre" dans le cadre de la préservation et la protection du patrimoine (Le magnifique Château de Mesnières à toute proximité) et de l'environnement (la boutonnière du Pays de Bray entre autres) - et de surcroit en désaccord profond avec la politique des projets de développement locaux soutenus depuis de très nombreuses années. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Bailleul-Neuville

@158 - GUYANT Catherine Anonymat : non Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 09h57 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Mon opposition à la CREATION du PARC EOLIEN dit du MONT HELLET Contribution :

*Comment envisager une telle construction au sein même d'un si beau cadre : Le château Renaissance de Mesnières en Bray magnifique à toute proximité - La renommée Boutonnière du Pays de Bray et la Forêt du Hellet ! Cela fait près d'un demi siècle que la politique locale (régionale et nationale !) incite à la préservation de l'environnement et à la protection du patrimoine, à celle de la nature ... Posons nous d'ailleurs, les vraies bonnes questions sur cette préservation de la nature - ces "cercles vertueux" dont il est quotidiennement question à la télévision et dans nos journaux locaux : ** D'où proviennent les centaines voire milliers tonnes de sable nécessaire à l'implantation de ces éoliennes ? ** D'où nous arrivent ces éoliennes ? ** Où ont été fabriquées les multiples pièces qui les composent ? ** Par quels moyens ces énormes "machines" arrivent - elles sur les différents sites ? ** Combien de milliers de litres de gasoil sont nécessaires à tous ces portages sur site ? ** Etc. Etc.* Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : La Mothe Ville : Bailleul-Neuville

@159 - Lavigne Océane Anonymat : oui Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 13h41 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes Contribution :

Je ne souhaite PAS avoir d'éoliennes près de chez moi. Bien cordialement. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Martin-l'Hortier

@160 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 14h03 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc Eolien communes de LUCY et BAILLOLET Contribution :

Pourquoi aller à l'encontre de ce projet? nous devons évoluer et anticiper l'avenir de nos enfants, ce projet contribue à la production d'énergie tout en étant écologique puisque c'est tout de même grâce au vent que nous pouvons avoir accès à cette énergie, je ne trouve pas que les éoliennes dénaturent les paysages, c'est

tout de même plus esthétique que tous nos anciens énormes pylônes, qui existent encore d'ailleurs. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@161 - Anonymat : oui Organisme : France Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 16h08 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Une requête Contribution :

Je. Suis .contre le. Parc sa. Va. Deducit. Le. Château. Et. Les. Chemen. De. Randonner Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnil-Follemprise

@162 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 16h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

NON AUX ELIONNES Contribution : DOMMAGE DE GACHER UN SI BEAU PAYSAGE ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Bouelles

@163 - DEVIMEUX Guillaume Anonymat : non Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 19h31 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre Contribution :

Je suis contre ce projet, comme certains autres d'ailleurs, Habitant de Ménonval, nous sommes consterné de voir que l'argent prime sur le bien être des habitants. Quand on voit où vous décidez d'autoriser l'implantation de ces moulins a vent en ferraille avec des pales non recyclables, l'enveloppe doit être très grosse. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Ménonval

@164 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 22h30 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes du Mont Hellet Contribution :

Non au projet Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Massy

@165 - fihue françoise Anonymat : non Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 22h42 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :contre les eoliennes Contribution :

Les élus du PETR ont voté à l'unanimité une motion pour conserver l'entité paysagère de la boutonnière du Pays de Bray . Alors respectons leur décision et respectons les élus. Sinon à quoi servent ils? La boutonnière du Pays de Bray est une zone géographique atypique par ses dépressions crayeuses . Gardons dans le département des endroits indemnes d'éoliennes ou les habitants, les touristes, les groupes sportifs.. peuvent se sentir bien , ou le patrimoine est riche (chateau de Mesnieres) ou la biodiversité foisonne. Parce que Mesnières fait parti de cette zone , je dis NON aux éoliennes. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery

@166 - Campagne David Anonymat : non Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 23h27 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contestation parc éolien mont du hellet Contribution :

Je conteste le projet éolien du Mont hellet parce que: - situé dans une zone natura 2000 , sur le plateau de la boutonnière enclavé entre 2 forêts chargé d'une flore et d'une faune très riche. - situé dans le champ visuel du château de Mesnières-en-Bray, fleuron de l'architecture renaissance. - lieu touristique :randonnées, cyclisme, course à pied.... - et déjà 97 éoliennes en pays de bray sur 400 en seine maritime. - de mon point de vue, le cycle de vie d'une éoliennes est une catastrophe écologique et reste un lobby très lucratif pour certains... Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@167 - Campagne Axel Anonymat : non Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 23h43 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contestation parc éolien mont du hellet Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur je suis contre le projet éolien du Mont du hellet qui va dénaturer l'environnement , la faune, la flore, les sols pollués de 600 tonnes de béton pour les faire tenir debout. Le magnifique château de Mesnières-en-Bray va avoir d horribles éoliennes en arrière plan, ce critère a t il

vraiment été pris en compte? Dans l'espoir que ce projet n aboutisse jamais. Cordialement Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@168 - Dhondt Roger Anonymat : non Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 23h57 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Opposition au projet d'implantation de trois aerogenerateurs et d'un poste de livraison sur les communes de Baillolet et Lucy Contribution : AVIS DÉFAVORABLE. Je suis contre ce projet car le coût de l'électricité par l'éolien et beaucoup trop élevé. Dans le cas présent trop grand préjudice à l'environnement (chateau de Mesnières-en-Bray - église de Bures en Bray) Sur le plateau du Hellet il y a régulièrement des rassemblement de buses variables et on peut en rencontrer plusieurs dizaines. L'implantation d'éoliennes seraient catastrophiques pour elles. Le bruit occasionné par les éoliennes pourraient avoir une incidence sur le gibier qui peuple la forêt du Hellet. Cette forêt est riche en sangliers chevreuils et parfois quelques cerfs. Laissez nous un coin sans éolienne quand vous sortez de Neufchâtel vous allez sur Fourcarmont vous avez des éoliennes - on va sur Formerie des éoliennes - sur Dieppe des éoliennes - sur Rouen des éoliennes. Ne croyez vous pas que notre département en est pas suffisamment pourvu. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@169 - Campagne Lucas Anonymat : non Date de dépôt : Le 23/09/2023 à 00h03 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contestation parc éolien mont du hellet Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur Je suis contre ce projet éolien , ces éoliennes vont etre situées en arrière plan du château de Mesnières-en-Bray "mon école " et monument classé . Le château de Mesnières-en-Bray, attire de plus en plus de touristes qui viennent pour le visiter , y manger y dormir , faire de la randonnée du cyclisme.... et les touristes fuient les éoliennes..... Qui va se promener prêt des éoliennes ? Énormément de point de vue , avenue verte, village alentours...pourraient être impactés par ces horribles éoliennes . Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@170 - SARL AGEPORC Anonymat : non Organisme : SARL AGEPORC Date de dépôt : Le 23/09/2023 à 10h09 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Remarques de la ferme du Hellet SARL AGEPORC Contribution :

Monsieur , Nous somme étonnés d'avoir été informe tardivement du projet d'implantation d'éolienne à proximité immédiate de notre élevage naisseur de porcs situé à la ferme du Hellet. Nous souhaitons apporter à votre connaissance les éléments suivants : 1°) Il y a sur notre élevage une maison d'habitation qui sera impactée directement par les nuisances produites par les éoliennes (sonores notamment mais aussi visuelles). La proximité immédiate de cette éolienne engendrera de plus une moins value en cas de vente du corps de ferme ou de changement de fonction de celui ci. 2°) Selon les études de l'ANSES, de l'INRA et du GPSE, les champs électromagnétiques générés par les lignes à haute ou moyenne tension, les transformateurs, les éoliennes ou autre source électrique peuvent créer des courants parasites au-delà d'un certain seuil qui peuvent gêner ou affecter les animaux des exploitations agricoles situées à proximité. L'implantation d'éoliennes a déjà fait l'objet de questions écrites (cf Mr MAUREY le 25/03/2021) auprès du gouvernement ce qui montre que beaucoup de questions demeurent sur l'adéquation entre leur proximité et le bien être animal . Nous considérons que si des problèmes devaient subvenir à notre élevage à l'avenir suite à l'implantation de ces éoliennes , la responsabilité des acteurs sera directement recherchée . 3) nous ne comprenons pas pourquoi choisir un champ en plein milieu d'une foret pour implanter les éoliennes alors que la ligne de crête permettait de trouver d'autres emplacements plus loin d'un elevage. Notre élevage (515m)est le plus proche du parc éolien . Connaissant les risques sur les animaux que peuvent avoir ces implantations pourquoi se mettre aussi proche ? 4) Nous sommes dubitatif du choix de la Mairie de Lucy d'implanter des éoliennes sur un terrain dont la proximité immédiate et les nuisances se feront directement sur la commune voisine. 5) nous posons la question d'un conflit d'intérêt étant donné que les éoliennes seront sur un terrain dont le maire en percevra directement et/ou indirectement les retombées financières . Y a t il des contre pouvoirs définis pour éviter que ce fait puisse participer a la localisation de l'implantation ? Je vous remercie

de prendre en compte nos points de constatation et de réclamation et attendons une réponse à ces sujets .
Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@171 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 23/09/2023 à 10h15 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Non à davantage d'éoliennes Contribution :

Notre belle campagne est entrain de devenir un vrai parc éolien. Je pense qu'il y en a suffisamment par chez nous, je suis contre en ajouter davantage. Non seulement cela gâche la vue mais joue sur le prix de nos maisons en cas de vente. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Ménonval

@172 - Dortu Agnès Anonymat : non Organisme : Artiste peintre Date de dépôt : Le 23/09/2023 à 10h20 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Non aux éoliennes sur le Mont Hellet Contribution :

Arrêtons le massacre des paysages de la "Normandie Impressionniste"! La Boutonnière du Pays de Bray doit être préservée. En l'occurrence, comment peut-on infliger à la commune de Mesnières-en-Bray, un tel affront? Mesnières-en-Bray, village modèle, oeuvre depuis des décennies pour la sauvegarde de son patrimoine architectural, défenseur de la biodiversité, de la qualité de vie de ses habitants. Que fait' on de Natura 2000, de la "Fleur d'or" du "grand prix de la biodiversité", du " plan mercredi" etc...? Les éoliennes sur le Mont Hellet, c'est vraiment "la mouche à merde" sur le gâteau! Pour le château renaissance, pour le parcours Cérès, pour la colline St Amador, pour le bien-être de tous, je soutiens les Mesnèrois , je dis NON aux éoliennes sur le Mont Hellet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 3 Rue des Écoles Ville : Bailly-en-Rivière

@173 - DUCLAUX-POTARD Céline et Pascal Anonymat : non Date de dépôt : Le 23/09/2023 à 13h43 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Registre numérique Contribution :

Nous connaissons Mesnières-en-Bray depuis peu. Mais dès la première rencontre, il nous a paru évident que cet endroit était un véritable conservatoire de la biodiversité, pour lequel se battent des personnes depuis des années... ce à quoi nous sommes d'autant plus sensibles que nous vivons dans la vallée de l'Yères (zone Natura 2000), elle même protégée et pourtant elle aussi menacée par l'implantation d'éoliennes. Nous sommes contre pour plusieurs raisons. C'est une catastrophe pour la faune locale, chauves-souris et autres rapaces protégés. Et pour les sols dans lequel, pour les implanter, il faut couler des tonnes de béton.. C'est une aberration dans des lieux au patrimoine exceptionnel (il est inconcevable pour nous d'imaginer des éoliennes surplombant notre vallée, comme il le serait pour le château de Mesnières-en-Bray. Et plus que tout, les éoliennes n'ont rien d'écologique, qu'en est-il de la question de leur recyclage (entre autres) elles ne sont que les armes d'un lobby financier qui a remplacé le lobby nucléaire qui avait remplacé le pétrolier qui lui même avait remplacé celui du charbon... Alors non ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Sept-Meules

@174 - MASSERA CA Laure Anonymat : non Date de dépôt : Le 23/09/2023 à 14h55 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contestation du projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, En tant qu'habitants de Mesnières en Bray, nous ne souhaitons pas l'installation d'éoliennes dans notre paysage magnifique et magique ! Nous sommes marcheurs, randonneurs, coureurs, vététistes, cyclistes, cavaliers, etc... et ne voulons pas que nos balades, nos prises d'air, nos émerveillements, notre nature, etc... soient détériorés par des éoliennes afin de satisfaire des lobbyings et grands propriétaires terriens qui ne pensent qu'à leur profit. Pour nous, la mise en place de ces éoliennes ne sont pas du tout écologique et économique. Les sols sont dénaturés par 600 à 800 tonnes de béton déversées pour maintenir une éolienne en place. Impossible de recycler les pales, elles sont donc enterrées « 30 pieds sous terre » pour l'éternité ! N'oublions pas non plus les nuisances sonores, pour nous être humains (bruit des pales en continu) mais aussi pour notre faune (ex : perturbation des vaches, etc...). Ces éoliennes vont être enclavées entre 2 forêts, ce qui va occasionner bon nombre de problèmes pour notre biodiversité (ex : oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales). En vous remerciant de nous lire et dans l'espoir que ce projet n'aboutisse jamais ! Cordialement Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@175 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 23/09/2023 à 18h03 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Renonciation au plan éolien Contribution :

Je renonce au plan éolien prévu dans ma région, ce qui va dénaturer notre beau paysage dont nous sommes très fière Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@176 - FOSSIER ALAIN Anonymat : non Date de dépôt : Le 23/09/2023 à 19h05 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

NON A L'EMPLACEMENT DU PARC EOLIEN DU MONT HELLET Contribution : *Les Bâtiments de France si exigeants pour des futilités quelquefois sans impact sur la visibilité du bâtiment classé concerné, comment peuvent ils accepter un tel projet au pied de l'un des plus importants édifices Renaissance de la haute Normandie comme le château de Mesnières, d'ailleurs souvent comparé à un petit château de la Loire. Même si les éoliennes ne sont pas dans le périmètre du bâtiment classé, elles apparaîtront de façon importante dans le champ visuel du château. Quelle crédibilité pour les bâtiments de France si ce projet abouti, il leur sera très difficile d'imposer des restrictions sur les futurs projets de construction à venir après une telle aberration! Nous n'imaginons pas le château de Chambord avec en arrière plan un parc éolien !!! Alors pourquoi défigurer le site du château de Mesnières !! La Seine Maritime est suffisamment impactée avec les centrales nucléaires de Paluel, Penly, les éoliennes en mer et terrestre Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement au projet d'éoliennes à cet emplacement au Mont Hellet* Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@177 - Anonymat : oui Organisme : Particulier Date de dépôt : Le 24/09/2023 à 10h02 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Protestation contre le projet éoliens **Contribution :**

Je suis contre la mise en place d'aerogenerateur. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : La Ferté-Saint-Samson

@178 - Cobert Cyrille Anonymat : non Date de dépôt : Le 24/09/2023 à 10h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Opposition au projet éolien présenté Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, J'aimerais vous faire part de quelques-unes de mes remarques, sur l'éolien en général, puis sur ce projet en particulier, qui me touche à la fois en tant que normand attaché à mon territoire et ses paysages ; en tant que français enraciné, amoureux de son patrimoine, de ses mosaïques paysagères qui constituent son identité ; et en tant que citoyen conscient des défis environnementaux majeurs que nous avons à relever. Le développement de l'éolien nous enferme dans le mythe selon lequel il est possible d'accroître la production d'électricité de façon infinie grâce au vent, source d'énergie inépuisable. Le citoyen-consommateur ne développe ainsi aucune mauvaise conscience à accroître sa consommation d'électricité, puisque celle-ci serait « propre ». Il est même encouragé dans cette voie par des élites qui conçoivent la voiture électrique, et même le « tout-électrique » comme l'ultime solution à tous les problèmes environnementaux, l'électricité remplaçant les énergies fossiles polluantes. En clair, à des enjeux environnementaux éminemment complexes, les réponses apportées sont purement techniques, simplistes, ce qui ne peut fonctionner. Bien qu'il soit présenté comme une énergie « renouvelable », l'éolien n'est, en rien, une solution aux enjeux environnementaux ; pis, il les aggrave. Tout d'abord, ces éoliennes doivent être construites, avec tout le béton que cela suppose. Ensuite, le vent étant une source d'énergie intermittente, elle suppose l'existence d'autres sources d'énergie si nous voulons disposer d'électricité quotidiennement. Ne reproduisons pas les erreurs de l'Allemagne qui a été contrainte de se rabattre sur le charbon ! Les 8000 éoliennes sur le territoire français ne couvrent que 6% des besoins nationaux en électricité. Les bénéfices de l'éolien sont donc négligeables par rapport à ses nuisances. Au lieu de couvrir la France d'éoliennes, ne vaudrait-il pas mieux faire en sorte que les Français puissent diminuer leur consommation d'électricité de 6% ? Je dis bien : « faire en sorte », car les Français font déjà, en général, beaucoup d'efforts pour limiter leur consommation, tant celle-ci pèse sur leur pouvoir d'achat et tant ils sont conscients des enjeux environnementaux. Il ne s'agit donc pas, une énième fois, de leur faire la morale en leur expliquant qu'ils peuvent faire sécher leur linge dehors plutôt que dans un sèche-linge – ils n'ont pas attendu la parole gouvernementale pour ce faire –, mais bien de réfléchir, en concertation

avec les Français, aux pistes de solution qui permettraient une diminution significative de la consommation d'électricité : réflexions autour des migrations pendulaires, de notre modèle de consommation mondialisé... Revenons à ce projet éolien. L'avis de la MRAe indique que ce « projet s'insère dans un site qui présente [...] une riche biodiversité », avant de préciser que dans un rayon de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle (Zip), on relève 151 ZNIEFF. Au sein-même de la Zip se situe la ZNIEFF « Les Cuestas du Pays de Bray », où on « recense trois espèces déterminantes d'oiseaux et quatre de chauve-souris ». Plus loin, il est fait état de « 3 espèces d'oiseaux [impactées], parmi lesquelles 11 espèces patrimoniales, dont trois inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux : le Pic mar, le Pic noir et le Busard Saint-Martin ». Un projet éolien, censé répondre aux enjeux environnementaux, risque donc d'avoir des conséquences désastreuses sur autant d'espèces animales, les oiseaux risquant de percuter les pales d'éoliennes et les chauves-souris risquant d'être désorientées par les ondes acoustiques. Pour un projet « écologique », le compte n'y est pas ! Le projet « s'insère dans un site qui présente [...] une grande qualité paysagère ». Comment prétendre le contraire, puisqu'il se situe dans le pays de Bray, pays de bocage vallonné qui se distingue, en cela, nettement des plaines agricoles qui l'entourent - pays de Caux ou Vexin notamment -, et qui participe de la mosaïque paysagère du nord de la France ? Les prairies abritent une riche biodiversité, celle-ci ne se cantonnant pas aux 151 ZNIEFF précitées, et les brayons sont naturellement attachés à leur paysage, constitutif de leur identité, de leur culture. Ils ont déjà payé un lourd tribut en termes d'installation d'éoliennes. Un article du 26 juin 2023 fait état de « près de 100 éoliennes » installées en pays de Bray, et des habitants et élus qui « tirent la sonnette d'alarme » car ils craignent que ce ne soit que le début. La saturation paysagère est bien réelle. Est-ce donc bien l'endroit opportun pour proposer un nouveau projet éolien ? « Le projet vient s'implanter sur une crête boisée, dominant les vallées de la Béthune et de l'Eaulne, dans un paysage riche et à enjeux multiples, qu'il convient de préserver. » lit-on dans l'avis de la MRAe. Le projet éolien est donc situé sur un point haut, et les photomontages présentés sur le site du porteur de projet montrent clairement que, depuis plusieurs sites, les éoliennes seront nettement visibles. C'est notamment le cas depuis la frange sudest de Baillolet, vallonné et intéressante du point de vue paysager, mais aussi depuis la RD56 ou le bourg de Saint-Martin-l'Hortier, d'où « la vue est large » et donne sur une belle mosaïque paysagère. Or, ce bourg dispose d'une jolie église paroissiale, inscrite au titre des Monuments Historiques, depuis laquelle le projet éolien sera visible. Je m'inquiète également d'une possible covisibilité – celle-ci étant « à vérifier » d'après le volet paysager de l'étude d'impact – avec le Château de Mesnières, situé à 2,6 km de la ZIP. Il me semble pourtant indispensable de préserver l'environnement de ce joyau architectural normand qui constitue un exemple rare, dans la région, d'architecture Renaissance, et qui est connu et reconnu bien au-delà du Pays de Bray voire de la Normandie. En croisant la présentation du projet sur le site Internet du porteur de projet et l'avis de la MRAe, il me semble que divers éléments ne concordent pas. Ainsi, le porteur de projet parle de 3 éoliennes, pour une puissance totale de 10,8 MW. La MRAe parle de 4 éoliennes pour une puissance de 12 à 14,4 MW. Le premier parle de la consommation électrique de 6000 foyers – sans préciser, au passage, sous quelles conditions météorologiques et techniques – la MRAe évoque « la consommation d'environ 17 930 habitants. Or, un foyer moyen français ne compte pas 3 personnes, mais plutôt 2,17 (chiffres de 2020). Ces divergences ne permettent pas la complète information du public, qui est pourtant nécessaire à sa participation qui est, depuis l'entrée de la Charte de l'Environnement dans le bloc constitutionnel, un principe constitutionnel, tout comme les principes de prévention et de précaution que ce projet ne respecte pas selon moi, étant donné les impacts, qu'ils soient établis ou possibles, sur la biodiversité. Le Préfet de la Seine-Maritime était d'ailleurs de cet avis, puisqu'il a rejeté la demande d'autorisation environnementale du porteur de projet, via un arrêté du 14 avril 2021. Il considérait que ce projet ne respectait pas la mesure ERC en ce qui concerne la biodiversité, que son impact sur le paysage serait important – il parle d'un « écrasement d'échelle entre la hauteur des éoliennes, les vallées alentours et les boisements ». Le projet ne prend pas en compte le schéma régional éolien puisqu'il se situe en dehors des limites recommandées. Ce document n'est, certes, pas opposable, mais à quoi sert-il s'il est si facile de s'en affranchir ? « Les recommandations Eurobats d'éloignement de 200m de tout élément boisé » ne sont pas respectées, en dépit des conséquences prévisibles sur les chiroptères, et il en est de même des réflexions du Groupe Mammalogique Normand. Décidément, tout semblait plaider en faveur d'une annulation de la demande, ce que le Préfet fit. Cette décision a été rejetée par la Cour administrative d'appel de Douai le 25 janvier 2023, suivant des arguments qui semblent être en contradiction avec l'avis de la MRAe. Cela permet au porteur de projet de représenter un projet qui, me semble-t-il, n'a pas beaucoup évolué, qui du moins présente des impacts qui ne semblent pas avoir été amoindris. Pour toutes ces raisons, je me positionne clairement en défaveur de ce projet éolien sur les communes de Baillolet et de Lucy. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes sincères salutations. Pièce jointes : il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Canéhan

@179 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 24/09/2023 à 11h07 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Pétition éolienne Contribution :

En tant qu'habitant de Mesnieres en bray Je suis contre le projet éolien, cela défigurerait le paysage et surtout le château de ce magnifique village. Le pays de Bray est une très jolie région qu'on doit préserver. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@180 - Bombeke Mathias Anonymat : non Date de dépôt : Le 24/09/2023 à 15h14 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : non au parc éolien du Mont Hellet

Contribution : Il y a l'impact négatif sur le patrimoine culturel de la commune de Mesnières-en-Bray,(château et l'église) et la biodiversité (chauve souris, rapaces, ...) dans la boutonnière du Pays de Bray. Je préfère miser sur la biodiversité et le parc naturel. Je préfère garder une vue sur la boutonnière sans éoliennes. Je suis opposée à ce projet de parc éolien sur le crête du Mont Hellet. Merci pour votre compréhension. Mathias Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@181 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 24/09/2023 à 18h43 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Parc éolien bailloulet lucy Contribution :

Vu le nombre d'eolienne déjà implanté Est il vraiment nécessaire d'en ajouté encore sur notre secteur De plus près de Mesnieres en Bray et de son château Quand on voit le prix des énergies qui continuent d'augmenter on se demande si au final tout ceci est nécessaire Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Beaussault

@182 - FOSSIER Monique Anonymat : non Date de dépôt : Le 24/09/2023 à 19h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : NON A L'EMPLACEMENT DU PARC EOLIEN DU MONT HELLET Contribution :

La commune de Mesnières a tout fait depuis de nombreuses années pour améliorer le cadre de vie avec la biodiversité, l'environnement etc... et tout gâcher par un projet aussi stupide à cet emplacement, quel dommage !!! surtout que nous avons déjà des éoliennes dans le pays de Bray et 2 centrales nucléaires proches de chez nous. Pour toutes ces raisons je m'oppose à ce projet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@183 - MAROUARD Michel Anonymat : non Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 10h34 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : PAS D'EOLIENNES AU MONT HELLET Contribution :

Je suis sensible au patrimoine bâti et naturel de la commune et du Pays de Bray. Notre territoire est connu pour la qualité de ses paysages d'autant plus qu'à Mesnières nous avons un Château Renaissance classé monument historique. Le projet de parc éolien viendrait impacté fortement ces atouts et notre qualité de vie (visuel dans la journée et clignotement de lumière le soir tombé). Ces éoliennes très visibles viendront aussi dévalorisé le patrimoine des habitants et c'est mon cas étant propriétaire d'une maison route de Dieppe à Mesnières-EnBray. Mettre des éoliennes dans une clairière forestière sur le rebord de la Boutonnière du Pays de Bray ne peut me convenir et je vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de ne pas accepter ce projet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 9 Route de Dieppe Ville : Mesnières-en-Bray

@184 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 11h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : OUI AUX EOLIENNES ! Contribution :

OUI AUX EOLIENNES ! Monsieur le Commissaire Enquêteur, Il faut installer ces éoliennes qui ne dénaturent pas le paysage. Une éolienne n'est pas moche en soit, il vaut mieux accepter de modifier le paysage à la marge plutôt que de ne rien laisser à nos enfants. Certes, ces 3 éoliennes ne seront pas la solution à elles seules mais c'est un petit pas de plus vers la transition écologique. Il faut que chacun pense aux générations futures avant de penser à son petit confort de vie, à ses habitudes et à ses privilèges. Ces éoliennes ne sont pas nécessaires,

elle sont indispensables. Il faut les implanter ! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@185 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 12h21 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Avis sur le projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Le projet éolien du Mont Hellet (au même titre que celui d'Osmoy Saint Valéry) ne me paraît pas avoir sa place sur notre territoire. La grande qualité paysagère de cette partie du Pays de Bray et les intérêts écologiques et patrimoniaux nombreux sur les sites ne sont pas compatibles avec l'implantation d'éoliennes. Le PETR du Pays de Bray a, il y a peu, fait preuve de bon sens en disant non à l'implantation d'éoliennes dans le périmètre de la boutonnière. C'était une décision courageuse et cohérente pour notre territoire qui fait est encore exceptionnellement préservé aujourd'hui entre les plateaux de Caux, Picard et du Vexin. Il constitue encore un refuge pour la biodiversité mais aussi pour toute une population à la recherche d'une vie rurale sobre et simple. Notre territoire doit rester l'exception paysagère et culturelle de ce coin de Normandie. Nous n'avons pas besoin de la fibre, de zones commerciales ou pavillonnaires, en revanche il nous faut conserver notre bocage, notre dynamique rurale et notre capacité d'accueil touristique. Faisons preuve de bon sens, écoutons la population concernée et suivons les différents avis formulés lors de la concertation pour le projet (en particulier celui de la MRAE) et refusons l'implantation de ces éoliennes. Elles n'ont pas leur place sur notre territoire, l'intérêt écologique est très discutable (si l'on considère la durée de vie de l'éolienne et surtout le coût "carbone" de sa construction et de destruction) et les retombées économiques ne concernent que les premiers concernés à savoir les propriétaires des terrains (qui d'ailleurs se fichent bien du climat et de la biodiversité). Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery

@186 - Brigitte Anonymat : non Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 13h33 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Non au parc éolien du mont hellet Contribution :

Non aux éoliennes du mont Hellet Comment les bâtiments de France acceptent un tel projet. Nous ne comprenons pas toutes les exigences lors d'un permis de construire qui impliquent un surcoût à tous et sur ce projet rien. Vous voulez détruire notre paysage, notre faune si riche dans cette clairière. Je ne veux pas que notre boutonnière du pays de bray soit envahie de ces éoliennes. Nous sommes déjà cerné voir sur Rouen Amiens le tréport dieppe. Quel spectacle lorsque nous arrivons sur ces sites Non à ce parc la Seine maritime à déjà beaucoup donné Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray Adresse email : bibidid2283@gmail.com (Non validée) Adresse ip : 2a01:cb06:313:1400:2503:8ad3:1048:1431 5 / 12

@187 - BOISSINOT Jean-Claude Anonymat : non Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 16h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Pour le projet du Mont Hellet Contribution :

Je suis tout à fait pour ce parc Eolien du Mont Hellet car il est situé dans un lieu absolument désert et absolument pas dans l'environnement visuel du Château de Mesnières. Il faudra être acrobate pour voir les deux en même temps!!! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 4 Chemin de la Haute Rue Ville : Lucy

@188 - BOISSINOT Anne-Marie Anonymat : non Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 16h14 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Parc Eolien du Mont Hellet Contribution :

Je suis pour ce parc Eolien Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Chemin de la Haute Rue Ville : Saint-Pierre-Azif

@189 - Carle Gilbert Anonymat : non Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 19h26 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : PARC ÉOLIEN CONSTITUÉ DE TROIS AÉROGÉNÉRATEURS ET D'UN POSTE DE LIVRAISON SUR LES COMMUNES DE BAILLOLET ET LUCY Contribution :

Bonjour, ayant appris ce projet soudainement, sans beaucoup de communication sur le sujet, au stricte minimum, je tiens par la présente donner ma contribution à ce projet fou pour 3 raisons essentielles ! 1) Nous habitons Mesnières en Bray et lors d'une demande, il y a plus d'une dizaine d'années, d'agrandissement de notre domicile, les architectes de France nous ont refusé le permis de construire pour raison qu'il ne fallait pas dénaturer la paysage par rapport au château de Mesnières. Il ne fallait pas qu'en se retirant dans la nature à plusieurs kilomètres du château pour avoir dans le même angle de vue le Château et notre domicile, que notre domicile n'attire pas l'oeil par rapport au château. Et justement pour avoir notre domicile et le château dans le même angle il faut se rendre du même côté que la route qui mène de Fresles au Château de Mesnières. Et là le projet d'éolienne est complètement dans l'axe de cette rue face au château. Donc aucune logique si ce projet éolien voit le jour. Ce serait un massacre pour ce monument classé et en général pour la Bouttonnière qui reste un paysage magnifique naturel. 2) Ce projet éolien s'inscrit dans une forêt où un écosystème et une faune existe qu'il faut préserver. Cette biodiversité en équilibre serait totalement menacée voire détruite. 3) Ayant eu connaissance plus en détails des intervenants portant et soutenant ce projet, il apparait clairement un conflit d'intérêt entre les parties prenantes, en particulier le propriétaire des parcelles, la(les mairies). Si les terrains devaient être expropriés au même titre qu'une construction d'autoroute où de voies ferrées, les propriétaires de terrains n'auraient plus la même approche car les recettes financières qui sont le seul motif ici et financées en partie par les impôts des français pour atteindre le prix de 0.91cts/kwh engagé par l'Etat, n'auraient plus le même impact. Donc toujours et toujours, une orientation de rendement et gros sous au détriment de la nature. Des éoliennes pourquoi pas à condition que ce soit rentable et pas financées avec les impôts des français, mais surtout pas dans des lieux où elle dénature le paysage et nos monuments et paysages classés. De plus la Normandie et plus particulièrement la Seine Maritime a déjà payé un lourd tribut dans ces sources énergétiques pour la France entière. Stop ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Ville : Mesnières-en-Bray

@190 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 20h49 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Non aux éoliennes de Lucy et Baillolet Contribution : Contre la défiguration de nos belles vallées sans parler des éoliennes en mer Contre les nuisances : bruit des pales, lumière agressives - dérèglement des réseaux tel et TV- risques pour la santé humaine et animalière. Aucun bénéfice, ni économie d'échelle pour nos factures d'électricité. Anti écologique : Grosse inquiétude pour le renouvellement et recyclage de ces énormes infrastructures remplies d'aluminium. 🗣️🙄🙄🙄🙄 Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fresnoy-Folny

@191 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 22h09 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc EOLIEN du mont HELLET Contribution :

Monsieur l'enquêteur, Habitant de la commune de Mesnières en Bray depuis 35 ans, j'ai toujours apprécié y vivre grâce au dynamisme des gens qui l'anime, et qui chaque jour se dévouent à l'entretenir, la développer, et qui depuis plusieurs années, la rende respectueuse de l'environnement au travers des investissements écoresponsables qui y ont été engagés. Vous comprendrez, Monsieur l'enquêteur, le sentiment du manque de respect que j'ai eu, lorsque j'ai appris que ma commune n'a pas été convié lors de l'étude de ce projet éolien, alors même que nous sommes situé au premier plan ! Vous n'êtes pas sans savoir que notre commune est célèbre pour son château du XVI siècle !! un monument connu de tous dans toute la région, et au delà ! Une étude d'impact visuelle a été réalisée, elle est minorée et ne représente absolument pas les prises de points de vue magnifique que nous connaissons en tant que coutumier des lieux, depuis les différentes routes d'approches de la commune, le château apparait et disparaît en fonction du vallonnement des routes, ce qui est certain, c'est que les éoliennes seront quant à elles visible en tout points de vue de ces routes, car surplombant la colline. Ceci risque de perturber l'activité touristique locale et l'attrait du monument, le publique ne souhaite pas voir gâcher son image par des éoliennes en arrière plan !! Comment est il possible qu'avec autant de manquements ce projet aboutisse ? J'espère vivement, monsieur l'enquêteur, que vous permettrez à ma commune, ses habitants, son château, d'annuler ce projet, et de faire valoir la qualité de notre paysage, son environnement historique pour que nous puissions le conserver intact le plus longtemps possible. Je vous remercie d'avoir lu ma contribution. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@192 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 25/09/2023 à 22h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Impact visuel et écrasement du paysage Contribution :

Si l'éolien constitue une des alternatives à la production d'énergies fossiles, le projet objet de cette contribution interpelle par son coût environnemental face à la faible productivité qu'il représente. Tout d'abord, inséré au sein d'une clairière dans la forêt les impacts sur les espèces inféodées à ces milieux et notamment les chiroptères seront importants, même en ayant revu le projet en retirant l'éolienne la plus proche de la lisière. Il se situe en point haut par rapport à la Boutonnière du Pays de Bray, ce qui aura un effet visuel majeur, notamment depuis les points bas. A noter que les anciens schémas de développement de l'éolien avaient classé ces zones comme non propices du fait du patrimoine naturel et culturel (SRE, Guide de recommandation du Pays de Bray). Enfin, le projet se situe dans le champ des vues depuis Mesnières en Bray. Ce village est un des joyaux du Pays de Bray, par son patrimoine illustré par le célèbre château, un château de la Loire en Normandie. Mesnières en Bray est aussi une référence en matière de préservation de la biodiversité et de développement durable. La municipalité est investie et travaille à la sensibilisation à l'environnement, en lien avec les sites Natura 2000 notamment. Le projet n'est pas en adéquation avec les actions portées par ce territoire engagé pour la Nature (TEN). Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Montérolier

E 193 Anonymat : oui Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 17h54 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation non publiée Objet : Mécontentement projet Eolien Contribution :

Domage de dénaturé la campagne et la nature , de troubler le calme de la campagne. Envoyé à partir de Courrier pour Windows Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@194 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 09h15 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Peut on détruire la beauté de la vallée de la Béthune! Contribution :

Non aux éoliennes, destruction du paysage sur cette magnifique vallée, destruction de la biodiversité de la forêt du Hellet. De plus avec un Château classé aux monuments historiques si près, c'est impensable! Le rendement de ces éoliennes est 2 fois moindre qu'en mer, comment expliquer un tel gâchis? Un bilan carbone inacceptable par rapport au rendement de ces machines! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Saire

@195 - Mulot Christophe Anonymat : non Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 09h45 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : L annulation du projet éolien à Lucy. Contribution :

Conservation du patrimoine. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@196 - PIEDFORT DAVID Anonymat : non Organisme : LE PARIS LONDRES Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 09h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Opposition a la construction du parc éolien de Mont Hellet Contribution :

Monsieur l'enquêteur public, Je me permets de vous écrire en tant que propriétaire de l'établissement touristique Le Paris Londres, situé au 23 Grandrue dans la commune de Mesnières en Bray. En tant que représentant de notre établissement, je souhaite exprimer notre opposition ferme à la construction d'éoliennes à proximité de notre lieu, sujet actuellement en cours d'enquête publique. Notre établissement est un lieu de récréation et de détente pour de nombreux visiteurs locaux et touristes. Nous accueillons chaque année un grand nombre de personnes qui viennent profiter de la beauté de notre région, de sa tranquillité et de son environnement paisible. La construction d'éoliennes à proximité aurait un impact négatif significatif sur notre activité et sur l'expérience de nos clients. Nous avons identifié plusieurs préoccupations majeures concernant ce projet éolien : 1. Impact visuel : Les éoliennes, en raison de leur taille imposante et de leurs pâles en mouvement, perturberaient considérablement le paysage naturel de notre région, ce qui affecterait grandement l'attrait de notre établissement. 2. Bruit : Les éoliennes génèrent inévitablement du bruit, ce qui pourrait perturber la quiétude de notre établissement et nuire à la satisfaction de nos clients. 3. Dépréciation de la valeur immobilière : La présence d'éoliennes à proximité pourrait entraîner une dépréciation de la valeur

de nos biens immobiliers, ce qui aurait un impact financier sur notre entreprise. 4. Conséquences environnementales : Nous craignons que la construction d'éoliennes puisse entraîner des répercussions sur la faune et la flore locales, ce qui pourrait à son tour affecter l'attrait touristique de la région. Nous pensons que l'emplacement proposé pour ce projet éolien n'est pas approprié en raison de ses conséquences susceptibles d'entraîner des répercussions sur notre établissement et sur la qualité de vie de notre communauté. Nous vous demandons donc de prendre en considération notre opposition à ce projet lors de votre enquête publique. Nous espérons que vous tiendrez compte de nos préoccupations et des préjudices potentiels pour notre activité et pour la région dans votre évaluation finale. Nous sommes disponibles pour discuter de ce sujet plus en détail si nécessaire et sommes prêts à participer activement au processus d'enquête publique pour protéger notre établissement et notre communauté. Nous vous remercions de votre attention à cette question et attendons avec impatience votre réponse. Cordialement, Monsieur Piedfort David, Monsieur Portier Eric dirigeants au sein de l'établissement touristique Le Paris Londres Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Adresse : 23 Grand'rue Ville : Mesnières-en-Bray

@197 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 11h01 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée
Objet : CONTRE LE PROJET EOLIENS DU MONT HELLET Contribution :

Bonjour, Etant conseiller municipal dans ma commune, je soutiens également les communes proches contre le projet éolien. Concernant ce projet du mont Hellet, défigurer un si beau paysage et donner comme vu au château de Mesnières des éoliennes est une honte total. Les élus mesniérois travaillent depuis des années à constituer un village accueillant, respectueux de la nature et touristique. Allons nous remettre en cause tous ce travaille pour un projet éoliens ? Je pense que le pays de bray à déjà fait un effort considérable concernant les éoliennes, 97 sur le pays brayons pour 400 en seine maritime, n'est ce pas assez ? Quand vous êtes un particuliers souhaitant faire construire ou rénové une maison vous êtes soumis à des contraintes du à la zone classé en bâtiment de France mais par contre, implanter des éoliennes qui défigure le paysage et la vues du château ne pose aucun problème ? Nombreux élus et habitant de Mesnières et des communes proches compte sur vous pour ne pas mener se projet à bien. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Ville : Meulers

@198 - BRULIN Céline Anonymat : non Organisme : Sénatrice de Seine-Maritime Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 12h05 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée
Objet : Contribution de Madame Céline BRULIN, Sénatrice de Seine-Maritime sur le projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Madame, Monsieur, Le commissaire enquêteur, Je souhaite apporter ma contribution à ce registre de concertation car j'ai été interpellée par la reprise des discussions autour du projet éolien du Mont Hellet, qui avait été arrêtées par le précédent préfet en 2019. Le projet de parc éolien situé sur la commune de Lucy prévoit d'implanter trois éoliennes sur 40 hectares de clairière forestière, un espace à fort enjeu de biodiversité avec la présence de rapaces et d'espèces en danger. Ce projet, localisé sur les communes de Lucy et Baillolet, impacterait d'autres communes aux alentours, notamment la commune de Mesnières-en-Bray avec des habitations à moins de 500 mètres du lieu ciblé, et le château, patrimoine essentiel de la commune, qui se retrouverait en co-visibilité avec les éoliennes. Cela suffit, me semble-t-il, à montrer que le site envisagé pour ce nouveau parc éolien dans le Pays de Bray qui en compte déjà de nombreux n'est pas pertinent. En outre, le choix d'implantation doit se faire concertation avec les élus du territoire, premiers concernés, par l'aménagement du territoire. En ce sens, les élus du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray, ont voté, en 2021, dans l'attente du schéma de cohérence territoriale, une motion considérant que l'implantation d'éoliennes doit être évitée dans les secteurs suivants : les réservoirs de biodiversité, les zones humides, l'entité paysagère de la Boutonnière du fait de sa morphologie, des pentes marquées des coteaux et du bocage associé. Le projet du Mont Hellet ne répond pas à ces critères et contredit, de fait, des orientations d'aménagement déterminées par les élus locaux. Enfin, de nouveaux dispositifs de concertation avec les élus locaux ont été définis par la loi publiée le 10 mars 2023 au journal officiel, relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables. Celle-ci prévoit en effet de planifier avec eux le développement des énergies renouvelables dans les territoires, de définir des zones appropriées à leur implantation, ou encore de mobiliser les espaces déjà artificialisés pour ce faire. En ce moment-même des réunions sont organisées par les services de la préfecture en direction des élus locaux pour concrétiser l'application de ce texte de loi. Il serait donc judicieux d'adopter un moratoire sur les projets éoliens durant l'élaboration de la définition, en concertation avec les élus, des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sauf à contredire

la volonté du législateur de donner un cadre plus cohérent et juste au développement des énergies renouvelables, tout particulièrement sur ce projet sur les communes de Lucy et Baillolet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 33 Place du Général de Gaulle Ville : Rouen 8 /

@199 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 21h39 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre le Projet éolien du mont hellet Contribution :

Monsieur le rapporteur, Pourquoi vouloir installer un parc éolien en dehors d'une aire désignée comme propice dans le schéma régional éolien. Cette zone (terre agricole) du projet éolien est située en plein milieu d'un massif forestier qui est un réservoir de biodiversité favorable à la migration. Ce réservoir boisé abrite différentes espèces de rapaces et d'oiseaux comme le busard saint martin très visible sur la zone. Qu'en sera t-il des espèces non visibles comme (liste non exhaustive) les chouettes effraies et les chiroptères (voir recommandations Eurobats). A proximité (1à 2 kms) de cette zone se situe des zones préservées comme la colline St Amador qui doit également être riche de diversité faunistique et floristique. Qu'en sera t-il de l'élevage porcin et de son habitation à proximité immédiate si des nuisances sont constatées? Qu'en est-il des mesures compensatoires pour essayer d'atténuer les nuisances des éoliennes, des secteurs ont ils été définis et les citoyens informés de ces lieux? Les évaluations de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique de la biodiversité et les services écosystémiques sont sans appel: le vivant décline à un rythme sans précédent . Pourquoi installer des éoliennes ou la vie, la biodiversité est encore présente? N'est il pas questionnant qu'un élu d'une commune concernée par le projet fasse porter la charge financière et judiciaire (recours) à la commune concernée pour ces éventuels intérêts? Nicolas Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Croixdalle Adresse email : n.noyon@wanadoo.fr (Non validée) Adresse ip : 93.22.151.61

@200 - Stéphanie Anonymat : oui Date de dépôt : Le 27/09/2023 à 10h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Refus du projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, La question de la production d'énergie par l'éolien est une des possibilités offerte pour réduire l'utilisation des énergies fossiles. Néanmoins, l'absence d'une approche globale et raisonnée quant à l'implantation des éoliennes en fait un fiasco. Je suis opposée à CE projet pour différentes raisons. Le choix du site d'implantation du projet situé en milieux boisés (exemple : clairière forestière et massif forestier de Croixdalle) et présentant un impact paysager important n'est aucunement adapté. Le patrimoine (exemple : le château de Mesnières-en-Bray) mais aussi le territoire géologique ne permettent pas la réalisation de ce type de projet. L'installation d'éoliennes a des répercussions qui sont connues sur la biodiversité qui est jusqu'ici préservée (exemple : présence d'un rucher conservatoire de l'abeille noire, présence de différents rapaces). Que sera demain sans la faune et la flore que ce projet va mettre à mal voire détruire? De plus, une étude des conséquences de l'injection de centaines de mètre cube de béton dans le sol a-t-elle été réalisée? Le cours d'eau de la Béthune ne se trouve-t-il pas en contre-bas? L'argumentaire consistant à dire que ce projet est un projet pour demain se trouve ainsi aboli. Pour terminer, que dire du refus de la population et des élus qui est niée? Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma contribution. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Croixdalle Adresse email : stephanienoyon1309@gmail.com (Non validée) Adresse ip : 93.22.39.242 2 / 6

@201 - Massy Valentin Anonymat : non Date de dépôt : Le 27/09/2023 à 11h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien du mont hellet Contribution : Je dit non au éolienne au mont hellet car de 1 on gâché des patrimoine français surtout qu'il y a d'autres endroits pour les mettre et qui ne gênera en rien et de 2 les nuisances sonores a répétition pour les habitants au alentour. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@202 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 27/09/2023 à 21h13 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Projet éoliennes du Hellet Contribution :

Non aux éoliennes sur la colline de saint Amador, il y en a suffisamment en Pays de Bray. ce projet défigurerait le chateau de Mesnières en bray. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@203 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 27/09/2023 à 21h17 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes au mont Hellet Contribution :

Je ne suis pas contre les éoliennes mais l'emplacement ne convient pas. Trop proche du château de Mesnières et surtout en arrière plan. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@204 - NIVOIX Franck Anonymat : non Organisme : Président-Association Saint-Joseph Propriétaire du Cateau de Mesnières Date de dépôt : Le 28/09/2023 à 10h17 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre le projet de parc éolien en covisibilité avec le Château de Mesnières - Monument classé historique Contribution :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Depuis 1982 l'Association Saint-Joseph propriétaire du Château de MESNIERES (Château de Mesnières – 76270 Mesnières en Bray) - Monument du XVIème siècle classé monument historique - et avant elle la Société Anonyme propriétaire - n'a de cesse d'assumer ses responsabilités en matière de préservation, entretien du patrimoine historique et paysager normand au premier rang desquels le Château de Mesnières en Bray. A grands couts d'investissements (plus de 25 millions d'euros de fonds publics et privés et des milliers d'heures de bénévolat ont été nécessaires ces 20 dernières années pour mener à bien la reconstruction du monument à l'identique suite à l'incendie ravageur de février 2004) chaque fois supervisés, contrôlés, voire dirigés par la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Association entend développer ainsi l'attractivité touristique et économique du Pays de Bray, de la Seine-Maritime et de la Normandie. En 2022, ce sont plus de 12 100 nuitées, 36 000 repas, 14 000 accueils et visites du site qui ont généré une activité économique touristique sur Mesnières en Bray, le Pays de Bray, la Seine-Maritime et la Normandie. Nous rappelons que ce monument unique en Normandie, voire unique au nord d'un trait de La Baule à Strasbourg, est le seul ouvert à la visite en Pays de Bray. Sans aucune concertation au préalable, mais heureusement informé par la commune de Mesnières en Bray d'un projet de création d'un parc éolien dit du "Mont Hellet" (3 à 4 éoliennes de plus de 160m de hauteur), le Conseil d'administration de l'Association Saint-Joseph tient à faire valoir sa stupéfaction et son refus catégorique de voir se réaliser ce projet en arrière-plan du château. En effet, ledit projet de parc éolien se situe au-dessus de la côte Saint-Amador, dans la clairière de la ferme du Hellet, sur les territoires des communes de Lucy et de Baillolet, en arrière-plan immédiat du Château de Mesnières classé monument historique. Le porteur de projet lui-même indique une covisibilité qualifiée de FORTE entre le monument et les éoliennes du futur parc, en particulier à partir de toute vue prise à partir du nord-ouest au sud-ouest du monument. Comme flagrant dans les documents d'étude du projet, l'impact sur le Château est indéniable, la dégradation visuelle immédiate engendrée sur l'image du Château et des paysages environnants nuirait fortement à l'attractivité et donc à l'activité et au développement touristique et économique du site, du Pays de Bray et de la Seine-Maritime. Cette implantation dénaturerait de manière certaine et définitive ce site historique d'époque renaissance, ruinerait à jamais ses perspectives, son histoire et sa valeur patrimoniale. Aucune autorité ne permettrait ce type de projet sur les photos du château de Versailles, de Chambord et autres châteaux de la vallée de Loire. Il n'est donc pas plus acceptable de l'autoriser en covisibilité avec le château de Mesnières. A ce sujet, le Conseil d'Administration s'étonne de l'absence d'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) de Seine-Maritime. Ces avis, à venir dans l'étude en cours nous l'espérons, sont attendus par l'Association Saint Joseph. Ce projet constitue une incohérence paysagère, au sein de la boutonnière, en opposition totale avec le fondement des projets de développement locaux, développés depuis 50 ans. Considérant ces impacts culturels, patrimoniaux, paysagers, touristiques, économiques, le Conseil d'Administration de l'Association Saint-Joseph propriétaire du château de MESNIERES, réuni ce mercredi 20 septembre 2023 manifeste à l'unanimité sa ferme opposition à l'implantation de tels équipements à proximité visuelle immédiate et/ou lointaine du château. Le Conseil d'Administration de l'Association Saint-Joseph mandate son Président, Franck NIVOIX, pour déposer la présente délibération en tant que contribution à l'enquête publique diligentée par le commissaire-enquêteur désigné. Le Conseil d'Administration de l'Association Saint-Joseph autorise son Président, Franck NIVOIX, à ester en justice contre ce projet le cas échéant et autant que faire se peut. Franck NIVOIX Président Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Le Château Ville : Mesnières-en-Bray

@205 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 28/09/2023 à 11h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Refus du projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Présence d'une aire d'autour des palombes (espèce classée en danger critique en tant que nicheur et hivernant sur la liste rouge des oiseaux de Haute-Normandie du GONm localisation 49°46'46.6"N 1°24'39.7"E soit à moins de 400 mètres d'une éolienne. Non citée dans l'étude. Présence d'une cavité de chauve-souris localisation 49°46'06.5"N 1°25'17.2"E. Non citée dans l'étude. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Croixdalle

@206 - CARON Annie Anonymat : non Date de dépôt : Le 28/09/2023 à 16h31 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : NON A L'EMPLACEMENT DU PARC EOLIEN AU MONT HELLET Contribution :

Habitante d'une maison très proche de la forêt domaniale, (VentesSaint-Rémy) et travaillant sur la commune de Mesnières-en-Bray, j'ai la joie d'admirer le panorama encadrant le château de Mesnières-en-Bray sur mon trajet domicile-travail qui malheureusement serait défiguré en arrière-plan par ces 3 éoliennes. Je suis opposée à ce projet de parc éolien qui se situerait dans la clairière de la ferme du Hellet où vivent de nombreuses espèces animales (chaves-souris, autour des palombes (nicheur et probablement hivernant). Ces 3 éoliennes implantées à proximité de la forêt seraient une menace pour ces oiseaux et autres animaux. Aussi, je suis très attachée à la qualité des paysages du Pays de Bray, trop souvent gâcher par la pollution lumineuse des clignotants rouges signalant les éoliens d'ailleurs de plus en plus haute. Peut-on s'interroger sur le réel rendement et le réel bénéfice brut pour la population (pollution visuelle et matériel, coût de l'énergie), aux détriments des propriétaires, des exploitants et des promoteurs. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Ventes-Saint-Rémy

@207 - ROY Daniel Anonymat : non Date de dépôt : Le 28/09/2023 à 16h49 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contestation relative au Parc Eolien objet de l'enquête publique Contribution :

Monsieur Le Commissaire enquêteur Je suis contre ce projet éolien, qui de par le grand nombre de point de vue de cette belle région, et en particulier le château de Mesnières, va impacter et défigurer fortement les vues panoramiques de ses habitants et touristes. Existe-t-il des parcs éoliens en arrièreplan des châteaux de la Loire ? Sans compter que le prix du KWh, est, du fait de l'aide publique, un non-sens économique pour les contribuables que nous sommes. Oui à la diversité des sources énergétiques, mais étudiée de façon intelligente. Cordialement

@208 - Boulocher Liliane Anonymat : non Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 09h57 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Opposition au projet eolien Contribution :

Monsieur Le commissaire, Je suis contre ce projet pour les raisons suivantes : Il est évident qu'un projet d'implantation de 3 éoliennes ne sera pas rentable et qu'une fois l'autorisation actée, une demande d'extension sera faite pour 6, 12 ou 20 éoliennes. Il est inacceptable que les avis des habitants impactés ne soient pas pris en compte et que ce projet ne serve que des intérêts particuliers et alimente les résultats de sociétés privées très souvent étrangères. Vous remerciant pour votre attention. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Flavacourt

@209 - Grémont Tom Anonymat : non Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 11h08 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Avis favorable au projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Je suis pour les énergies renouvelables en Seine-Maritime, surtout si elles sont implantées, comme dans ce cas sur un territoire qui ne gênera en aucun cas le voisinage. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 2 Rue des Lilas Ville : Petit-Caux

@210 - VAUTIER Pascal Anonymat : non Organisme : Conservatoire d'espaces naturels de Normandie Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 12h27 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet **Avis NEGATIF du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie Contribution : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'objet statutaire du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie est le suivant : Article 1 - Objet** **L'association a pour objet la préservation durable des espaces naturels présentant un intérêt biologique, écologique, géologique, paysager. Elle contribue à préserver la biodiversité et les fonctionnalités des milieux naturels et semi naturels de Normandie et des territoires limitrophes. Elle participe à la constitution de corridors écologiques et concourt au déploiement de la trame verte et bleue. Au titre de l'article L. 414-11 du code de l'environnement, le Conservatoire d'espaces naturels peut bénéficier d'un agrément d'une durée de dix ans délivré par l'Etat et le Conseil régional pour sa contribution à la préservation des espaces naturels et semi-naturels de la région. Sa durée est illimitée. Son siège social est fixé à SaintEtienne du Rouvray. Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie partage par la présente contribution son AVIS NEGATIF quant à l'implantation du parc éolien dit du Mont Hellet tel que présenté dans ce dossier. Cet avis est formulé aux motifs suivants : Les caractéristiques propres aux éoliennes et à leur implantation ne sont pas compatibles avec la nature du site et les éléments rapportés par les études :**

- **Limite en bout de pâle pour E2 et E3 est à 58 m. Or la limite réglementaire étant fixé à 50 m. Nous estimons que la différence est trop juste et que les éoliennes ne sont pas assez éloignées de la lisière**
- **La question se pose également sur la distance entre les éoliennes qui semble trop juste et qui peut accentuer l'effet barrière (voir paragraphe ci-dessous)**
- **Hauteur des gardes minimale est inférieur à 45m, ce qui n'est pas suffisant pour limiter l'impact et les risques de collision en particulier pour l'avifaune**
- **L'implantation des trois éoliennes est enclavée dans un réservoir de biodiversité boisés, ce qui peut avoir un effet majeur sur la réalisation du cycle de vie des espèces et accentue d'autant plus l'effet barrière. Les dispositifs d'évitement sont inadaptés aux caractéristiques du site :**
- **L'implantation du parc éolien est complètement incohérente avec les dynamiques et politiques de préservation du patrimoine paysager du Pays de Bray développées depuis plusieurs décennies et d'autant plus en arrière-plan direct du château renaissance de Mesnières en Bray.**
- **La période de bridage des éoliennes est bien trop tardive par rapport aux activités des chiroptères. Pour être réellement efficace, cette dernière devrait être conduite dès le mois d'avril voire même mimars. Le rendement de production alors attendu ne peut justifier une telle implantation. Les dispositifs de compensation sont inopérants :**
- **Le protocole de prospection pour le suivi de mortalité n'est pas adapté. Concernant le nombre de passage : la période de swarming débutant dès le mois d'Août, les passages doivent être effectués chaque semaine entre mai et octobre sans interruption. Concernant la définition des aires de contrôle et des transects, celles-ci ne peuvent se limiter à l'emprise des pâles car, à la suite du choc, notamment pour les chiroptères, les cadavres se retrouvent propulsés la plupart du temps en dehors de ce périmètre.**
- **L'implantation des dispositifs de compensation de perte de territoire de chasse (haies et parcelles en jachère) n'est pas explicitée. Aucun élément ne permet donc d'évaluer son efficacité. Les 2500 m² de jachères semblent peu suffisant au regard de la perte réelle du territoire de chasse actuel des espèces qui correspond à l'ensemble de la clairière (environ 60 ha). Concernant les données chiroptères et avifaune, les études menées et rapportées dans le dossier sont beaucoup trop incomplètes :**
- **Les périodes d'inventaires des chiroptères par "microphone en haut du mat de mesure" sont trop tardives car elles débutent au 1er Juin. Or dans les données doivent être prise en compte au moins à partir de mi-mars afin de tenir compte de l'activité des espèces à cette période.**
- **Concernant l'avifaune, les axes de migrations ne sont pas suffisamment explicités. Une utilisation des données de la Région de Picardie ne peut servir d'élément de base pour cette analyse. D'après les inventaires réalisés en périodes pré et post nuptiales, des axes privilégiés de déplacement ont tout de même été mis en évidence et semblent démontrer un important effet barrière en particulier en période pré et postnuptial. A ce titre, les mesures d'évitement de l'impact sur l'avifaune sont insuffisantes.**
- **L'analyse d'impact pour le cas du Busard St Martin, espèce d'annexe 1 de la Directive Oiseau, n'est pas assez poussée. La recherche d'indice de nidification aurait dû être réalisée pour s'assurer de l'absence d'impact. La présence de nids d'Autour des palombes, espèce nicheuse vulnérable en Normandie, mis en évidence à proximité direct de l'éolienne E1, doit au même titre être pris en compte.**
- **Malgré la mise en évidence de la présence d'Hirondelles rustiques, en nidification à 500 m de l'emplacement des éoliennes, aucune mesure n'est envisagée pour garantir un moindre impact de mortalité direct. Cette espèce est pourtant reconnue à très forte sensibilité vis à vis du risque de collision avec les pâles et est considérée comme quasi-menacée sur la liste des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.**

Pascal VAUTIER
Directeur Régional Adjoint

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Étienne-du-Rouvray

E211 - Frederic Quesnay Anonymat : non Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 13h37 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes / Mesnieres en Bray Contribution :

Je vous prie de bien vouloir noter que je suis contre ce projet d'installation d'éolienne à Mesnieres . Frédéric Quesnay 76690 Saint-Georges sur Fontaine Envoyé de mon iPhone Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution

@212 - VAUTIER CEN Normandie Pascal Anonymat : non Organisme : Conservatoire d'espaces naturels de Normandie Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 13h43 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet :

Avis NEGATIF du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie Contribution : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, L'objet statutaire du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie est le suivant : Article 1 - Objet L'association a pour objet la préservation durable des espaces naturels présentant un intérêt biologique, écologique, géologique, paysager. Elle contribue à préserver la biodiversité et les fonctionnalités des milieux naturels et semi naturels de Normandie et des territoires limitrophes. Elle participe à la constitution de corridors écologiques et concourt au déploiement de la trame verte et bleue. Au titre de l'article L. 414-11 du code de l'environnement, le Conservatoire d'espaces naturels peut bénéficier d'un agrément d'une durée de dix ans délivré par l'Etat et le Conseil régional pour sa contribution à la préservation des espaces naturels et semi-naturels de la région. Sa durée est illimitée. Son siège social est fixé à SaintEtienne du Rouvray. Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie partage par la présente contribution son AVIS NEGATIF quant à l'implantation du parc éolien dit du Mont Hellet tel que présenté dans ce dossier. Cet avis est formulé aux motifs suivants : Les caractéristiques propres aux éoliennes et à leur implantation ne sont pas compatibles avec la nature du site et les éléments rapportés par les études :

- Limite en bout de pâle pour E2 et E3 est à 58 m. Or la limite réglementaire étant fixé à 50 m. Nous estimons que la différence est trop juste et que les éoliennes ne sont pas assez éloignées de la lisière
- La question se pose également sur la distance entre les éoliennes qui semble trop juste et qui peut accentuer l'effet barrière (voir paragraphe ci-dessous)
- Hauteur des gardes minimale est inférieur à 45m, ce qui n'est pas suffisant pour limiter l'impact et les risques de collision en particulier pour l'avifaune
- L'implantation des trois éoliennes est enclavée dans un réservoir de biodiversité boisés, ce qui peut avoir un effet majeur sur la réalisation du cycle de vie des espèces et accentue d'autant plus l'effet barrière. Les dispositifs d'évitement sont inadaptés aux caractéristiques du site :
- L'implantation du parc éolien est complètement incohérente avec les dynamiques et politiques de préservation du patrimoine paysager du Pays de Bray développées depuis plusieurs décennies et d'autant plus en arrière-plan direct du château Renaissance de Mesnières en Bray.
- La période de bridage des éoliennes est bien trop tardive par rapport aux activités des chiroptères. Pour être réellement efficace, cette dernière devrait être conduite dès le mois d'avril voire même mimars. Le rendement de production alors attendu ne peut justifier une telle implantation. Les dispositifs de compensation sont inopérants :
- Le protocole de prospection pour le suivi de mortalité n'est pas adapté. Concernant le nombre de passage : la période de swarming débutant dès le mois d'Août, les passages doivent être effectués chaque semaine entre mai et octobre sans interruption. Concernant la définition des aires de contrôle et des transects, celles-ci ne peuvent se limiter à l'emprise des pâles car, à la suite du choc, notamment pour les chiroptères, les cadavres se retrouvent propulsés la plupart du temps en dehors de ce périmètre.
- L'implantation des dispositifs de compensation de perte de territoire de chasse (haies et parcelles en jachère) n'est pas explicitée. Aucun élément ne permet donc d'évaluer son efficacité. Les 2500 m² de jachères semblent peu suffisant au regard de la perte réelle du territoire de chasse actuel des espèces qui correspond à l'ensemble de la clairière (environ 60 ha). Concernant les données chiroptères et avifaune, les études menées et rapportées dans le dossier sont beaucoup trop incomplètes :
- Les périodes d'inventaires des chiroptères par "microphone en haut du mat de mesure" sont trop tardives car elles débutent au 1er Juin. Or dans les données doivent être prise en compte au moins à partir de mi-mars afin de tenir compte de l'activité des espèces à cette période.
- Concernant l'avifaune, les axes de migrations ne sont pas suffisamment explicités. Une utilisation des données de la Région de Picardie ne peut servir d'élément de base pour cette analyse. D'après les inventaires réalisés en périodes pré et post nuptiales, des axes privilégiés de déplacement ont tout de même été mis en évidence et semblent démontrer un important effet barrière en particulier en période pré et postnuptial. A ce titre, les mesures d'évitement de l'impact sur l'avifaune sont insuffisantes.
- L'analyse d'impact pour le cas du Busard St Martin, espèce d'annexe 1 de la Directive Oiseau, n'est pas assez poussée. La recherche d'indice de nidification aurait dû être réalisée pour

s'assurer de l'absence d'impact. La présence de nids d'Autour des palombes, espèce nicheuse vulnérable en Normandie, mis en évidence à proximité direct de l'éolienne E1, doit au même titre être pris en compte. • Malgré la mise en évidence de la présence d'Hirondelles rustiques, en nidification à 500 m de l'emplacement des éoliennes, aucune mesure n'est envisagée pour garantir un moindre impact de mortalité direct. Cette espèce est pourtant reconnue à très forte sensibilité vis à vis du risque de collision avec les pâles et est considérée comme quasi-menacée sur la liste des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Pascal VAUTIER Directeur Régional Adjoint Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Étienne-du-Rouvray

@213 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 14h50 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : contre l'implantation des éoliennes au Hellet Contribution :

Bonjour, L'implantation des éoliennes se fait sur une parcelle dont le principal bénéficiaire ne serait pas encore propriétaire. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe

@214 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 15h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Opposition aux Éoliennes Contribution :

Le demandeur nous a déjà gâché la vue avec 2 relais téléphoniques commune de Lucy route de Londinières, il recommence avec des Éoliennes, son métier est agriculteur ou Maire et industriel profiteur ? Une plateforme de déchets verts conforme ? A-t-on penser à l'impact sur la faune sauvage sur un plateau entouré de forêts ? Un des rares endroits où l'impact de l'homme était préservé ! La démarche écologique n'est pas avérée. Chemins d'accès à créer, dalles béton à installer, nombreux cheminements de convois exceptionnels pour la livraison et la construction des éoliennes. Sans évaluer l'impact et coût écologique pour le démantèlement dans 40 à 50 ans. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Lucy

@215 - Dedessus-Le-Moustier Vincent Anonymat : non Organisme : Retraité Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 16h18 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Implantation de 3 éoliennes visibles du Château de Mesnières Contribution :

Bonjour, pourquoi implanter ces 3 éoliennes qui seront visibles du Château de Mesnières (un des rares Château de ce type au nord de Paris, et ouvert à la visite), alors qu'il y a, je pense, pas mal de place dans cette région pour, éventuellement, ces implantations qui de toute façon de dureront que quelques années et en intermittence. Encore une fois de plus Bravo. Bien cordialement Vincent Dedessus-Le-Moustier Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Sotteville-lès-Rouen

@216 - Dedessus-le-Moustier Matthieu Anonymat : non Date de dépôt : Le 29/09/2023 à 19h13 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Opposition au projet d'éoliennes à Baillolet et Lucy Contribution :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Je souhaite par la présente exprimer mon opposition à ce projet aberrant d'éoliennes à Baillolet et Lucy. Je trouve incroyable de proposer un tel projet à proximité du château de Mesnières-en-Bray, château de type Renaissance, classé MONUMENT HISTORIQUE ! Sans compter le réservoir de biodiversité du pays alentours, la qualité des promenades sur ses chemins, avec des paysages parmi les plus beaux de France... Toutes ces choses si appréciables ne semblent aujourd'hui plus rien face aux intérêts économiques des lobbies ; dire que certains parlent de progrès écologique pour des constructions artificielles venant impacter sévèrement la vie animale, c'est lunaire. Il faudrait un vrai débat national sur la pertinence de ces installations, qui n'aura je pense jamais lieu. L'émotion a totalement pris le pas sur la logique. Monsieur le Commissaire-Enquêteur, je vous remercie pour votre attention. Matthieu Dedessus-le-Moustier Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville :

@217 - Malfante Paul Anonymat : non Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 10h02 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre l'arnaque des projet éoliens Contribution :

MR Le Commissaire enquêteurs, Messieurs les investisseurs CONSTRUIREZ VOUS DES EOLIENNES DEVANT VOTRE PORTE ? Pour ma part, je ne le ferait pour rien au monde, et surtout pas pour de l'argent. je m'oppose donc à ce projet car : - notre paysage, qui nous est si chère sera complètement dégradé - le bocage du pays de

Bray ne sera plus - le château de Mesnieres en Bray (MONUMENT HISTORIQUE) si unique aura accès à un spectacle des plus horribles - touristique : la nuisance visuelle des éoliennes sur le château et le bocage supprimera l'intérêt des touristes à venir dans notre village - biodiversité : La présence de ces éoliennes va détruire les zones d'habitats de nombreux animaux sauvages. Notamment parce qu'elles seront installées en lisière de forêt (non respect des distances réglementaires) L'un des animaux qui ne pourrait pas s'installer dans ces territoires serait l'autour des Palombes (espèce qu'il est impératif de protéger) - Économique : le coût de ces outils est exorbitant, et est impacté sur nos factures électriques Au delà de cela j'ai la certitude que les éoliennes est une arnaque écologique : Aucune étude sur l'impact écologique ne prend en compte la construction et le recyclage de ces outils. Et pour terminer : Mon intérêt personnel et celui de mes voisins : Je me suis installé dans une maison à Mesnières en Bray que j'ai choisit pour la vue sur une partie de la Boutonnière du pays de bray. Cette vue serait complètement gâchée par ces abérations écologiques. En espérant que nous, habitants des campagnes et préservateurs de l'identité des paysages et de la France, voulons vous faire part que nous vivons pour notre PAYSAGE. Cordialement Paul MALFANTE Au service du paysage Français Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@218 - Celine Anonymat : non Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 10h16 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : POUR LA PRESERVATION DU PAYSAGE Contribution :

Chers Acteurs du Paysage Je m'oppose à votre projet Eoliens. Je souhaite que Le paysage d'un monument Historique comme le chateau de Mesnieres en Bray, de la Commune de Mesnieres en Bray ainsi que du pays de Bray ne soit pas gaspillé pour des Eoliennes dont le seul intérêt est de remplir les poches des personnes à l'origine de ce projet. Pourquoi ne les avez vous pas installés chez vous ? trouvez vous ca destructeur du paysage ? N'est pas très égoïste ? Pour répéter la même choses que des centaines de personnes qui vous supplient de ne pas chambouler leurs vies. Ce projet a pour objectif de : -détruire la vue sur le Chateau - bouleverser la Faune et la flore -réduire considérablement le tourisme -détruire le paysage de la boutonnière du pays de bray - ainsi que les nombreux aberrations dont vous êtes totalement conscients En vous suppliant d'abandonner ce projet pour l'amour que nous portons tous à notre coin de Paradis Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@219 - LEFORT-DROUFFE Annie Anonymat : non Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 11h14 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Eoliennes Osmoy (Beauval) et Mesnières (Mont Hellet) Contribution :

Les projets d'éoliennes d'Osmoy-Saint-Valéry (Beauval) et de Mesnières (mont Hellet) ont un impact négatif très important. - Dénaturation du paysage: panorama d'une route verte - proximité d'habitations: à Beauval, fermes normandes somptueusement restaurées, manoir XVIIe classé - site protégé à Beauval Natura 2000 à 800m - A Osmoy, emplacement stupide dans un vallon comparé à des points plus venteux liés à des avantages financiers! - Osmoy place ses éoliennes le plus loin possible pour éviter les nuisances reportées ainsi sur ses voisins (Croixdalle, Bures et Ste Agathe) - observations similaires pour Mesnières Je rappelle que les élus ont repoussé l'idée d'installation d'éoliennes dans la boutonnière du Pays de Bray, et que cela se fait déjà largement (Londinières par exemple), en "achetant" les acceptations des propriétaires. Je m'oppose donc à ces projets. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 1 Beauval Ville : Croixdalle 4

@220 - MINEL DANY Anonymat : non Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 12h05 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : du nouveau côté prise en compte de la biodiversité Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur, Ce n'est pas une contribution nouvelle mais un complément de contribution à celle déjà présentée, il y a quelques jours, que j'apporte ici: Dans ma contribution, j'évoque l'éventuelle présence de l'autour des palombes au Mont Hellet, à proximité de la zone d'implantation du projet du parc éolien Mont Hellet. Cette éventualité vient de nous être confirmée comme être une réalité par deux associations ornithologiques (LPO et GON). L'autour des palombes, espèce protégée, est bien présent sur le site et niche dans la forêt du Hellet, nid (aire) principal à moins de 300m de la ZIP dans le secteur proche de l'éventuelle E1. Il nous est rapporté par ces associations : " L'autour des palombes a été observé une dizaine de fois depuis 2021, il a niché avec certitude en 2021 et 2022 dans l'aire principale, probablement cette année aussi (2023) mais personne n'est allé vérifier ...". L'autour des palombes figure sur la liste rouge des oiseaux

nicheurs en Normandie comme ayant pratiquement disparu de la région...La forêt du Mont Hellet est l'unique endroit en Seine-Maritime où il a été dernièrement observé. Ne pourrait-on pas faire remonter auprès du porteur du projet "RWE" de s'aligner sur la décision d'un porteur de projet, développeur d'un projet de parc "Broualan et Cuquen " en Bretagne, à savoir : "Les observations réalisées par des écologues ont montré la présence d'une espèce d'oiseau et de chauves-souris particulièrement sensibles à l'éolien, tout particulièrement l'Autour des palombes. Si des solutions pour réduire les risques ou compenser des impacts existent, le fait de ne pas pouvoir éviter ces effets négatifs pour des espèces menacées en Bretagne a incité la société Wpd à renoncer au développement du projet. Si produire de l'énergie localement est un véritable enjeu pour le territoire, il convient ici d'appliquer le principe de proportionnalité au regard des enjeux qui ont été évalués comme « fort » à « assez fort ». A mes yeux, c'est ce qu'on appelle de la sagesse, du bon sens! Compte-tenu que cette information n'est pas précisée dans le dossier de présentation de RWE, ni en 2020, ni en 2023, je souhaite, Monsieur le Commissaire enquêteur, qu'elle soit considérée comme un élément nouveau au dossier de présentation et qu'elle soit prise en considération avec la plus grande attention dans les décisions à venir. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@221 - Vassard Roger Anonymat : non Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 12h21 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : PARC ÉOLIEN CONSTITUÉ DE TROIS AÉROGÉNÉRATEURS ET D'UN POSTE DE LIVRAISON SUR LES COMMUNES DE BAILLOLET ET LUCY Contribution :

Anciens habitants de la commune de Preuseville où nous avons des éoliennes situées à moins de 1 km de notre maison, nous avons des nuisances non acceptables car nous entendons à répétition le bruit des pales . Il faut penser aux habitants qui pourraient se retrouver près des éoliennes à Mesnières en Bray où nous habitons actuellement. De plus, ces présences d'éoliennes vont dénaturer le paysage et en particulier le château de Mesnières , monument historique classé . Non aux éoliennes. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@222 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 15h35 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre ce projet ! Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur, J'habite Mesnières en Bray depuis presque 20 ans et je suis contre le projet d'installation d'éoliennes au dessus de ma commune. Je suis même extrêmement surpris qu'un tel projet existe, et que quelqu'un ait un jour pensé à installer des éoliennes à cet endroit. En effet la commune de Mesnières possède sur son territoire des sites remarquables qui doivent être préservés. Tout d'abord son château renaissance, « un château de la Loire en pays de Bray », un véritable joyau dans la région. Ensuite la colline saint Amador, classée zone natura 2000 en raison de la flore et de la faune que l'on peut y trouver. Tous ces sites seraient abimés par la présence d'éoliennes à cet endroit. Depuis une trentaine d'année, les élus de la commune mènent une politique qui a renforcé l'attractivité du village. Le tourisme s'est beaucoup développé (village fleuri 4 fleurs et même fleur d'or, les jardins, le lavoir, et bien-sûr l'avenue verte et le château). La politique environnementale est au cœur des préoccupations depuis fort longtemps (fauchage différé, la binette plutôt que le désherbant, le système de chauffage des bâtiments communaux, l'installation de panneaux solaires ...). Tous ces efforts et ces investissements seraient détruits par la présence d'éoliennes à cet endroit. D'ailleurs, tous les élus et représentants de l'état semblent contre ce projet : la commune de Mesnières bien-sûr, mais également les élus de la communauté de communes Bray-Eawy et son président, les représentants locaux élus au département et à la région. Même le préfet a rejeté une première fois ce projet. Tous les avis des diverses instances préfectorales, régionales, départementales et locales (DREAL, MRAe, PETR ...) concordent pour ne pas placer d'éoliennes à cet endroit. Le seul absent des débats est l'architecte des bâtiments de France. Lui d'habitude si prompt, pour chaque projet impactant les alentours du château, à interdire ou à imposer des contraintes : couleurs des constructions, matériaux utilisés, taille des menuiseries ... Il est même difficile d'obtenir l'autorisation pour installer des panneaux solaires, un comble ! Je pense que si les bâtiments de France émettaient un avis, ils n'autoriseraient pas l'installation d'éoliennes à cet endroit. Mais quel est cet endroit ? Cet endroit se trouve à l'extrémité du territoire de Lucy, à la frontière avec la commune de Mesnières en Bray. Le lieu choisi ferait que Lucy serait peu impactée par la présence d'éoliennes. En revanche, les nuisances (sons et lumières) toucheraient fortement les habitants de ma commune et ceux des communes environnantes. Si Lucy souhaite vraiment des éoliennes sur son territoire, ce serait mieux de ne pas les poser « chez les voisins » ! Pourtant, ce projet existe. Malgré tout. Malgré un premier rejet de la préfecture. Par la volonté d'un promoteur, d'une commune et son conseil municipal et d'un propriétaire de

terrain sur le mont Hellet (au fait, qui est le propriétaire du terrain ?). Ce projet existe toujours et s'il aboutit, on verrait depuis la route du Rambure le château de Mesnières coiffé d'une couronne faite de mats et d'hélices. Ainsi tous les efforts entrepris par ma commune et les communes voisines pour le tourisme, la préservation de l'environnement depuis de nombreuses années seraient détruits. Je pourrais également parler de l'intérêt de la production d'électricité par des éoliennes et de ses inconvénients (pollution lors construction et du démantèlement, intermittence de la production ...), mais c'est un autre débat ... Pour toutes ces raisons, et comme la plupart des habitants de Mesnières en Bray et des environs, je suis contre ce projet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@223 - gavelle Nathalie Anonymat : non Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 20h14 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre les éoliennes dans le pays bray Contribution :

Je signe contre la déforestation de nos forêts et de la pollution visuel surtout pour le château de Mesnières en Bray et aussi pour l'écologie. Nous devons préserver notre paysage ainsi que notre qualité de vie. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@224 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 30/09/2023 à 21h51 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes Contribution :

J'habite à Mesnières-en-Bray depuis 2018, du cote du Rambure. Quand je rentre de Rouen j'ai une vue magnifique sur le château et je ne souhaite pas voir en arrière plan 3 éoliennes dans mon point de vue. Je ne comprend pas pourquoi on en arrive là aujourd'hui, il n'y a eu aucune concertation, j'apprends ça sur les réseaux sociaux. Monsieur l'enquêteur, j'espère que vous n'allez pas laisser faire ça. Lina Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@225 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 10h05 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes derrière le château Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur, J'habite Mesnières en Bray depuis presque 20 ans et je suis contre le projet d'installation d'éoliennes au dessus de ma commune. Je suis même extrêmement surpris qu'un tel projet existe, et que quelqu'un ait un jour pensé à installer des éoliennes à cet endroit. En effet la commune de Mesnières possède sur son territoire des sites remarquables qui doivent être préservés. Tout d'abord son château renaissance, « un château de la Loire en pays de Bray », un véritable joyau dans la région. Ensuite la colline saint Amador, classée zone natura 2000 en raison de la flore et de la faune que l'on peut y trouver. Tous ces sites seraient abimés par la présence d'éoliennes à cet endroit. Depuis une trentaine d'année, les élus de la commune mènent une politique qui a renforcé l'attractivité du village. Le tourisme s'est beaucoup développé (village fleuri 4 fleurs et même fleur d'or, les jardins, le lavoir, et bien-sûr l'avenue verte et le château). La politique environnementale est au cœur des préoccupations depuis fort longtemps (fauchage différé, la binette plutôt que le désherbant, le système de chauffage des bâtiments communaux, l'installation de panneaux solaires ...). Tous ces efforts et ces investissements seraient détruits par la présence d'éoliennes à cet endroit. D'ailleurs, tous les élus et représentants de l'état semblent contre ce projet : la commune de Mesnières bien-sûr, mais également les élus de la communauté de communes Bray-Eawy et son président, les représentants locaux élus au département et à la région. Même le préfet a rejeté une première fois ce projet. Tous les avis des diverses instances préfectorales, régionales, départementales et locales (DREAL, MRAe, PETR ...) concordent pour ne pas placer d'éoliennes à cet endroit. Le seul absent des débats est l'architecte des bâtiments de France. Lui d'habitude si prompt, pour chaque projet impactant les alentours du château, à interdire ou à imposer des contraintes : couleurs des constructions, matériaux utilisés, taille des menuiseries ... Il est même difficile d'obtenir l'autorisation pour installer des panneaux solaires, un comble ! Je pense que si les bâtiments de France émettaient un avis, ils n'autoriseraient pas l'installation d'éoliennes à cet endroit. Mais quel est cet endroit ? Cet endroit se trouve à l'extrémité du territoire de Lucy, à la frontière avec la commune de Mesnières en Bray. Le lieu choisi ferait que Lucy serait peu impactée par la présence d'éoliennes. En revanche, les nuisances (sons et lumières) toucheraient fortement les habitants de ma commune et ceux des communes environnantes. Si Lucy souhaite vraiment des éoliennes sur son territoire, ce serait mieux de ne pas les poser « chez les voisins » ! Pourtant, ce projet existe. Malgré tout. Malgré un premier rejet de la préfecture. Par la volonté d'un promoteur, d'une commune et son conseil municipal et d'un propriétaire de terrain sur le mont Hellet (au fait, qui est le propriétaire du terrain ?). Ce projet existe toujours et s'il aboutit,

on verrait depuis la route du Rambure le château de Mesnières coiffé d'une couronne faite de mats et d'hélices. Ainsi tous les efforts entrepris par ma commune et les communes voisines pour le tourisme, la préservation de l'environnement depuis de nombreuses années seraient détruits. Je pourrais également parler de l'intérêt de la production d'électricité par des éoliennes et de ses inconvénients (pollution lors construction et du démantèlement, intermittence de la production ...), mais c'est un autre débat ... Pour toutes ces raisons, et comme la plupart des habitants de Mesnières en Bray et des environs, je suis contre ce projet. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@226 - Tailliez Alain Anonymat : non Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 10h10 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : NE GÂCHER PAS LE PAYS DE BRAY AVEC DES ÉOLIENNES ! Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur, Je viens d'apprendre qu'un projet de Parc Éolien pourrait voir le jour au-dessus du village de Mesnières en Bray. Bien qu'habitant les Pyrénées Orientales je connais bien ce village pour y avoir séjourné lors de mes vacances. C'est un écrin de verdure, tout comme d'ailleurs le Pays de Bray... le château du village est splendide. Un château de la Loire en Normandie ! Comment imaginer que des éoliennes puissent venir gâcher la perspective magnifique dévoilée par ce monument historique dominé par ces collines boisées si caractéristiques du Pays de Bray. Cela serait un véritable crime paysager que de laisser continuer un tel projet... Je suis convaincu que d'autres emplacements doivent exister dans ce département. Ils doivent donc être plus judicieusement choisis, n'agressant ni le paysage, ni la faune, ni l'habitat comme celui projeté au-dessus de Mesnières-en-Bray. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de mes sentiments distingués Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Ille-sur-Têt

@227 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 11h20 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien Contribution :

Je regrette de nos jours qu'il y est de nombreux projet éoliens qui gâche notre paysage normand et aujourd'hui créer un projet derrière un Château du 16 eme siècle est encore plus décevant. Comment dévaloriser le patrimoine français ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Martin-Osmonville

@228 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 17h08 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : NON AU PARC EOLIEN Contribution :

PRESERVE LE PAYSAGE DE LA BOUTONNIERE DU PAYS DE BRAY Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-

@229 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 18h02 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Éoliennes en Pays de Bray Contribution :

Je conteste l'implantation des éoliennes au Mont Hellet, éoliennes qui vont gâcher le magnifique site du château de Mesnières-en-Bray et en général le paysage brayon. En effet, la vue arrivant de Rouen la nuit est déjà une « guirlande de Noël » ; alors évitons de gâcher complètement ce paysage. Sans oublier que les éoliennes apportent des nuisances sonores, etc... et que la région Normandie est déjà largement contributive en matière d'éoliennes... Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@230 - Delamotte Catherine Anonymat : non Date de dépôt : Le 01/10/2023 à 19h25 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Des oiseaux en danger, des doutes sur les photo-montages, des nuisances sonores : Non au Projet d'éoliennes sur ce site ! Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur, Ma contribution porte sur trois points : Le premier point concerne l'annonce de la présence avérée et attestée de l'AUTOUR DES PALOMBES dans la forêt du Hellet à proximité immédiate du site projeté pour l'implantation de 3 ou 4 éoliennes, il me semble essentiel et primordial de prendre en considération cet élément nouveau. Au moment même où l'on s'alarme du fait que, près de la moitié (49 %) des espèces d'oiseaux sont en déclin dans le monde et qu'une espèce sur huit est menacée d'extinction, nous devrions accepter un projet qui contribuerait à la poursuite du massacre ? Cela ne serait

vraiment pas raisonnable ! L'Autour des palombes (Accipiter gentilis) figure sur la liste rouge hiérarchisée des oiseaux de Haute-Normandie publiée par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBD). Il est classé, en termes de menace, CR c'est-à-dire en danger critique d'extinction (risque très élevé). Son statut en Haute Normandie est qualifié de Rare et son statut de conservation est attesté en Déclin.... Que dire de plus si ce n'est que cet élément nouveau est sans aucun doute rédhitoire, et qu'ainsi, ce projet ne peut voir le jour dans cette clairière du Mont Hellet ! Le deuxième point que je souhaite aborder concerne la fiabilité et la sincérité des photos montages et les propos rassurants des écrits de l'étude concernant l'impact visuel des éoliennes après installation. Les différents documents figurant sur le dossier trouvé sur internet, dont notamment le « volet paysager » qui contient divers photo-montages avant/après installation, semblent bien séduisants... mais la réalité sera-t-elle celle qui nous est présentée ? La mésaventure subie par la commune du Dorat (Haute Vienne) doit inciter les différents acteurs du projet à la plus grande des prudences... En effet, l'écart entre les photos et les écrits de l'étude d'impact ont conduit la commune du Dorat à porter plainte, au pénal, contre l'installation d'éoliennes dans la perspective de sa collégiale, classée aux monuments historiques. Eh oui ! première en France, la mairie a porté plainte contre X pour escroquerie, complicité et recel, en raison d'une « co-visibilité » d'éoliennes avec sa collégiale du XIIe siècle, Gageons que les experts et autres cabinets d'études ayant travaillé sur le dossier « Mont Hellet » n'aient pas, dans les documents et photo-montages, minimisé les effets de l'impact d'éoliennes de 165 m de hauteur sur les paysages et monuments historiques du Pays de Bray afin de mieux faire passer le projet ! Le troisième point a trait aux nuisances sonores développées par les éoliennes en fonctionnement. Il apparait que le bruit particulier des éoliennes menace la santé, ce qui est documenté dans la plupart des pays. Ainsi, selon la documentation, les éoliennes industrielles (165 m de hauteur rappelons-le !) émettent surtout des sons de basse fréquence. Ces sons sont moins atténués par l'atmosphère et s'entendent bien plus loin que les sons normaux. Nous connaissons tous ce type de son caractéristique des voitures passant sous nos fenêtres avec une sono pas forcément poussée à fond ou encore, pour qui habite près d'une salle des fêtes mal isolée un soir de bal. Les sons graves - boom - boom - d'une radio sont les seuls qui s'entendent à grande distance. Ils pénètrent mieux à travers les vitres et les ouvertures. Il est avéré que les sons très graves se propagent très loin.....alors quand on apprend qu'une étude australienne a constaté que les riverains se plaignaient du bruit des éoliennes jusqu'à 5 km de distance, nous pouvons légitimement nous inquiéter de cette nuisance pour les habitants d'un village situé à moins de 3km à vol d'oiseau du projet de champ éolien ! Décidemment, l'implantation de ce projet éolien sur le Mont Hellet ne doit pas se faire ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@231 - MAIRE MESNIÈRES-EN-BRAY Anonymat : non Organisme : Mairie Date de dépôt : Le 02/10/2023 à 10h36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : LE MONT HELLET N'EST PAS LE LIEU POUR CRÉER UN PARC ÉOLIEN Contribution :

Le Conseil Municipal de Mesnières-en-Bray n'inscrit pas ses propos en opposition au développement de l'éolien, ce serait un autre débat mais il argumente pour démontrer que : LE SITE DU MONT HELLET N'EST PAS UN LIEU A RETENIR POUR CRÉER UN PARC ÉOLIEN. Le rapport qui suit, soumis au débat, a permis de formaliser l'avis du conseil municipal sur le sujet de la création d'un éolien dit du Mont Hellet. Par 12 voix et une abstention les Conseillers Municipaux s'opposent à la création de ce parc.

Pièce(s) jointes(s) :

En conclusion : Si, au niveau communal, la transition écologique dont le recours aux énergies renouvelables est un souci permanent des élus, elle doit cependant rester compatible avec le projet municipal de sauvegarde de la biodiversité, des paysages. Ce sont là, deux piliers forts sur lesquels les élus municipaux s'appuient pour renforcer la qualité de vie des villageois mais aussi pour déployer un développement économique lié au tourisme. La création d'un parc éolien qui impacte, par son lieu d'implantation, à la fois les paysages, la biodiversité et le confort de vie des habitants n'est pas en cohérence avec le projet politique de la commune mené depuis plus de trente ans.

C'est pourquoi, le conseil municipal exprime, par délibération en date du 28 septembre 2023, un avis défavorable au projet de création d'un parc éolien au Mont Hellet (13 votants : 12 voix pour l'avis défavorable et une abstention).

Voici en copie de la délibération :



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 076-217604271-20230926-2023_7_N2-DE

Séance ordinaire du 28 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 28 Septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de MESNIÈRES-EN-BRAY sous la présidence de Monsieur Dany MINEL, Maire, de la commune de Mesnières-en-Bray.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 13

Étaient présents : MINEL Dany, VANDELANNOOTE Cathy, HELEINE Christine, LEBON Didier, SANSON Hugues, ROUSSEL Laure, BUREL Patrick, MICHAUX François-Marie, LAMBERT Catherine, FOURCIN Bruno

Absents-Excusés : CAUVET Brigitte pouvoir à BUREL Patrick, LEMONNIER Astrid pouvoir à MINEL Dany, FÉRET Nathalie pouvoir à VANDELANNOOTE Cathy, ALLIER Bernard

Secrétaire de séance : M^{me} HELEINE Christine

2023.7.n°2 : Enquête publique « éolien du Mont Hellet »

M. Le Maire fait part et propose pour débat au Conseil Municipal une analyse du dossier de présentation du projet de création d'un parc éolien au Mont Hellet sur le territoire des communes de Lucy et Baillolet.

- informés que le site du projet de création d'un parc éolien dit du Mont Hellet se situe en limite de la commune sur les territoires des communes de Lucy et de Baillolet dans une clairière forestière, réservoir reconnu de biodiversité, à grande proximité de la maison d'habitation (515m) et de l'élevage de la ferme du Hellet (moins de 500m),

- après avoir pris connaissance des contributions ou courriers émanant de parlementaires, Présidents de la Région et du Département, de M. le Vice-Président Conseiller Départemental du Canton de Neufchâtel, de M. le Président de l'Association Propriétaire du Château de Mesnières-en-Bray,

- considérant les enjeux en terme de biodiversité, notamment pour les espèces de chiroptères et de rapaces, les enjeux en terme de paysage notamment dus au positionnement du projet de parc éolien sur les rebords de la boutonnière du Pays de Bray et de la covisibilité forte avec le château de Mesnières-en-Bray, classé monument historique,

- considérant que le porteur de projet aurait pu proposer des sites d'implantation alternatifs en s'appuyant sur la Zone de Développement de l'Eolien de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, celle-ci n'étant pas saturée,

- regrettant le manque de concertation préalable de la part du porteur du projet,

Les Conseillers Municipaux expriment un avis défavorable à la création du parc éolien du Mont Hellet.

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire, Dany MINEL



MAIRIE - 12, Grand' Rue - 76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

Tél : 02-35-93-10-14 Fax : 02-35-94-23-58 Courriel : mairie.mesnieres@wanadoo.fr

Ouvert le lundi de 16 h 00 à 18 h 00 et du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00

@232 - JUMEL Sébastien Anonymat : non Organisme : Député de la Seine-Maritime Date de dépôt : Le 02/10/2023 à 15h56 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Déposition de Sébastien Jumel, député, sur le projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Monsieur le Commissaire-enquêteur, Comme député d'une circonscription qui embrasse une grande partie de la Boutonnère du pays de Bray, je tiens à porter les observations suivantes sur le registre d'enquête publique relatif au projet éolien du Mont Hellet. Tout d'abord, je constate que ce projet, qui a fait l'objet d'un premier rejet motivé par les services de l'État, n'a pas été abandonné pour autant, bien au contraire, et je le regrette. Je regrette que le promoteur de cette opération n'ait pas eu la sagesse de se ranger à l'analyse produite par les services préfectoraux et qu'il ait choisi, en dépit des fortes oppositions à l'implantation d'un parc éolien dans ce secteur géographique précis, de persévérer dans son dessin qui aboutit à opposer des communes entre elles. Je veux rappeler que les élus du Pays - le PETR du pays de Bray- confrontés à la multiplication des dossiers éoliens avaient opté pour une position de sagesse consistant à préserver le capital paysager, naturel et touristique de la Boutonnère d'un développement anarchique des implantations éoliennes. Les élus locaux prenaient ainsi publiquement position pour le bannissement de tout nouveau projet au sein de la Boutonnère dans les réservoirs de biodiversité, les zones humides et les pentes des coteaux de manière à protéger un paysage fragile constitutif de la richesse même du pays de Bray. Or, le projet du Mont Hellet ne respecte pas cette volonté collective de bonne intégration naturelle et paysagère fruit d'un consensus des élus du territoire. On sait malheureusement que le développement éolien terrestre dans notre pays s'est fait au cours des 20 dernières années sans véritable schéma d'ensemble cohérent, sans véritable équité de répartition territoriale, sans recherche de consensus, au gré des opportunités avec des arguments financiers qui ont pu séduire de nombreuses communes - qu'on ne saurait blâmer parce qu'elles affrontent la baisse des dotations et sont poussées à rechercher des sources de financement alternatives. Ce développement aboutit aujourd'hui à un seuil de saturation dans certains secteurs. La puissance publique n'a pas vraiment fait le choix, en son temps, au moment où l'éolien apparaissait, d'imposer des règles, une maîtrise publique qui auraient évité qu'à chaque nouveau projet, des communes s'opposent les unes aux autres. Il est trop fréquent, comme vous le savez, que le territoire communal d'assiette d'un projet éolien ne soit pas celui qui pâtit des principaux inconvénients de la co-visibilité des mâts, c'est le cas quand le lieu d'implantation d'un parc se trouve en bordure de territoire d'une commune voisine et de son habitat. Avant le débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi d'accélération des ENR, j'avais pris le temps d'organiser dans ma circonscription, dans la ville d'Eu pour être précis au mois de novembre dernier, une grande réunion d'échange avec les maires, avec des associations et des habitants intéressés par ces questions. Il était ressorti de façon très majoritaire de ce débat local, que tout projet éolien devait se faire dans l'acceptation des maires et élus municipaux directement concernés représentant les habitants de leurs communes. Lors du débat à l'Assemblée nationale en début d'année, j'ai défendu ardemment l'idée que l'acceptabilité sociale des parcs éoliens – dont on a besoin pour réussir la décarbonation des énergies - suppose l'accord formel des élus municipaux des communes en co-visibilité, projet par projet, et pas seulement l'acceptation de la commune d'assiette du projet. Nos amendements sur ce point n'ont pas été retenus, je ne refais pas le match. Néanmoins, le législateur a retenu du principe de concertation qu'il appartient désormais aux élus communaux et intercommunaux de définir des zones d'accélération des ENR, c'est-à-dire des zones à privilégier, plutôt que d'autres, pour le développement des ENR. Ce processus a récemment été expliqué par le Préfet et ses services aux maires et représentant des intercommunalités de notre département. Je pense pour notre territoire à la réunion qui s'est tenue à Berneval-le-Grand/Petit Caux le 18 septembre dernier. S'ouvre donc aujourd'hui, en application de la loi d'accélération des ENR, une période de définition de ces zones d'accélération. La définition de zones propices au ENR en général et à l'éolien en particulier par les élus locaux doit permettre de faire émerger des consensus locaux. Compte tenu des multiples arguments existants contre le projet éolien du Mont Hellet - les risques d'atteintes au patrimoine paysager de la Boutonnère, au patrimoine historique (château de Mesnières-en-Bray en co-visibilité), au patrimoine naturel (zone forestière) ; Compte-tenu des très fortes et constantes oppositions qu'il suscite à Mesnières-en-Bray, notamment ; Compte tenu du consensus des élus du PETR sur le principe selon lequel les éoliennes ne doivent pas dénaturer la richesse paysagère de la Boutonnère ; J'en appelle à une position de sagesse dans ce dossier dont la traduction simple consisterait à émettre un avis défavorable à ce projet dans l'attente du consensus territorial à venir sur les zones les plus appropriées au développement accéléré des ENR dans la Boutonnère du pays de Bray. Pour conclure, avec les parcs déjà installés et les projets qui sont dans les cartons, connus à ce jour, soit plus de cent mâts, la Boutonnère du pays de Bray dans notre département concentre un tiers des parcs éoliens terrestre de la Seine-Maritime. C'est beaucoup et c'est la

raison pour laquelle il me semble sage de ne plus préconiser sur ce territoire que des projets véritablement acceptés. Sébastien Jumel député de la Seine-Maritime Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution

@233 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 02/10/2023 à 16h09 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes au dessus de Mesnières en Bray Contribution

Comment peut-on vouloir gâcher un paysage rural patrimonial ? Mettez des éoliennes là où il n'y a rien de beau Encore des agriculteurs qui vont s'enrichir à jouer les rentiers sur le dos des contribuables au détriment de terres agricoles Pourquoi ne pas installer des panneaux photovoltaïques sur des cultures ? Ça se fait ailleurs sur la vigne Ca détruit pas les terres Pourquoi ne pas trouver d'autres sites? Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Boissy-Saint-

@234 - PELLETIER Gilles Anonymat : non Organisme : INSTITUT MESNIERES Date de dépôt : Le 02/10/2023 à 16h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Préserver le paysage du Pays de Bray Contribution :

Ci-joint la contribution de la communauté éducative du lycée Saint Joseph de Mesnières-en-Bray. Pièce(s) jointes(s) :

Château de Mesnières-en-Bray
École, collège, lycée,
Enseignement Supérieur, Apprentissage
76270 Mesnières-en-Bray
Tel. 02 35 93 10 04
Fax. 02 35 94 55 77

Mesnières-en-Bray, le vendredi 29 septembre 2023

Objet : implantation d'un parc d'éoliennes (communes de Lucy et de Baillolet)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La communauté éducative du lycée Saint Joseph de Mesnières-en-Bray vient d'apprendre avec une certaine stupéfaction la création d'un parc éolien dit du « Mont Hellet » (éoliennes dont la hauteur est prévue à 160 m) en arrière-plan du château.

Site d'enseignement dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, du service à la personne, de l'horticulture, de l'environnement et de la forêt, accueillant plus de 470 jeunes dont 120 étudiants de BTS et de licence professionnelle de diverses régions de France, le château de Mesnières-en-Bray assure une certaine attractivité de par son cadre historique et son environnement naturel. Tous retiennent de ce site exceptionnel son cadre de vie et ses paysages qui font l'objet de très nombreux enseignements et études.

L'implantation du parc éolien aura un impact fort sur le site du Château de Mesnières-en-Bray.

La méthodologie du projet de création du parc éolien nous paraît d'autant plus regrettable que notre communauté éducative n'a pas été associée à votre concertation pour aborder l'impact d'une telle construction sur le site exceptionnel du château et de la commune de Mesnières-en-Bray. Ne dit-on pas aux jeunes élèves et étudiants, dans le cadre des enseignements donnés dans les modules de « lecture d'un paysage » que la concertation, le dialogue et l'échange sont premiers dans la mise en œuvre d'un projet qui aura un impact sur le territoire ... **Qu'en a-t-il été ? Rien.** Seule une décision « d'experts » sans aucune concertation réelle avec la population de jeunes, d'enseignant(e)s et de vie scolaire et étudiante accueillis sur le site du Château de Mesnières-en-Bray semble prévaloir. A un moment où il paraît extrêmement urgent d'associer plus encore les jeunes de notre pays dans les décisions prises par les acteurs administratifs et politiques, il y a plus qu'un regret. Il y a une interrogation vive et désormais permanente sur la volonté d'associer étroitement, et de façon citoyenne, les populations concernées. La communauté éducative du Château de Mesnières-en-Bray de par son histoire, sa présence et sa vitalité, est l'une d'elle...

1/2

Pour rappel, les lectures de paysages peuvent être réalisées en amont d'un projet de PLU, d'implantation d'un lotissement... avec les bureaux d'études, agents des collectivités, élus pour mettre en évidence l'importance du paysage dans les documents d'urbanisme et **tous nouveaux projets d'aménagement**. Un tel projet d'aménagement aurait dû faire l'objet d'une concertation plus large avec les acteurs de terrain. Le périmètre du Château de Mesnières-en-Bray a peut-être semblé éloigné du territoire qui accueillera la création du parc d'éoliennes (distant seulement de 7 à 8 km !) mais l'impact notamment visuel sera conséquent sur la vie des populations locales.

L'interrogation sur la création du projet d'un parc éolien est d'autant plus forte que le Château de Mesnières-en-Bray, joyau architectural du Pays-de-Bray, sera surhaussé en « arrière-fond » de mâts ! Dans le cadre des enseignements donnés, les professeurs invitent les jeunes à **travailler sur la protection des sites naturels et historiques. C'est un travail de « mémoire » indispensable constitutif de la nation à laquelle nous appartenons**. Comment alors justifier auprès des jeunes, la décision d'une implantation d'éoliennes qui ne peut qu'être rejetée car contradictoire avec les « fondamentaux historiques et environnementaux » du territoire tels qu'ils sont enseignés et vécus de très longue date ?

Des inquiétudes montent. Un rejet du projet semble s'installer tant l'impact sera conséquent sur le territoire (la covisibilité a été qualifiée de forte entre le monument et les éoliennes du parc qui pourraient être installées). L'attractivité du territoire pour laquelle nous contribuons tous ne saurait être remise en question.

Telles sont les conclusions données par notre communauté éducative qui ne peut accepter l'implantation d'un parc éolien dont **la proximité remet en question l'intégrité du site naturel et historique du Château de Mesnières-en-Bray**.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.



Gilles Pelletier
Chef d'Établissement
Institut Saint Joseph de Mesnières-en-Bray

@235 - hardier patrice Anonymat : non Date de dépôt : Le 02/10/2023 à 19h31 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre ce projet Contribution :

Mr Le Commissaire Enquêteur. Mon propos est un complément de ma première contribution. Ayant pu assister à la réunion d'information qui a eu lieu à Mesnières-en-Bray, le 22 septembre 2023, j'ai été désagréablement surpris d'apprendre qu'il y a eu par le passé des engagements pris pour la sauvegarde du pays de Bray en matière d'implantation de parcs Eoliens. Qu'en est il à ce jour ? Le dossier a été signé à quelle époque? d'après mes informations le 15 Janvier 2018!!!! je ne me souvient pas d'une enquête publique à cette époque. D'ailleurs concernant l'actuelle enquête en cours, qui se soucie des publicités affichées sur des petits panneaux en rase campagne. Rien de mieux pour faire avaler la pilule comme procédé, tout en ayant bonne conscience. Quand aux différentes pratiques commerciales des sociétés d'implantations on en entend de toutes sortes. Cette réunion, fut très enrichissante grâce aux nombreux témoignages, d'élus, d'habitants riverains venant d'autres communes ayant maintenant un parc Eolien, qui nous ont relaté leurs énormes déceptions, mais le mal est fait. Nous parlons du Mont HELLET, mais qu'en sera t-il d'Osmoy Saint Valéry? un gâchis dans le paysage magnifique des fond de Beauval. Les Eoliennes vont pourrir le paysage Brayon pour des profits financiers et c'est bien dommage.. NON NON aux Eoliennes du Mont HELLET et soyons solidaires NON NON aux Eoliennes en pays de Bray.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-

@236 - Dossier Julia Anonymat : non Date de dépôt : Le 02/10/2023 à 22h58 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre le projet d'installation d'un parc éolien sur le site du Mont Hellet Contribution :

Habitant la commune de Mesnières-en-Bray, dont l'environnement se trouve fortement impacté par ce projet (alors que nous n'avons pas été consultés au même titre que Lucy ou Baillolet), je souhaite exprimer mon vif refus de voir s'installer un parc éolien à proximité de mon habitation. Ma maison est située sur l'Avenue du Château de Mesnières. Cet édifice fait partie intégrante de mon paysage depuis mon enfance. J'ai eu la chance de grandir dans un si bel environnement, qui est aujourd'hui menacé par de grandes pales, qui viendront le dénaturer. Ce village accueille ma famille depuis plusieurs générations, et nous sommes fortement attachés à ce cadre apaisant, presque bucolique et surtout encore vierge de toute installation volumineuse et mécanique. Par ailleurs, il me semble que plusieurs rapports de vos diverses institutions publiques d'aménagement ont indiqué que le territoire de la Boutonnière (dont la spécificité paysagère et géographique n'est plus à démontrer) n'était pas propice pour accueillir des éoliennes. Nous sommes donc d'autant plus étonnés de ce revirement de situation ! Comment ne pas en arriver à des conclusions spéculatives, dans lesquelles l'argent/business n'en serait pas l'un des moteurs au détriment de l'intérêt collectif et environnemental ? Sans compter que le département de la Seine-Maritime fait partie des territoires sur lequel se concentre déjà un grand nombre de parcs éoliens (polluant et dénaturant déjà beaucoup nos paysages ruraux). Nous ne pouvons nous déplacer sur les différents axes sans tomber sur ces lignées de grandes pales qui altèrent et mutilent nos campagnes. C'est pourquoi, nous souhaitons préserver le reste de nos paysages autant que possible. Pourquoi est-ce toujours sur les mêmes populations que doivent peser l'impact et les contraintes engendrées par l'installation de ces éoliennes ? Des milliers de vie quotidiennes risquent d'être impactés par ce parc éolien, l'activité touristique du territoire sera mis à mal, la biodiversité locale s'en trouvera également affectée et pénalisée. Beaucoup de conséquences et de répercussions, qui je l'espère seront pris en compte par le décisionnaire pour invalider ce projet d'installation d'éoliennes. Vous pourrez compter sur la mobilisation de tous, et sur notre indéfectible attachement à notre territoire, et notre volonté à le préserver. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@237 - THOS Allan Anonymat : non Date de dépôt : Le 02/10/2023 à 23h29 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contestation projet éolien Contribution :

Habitant sur la commune de Mesnieres en Bray, je souhaite contester ce projet qui risque de polluer et dénaturer ce bel environnement. Je ne comprends pas pourquoi le site du château qui est pourtant classé, n'a pas été pris en compte. Le paysage de la boutonnière doit rester tel qu'il est aujourd'hui. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@238 - Dossier Pierre Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 05h45 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éolienne pays Bray Contribution :

Non aux éoliennes! Il y a plein d'endroits pour les mettre autre que dans une vallée où il y a des beaux paysages à regarder partout..... Et encore plus a quelques kilomètres d un château. Pourquoi avoir créé les bâtiments de France si c'est pour laisser ce genre action.... Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Ville : Mesnières-en-Bray

@239 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 06h13 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Refus d'éoliennes Contribution :

Je suis contre le fait que des éoliennes soient implantées sur les communes de Baillolet et Clais. Celles-ci vont être trop près des habitations et vont nuire à la vie quotidienne de plusieurs personnes. De plus, elles seront visibles jusqu'à Mesnieres et plus particulièrement derrière le château de Mesnieres qui est un monument historique, des conditions doivent donc être appliquées lorsque nous sommes autour d'un monument historique et en aucun cas un parc éolien fait parti des choses qui doivent être autorisées. Cela va gâcher complètement la vue lorsque nous pourrons observer ce magnifique château. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fresles

@240 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 07h13 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Refus du projet éolienne Contribution :

Je suis contre le projet d' éolienne dans le secteur de Mesnieres en Bray. Celui ci dénaturera notre si beau paysage. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@241 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 07h14 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes sur lucy et baillolet Contribution :

Ne pas salir le paysage brayon Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@242 - HUVEY Jérôme Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 07h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Intérêt de creer ou non plus d'énergie Contribution :

L'implantation d'eolienne semble trouver sa justification dans la nécessité pour la france de creer plus d'énergie. Quand on voit les depenses énergetiques INUTILES et ayant pour seul but de pousser à la consommation donc a consommer encore plus d'énergie, on est obligé de constater l'inutilité de produire plus d'énergie avec des éoliennes qui de plus auront un impact NEGATIF sur la santé, la biodiversité et l'environnement en général. Les panneaux publicitaires lumineux poussent comme des champignons brulant jour et nuit des kilowatts pour nous faire consommer des produits. TOUTES les stations TOTALE d'autoroute ne délivrent que de l'eau chaude àu robinets des toilettes et plus d'eau froide possible, empechant les usager de se desaltérer gratuitement et les obligeants à acheter l'eau en bouteille de la station à prix d'or. Si "l'énergie est notre avenir , economisons là" , l'urgence n'est pas à produire plus d'énergie mais à consommer utile sans gaspiller ! STOP AUX EOLIENNES . Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Saëns

@243 - Denibas Sandrine Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 07h43 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien Contribution :

Je suis contre ce projet ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Buchy

@244 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 07h45 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre le projet éolien du mont Hellet Contribution :

Le site du mont Hellet n'est pas propice à la création d'un parc éolien ! Et cela pour diverses raisons: La première il dénaturerai le paysage brayon. En effet le château de Mesnieres en Bray est un monument classé. Il fait vivre le tourisme dans le village. Imaginez un parc éolien juste dernières... De plus, ce parc serai situé

dans une clairière forestière très proche de la lisière ... Il est évident que cela aura des impacts pour la biodiversité de celle-ci... Il existe à cet emplacement des palombes qui sont quasiment disparues en Normandie. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@245 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 08h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Opposition au projet éolien à Mesnières en Bray Contribution :

Je m'oppose à ce projet pour différentes raisons: non respect du paysage, impacts sur la faune et la flore, recyclage, scepticisme des effets sur la santé, dévalorisation immobilière, rentabilité, bruit, Nous ne pouvons pas accepter ce type de projet à notre porte et dans notre boutonnière du pays de Bray. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-Valery

@246 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 08h50 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : parc éolien constitué de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les communes de Bailloulet et Lucy Contribution :

Contre ce projet. Ne salissons pas nos paysages avec les éoliennes. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Varengeville-sur-Mer Adresse email : eric.biasin@wanadoo.fr (Non validée)

@247 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 08h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Eoliennes Mesnières-en-Bray Contribution :

Le panorama derrière le château de Mesnières en Bray est l'un des rares à ne pas afficher de pâles d'éoliennes. Derrière les forêts surgissent celles de Callengeville, Fresnoy et d'ailleurs.... Développer les toitures en panneaux photovoltaïques ou le biogaz permettrait une alternative aux éoliennes. C'est une aberration, il y en a assez de toutes ces éoliennes qui surgissent partout. La Normandie et particulièrement la Seine-Maritime sont en train de devenir un champ d'éoliennes, on ne peut pas en mettre ailleurs ? Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville :

@248 - DOSSIER Lucille Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 08h55 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : REFUS éoliennes Mont Hellet Contribution :

Je refuse l'installation d'éoliennes au Mont Hellet Pour les raisons suivantes (habitantes à Mesnières en Bray depuis 35 ans) : - pour le joli paysage que nous offre la nature, avec un château connu. - pour la mort des oiseaux face à ses hélices - pour les animaux qui deviendront fous avec ses ondes et bruits (habitants de la forêt proche) - pour la baisse de l'estimation de ma maison dans la rue du Château - jusqu'alors, aucune baisse de mon tarif d'électricité !! Cordialement Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@249 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 09h32 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre le projet d'éoliennes Contribution :

Je m'oppose à ce projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Mesnières en Bray surtout près de ce magnifique site exceptionnel (château) de même, pour les habitations aux alentours. Cela défigure nos beaux paysages de campagne, entraîne des nuisances sonores auprès des habitants et n'est qu'une histoire d'argent vu qu'il n'y a rien d'écologique dans les matériaux qui constituent une éolienne. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Bailleul-Neuville

@250 - Anonymat date de dépôt : Le 03/10/2023 à 09h50 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien Contribution :

Non au projet éolien sur la vallée du pays de bray Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@251 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 10h47 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre le parc éolien Contribution :

Je ne comprends pas comment un tel projet peut être envisagé sachant qu'il a un impact visuel sur le Château de Mesnieres, monument classé bâtiment de France. En tant qu'habitants, nous sommes contraints de répondre aux exigences des bâtiments de France lors des constructions de maisons et bâtiments pour ne pas porter atteinte au Château et on laisserait un tel projet se réaliser ?! C'est incompréhensible ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@252 - Poulain Jérôme. Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 11h39 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes Mesnières en Bray Contribution :

Inadmissible de projeter des éoliennes sur ce site . Rendement minimum et douteux de production pour un désastre du point de vue patrimoine historique et environnemental du pays . Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saveuse

@253 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 12h28 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Éolienne mesnières en bray Contribution :

Bonjour, il est extrêmement dommage de gâcher la vue d'un beau chateau et d'une belle commune par une éolienne Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@254 - Borgne Franck Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 13h22 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolienne Lucy baillolet Contribution :

Projet éolien inacceptable concernant l'impacte sur la faune et l'attractivité touristique. Une solaire serait plus approprié. En constant le nombre d'espèces de chauve-souris dans ce secteur. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 26 Rue du Sac Ville : Mesnières-en-Bray

E255 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 13h30 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation publiée Objet : Contribution à l'enquête publique relative au projet de parc éolien du Mont Hellet Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur, Vous trouverez ci-joint la contribution de notre association, le Groupe Mammalogique Normand (GMN), à l'enquête publique portant sur le projet de parc éolien sur les communes de Baillolet et de Lucy/76. Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous voudrez bien y porter et je reste à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Bien cordialement -- Emilie SAUVAGE
Chargée de mission Plan d'Actions Chiroptères & Natura 2000Groupe Mammalogique NormandAntenne Est & Siège social32 route de Pont-Audemer, 27 260 EpaignesTel. 02 32 42 59 61Port. 07 69 82 17 87Retrouvez-nous sur www.gmn.asso.fr et sur FacebookContribuez au recensement des mammifères victimes de la route : Mam'routeSoutenez-nous sur Lilo : Suivi et protection des phoques de la baie de l'Orne Participez au financement du programme en faveur des hérissons : Piqu'Caen, un hérisson dans mon jardin Pièce(s) jointes(s)



Contribution à l'enquête publique portant sur le projet de parc éolien sur les communes de BAILLOLET et de LUCY/76

(Parc éolien du Mont Hellet)

Localisé dans la clairière de la ferme du Hellet, ceinturée de toutes parts par la forêt, le projet de parc éolien envisagé sur les communes de BAILLOLET et de LUCY se situe dans une zone hébergeant une diversité d'espèces de chiroptères remarquable, non propice à l'implantation d'éoliennes. Au moins 16 espèces de chauves-souris utilisent ces habitats boisés comme gîtes, terrains de chasse et corridors de déplacement.

Par ailleurs, l'étude d'impact n'en fait pas mention mais une cavité d'hibernation est localisée à proximité immédiate des éoliennes (moins de 150 mètres) et accueille jusqu'à 8 espèces de chiroptères dont 3 inscrites à l'Annexe II de la Directive européenne Habitats Faune Flore de 1992 : le Grand Rhinolophe, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. Il s'agit d'un grave manquement à la complétude des informations et données présentées dans l'étude d'impact et par conséquent à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux locaux.

Le projet de parc est également situé à moins de 200 mètres des lisières forestières, ne respectant pas les recommandations émises par Eurobats et dans un secteur à très forts enjeux pour la Noctule commune et la Noctule de Leisler (respectivement classées Vulnérable et Quasi-menacée sur la liste rouge des Mammifères de Normandie, 2022). La Noctule commune affiche par ailleurs un déclin de 88% en 10 ans sur le territoire national. Ces chauves-souris sont parmi les plus impactées par les éoliennes car migratrices, elles évoluent régulièrement au-dessus de la canopée, à hauteur des rotors. Bien que touchées par d'autres menaces (intensification des pratiques agricoles et forestières, rénovation des bâtiments, ...), la mortalité surnuméraire engendrée par les éoliennes, malgré un dispositif de bridage de certaines machines, constitue aujourd'hui la cause de destruction directe la plus importante pour ces espèces. Ces niveaux d'impact sont particulièrement préoccupants pour la pérennité de ces espèces longévives dont le maintien des populations est conditionné par un taux de survie important des individus adultes. Dans ce contexte, ces espèces sont menacées de disparition à court ou moyen terme.

Groupe Mammalogique Normand
32 Route de Pont-Audemer
27260 EPAIGNES
Tél : 02 32 42 59 61
gmn@gmn.asso.fr

→ www.gmn.asso.fr



Par ailleurs, il est important de rappeler que les massifs forestiers constituent des zones refuge pour les chauves-souris. Toutes les espèces y passent tout ou partie de leur cycle de vie et la mortalité constatée est bien plus élevée qu'en milieu agricole. L'implantation d'éoliennes dans ces milieux réservoirs de biodiversité doit être proscrite conformément au Schéma régional éolien, volet du schéma régional climat air énergie de Haute-Normandie. En parallèle, il est à noter que les éoliennes de nouvelle génération proposent des caractéristiques techniques toujours plus mortifères pour les chauves-souris. En plus de leurs grands rotors, ces nouvelles machines présentent des gardes au sol plus faibles (10 mètres pour certaines). Après avoir impacté les espèces de haut vol, c'est la quasi-totalité des espèces de chauves-souris qui pourraient être ainsi impactées.

Groupe Mammalogique Normand
32 Route de Pont-Audemer
27260 EPAIGNES
Tél : 02 32 42 59 61
gmn@gmn.asso.fr

dresse email : e.sauvage@gmn.asso.fr (Non validée)

256 - Dossier Jean Paul Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 13h30 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes Mont Hellet Contribution :

Aberrant, ce projet est tout simplement aberrant. Chacun a le droit d'être favorable ou opposé aux éoliennes au regard du dérèglement climatique et de ses conséquences de plus en plus visibles. Pour que ce soit acceptable, encore faut-il que ce développement s'inscrive dans une démarche planifiée respectueuse de l'environnement, cohérente, rationnelle, démocratique et transparente. Or, tous ces critères sont bafoués dans ce projet qui, par malheur, s'il était réalisé, ne pourrait qu'exacerber le rejet global de l'éolien. Démarche planifiée et respectueuse de l'environnement; le PETR qui regroupe les élus du Pays de Bray de Neufmarche aux Grandes Ventes avait défini une zone excluant l'installation d'éoliennes sur les collines bordant la boutonnière, notamment la vallée de la Bethune, pour préserver le paysage unique de cette boutonnière et ainsi son attractivité touristique. Il est plus logique de densifier les secteurs où sont déjà en service des éoliennes que de " miter " des sites remarquables comme la boutonnière. Se basant sur de multiples rapports et préconisations scientifiques européens, nationaux, régionaux, associatifs...M le Préfet, que l'on ne peut pas suspecter de tropisme anti éolien a déjà désapprouvé ce projet au nom de l'intérêt général. Malheureusement, cette décision de bon sens a été attaquée en justice par la Commune de Lucy (il serait intéressant de savoir qui a pris en charge les frais correspondants, avocat...) et la Cour d'appel administrative de Douai a annulé l'arrêté préfectoral . Elle l'a fait, si j'ai bien compris, pour des raisons de forme, en indiquant que les préconisations des instances citées par M le Préfet n'étaient pas impératives, que c'étaient de simples recommandations sans pour autant contester leur valeur scientifique. Cohérence; prenons le cas de la commune de Baillolet. En 2017, la municipalité tout en se déclarant favorable à l'implantation d'éoliennes sur son territoire désapprouve à une écrasante majorité (7 pour, 1 contre) une éventuelle installation " en partie haute face à La Croix des Trois Frères " ... exactement là où RWE veut maintenant implanter 2 machines! En 2021, elle choisit de ne pas contester le refus préfectoral mentionné plus haut. En 2022, la même municipalité donne un avis défavorable au projet de la commune voisine de Clais alors qu'il y a déjà 3 éoliennes à Clais, de nombreuses autres à proximité, que le paysage ne sera pas fondamentalement modifié par 3 machines supplémentaires et que la connexion au réseau est plus facile en pareil cas. Rationnelle, totalement illogique d'installer 3 éoliennes dans un endroit qui n'est pas répertorié comme propice (non inscrit dans le schéma régional éolien) à proximité de forêts et d'une habitation avec des distances proches des limites fixées par la réglementation dans une zone où il n'y aucune possibilité d'étendre ce champ éolien. Dans le même ordre d'idée, implanter des machines de plus de 160 m sur une crête dont l'altitude est 210 m à 3 kilomètres 500 d'un monument unique en Normandie, le château Renaissance de Mesnieres dépasse l'entendement. Transparence, il semble que l'information des habitants des 2 communes après l'annulation de l'arrêté préfectoral n'a pas été exemplaire, des habitants déclarant ne pas être au courant des derniers développement. Quant à la communication avec les communes limitrophes et les intercommunalités , c'est bien simple, elle a été inexistante! Démocratique, les élus concernés, Député de la circonscription, Présidents de Région, du Département, de la Communauté de Communes Bray Eawy...ont exprimé un avis négatif. Ce serait donc un incroyable déni démocratique si l'Etat n'en tenait aucun compte. Pour conclure, ce projet calamiteux ne respecte aucun des critères qui devraient accompagner des travaux de cette importance. Sa mise en œuvre dégradera le paysage caractéristique du Pays de Bray et l'environnement unique du château de Mesnieres tout en menaçant la faune des bois autour des éoliennes pour des décennies. Il ne correspond en rien à l'intérêt général, ses motivations semblent bien obscures, son intérêt énergétique limité et il doit donc être abandonné. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@257 - Le Juez Francis Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 13h33 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Implantation parc éolien Lucy baillolet Contribution :

Je suis contre la destruction du paysage du pays de bray Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Quièvre-court Adresse email : Lejuezfrancis@gmail.com (Non validée) Adresse ip : 93.23.15.57

@258 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 13h37 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre les éoliennes du helet Contribution :

Impensable d'avoir ça dans le paysage d'un monument historique :pollution visuelle Suffisamment d'éoliennes dans notre secteur Aux autres régions de contribuer à produire de l'énergie verte Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fresles

@259 - HUARD Gilles Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 14h17 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : REFUS DU PROJET EOLIEN Contribution :

Nous, Madame Monique HUARD GAUTIER et Monsieur Gilles HUARD demeurants 11, Chemin de la Fontaine aux Dames à MESNIERES EN BRAY, nous opposons au projet d'implantation de toute éolienne. Bonne réception. Citoyennement Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 11 Chemin de la Fontaine aux Dames Ville : Mesnières-en-Bray

@260 - Yo Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 15h15 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Éolienne Contribution :

C'est honteux l'implantation de toutes ces éoliennes dans des lieux magnifiques ou la nature est prédominante. Quand on connaît les propriétaires des terrains ils ne pensent qu'au pognon... Surtout que plus on a d'éolienne plus les factures EDF augmentent... Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@261 - Seigneuret Arnaud Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 15h36 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Implantation heolien Contribution :

Stop à l'implantation de parc heolien dans nos campagnes!! On parle de pollution sans arrêt mais les parcs heolien détruisent tt nos paysages, sans compter les tonnes de béton pour une installation de ce type !!! Notre nature devrait être classée monument historique !!! J habite à 500m d un monument classé et je ne peux pas faire ce que je veux chez moi ! La c est pareil... Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Bosc-Bordel

@262 - borriani bruno Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 17h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Bruno Borriani -Croixdalle - non aux éoliennes ! Contribution :

Bonjour Monsieur , Je suis contre l'implantation de ces machines qui vont saccager le paysage de cette région magnifique et qui était encore un peu préservée . Je suis contre l'implantation de ces machines qui coûtent un fric fou et dont l'efficacité réelle n'est même pas prouver . Je suis contre l'implantation de ces machines qui s'arguant "d'environnement" , le dossier présenté ne propose pas de réel bilan carbone et bien entendu encore moins de méthode de retrait pouvant satisfaire l'environnement ... un comble pour des projets pareils . Je suis contre l'implantation de ces machines qui vont ne servir qu'à enrichir quelques uns ... Vraiment , on peut se demander : à qui profite ce crime ?? D'avance merci de la considération que vous aurez à la lecture de tous ces témoignages qui ne sont que le reflet de ce que la majorité (à part ceux qui y ont un intérêt financier) pense . BB Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Croixdalle

@263 - borriani ginette Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 17h17 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Ginette - Croixdalle - on ne veut plus d'éoliennes !! Contribution

Bonjour , je suis née dans cette belle région il y a plus de 80 ans et il faut bien le dire la région a déjà moins de charme . Lorsqu'on descend la côte depuis Croixdalle vers Londinières à la nuit tombée on voit déjà plusieurs séries de lumières rouges qui témoignent du massacre déjà effectué ! Tout cela pour quoi réellement ? on nous expliquera dans quelques années que ce n'était pas une bonne technologie - même l'état a changé de position sur le nucléaire ! Pour exemple de revirement tellement prévisible : Après avoir fait en sorte que les haies de bocage disparaissent ... le président de la région vient en pays de bray pour discuter de ce point : on marche

sur la tête ! Alors oui laissez nous profiter de notre cadre et n'organisez pas un scandale écologique et financier à venir Merci Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Croixdalle

@264 - Anonymat : oui Organisme : particulier Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 17h17 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : ENQUETE PUBLIQUE Contribution :

je suis contre l'implantation des éoliennes au HELLET Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Sauchay

@265 - Conti Emmanuel Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 17h19 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : C'est le patrimoine d'un territoire que l'on veut assassiner sans concertation ! Où est notre démocratie ? Contribution :

Habitant de Brémontier-Merval, notre commune connaît exactement le même problème, avec un château et sur le territoire de la boutonnière du Pays de Bray. Je suis donc totalement solidaire du combat des habitants de Mesnières pour la préservation de leur patrimoine et de leur paysages exceptionnels ! Il est aberrant que, dans une démocratie comme la nôtre, on puisse imposer, pour le seul profit financier des promoteurs, un projet qui fait à ce point l'unanimité contre lui, et qui a même été refusé par le préfet, donc par l'état. De plus, la boutonnière du Pays de Bray a toujours été considérée par les pouvoirs publics comme devant être préservée des projets industriels, contrairement au plateau Picard qui la borde. Ce projet qui ne respecte ni le territoire ni ses habitants ne doit jamais voir le jour. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Brémontier-Merval

@266 - sonkin marie-christine Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 17h56 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : enquête publique éoliennes Mesnières en Bray Contribution :

Bonjour, Je trouve scandaleux de revenir sur la décision prise à juste titre par le préfet en 2021. Cette décision de refus était motivée par des faits : on ne peut pas installer des éoliennes n'importe où. Ce site n'est pas propice pour une foule de raisons : paysage, biodiversité espèces rares), co-visibilité du château. il faut préserver le potentiel touristique de la région et le cadre de vie de ses habitants. Le pays de Bray offre des panoramas exceptionnels et ce site est particulièrement mal choisi. Enfin, la Seine-Maritime fait plus que sa part en matière d'énergie décarbonée. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Hodeng-Hodenger

@267 - Forestier Frederique Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 18h18 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Parc éolien Mesnieres Contribution :

Habitante d'une commune du Pays de Bray, je vous écris mon indignation devant la multiplicité des projets éoliens dans ce paysage exceptionnel. La boutonnière du Pays de Bray doit rester un sanctuaire vierge de tout projet d'implantation de monstres d'acier éparpillés au milieu d'une multiplicité de sites classés que le monde entier nous envie et d'une biodiversité exceptionnelle. La fréquentation touristique en est la preuve. Les populations sont vent debout à juste titre. L'aboutissement de tels projets mènerait à une saturation du paysage et à une désertification de nos villages impactés par de telles nuisances. Il est inconcevable que l'on dégrade notre patrimoine et nos conditions de vie en mitant notre territoire. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Hodeng-Hodenger

@268 - LE JUEZ Raymonde Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 18h36 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : NON AUX ÉOLIENNES DU MONT HELLET Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Je suis très surprise qu'un parc éolien soit envisagé dans la périphérie du château de Mesnières en Bray. Le PETR du Pays de Bray, la Communauté de Communes Bray-Eawy, la Commune de Mesnières en Bray, etc..... se sont prononcés contre l'implantation d'un parc éolien dans la Boutonnière du Pays de Bray. Pourquoi ne pas écouter les élus qui sont plein de bon sens ! Nous avons la chance d'être doté à Mesnières en Bray d'un château renaissance qui fait la fierté de notre Pays de Bray. Implanter des éoliennes qui viendraient gâcher cette région est, pour moi, une ineptie. Je suis absolument

contre cette implantation. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@269 - Marie Jeanne Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 18h46 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet eolien Contribution :

Contre ce projet éolien. Habitante de cette commune depuis quelques années je suis contre ce projet , cela va dénaturer ce beau paysage dont notre château et ne parlons pas des nuisances. Ce que je ne comprends pas c'est qu'il y a des exigences en ce qui concerne les constructions d'habitation (couleur des matériaux....) mais aucunes restrictions pour installer des éoliennes ? C'est vraiment une question financière et qui en profitera ?

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray Adresse email : mariejannemassy76@gmail.com (Non validée) Adresse ip : 2a01:cb01:2035:e3c9:0:57:bd57:5801

@270 - Caron Dominique Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 19h12 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes Contribution :

Arrêtons de détruire les paysages ! C'est notre cadre de vie et le plus bel atout de la France ! Le Pays de Bray doit être préservé pour son patrimoine architectural et naturel. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Beauvoir-en-Lyons Adresse email : dominique-caron@wanadoo.fr (Non validée) Adresse ip : 2a01:cb06:2b0:f700:ec28:3e16:9dde:2e12

@271 - Le Juez Inès Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 19h15 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien au Hellet Contribution :

Je suis contre ce projet de parc éolien, aussi inutile qu'inefficace ,qui pollue autant les sols que le paysage. Pièce(s) jointes(s)

Un cimetière à pales d'éolienne

Cette image montre tout le paradoxe des initiatives écologiques. Qu'en sera-t-il des batteries des voitures électriques ?



Des milliers de morceaux de pales d'éolienne sont enterrés chaque année Lake Mills dans l'Iowa, Sioux Falls, en Dakota du Sud et Casper, dans le Wyoming sont les trois **municipalités** américaines qui ont accepté de se répartir les milliers de morceaux de pales d'éoliennes qui devront **disparaître** dans la terre. La localité de Casper, à elle seule, enfouira dans son sol les morceaux de 870 pales. Aux États-Unis, chaque année, se sont **8000 pales** qui sont remplacées. Une fois qu'elles ont atteint leur fin de vie, les pales des éoliennes sont démontées, puis coupées en morceaux, et enfin, **enterrées**, les unes contre les autres comme dans une **fosse** commune d'un cimetière.

Les cimetières à pales sont condamnés à rester pour l'éternité

Veolia confirme que malheureusement, à l'heure actuelle, il est impossible de créer des **éoliennes recyclables**. « *Les pales d'éoliennes resteront là pour toujours* », avoue député Bob Cappadona, directeur des opérations de l'unité américaine de la société française. En effet, le temps de **dégradation** des « cadavres » de pales est inconnu, préférant décréter que les pales ne se dégraderont jamais.

Ville : Quièvecourt

@272 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 19h58 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : contestation face au projet d'installation d'un parc éolien sur le site du Mont Hellet Contribution :

Ayant vécu de longues années dans ce magnifique village, je fais part de ma contestation face au projet du parc éolien à Mesnières en Bray. Je pense en effet que cela va dénaturer totalement le paysage et les monuments historiques qui l'entourent. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mont-Saint-Aignan

@273 - Clement Martial Anonymat : non Organisme : AFDI Indre. Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 20h10 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Pas favorable aux Eoliennes. Contribution :

Ce serait dommage de polluer ce beau paysage Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 1 Les Lignes Ville : Orsennes

@274 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 20h15 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes à mesnieres en bray Contribution :

Je m'oppose aux éoliennes qui vont venir gâcher le château de Mesnieres, en plus c'est une aberration écologique Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Saire

@275 - Permentier Eddy Anonymat : non Organisme : Personne Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 20h48 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : non aux éoliennes du mont Bellet Contribution :

L'endroit ne convient pas par rapport au château et la maison de ton beau père Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 7 Rue Varin Ville : Rouen

@276 - PASTORE Serge Anonymat : non Organisme : AVEC-EAWY Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 21h05 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Projet de parc éolien sur BAILLOLET-LUCY Contribution :

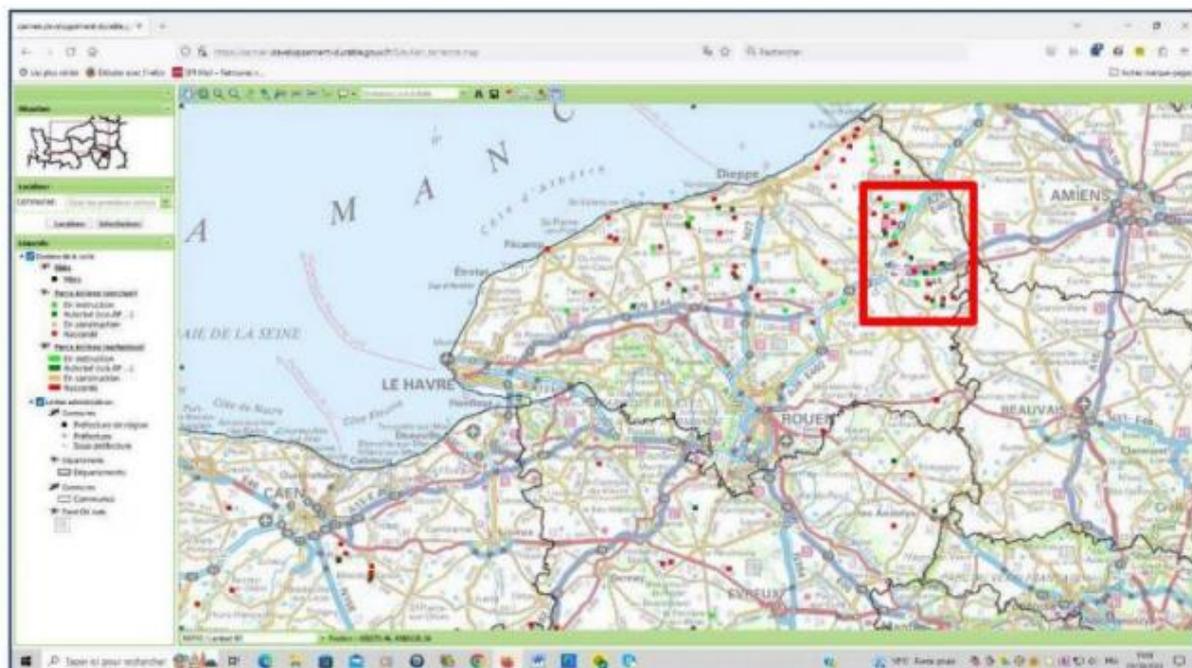
Monsieur le Commissaire Enquêteur, Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de l'Association Ventoise Environnementale et Citoyenne (AVECEAWY) au sujet du projet de centrale électrique éolienne sur les communes de BAILLOLET et LUCY. Cordialement Serge Pastore Président d'AVEC-EAWY Pièce(s) jointes(s) :

Monsieur le Commissaire –Enquêteur,

Il paraît que la France est en retard dans le développement des EnR.

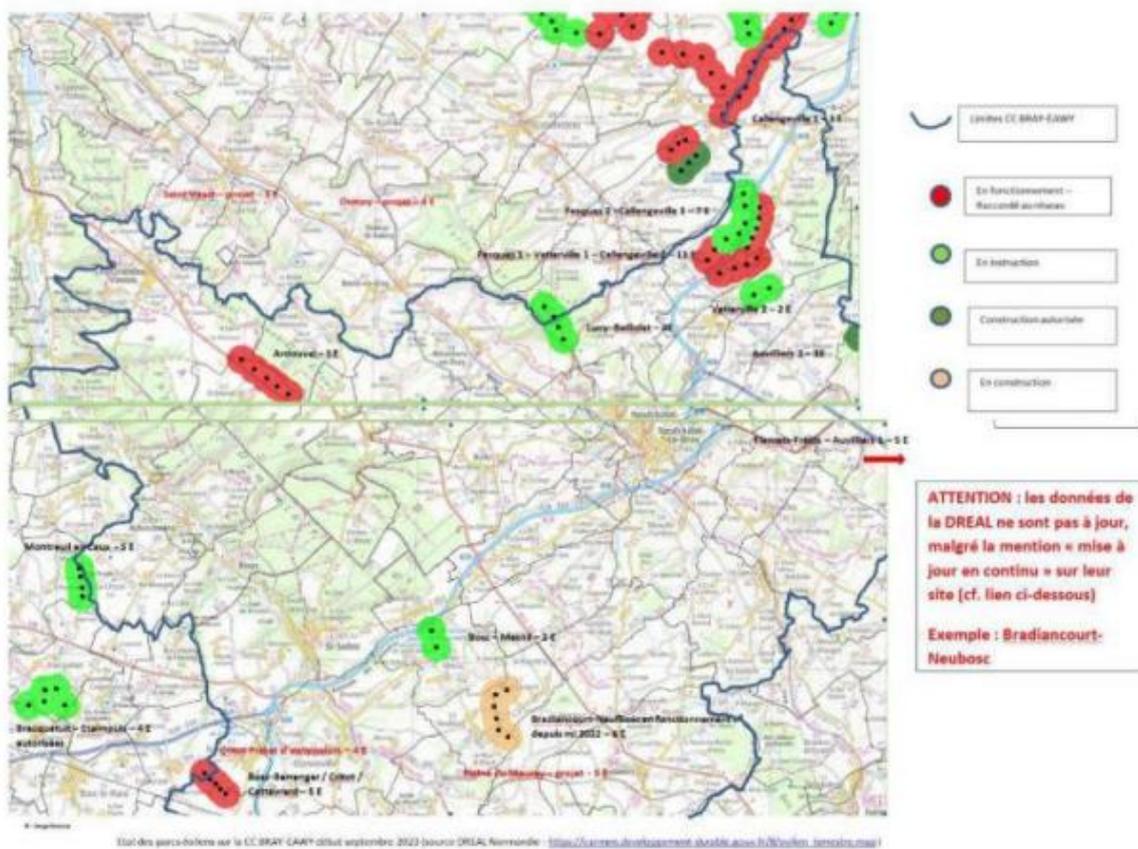
Par rapport à qui, par rapport à quoi ? En tout cas heureusement que nous sommes « en retard » : le désastreux exemple allemand nous démontre que nous avons bien fait de ne pas suivre cette voie délétère et inefficace : un bilan carbone catastrophique et une production électrique précaire.

Si notre pays est en retard dans le développement des EnR, il apparaît que le **PAYS de BRAY** a pris lui très une confortable avance (et même la tête du peloton en Normandie), en particulier sur les territoires où on ne verra jamais une éolienne, car y résident les donneurs de leçons et autres promoteurs de l'éolien qui en tirent de juteux bénéfices mais qui ne veulent en aucun cas en subir les nuisances.



Carte DREAL NORMANDIE OCT 2023 - https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/eolien_terrestre.map

En ce qui concerne la CC BRAY-EAWY, voici l'état actuel de l'éolien terrestre, sauf erreur et oubli de notre part.



Carte des parcs éoliens CC BRAY-EAWY – source DREAL 76

commune	E en fct.	E autorisées	E à l'étude	OBS
AUVILLIERS	1	3		
ARDOUVAL	5			
BAILLOLET-LUCY			4	
BOSC BERRENGER	2			
BOSC-MESNIL 1			2	
BRADIANCOURT-NEUFBOSC	6			
CALLENGEVILLE 1	3			
CALLENGEVILLE 2	5			
CALLENGEVILLE 3				
CRITOT 1	2			
CRITOT 2			4	projet de 4 éoliennes
FESQUES 1	4			
FESQUES 2			5	
MONTEROLIER			4	projet de 4 éoliennes
FLAMETS FRETILS	4			
VATIERVILLE 1	2			
VATIERVILLE 2			2	
	34	3	21	

Eoliennes CC BRAY-EAWY – août 2023 – sources DREAL 76

En voici une estimation du bilan, en prenant pour hypothèse une puissance nominale moyenne de 2.8 MW par éolienne (2 MW pour les plus anciennes et 4.5 MW pour les dernières, plus puissantes)

Production d'électricité estimée sur la CC BRAY-EAWY			
puissance Unitaire moyenne d'une éolienne	2.8		MW/h
production théorique journalière	2.8 X24 h	67	MW/j
production théorique annuelle	67 X 365 jours	24 455	MW
production REELLE d'électricité d'une machine *	24 455 x 0,22	5 380	MW
production totale REELLE des 34 éoliennes de la CC	5 380 X 34	182 920	MW /an
Conso. moyenne annuelle en France par habitant 2550 KW ou 2.55 MW			
Besoins des habitants de la CC (25 106 habitants)		64 020	MW/an
BILAN annuel pour la CC BRAY-EAWY	EXPORT de	118 900	MW/an
La CC BRAY-EAWY exporte donc de l'électricité pour		46 627	habitants
* : le rendement ou facteur de charge permet de calculer la production REELLE d'électricité Il y a consensus sur un rendement moyen de 22% dans la région			

Par ailleurs et très habilement est instillée dans la population une idée fausse et mensongère dans ce projet de développement démesuré des EnR : si la France développe massivement les EnR et arrive à la neutralité carbone en 2050, tout va s'inverser. Nous allons retrouver le climat d'avant.

Rien n'est plus faux !

En réalité la solution au changement climatique, elle est entre les mains des pays grands émetteurs de GES et de CO2 : USA, Chine, Inde, Russie, Japon, Allemagne, et de ceux très gaspilleurs en énergie (par exemple : Emirats, Qatar, Arabie Saoudite, etc.).

Maintenant, et ceci a toute son importance, **la Seine Maritime est déjà une terre d'énergie très performante et le mix énergétique y est une réalité, et bien plus qu'ailleurs !**

Les deux centrales nucléaires de notre département de SEINE-MARITIME , PALUEL avec 4 réacteurs et PENLY avec 2 réacteurs, produisent annuellement 42 TéraWatts (42 milliards de kilowatts) soit 8.5% de la production électrique totale en France. Et ce sera bien davantage à l'avenir avec le futur EPR2 de PENLY. **Notre département est exportateur d'énergie électrique** notamment vers l'ÎLE de FRANCE. **La SEINE MARITIME contribue donc largement à la production d'électricité de notre pays et n'a pas vocation à être l'usine électrique du Nord-Ouest de la France.**

La présence de ces centrales nucléaires induit des contraintes et un risque certain pour les habitants (la distribution de pastilles d'iode en est l'illustration).

Les seinomars n'ont pas à subir en plus les contraintes et les nuisances des éoliennes et en prime le saccage de leur environnement naturel.

De plus, en 2021, on dénombre déjà une quarantaine de centrales électriques éoliennes en Seine Maritime (101 en Normandie), auxquelles vont s'ajouter dans un avenir très proche, deux parcs éoliens en mer (Fécamp et Le Tréport).

Les citoyens de notre territoire ont vraiment le sentiment que notre département a été délibérément sacrifié par les pouvoirs publics.

Nous disons maintenant que cela suffit !

De quoi les Seinomarins ruraux sont-ils coupables pour que les pouvoirs publics saccagent aussi méthodiquement et avec acharnement ce magnifique département normand, ses paysages, son cadre de vie, sa biodiversité ?

Nous disons non à cette NORMANDIE moche, aux campagnes et littoral industrialisés de force par des technocrates dans leurs bureaux parisiens.

Les responsables politiques nous rappellent avec insistance les « valeurs de la République » dans leurs discours.

Nous les prenons au mot.

Nous demandons l'égalité de traitement de tous les citoyens : il faut que chaque territoire de notre pays contribue à la production électrique et prenne sa part du fardeau.

Il est inconcevable et scandaleux que certains territoires soient dépourvus de parcs éoliens comme c'est le cas actuellement. En effet, **les parcs éoliens sont toujours situés dans la France rurale périphérique, là où le niveau moyen des salaires est le plus faible, là où le niveau socio-culturel est le plus bas. Pour les citoyens de ces territoires, c'est la double peine avec notamment la chute de la valeur immobilière de leurs maisons (de -20% à -40%).**

Je ferai l'économie des termes méprisants employés à l'égard de nos concitoyens de ces territoires. Enfin, est-il besoin de rappeler, le feuilleton consternant du parc éolien maritime du Touquet ?

Les énergies dites renouvelables (l'acronyme utilisé, EnR, pouvant faire penser l'inverse) devraient plus justement être qualifiées de EnRi (énergies renouvelables intermittentes).

Le mot « intermittent » prend tout son sens, lorsque les éoliennes ne tournent pas faute de vent. Des centrales thermiques à gaz (il y en a 18 en Métropole sauf erreur) doivent prendre immédiatement le relais, pour compenser le manque de production.

Ce point est habilement dissimulé. Les décideurs et les promoteurs vendent leur centrale éolienne en prétendant qu'elle fournira les besoins de 25 000 habitants par exemple, mais en oubliant de préciser « quand le vent souffle et suffisamment, mais pas trop fort non plus ». En réalité le couple éolienne-turbine à gaz est indissociable.

Plus d'éoliennes, c'est donc plus de GES (Gaz à Effet de Serre) et de CO2, le désastreux exemple allemand le démontrant sans conteste.

Soit l'inverse de ce qu'il faudrait faire.

Alors quid de nos éoliennes ?

Et bien, il faut se rendre à l'évidence : ce n'est que du business dans son acception la plus détestable, avec des propriétaires de terrain qui vont faire de l'argent sur le dos de leurs concitoyens, des promoteurs éoliens qui vont lâcher quelques miettes tout en faisant de superbes profits, et des élus locaux éblouis par les retombées financières, mais dont les villages ne seront plus attractifs à l'avenir. Qui irait habiter auprès d'une éolienne ? Vous Monsieur le Commissaire-Enquêteur ?

Je voudrais maintenant évoquer, le cas emblématique de MESNIERES en BRAY. Cette commune est l'un des fleurons de la NORMANDIE, et devrait être protégée contre toute industrialisation. Son château emblématique et unique dans la région, ses paysages, son Avenue Verte et ses sentiers de

randonnée, sa biodiversité, son patrimoine bâti, son tourisme vert patiemment développé doivent absolument être préservés de toute artificialisation. Une centrale électrique éolienne à proximité immédiate de ce site conduirait à un saccage paysager, environnemental, et à la dégradation du tourisme vert, composante importante de l'économie locale. D'ailleurs l'électricité produite par ces éoliennes ne servirait en aucun cas aux brayons, la production locale d'électricité étant excédentaire. Cette production électrique est destinée aux urbains franciliens.

Le lieu d'implantation du projet éolien est une vaste clairière au milieu de la forêt du HELLET. Cette clairière est un lieu d'échange, de transit et de nourrissage d'espèces animales, en particulier des rapaces et des chiroptères dont l'importance au bénéfice de l'agriculture a été démontrée. Parmi ces rapaces et ces chiroptères plusieurs espèces sont menacées et protégées.

Comment peut-on oser prétendre sauver la planète, en détruisant délibérément des espèces protégées, mais en s'en protégeant juridiquement (clause de non-intentionnalité) ?

Pour terminer, je vous suggère Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de faire déplacer ce projet d'une insondable stupidité à Epaignes, à Buchy, à Prades, à Rambouillet, à Nice, au Cap Ferret, au Touquet ou dans le Luberon par exemple (ce sont des lieux très bien ventés et ventilés, et qui me viennent spontanément à l'esprit), le PAYS de BRAY étant déjà largement surexploité en matière d'éolien. Il m'arrive encore de temps à autre de croire à la vertu de l'exemple.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, nos plus cordiales salutations.

Pour l'Association AVEC-EAWY
Le Président
Serge Pastore

@277 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 21h29 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre le projet du parc éolien Contribution :

Non au fait de voir le Pays de Bray davantage dénaturé, et plus particulièrement ici, le château de Mesnières. Non aux grosses lumières rouges incessantes qui clignotent toutes les nuits. Non au bruit assourdissant près du site (que ce soit pour les "simples" passants ou pour les habitations situées à proximité). Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Blangy-sur-Bresle

@278 - Fouquart Marine Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 21h38 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Oui aux éoliennes Contribution :

Je suis pour le projet, l'éolien c'est l'avenir. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Massy Adresse email :

@279 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 21h42 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien bailloulet/lucy Contribution *

Étant habitante de mesnières je suis révolté de voir ce genre de projet, nous vivons dans un cadre idéal en pleine nature. J'ai investi dans la commune pour ce cadre de vie et aujourd'hui vous voudriez que je me résigne à accepté ce parc qui va me gâcher la vue que j'ai sur le château. De plus comme nous sommes dans le perimetres du château on ne peut faire ce que l'on veut quand nous faisons des travaux de rénovations et par contre les éoliennes !!!! Je pense qu'à partir du moment où il y a l'appât du gain il y a plein de chose qui ne gêne plus ces personnes qui on été élu par des habitants comme moi. Ce parc éolien on n'en veut pas. En espérant que nous serons entendu Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

Monsieur le Commissaire Enquêteur, L'industrie éolienne déferle sur notre territoire. L'inacceptabilité grandie et une colère naît au sein de la population. Au nom de l'écologiquement correct, l'industrie éolienne, pas du tout écologique mais qui répond à une logique de profits, mène à l'inverse de la protection de la nature. Mais, elle mène également au déni de démocratie, à la réduction à un seul degré de juridiction les recours juridiques sur l'éolien en 2018, à la non obligation d'appel d'offres, au non-respect de la Convention Aarhus, au non-respect du principe de précaution quant à la santé des concitoyens, ect... «on propose de l'argent, on achète des personnes, on propose d'équilibrer des budgets communaux...» La cour d'appel de Toulouse a reconnu que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn, à la limite de l'Hérault, sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains. Dans une décision récente le Conseil d'État vient d'affirmer que le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, tel que proclamé par la Charte de l'environnement, présente le caractère d'une liberté fondamentale au sens de l'article L. 521-2 du Code de justice administrative. Malgré les propositions de lois ou les préconisations de l'Oms et de l'Académie de médecine pour les éloigner des habitations à plus de 1500 m leur implantation reste possible à 500 m. Aucun de principe de précaution, pourquoi ? Pour qui ? Extrait tiré du Rapport sur la proposition de loi visant à raisonner le développement de l'éolien : (n° 2781) - Enregistré à l'Assemblée Nationale le 25/11/2020 «Les Français doivent savoir que l'éolien n'a aucun impact positif sur le climat, puisqu'il remplace de l'électricité nucléaire et hydraulique déjà décarbonée. En revanche, il peut induire des risques sanitaires encore inconnus sur les hommes et sur les animaux. On ignore en effet l'impact éventuel des champs électromagnétiques de basse fréquence. Tout cela prouve bien qu'on est incapable de démontrer l'avantage de l'éolien sur le climat, ni d'en mesurer les risques en matière de santé» Dire que la France est en retard par rapport à ses voisins, dont est surtout cité l'Allemagne, pour baisser ses émissions de GES/CO² est une escroquerie intellectuelle. Notre électricité est déjà presque entièrement décarbonée. Moins de 10% de notre courant provient de centrales cracheuses de CO₂, tout le reste est produit sans le moindre rejet, essentiellement par des réacteurs nucléaires et des barrages. L'Allemagne qui compte une trentaine de milliers d'éoliennes terrestres est l'un des plus gros pollueur d'Europe. Il suffit de consulter le site Electricity Maps pour se rendre compte que la France est la meilleure élève ! Pourquoi, ou pour qui, suivre un exemple qui montre bien que plus il y a d'éolien, énergie non stockable et non pilotable, le résultat est à l'inverse de la décarbonisation souhaitée ? Pourquoi est-il écrit, en petit, en bas page 120 du document Stratégie national bas – carbone de mars 2020 que dans l'optique du 50% de nucléaire « la France serait contrainte de construire jusqu'à une vingtaine de centrales à gaz dans les prochaines années pour assurer la sécurité d'approvisionnement lors des pointes de consommation, conduisant ainsi à une augmentation forte et durable de nos émissions de gaz à effet de serre » Quel paradoxe il y a à augmenter nos émissions de GES/CO² et industrialiser les campagnes au nom de la sauvegarde de l'écosystème ! Ces aérogénérateurs : . Produisent une énergie intermittente, non stockable, non pilotable, et aucunement de proximité . ne fonctionnent en moyenne sur une année tout au plus qu'à 25% de leur capacité installée, . nécessitent donc un système d'appoint, . ont une durée de vie d'une vingtaine d'années, des coûts de démantèlement sous-estimés, . ne produisent aucunement une énergie de proximité, comme il est trop souvent dit trompeusement, puisque injectée dans le réseau général, . produisent une énergie achetée prioritairement et obligatoirement par EDF le double du tarif normal, prix garantis sur 15 ans et plus ... !! . ne décarbonent pas notre production d'électricité qui l'est déjà presque entièrement dans notre pays contrairement à nos voisins . ne créent quasiment pas d'emplois en France, presque tout le matériel est importé (Chine, Allemagne, ect – données d'ailleurs non prises en compte dans leur bilan carbone..) Notre région a déjà les sites de Paluel, Penly et Flamenville. Elle a été couverte d'aérogénérateurs au prétexte d'un mixte énergétique et de la volonté de sortir du nucléaire et l'on apprend le projet d'implantation de deux nouveaux EPR à Penly. Il est tant d'arrêter cette gabegie financière qu'est l'implantation d'éoliennes au bénéfice de sociétés étrangères. Pour toutes ces raisons et ayant à cœur la préservation de notre beau territoire et de tout ce qu'il a de précieux, ainsi que de notre souveraineté énergétique, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir émettre un AVIS DEFAVORABLE à ce projet. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Ardouval Adresse email : christinebinet@wanadoo.fr (Non validée) Adresse ip : 2a04:cec0:c029:7abb:c9f9:75:36f7:5ddf

@281 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 21h51 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : NON AUX EOLIENNES DU MONT HELLET Contribution :

L'éolien dénature le paysage, il fait fuir la faune qui a cet endroit est riche. Le mat qui avait été installer avait fait fuir de nombreux oiseaux, rapaces... qui sont revenus au fur et à mesure. Quel est le coût (installation, maintenance et la rentabilité) de ces investissements ??? Évitions de remplir nos sols de plusieurs mètres cubes de béton, qui y serons a jamais. Que deviendront toutes ces éoliennes dans plusieurs années???? Si ce projet aboutit, il va ouvrir la porte sur d'autre projet notamment celui d Osmoy St Valery. Habitant à bures nous serons entourés d'éoliennes a gauche et a droite. Notre paysage sera gâché (avenue verte). Nous avons la chance d'avoir de beaux paysages avec la colline St amador, un Château Renaissance... qui jusqu ici étaient epargné.... Pourquoi mettre des éoliennes en arrière plan du Château??? L'endroit de ce parc n'est pas adapté. De plus, pensez vous à la maison d'habitation toute proche qui va subir la pollution lumineuse ainsi que le bruit que vont générés celles ci???? Pour toutes ces raisons, je suis contre le projet éolien du Mont Hellet!!!
Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Bures-en-Bray

@282 - Vasselin Cecile Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 22h00 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre le projet Contribution :

Je trouve inacceptable de placer ces montres d aciers polluants au cœur de notre magnifique boutonniere du Pays de Bray qui possède de magnifiques paysages, de merveilleux monuments.....avez vous réfléchis avec autre chose que votre porte monnaie à l horreur visuelle que l on va avoir autour de nous. Sans compter sur les problèmes sur la santé de nos vaches. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Sainte-Agathe-d'Aliermont

@283 - Blandin Hélène Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 22h01 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien à Mesnière-en-Bray Contribution :

Le parc éolien est certes une bonne idée pour le climat mais il est important de choisir son emplacement. Le parc éolien ne peut être placer au niveau du château car cela va destructurer le paysage qui est avant tout historique. Mesnieres est un des villages qui fait le maximum pour améliorer la qualité de vie de tous et répondre aux maximum aux différents critères mais là le parc éolien n'est pas possible à cet endroit. Il y a forcément d'autres endroits possible. N'oublions pas que nous devons sauvegarder notre patrimoine et ne pas le dénaturer tout en respectant la nature. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.Ville : Coulogne

@284 - TRANEL Julie Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 22h08 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre le projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Le projet éolien va dénaturer un paysage préservé jusqu'alors et retirer son charme au chateau de mesnieres en Bray qui est un monument historique. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Rouen

@285 - Bocquet Philippe Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 22h17 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Avis défavorable au parc éolien du Mont du Hellet Contribution :

Gérant du Groupement forestier Forêt du Hellet – Riverain direct au projet éolien du Mont du Hellet 1. Choix du site d'implantation. - Une zone d'implantation potentielle (ZIP) extrêmement réduite (une cinquantaine d'ha) et une proximité directe aux différents boisements. Aucune mesure d'éloignement de la ZIP vis-à-vis des milieux boisés présentant un grand intérêt chiroptérologique. - Aucun scénario alternatif proposé par le porteur de projet. - Proximité directe (inférieure à 3 km à vol d'oiseau) et en situation de surplomb vis-à-vis du château de Mesnières-en-Bray, classé monument historique. - Localisation dans une zone non propice à l'implantation de parc éolien dans le schéma régional éolien de la région Normandie. - Un site enclavé, entouré de boisement (réservoirs de biodiversité boisés (Trame Verte et Bleue de Haute-Normandie)). - AEI au sein d'une ZNIEFF de type II et à proximité d'un site Natura 2000 de type ZSC. - implantation dans un secteur dépourvu de parc éolien. Si le parc est autorisé, il participera au mitage des parcs éoliens alors que la politique

actuelle est plutôt de densifier des parcs existants. Absence de communication vis-à-vis des propriétés riveraines. Absence d'accord de pénétration dans les parcelles boisées privées. Résultats chiroptérologiques - Ce qui est dit dans l'étude d'impact. Globalement, la potentialité de gîtage au sein des bâtiments dans les alentours de la zone d'implantation potentielle est plutôt forte. Une importante variété d'espèces identifiées avec certitude (16) parmi lesquelles cinq sont marquées par un niveau de patrimonialité fort (car d'intérêt communautaire) : le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et la Noctule commune. Au sol, l'activité a été forte, notamment en période de mise-bas et des transits automnaux. Concernant la Noctule de Leisler, un couloir de migration a été mis en évidence entre mi-septembre et mi-octobre. Sachant que cette espèce est régulièrement sujette aux collisions avec les éoliennes (6,74% des cas de mortalité), sa sensibilité au niveau des espaces ouverts est donc forte durant la période des transits automnaux et modérée durant la période de mise-bas. - Protocole : Absence de point d'écoute sur la partie Sud-ouest de la ZIP (lieu d'implantation potentiel d'une des machines). Grosse lacune d'échantillonnage ne permettant pas de définir l'activité chiroptérologique dans ce secteur. - Le protocole Lisière n'a été réalisé qu'à un seul endroit de la ZIP. Il aurait mérité d'être renouvelé aux deux extrémités de la ZIP. - En période de transit, les éoliennes se situent dans des zones à enjeux modérés à fortes. - Les distances bout de pale -Lisières sont jugés très faibles à faibles sans préciser les distances. Les distances sont visiblement volontairement omises dans le rapport d'impact. - Concrètement pour la variante retenue à 4 éoliennes, les distances bout de pale -lisière sont inférieurs à 50 m pour deux des machines et l'éolienne la plus au Sud frôle la lisière et la canopée des Boisements de feuillus limitrophes. Le fonctionnement du rotor intervient dans une zone définie comme très forte pour la sensibilité chiroptérologique (50 m des lisières). • Une implantation à trois machines semble être la dernière version retenue. Cette dernière implantation ne change rien à l'éloignement aux boisements qui reste extrêmement faible. La distance bout de pale – lisière pour l'éolienne la plus au Nord est d'une centaine de mètres, pour l'éolienne centrale moins de cinquante mètres et l'éolienne la plus au Sud moins de 10 mètres des lisières. Le porteur de projet met en avant l'éloignement vis-à-vis de routes, des habitations sur son site internet mais ne mentionne à aucun moment la distance par rapport aux boisements. Il mentionne simplement « Eloignées des boisements présents sur la zone de projet. » mais ce n'est clairement pas le cas. Mesures - Absence de mesures vis-à-vis de l'éloignement aux lisières. Les recommandations Eurobats ne sont pas respectés. - Plan de bridage. « Le maître d'ouvrage propose dans le but de préserver les espèces impactées par le projet éolien du Mont Hellet, de durcir son plan de bridage en stoppant la production électrique de l'ensemble des éoliennes de début Mai à fin Octobre, du coucher du soleil à son lever, pour des vents supérieurs ou égaux à 6,5 m/s, une température supérieure à 9°C et en absence de précipitations. Ces conditions reflétant celles observées par le mât de mesure sur une année. ». Le plan de bridage mériterait d'être renforcé et la période de bridage devrait être étendue de mi-mars à fin octobre. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Teurthéville-Hague

@286 - Valet Bruno Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 22h22 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Projet éolienne Mesniere Contribution :

Notre campagne est défigurée par les éoliennes. Plusieurs questions se posent. L'éolien est elle une énergie propre. Quelle est la productivité réelle d'une éolienne. Comment sont produites les éoliennes, comment sont recyclées les éoliennes en fin de vie. L'impact sur la biodiversité ? Beaucoup de questions à laquelle nous n'avons pas de réponses. Je suis défavorable à ce projet Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 862 Rue aux Vaches Ville : Torcy-le-Grand

@287 - eric Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 22h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : éoliennes Contribution :
pas de éolienne Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

E288 - Philippe BOCQUET Anonymat : non Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 22h30 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation non publiée Objet : avis défavorable au parc éolien du Mont du Hellet Contribution :

Avis défavorable au parc éolien du Mont du Hellet Philippe Bocquet – gérant Groupement forestier Forêt du Hellet – Riverain direct au projet éolien du Mont du Hellet - Choix du site d'implantation. - Une zone d'implantation potentielle extrêmement réduite (une cinquantaine d'ha) et une proximité directe aux différents boisements. Aucune mesure d'éloignement de la ZIP vis-à-vis des milieux boisés présentant un grand

intérêt chiroptérologique.- Aucun scenario alternatif proposé par le porteur de projet.- Proximité directe (inférieure à 3 km à vol d'oiseau) et en situation de surplomb vis-à-vis du château de Mesnières-enBray, classé monument historique.- Localisation dans une zone non propice à l'implantation de parc éolien dans le schéma régional éolien de la région Normandie.- Un site enclavé, entouré de boisement (réservoirs de biodiversité boisés (Trame Verte et Bleue de Haute-Normandie)).- AEI au sein d'une ZNIEFF de type II et à proximité d'un site Natura 2000 de type ZSC.- implantation dans un secteur dépourvu de parc éolien. Si le parc est autorisé, il participera au mitage des parcs éoliens alors que la politique actuelle est plutôt de densifier des parcs existants.Absence de communication vis-à-vis des propriétés riveraines. Absence d'accord de pénétration dans les parcelles boisées privés.Résultats chiroptérologiques - Ce qui est dit dans l'étude d'impact. Globalement, la potentialité de gîtage au sein des bâtiments dans les alentours de la zone d'implantation potentielle est plutôt forte. Une importante variété d'espèces identifiées avec certitude (16) parmi lesquelles cinq sont marquées par un niveau de patrimonialité fort (car d'intérêt communautaire) : le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et la Noctule commune. Au sol, l'activité a été forte, notamment en période de mise-bas et des transits automnaux. Concernant la Noctule de Leisler, un couloir de migration a été mis en évidence entre mi-septembre et mi-octobre. Sachant que cette espèce est régulièrement sujette aux collisions avec les éoliennes (6,74% des cas de mortalité), sa sensibilité au niveau des espaces ouverts est donc forte durant la période des transits automnaux et modérée durant la période de mise-bas. - Protocole : Absence de point d'écoute sur la partie Sud-ouest de la ZIP (lieu d'implantation potentiel d'une des machines). Grosse lacune d'échantillonnage ne permettant pas de définir l'activité chiroptérologique dans ce secteur. - Le protocole Lisière n'a été réalisé qu'à un seul endroit de la ZIP. Il aurait mérité d'être renouvelé aux deux extrémités de la ZIP. - En période de transit, les éoliennes se situent dans des zones à enjeux modérés à fortes. - Les distances bout de pale -Lisières sont jugés très faibles à faibles sans préciser les distances. Les distances sont visiblement volontairement omises dans le rapport d'impact. - Concrètement pour la variante retenue à 4 éoliennes, les distances bout de pale -lisière sont inférieurs à 50 m pour deux des machines et l'éolienne la plus au Sud frôle la lisière et la canopée des Boisements de feuillus limitrophes. Le fonctionnement du rotor intervient dans une zone définie comme très forte pour la sensibilité chiroptérologique (50 m des lisières). - Une implantation à trois machines semble être la dernière version retenue. Cette dernière implantation ne change rien à l'éloignement aux boisements qui reste extrêmement faible. La distance bout de pale – lisière pour l'éolienne la plus au Nord est d'une centaine de mètres, pour l'éolienne centrale moins de cinquante mètres et l'éolienne la plus au Sud moins de 10 mètres des lisières. Le porteur de projet met en avant l'éloignement vis-à-vis de routes, des habitations sur son site internet mais ne mentionne à aucun moment la distance par rapport aux boisements. Il mentionne simplement « Eloignées des boisements présents sur la zone de projet. » mais ce n'est clairement pas le cas. Mesures - Absence de mesures vis-à-vis de l'éloignement aux lisières. Les recommandations Eurobats ne sont pas respectées. - Plan de bridage. « Le maître d'ouvrage propose dans le but de préserver les espèces impactées par le projet éolien du Mont Hellet, de durcir son plan de bridage en stoppant la production électrique de l'ensemble des éoliennes de début Mai à fin Octobre, du coucher du soleil à son lever, pour des vents supérieurs ou égaux à 6,5 m/s, une température supérieure à 9°C et en absence de précipitations. Ces conditions reflétant celles observées par le mât de mesure sur une année. ». Le plan de bridage mériterait d'être renforcé et la période de bridage devrait être étendue de mi-mars à fin octobre. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@289 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 22h41 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre les éoliennes à mesnieres Contribution :

C'est une réelle indignation de voir des éoliennes s implanter et gâcher le.paysage ainsi qu un édifice tel que le château de mesnieres. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Quièvecourt

@290 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 23h51 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Oui au éoliennes Contribution :

OUI AUX EOLIENNES !!! Monsieur le commissaire enquêteur, Nous sommes dans une telle urgence climatique qu'il n'y a pas à ergoter ! Il faut installer ces éoliennes même si le paysage s'en trouve modifié. De tout temps les nouveautés n'ont pas été apprécié, même la tour eiffel à sa construction. Dans 20 ou 30 ans, les éoliennes seront tellement présentes que cela nous semblera normal. Il faut les installer car c'est la seule solution pour réduire notre impact climatique et notre dépendance au nucléaire et donc notre dépendance tout court ! Avec

le vent, pas besoin d'aller extraire des éléments chimiques en Afrique ! Vive les éoliennes au mont hellet ! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@291 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 23h57 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Avis favorable Contribution :

Le site est bien choisi pour ce qu'il y a à y faire, c'est à dire du vent ! Donc oui il faut y installer les 3 éoliennes ! C'est une pierre à l'édifice de la lutte contre le changement climatique, tout le monde doit y participer. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@292 - Danel Damien Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 04h36 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Projet éolien Lucy baillolet Contribution :

Contre ce projet qui sera dévastateur aussi bien visuellement, qu'environnementale! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray Adresse email : damien.danel452@sfr.fr (Non validée) Adresse ip : 2a02:8440:3108:ea14:0:47:78ec:e301

@293 - Guillot Frédéric Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 06h25 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes Contribution :

Comment peut on vouloir installer des éoliennes derrière le décor de ce magnifique château ? Honte à ceux qui ne pensent qu'à eux !! Honte à ceux qui ne peuvent qu'aux frics !!! Le château de mesnieres un fleuron du pays de Bray mais aussi de la région ...fièr de ce château et je suis à 1000 % contre ce projet !!! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Martin-l'Hortier

@294 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 07h30 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre le projet d'éolienne commune de Baillolet et Lucie Contribution :

Non au projet d'éolienne sur la commune de Baillolet de Lucy qui gâchera le magnifique paysage de la commune de Mesnières en Bray et notamment le château de Mesnières si emblématique. Pourquoi gâcher un si magnifique paysage et monument pour de l'éolienne qui si il doit être peut être mis dans dans champs perdu suffisamment nombreux dans notre région ! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Hellier

@295 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 08h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Opposition projet éolien Contribution :

Bien qu'important ce futur parc éolien contribuera à dénaturer le paysage du château ! Il ne peu pas y avoir des éoliennes en arrière plan d'un si magnifique château Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Martin-l'Hortier Adresse email : maryatoutprix15@gmail.com (Non validée) Adresse ip : 2a01:cb06:bc:6100:f065:d326:5b7:df2

@296 - Bourgois Marie Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 08h18 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes Contribution :

Arrêtez avec ces monstres qui gâchent la vue, détériorent le paysage et qui ne profitent pas directement aux usagers de proximité ! Plantez des arbres plutôt !! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Hellier

@297 - Frechon Sabrina Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 08h29 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre les éoliennes Contribution :

Comment gâché ce magnifique patrimoine par des éoliennes horrible, il y en a déjà partout!!!!!! Il est honteux de vouloir imposer ces choses autour de ce château. J'ai passé toute mon enfance à Mesnières, j'y emmène mes enfants et j'y emmènerai mes petits enfants afin de leur montrer ce beau village, alors non aux éoliennes. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fresnoy-

@298 - LEFEBVRE ALAIN Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 09h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Opposition au projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Ce projet ne respecte pas le patrimoine et les monuments classés, en particulier le château de Mesnières qui est un joyau de notre patrimoine brayon. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : Rue du Plix Ville : Grigneuseville

@299 - TANNAI Céline **Anonymat : oui** Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 09h50 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Parc éolien en pays de Bray Contribution :

Nous sommes contre l'implantation de ce parc éolien qui va défigurer la campagne brayonne. De plus, le démantèlement de ces éoliennes dans le futur coûtera une somme astronomique donc aucun intérêt écologique. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Hellier

@300 - Vandenberghe Denis Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 10h22 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Non aux éoliennes Contribution :

Supprimer ce projet éolien Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@301 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 11h07 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre la mise en place des éoliennes Contribution :

Le village de Mesnières-en-Bray est magnifique de par son aspect floral, ses chemins de randonnée, ses collines. Mettre des éoliennes serait un véritable gâchis de cette vue magnifique. Protégez les ressources de la terre oui, mais ne la polluez pas à des endroits où la nature est magnifique. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@302 - DUMONT FRÉDÉRIC Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 12h59 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : critique du projet éolien du mont Hellet Contribution :

Le projet, quant à l'implantation des éoliennes, ne suit pas les recommandations du dossier qui avait établi, il y a quelques années déjà, les zones sensibles à éviter notamment dans la boutonnière du pays de bray. Quasiment toutes les éoliennes sont implantées sur des terrains qui appartiennent à des élus. Aucune alternative n'a été étudiée à ma connaissance alors que deux rivières coulent a proximité : la Béthune et l'Eaulne sur lesquelles étaient implantés de nombreux moulins sources d'énergie hydraulique. Ce projet constitue une forme de sabotage de l'oeuvre menée depuis bientôt 30 ans par le maire de Mesnières en Bray. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Osmoy-Saint-

@303 - Psalmon Marjorie Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 13h11 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Non aux éoliennes Contribution :

J'ai longtemps habité à côté d'éoliennes avec mes animaux, celles ci ont des nuisances sonores et visuelles (clignotement la nuit). Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 5 Autrecourt Ville : Mesnières-en-Bray

@304 - LERMECHAIN Maryse Anonymat : non Organisme : Maire de la commune de Baillolet Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 13h41 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Avis favorable Contribution :

Je suis pour l'implantation du parc éolien du Mont Hellet sur ma commune et celle de Lucy. Les changements climatiques rendent indispensable d'utiliser toutes les énergies renouvelables qui ne produisent pas de déchets comme l'énergie nucléaire où nous laissons pour les générations futures des déchets radioactifs pour des centaines voire des milliers d'années. Le lieu retenu au Mont Hellet me semblait judicieux, les éoliennes seraient en partie cachées, ce qui est très rare. Pour les détracteurs qui font valoir la présence d'oiseaux et d'animaux de la forêt, il faudrait peut-être prendre en compte qu'il s'agit de bois privés exploités et qu'une large partie sur un côté a déjà fait l'objet de coupes ; les oiseaux et les animaux doivent ainsi s'adapter à leur nouvel environnement ou aller voir ailleurs. Pour les habitants de Mesnières, aucun photomontage n'a été fait depuis le centre du village qui permette de certifier l'impact visuel depuis le château ou le village. .. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution

@305 - Anonymat : oui Organisme : Direction Départementale de la Protection de Population Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 14h44 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contribution à l'enquête publique sur le projet éolien à Mesnières en bray Contribution :

Emmanuel Cauvet 7 Chemin du bosc 76270 Mesnieres en bray Tel :06.26.84.12.82 Mail :emmanuel.cauvet@seine-maritime.gouv.fr Le 4 octobre 2023 **Objet : Contribution à l'enquête publique sur le projet éolien à Mesnières-enBray** *Madame, Monsieur, Je soussigné Emmanuel Cauvet, résidant à Mesnieres en bray, souhaite exprimer mes préoccupations et observations concernant le projet d'installation d'un parc éolien au-dessus de la colline Saint-Amador à Mesnières-enBray, qui fait l'objet de l'enquête publique en cours. Tout d'abord, je tiens à souligner que je suis favorable au développement des énergies renouvelables et à la lutte contre le changement climatique. Cependant, je suis préoccupé par les impacts potentiels de ce projet spécifique sur notre environnement local, notre patrimoine architectural, et la qualité de vie des résidents de Mesnières-en-Bray.*

- 1. Impact visuel et patrimonial : La proximité du château de Mesnières-en-Bray est un élément important de notre patrimoine local. Je crains que les éoliennes en arrière-plan du château ne dégradent la beauté et l'intégrité visuelle de ce site historique. J'aimerais savoir quelles mesures sont prévues pour minimiser cet impact.*
- 2. Impact sur la faune et la flore : Les éoliennes peuvent avoir des conséquences sur la faune locale, notamment les oiseaux et les chauves-souris. Je demande des informations détaillées sur les études d'impact environnemental et sur les mesures de protection de la biodiversité prévues dans le cadre de ce projet.*
- 3. Nuisances sonores et vibrations : Les niveaux de bruit et les vibrations produits par les éoliennes peuvent perturber la vie des résidents à proximité. Je souhaite connaître les mesures qui seront mises en place pour minimiser ces nuisances et garantir la tranquillité de la communauté.*
- 4. Effets sur la santé : Certaines études ont soulevé des inquiétudes quant aux effets potentiels sur la santé liés aux éoliennes. Je vous encourage à mener des études de santé approfondies pour évaluer ces préoccupations.*
- 5. Alternatives possibles : J'aimerais également être informé sur les alternatives qui ont été envisagées pour l'emplacement du parc éolien. Existe-t-il d'autres endroits moins sensibles sur le plan environnemental et patrimonial ? Je vous remercie de prendre en considération ces préoccupations dans l'évaluation du projet éolien à Mesnières-en-Bray. Je suis convaincu que nous pouvons trouver un équilibre entre la promotion des énergies renouvelables et la préservation de notre patrimoine et de notre qualité de vie locale. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et je suis prêt à participer activement au processus d'enquête publique. Cordialement,*

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray Adresse email : emmanuel.cauvet@seine-maritime.gouv.fr (Non validée) Adresse ip : 2a02:8440:7134:1c75:0:8:c211:9f01

@306 - de Ménibus Guillaume Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 15h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée **Objet : Stupéfaction et opposition au projet d'implantation de trois éoliennes à proximité du château de Mesnières en Bray** **Contribution : C'est stupéfiant de voir un tel projet à proximité immédiate du château de Mesnières en Bray. Monument d'importance dans le patrimoine normand, ce château classé est en vison importante de la localisation de ce projet. Les Monuments Historiques ont-ils été consultés ? Si les éoliennes sont une partie des solutions à notre transition énergétique nationale, il**

semble avoir un consensus national pour qu'elles ne nuisent pas à la perspective de nos beaux monuments nationaux. Aussi, comme l'essentiel des contributions à cette enquête public, je ne peux qu'être opposé à un tel projet. Il y a certainement dans la région des sites moins sensibles à une telle implantation. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mont-Saint-Aignan

@307 - Chrétien Gilles Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 16h08 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : PARC ÉOLIEN CONSTITUÉ DE TROIS AÉROGÉNÉRATEURS ET D'UN POSTE DE LIVRAISON SUR LES COMMUNES DE BAILLOLET ET LUCY Contribution :

Merci de vous opposer à ce projet pour les raisons suivantes : • ***Au sein d'un paysage bocager remarquable et emblématique, qui en fait une zone touristique appréciée, dans un site géologique unique en France, zone déclarée défavorable pour le développement éolien par les services régionaux depuis 2011.*** • ***A 1200 mètres d'un site classé au titre des monuments historiques, dont le domaine est devenu, grâce à la mobilisation et la volonté des acteurs locaux, un acteur majeur du développement local. Avec une telle proximité, la co-visibilité avec des aérogénérateurs gigantesques serait écrasante pour le site.*** • ***Au cœur d'une zone concentrant des enjeux de biodiversité exceptionnels, à quelques centaines de mètres de zones naturelles protégées classées Natura 2000. L'écosystème particulier et très riche de la zone humide attire notamment une avifaune importante, dont de nombreuses espèces de chauve-souris, de rapaces, et d'échassiers. Il attire également des cigognes, de plus en plus nombreuses chaque année.*** • ***Au milieu d'un territoire impactant de nombreux riverains dans leur cadre de vie. Certains habitants seraient très proche des éoliennes, limite légale de 500 m insuffisante qui n'a pas été révisée en 20 ans malgré le gigantisme de plus en plus prononcé de ces machines.*** Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Hodeng-Hodenger

@308 - ARCHERY CHARBONNIER Chrystel Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 16h34 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : projet de champ éolien Pays de Bray Contribution :

Bonjour, habitante de Bremon tier Merval depuis 5 ans, j'ai été informée du projet de champ d'éoliennes derrière le Château de Bremon tier Merval. Il me paraît inconcevable qu'un projet puisse se faire sans l'aval des populations concernées alors même que l'atteinte au patrimoine et au paysage est évidente. J'ai quitté la région parisienne pour le beau paysage du Pays de Bray et son calme et refuse que notre vallée soit peuplée de ces immenses tours d'acier qui sont anti-écologiques (impact sur la faune, tonnes d'acier pour leur socle, pollution visuelle,) et incongrues dans le paysage. Si je suis favorable au solaire, l'éolien n'est pas à mon sens une solution viable pour nos problèmes de climat et de lutte écologique. L'historique de ce projet nous a été présenté lors d'une réunion organisée avec notre maire et il paraît illogique que les intérêts purement financiers de quelques uns (société à l'origine du projet et propriétaires des surfaces concernées) l'emportent sur l'équilibre de vie et la sérénité de tous les autres. Si pour une fois, ma voix peut être entendue dans ce monde de sourds, je serai peut être réconciliée avec un monde dans lequel je ne trouve plus forcément ma place citoyenne. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Brémontier-Merval Adresse email : chrystel.archery@yahoo.fr (Non validée) Adresse ip : 37.71.171.130 Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Brémontier-Merval

@309 - Blandin Bernard Anonymat : non Organisme : Indépendante Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 16h38 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Refus du parc éolien Contribution

Bonjour. Je connais très bien le château de Mesniere. Nous y allons trois fois par an dont Noël et nouvel an. Le parc éolien gacherait le calme et la beauté du lieu où il y a de nombreux événements. Mariage, fête des grands chefs. Rassemblement de voiture ou moto. Promenade dans le parc du château. C'est un lieu qui vit et doit être respecté par sa beauté Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 2 Impasse des Capucines Ville : Coulogne

@310 - NOUVEL Jean-Pierre Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 18h04 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Implantation parc éolien Mont Hellet Contribution :

Je suis contre le projet de cette implantation qui défigurera le paysage brayon notamment à partir de Mesnières et plus précisément en admirant son château avec la colline Saint-Amador en arrière plan. La vue de pales d'éoliennes n'incitera pas le tourisme dans notre belle boutonnière du Pays de Bray qui doit rester vierge de toute construction impactant négativement le paysage. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Saint-Saire

E311 - Sonia Tarrier Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 18h14 Lieu de dépôt : Par email Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien Contribution :

Nous avons un merveilleux paysage, une paisible vie dans notre belle campagne avec de très belles églises de belles bâtisses. Le projet éolien est tout sauf écologique ce parc éolien apportera plus de nuisances que ce soit visuel ou du bruit il nuis aux animaux sauvages comme animaux domestiques. Nous avons des bâtiments classés et pour cela le particulier ne peut pas construire ce qu'il veut mais ont autorisé des éoliennes géantes parce qu'elles sont à 500 mètres des habitations mais ces monstre ce dévoilent à des kilomètres. Je suis contre les éoliennes en pays de bray. **Sonia Tarrier** Envoyé depuis l'application Mail Orange Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@312 - luccioni jean jacques Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 18h33 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : contre le projet éolien Contribution :

Je tiens à donner mon avis négatif sur ce projet éolien. On va finir par miter l'ensemble du paysage propre au pays de bray en installant 3 éoliennes par ci 3 par là. alors même que l'on se situe à quelques centaines de mètres de monuments classés comme le château du XVème siècle de Mesnières en bray qui est un des rares voire le seul château Renaissance du pays de Bray. Pourquoi la France qui est dotée de centrales atomiques est si pressée de détruire son paysage et son art de vivre simplement pour imiter les autres pays européens qui soit non pas de centrales atomiques soit y ont renoncé pour des raisons de politique intérieure qui ne nous intéressent pas directement? Le fait de donner l'argent des impôts à des financiers alors que les habitants des campagnes vont perdre le seul avantage d'habiter un coin qu'il ont choisi pour leur beauté est tout simplement un non sens politique. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Hodeng-Hodenger

@313 - Blandin Marie-Christine Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 18h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes Contribution :

Je suis d'accord pour l'installation d'éoliennes mais pas partout car nous devons respecter notre patrimoine si cher au coeur des Français. Je m'oppose donc au Parc d'éoliennes prévu au dessus de la colline Saint Amador en SeineMaritime qui se trouverait derrière le Château de Mesnières et gâcherait ainsi tout l'image de celui-ci et dénaturerait le respect de son époque. J'espère que le bon sens fera renoncer à ce projet actuel. **Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.** Adresse : 2 Impasse des Capucines Ville : Coulogne

@314 - Roussel Nicole et Daniel Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 19h52 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien Contribution :

Nous ne comprenons pas qu'il soit possible d'implanter des éoliennes sur les coteaux surplombant le château de Mesnières. N'y a t' pas d' autres endroits plus adaptés, ?A moins que cela ne soit une histoire de rapport financier au détriment du paysage! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 4 Impasse du Pontier Blond Ville : Mesnières-en-Bray

@315 - Dossier Bruno Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 20h15 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contre Contribution :

Trop d'éoliennes en Seine maritime Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@316 - Cauvet Brigitte Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 20h58 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes sur le site du Hellet Contribution :

J'habite le hameau d'Autrecourt, actuellement je découvre le château avec le bois derrière une vue très agréable. Je ne veux pas que les éoliennes me gâchent cette magnifique vue. Comment pouvons nous être contraints dans nos propres constructions à une réglementation sévère puisque nous sommes dans le périmètre du Château et là on implante des éoliennes sans y réfléchir. Est-ce vraiment un besoin de production d'électricité pour notre région ou seulement un appât du gain, n'oublions pas que l'Etat a fortement diminué les dotations financières, évidemment les communes, voire les communautés de communes cherchent de nouvelles recettes. L'éolien c'est une opportunité mais réfléchissez un peu Messieurs les Élus ! Quand on vient de Pommereval en descendant vers Fresles on découvre notre magnifique château dans la verdure, on le verra avec ces fameux mâts. Quel gâchis pour notre paysage. De chez moi je verrai les éoliennes tourner a-t-on réfléchi à l'incidence sur la biodiversité, sur les animaux des bois, des plaines et de nos fermes et sur les oiseaux. Besoin d'électricité n'avons nous pas une centrale nucléaire toute proche de chez nous. Implantons des éoliennes où il y a vraiment besoin d'électricité. Non aux éoliennes sur le site du Hellet. Un gâchis pour le paysage. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 32 Hameau d'Autrecourt Ville : Mesnières-en-Bray

@317 - Minel Pierre Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 21h05 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Création d'un parc éolien au Mont Hellet, non merci ! Contribution :

Installer ces machines qui seraient les plus hautes installées en Seine-Maritime dans une clairière forestière de taille réduite, sur la crête séparant les vallées de l'Eaulne et de la Béthune, sur les rebords de la boutonnière du Pays de Bray et de plus en covisibilité du Château Renaissance de Mesnières -en-Bray serait considéré comme un manque de respect des brayons dont je suis, un vrai gâchis paysager. La clairière forestière du Hellet est considérée comme un réservoir riche de biodiversité avec des espèces reconnues sensibles à l'éolien... Comment ne pas y penser? Il ne s'agit pas de réduire ou de compenser les impacts mais plutôt de les éviter et pour cela, une seule façon d'agir : abandonner le projet ! Les éoliennes sont prévues à 515 m d'une habitation, Celle du gérant de la ferme. N'est -ce pas un peu près quand on connaît les nuisances générées par ces machines? Que dire des conséquences sur l'élevage porcin... l'exploitation étant à moins de 500m!!! Sur le plan économique, à qui rapporteront ces éoliennes? Pas au citoyen...l'électricité est de plus en plus cher. Quand on considère que le Pays de Bray est encore riche de ses paysages et de sa biodiversité, on comprendra qu'il serait le grand perdant de cette affaire! Non, Monsieur le commissaire enquêteur, ces éoliennes, nous n'en voulons pas au Mont Hellet, non, merci. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@318 - Campagne Remi Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 21h06 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre les éoliennes au mont hellet Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur. L'implantation à cet endroit n est pas acceptable. Elles seront en arrière plan du château de Mesnières-en-Bray, et impactera la biodiversite des forêts à proximité. De plus, le NON recyclage des pales d éoliennes est une catastrophe écologique. (Voir article sur internet.) Cordialement Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@319 - Campagne Michèle Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 21h19 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes du mont hellet Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur. Je suis contre ce projet, qui est certes sur la commune de Lucy, mais pénalise principalement le visuel que l'on aura du château de Mesnières-en-Bray. Je fais de la randonnée, et mon fils court à pied dans cet environnement magnifique "pour l'instant". Le trail "fort et vert" passe à cet endroit, quelle image allons nous donner à tous ces participants amoureux de nature, environ 1000 personnes. Je pense qu'il y a d'autres endroits moins riches en biodiversité pour les implanter. Cordialement Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@320 - THERIN NICOLAS Anonymat : non Organisme : PRC INFRA Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 21h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : PARC EOLIEN DU MONT HELLET GROUPE PRC Contribution :

M. L'enquêteur suite à notre rencontre du lundi 4 septembre à Baillolet et conformément à nos échanges je vous confirme mon opposition à l'implantation d'un parc éolien au mont hellet et je vous rappelle les éléments suivants sur lesquels nous avons échangés en présence d'un adjoint de la commune de Mesnières en bray. 1/Le manque total de concertation - à aucun moment nous avons été informé de ce parc éolien. Pourtant je suis présent aux réunions de conseils municipal (je ne suis pas élu) et de temps en temps j'assiste aux conseils communautaires Bray Eawy.. L'avis de la population n'a pas été pris en compte, seuls des intérêts privés ou publics ont été retenus sur ce projet. 2/Le projet va défigurer le paysage du pays de bray, l'implantation dans un clairière est inacceptable. 3/Toutes les espèces (oiseaux, rapaces, gibiers) vont être impactées les mats sont à 200 mètres du bord de la forêt. Des espèces protégées sont implantés dans cette clairière. 4/L'impact sur le tourisme n'a pas été pris en compte, cet endroit est particulièrement apprécié des marcheurs et randonneurs toute l'année. 5/La valeur mobilière des habitations va être divisée par deux. Pour ma part et comme je vous l'ai dit mon groupe (prc infra) à investi dans la viabilisation de terrain sur la commune de Mesnières, nous avons réalisé une résidence (L'Eprondre) qui aujourd'hui avec l'annonce de ce projet est en sandt bail. Les parcelles ne se vendent pas ce qui crée une immobilisation financière importante (400000 euros). A aucun moment je n'ai été informé de ce projet lorsque j'ai demandé mon permis d'aménager. Ce n'est pas normal. En juin j'ai également acheté une autre parcelle sur Mesnières (chemin du bosc) et idem à aucun moment on ne m'a parlé de ce projet (commune et notaire). Je ne comprends pas. Pour avoir un permis d'aménager un lotissement les bâtiments de France nous demande un certain nombre d'exigence et là pour 3 mats de 180 ml de haut rien ça passe. Ça marche à deux vitesses ??? En tout cas mon groupe subit aujourd'hui une importante perte et des emplois sont en jeu. De plus ce projet n'a aucune retombée sur l'emploi local, les mats sont fabriqués à l'étranger et les travaux sont réalisés par des grands groupes ne faisant pas travailler les entreprises locales. Au niveau écologie les terres excavées elles vont aller où ? Dans des décharges sauvages ? 6/A titre personnel j'ai investi dans une propriété équestre au Rambure à Mesnières, tous les matins et soirs quand je rentre j'ai la vue sur le château de Mesnières, demain ça m'embêtera de voir 3 ventilateurs en arrière plans. De plus c'est un patrimoine familial et j'ai pas envie de laisser ça à ceux, celles et qui reprendront après moi cette propriété. Pour conclure je vous redis que ce projet n'a pas lieu d'être à cet endroit ça n'a aucun intérêt. Je passerai jeudi à la fin de l'enquête pour vous le réaffirmer. Nicolas Therin

Ville : Mesnières-en-Bray

@321 - Chantal Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 21h47 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non au projet d'éoliennes Contribution :

On ne peut en aucun cas imaginer ce tel projet d'éolienne qui gâcherait ce beau paysage du pays de Bray et ce magnifique château. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@322 - Didier Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 21h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Refus projet éolien Contribution :

Non au projet éolien afin de préserver Le château de Mesnières, classé au patrimoine, et la boutonnière du pays de bray. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@323 - FNE Normandie Anonymat : non Organisme : France Nature Environnement Normandie Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 22h00 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Contribution de France Nature Environnement Normandie à l'enquête publique relative à l'implantation du parc éolien du Mont Hellet à Baillole Contribution :

France Nature Environnement (FNE) Normandie est résolument engagée dans la transition énergétique, laquelle repose sur deux piliers : mettre l'accent sur la sobriété énergétique et s'émanciper des énergies fossiles et fossiles grâce aux énergies renouvelables (ENR). Parmi les conditions au développement durable et responsable de l'énergie éolienne, il est absolument nécessaire d'éviter les sites à enjeux de biodiversité et appliquer rigoureusement la séquence « Eviter Réduire Compenser » - en commençant pas les solutions d'évitement – pour une meilleure implantation des parcs. Le projet de parc du Mont Hellet ne répond malheureusement pas à ces exigences minimum – ce qui avait justement motivé le premier refus de la Préfecture à autoriser ce projet. En effet, l'implantation au milieu d'un espace forestier et boisé, classé au SRCE comme réservoir de biodiversité, au sein d'une ZNIEFF de type 2, est incompatible avec la nécessité de préserver la biodiversité qu'elle abrite, notamment l'avifaune et les chiroptères. Le choix de cet emplacement est un choix délétère, lorsque l'on sait, grâce aux suivis de mortalité réalisés sur l'ensemble des parcs éoliens terrestres, que les collisions mortelles et les effets perturbateurs sont fréquents, ce malgré le bridage des éoliennes. Par ailleurs, la demande d'autorisation initiale a été déposée en septembre 2019. D'une part les inventaires sont incomplets et d'autre part ils n'ont depuis lors pas été mis à jour. Concernant l'avifaune par exemple, seulement 3 espèces nicheuses ont été inventoriées, certaines en 4 passages, cela étant bien inférieure au nombre réel d'espèces nicheuses sur l'aire d'étude immédiate. Aussi, parmi les espèces non inventoriées, figure l'Autour des Palombes, inscrit à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux », sur la liste des oiseaux protégés de France et classé comme « en danger critique d'extinction » sur la liste des oiseaux nicheurs de Normandie de 2011. En effet, malgré 19 passages consacrés à l'avifaune, cette dernière n'a pas été contactée une seule fois, alors qu'elle est publiquement recensée comme « nicheuse certaine » dans ce secteur (contactée à 17 reprises dont une dernière fois 2023) – et ce, avant et après 2019. De récentes données d'ornithologues professionnels ont permis de démontrer que l'espèce nichait à moins de 100 mètres des éoliennes en 2021 et 2022 et qu'elle était encore présente au printemps 2023. Cette espèce sera donc nécessairement impactée par la présence des 3 éoliennes. En effet, cet oiseau forestier survole la forêt au moment des parades en utilisant les ascendances thermiques qui se créent au-dessus des espaces ouverts (clairière, cultures...). Ce chasseur de bas vol chasse majoritairement les oiseaux en louvoyant entre les arbres ou dans les zones assez ouvertes, forestières, mais également potentiellement cultivées (Pigeon ramier). Il effectue donc de fréquents allers-retours entre la forêt et les espaces ouverts environnants (clairière, cultures...). Par conséquent, le risque qu'il traverse les zones balayées par les éoliennes est donc réel et important. En outre, pour cet oiseau, la faible distance séparant les éoliennes de la lisière forestière (59 m pour E2 et E3) l'obligera, lorsqu'il sortira de la forêt (poursuite d'une proie...), à des réactions d'évitement très rapides. La destruction d'un adulte occasionnerait l'abandon du nid. Pour rappel, la destruction sans dérogation, d'un seul spécimen d'espèce protégée, est un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150.000 euros d'amende (article L. 415-3 du code de l'environnement). Ces circonstances obligent à ce que le projet soit revu dans son ensemble. De la même manière, l'impact sur les chiroptères est fortement minimisé le retrait d'une éolienne n'étant pas une mesure suffisante au regard des recommandations d'Eurobats (préconisant une distance minimale d'au moins 200m des lisières pour éviter les collisions). Les suivis de mortalité sur des parcs à proximité du Bois Hellet, avec mesures de bridage démontrent par ailleurs que ces mesures ne fonctionnent pas, la mortalité des espèces perdurant. Surtout, il semblerait qu'un abri d'hivernation non identifié par l'étude soit proche de l'éolienne E3 (200 m environ). Cet ancien four à verre abrite en période hivernale 4 espèces : Murin à Moustache, Murin de Natterer, Murin de Daubenton et un Oreillard non identifié à l'espèce (14/01/22 : 15 individus). Or, l'étude (page 263) considère la présence de ces chiroptères comme très faible. Au regard de cet élément, il y a donc lieu de reconsidérer la situation réelle de ces espèces. Il est enfin possible de noter parmi les contributions déposées qu'il existe une forte opposition locale. L'ensemble des parties prenantes auraient dû s'efforcer à contacter en amont les associations de protection de la nature et de l'environnement, qui agissent et ont une connaissance éprouvée de ce territoire. Pour l'ensemble de ces raisons, France Nature Environnement Normandie ne peut qu'être défavorable à l'implantation de ce parc en l'état. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Rouen

@324 - Gilles Isabelle Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 22h01 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Contre l'implantation d'éoliennes Contribution :

Je comprends l'importance de se tourner vers d'autres moyens de produire de l'électricité mais souhaiter implanter des éoliennes pour respecter l'environnement , ça ne fonctionne pas. En effet, la fabrication des mâts, des pales, le transport de toutes ces éoliennes, le recyclage inexistant devrait nous faire réfléchir sur le bien fondé d'implanter ces machines au rythme actuel. Sans parler de la dégradation de la biodiversité et du paysage. La seine maritime s'est couverte d'éoliennes sur ces dernières années bien plus que les 4 autres départements normands réunis. Envisageons plutôt de modifier un tant soit peu nos habitudes de vie pour éviter le gaspillage quotidien de nos ressources. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Neufchâtel-en-Bray

@325 - Eloy Laura Anonymat : non Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 22h01 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non aux éoliennes di monts hellets Contribution :

Pourquoi défigurer ce si beau paysage brayon. C'est ridicule et honteux ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@326 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 22h11 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Non au projet éolien Contribution :

Mais quel scandale d'oser imaginer l'implantation d'éoliennes dans cette boutonnière du Pays de Bray, tout près de ce trésor architectural qu'est le château de Mesnieres. Et quelle imbecillité car dans le creux de cette boutonnière pour que ça marche il faut des mâts très hauts ! Et d'autre part, c'est une société allemande qui est promoteur, comme toujours... Et enfin, dans cette région qui souffre économiquement, cette si belle région sera gâchée et l'impact sur le tourisme paraît évident. NON AUX EOLIENNES DANS LE PAYS DE BRAY Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Brémontier-Merval

@327 - bizon pierrick Anonymat : oui Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 23h10 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Avis concernant projet eolien Contribution :

Bonjour , Je suis favorable au projet des éoliennes de la hellet. La proximité avec les villages environnants me paraît respectée. Il faut diversifier les sources d'énergie et donc favoriser l'éolien. Ces retombées seront importantes pour la gestion de la commune de Lucy. Merci pour la prise en compte de mon avis. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Lucy

@328 - BERGER pour Oïkos Kaï Bios Marie Anonymat : non Organisme : association Oïkos Kaï Bios Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 07h27 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : NON à ce projet éolien Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur, Notre association souhaite s'exprimer concernant la demande d'autorisation environnementale en vue du projet éolien sur les communes de Baillolet et Lucy. Nous nous opposons fermement à ce projet. Au manque de rendement de ces usines, nous ajouterons un bilan carbone négatif. Par ailleurs, les impacts négatifs sur le patrimoine naturel et architectural, sur la santé des citoyens sont considérables. Veuillez trouver en annexes → Notre contribution, nous développons nos arguments dont l'impact sur les oiseaux, les chiroptères, les insectes..... → le document Oïkos Kaï Bios de novembre 2022. éolien, que dit la loi ? Quels projets liberticides sont en préparation? Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations respectueuses. Pour OÏKOS KAÏ BIOS Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices Association OÏKOS KAÏ BIOS 3, rue Branly 74100 AMBILLY

Association OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

3, rue Branly

74100 AMBILLY

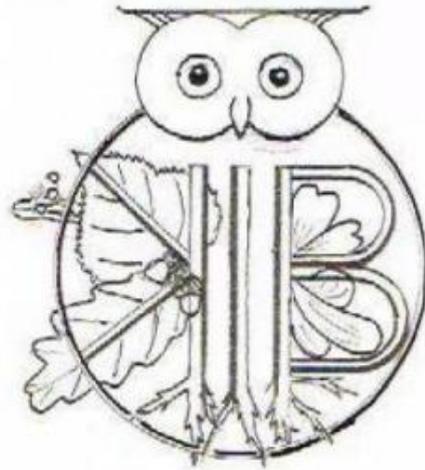
<http://www.oikoskaibios.com/>

oikos.kai.bios@orange.fr

Demande d'autorisation environnementale en
vue d'implanter et d'exploiter un projet éolien
sur les communes de Baillolet et Lucy

<https://www.registre->

[numerique.fr/eolienmonthellet76-seine-
maritime](https://www.registre-numerique.fr/eolienmonthellet76-seine-maritime)



Monsieur Alain CARU
Commissaire Enquêteur
Mairie - Baillolet
Rue de l'École
76660 BAILLOLET

Ambilly, le 4 octobre 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre association souhaite s'exprimer concernant la demande d'autorisation environnementale en vue d'implanter et d'exploiter un projet éolien constitué de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les communes de Baillolet et Lucy.

Nous rappellerons que l'éolien est une énergie intermittente laquelle, de surcroît, nécessite en complément l'utilisation de centrales au gaz ou au charbon très émettrices en CO₂.

Remplacer le nucléaire par l'éolien est un leurre. Comme l'indique l'académie des sciences « *La France produit une électricité décarbonée à 92%, assurée majoritairement par le nucléaire (71%), l'hydroélectricité (11%) et, dans une moindre mesure, par l'éolien (6%) et le photovoltaïque (2%). Cette production nationale est insuffisante dès que les températures hivernales sont basses et, sans vent, la France ne peut alors assurer ses besoins qu'en important de l'électricité provenant de sources fossiles.* »

Source <https://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/quelle-place-pour-les-eoliennes-dans-le-mix-energetique-francais.html>

Nous terminerons sur le sujet en citant les propos d'Angela Merkel, laquelle était convaincue de la supériorité du nucléaire sur les « énergies vertes » :

« Génération Merkel » (2/5). La chancelière allemande, qui quittera le pouvoir après les élections fédérales du 26 septembre, a longtemps été favorable à l'atome.....N'était-ce pas elle qui, jeune ministre de l'environnement d'Helmut Kohl, en 1995, avait déclaré : « Sans l'énergie nucléaire, nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs en matière de réchauffement climatique » ? source https://www.lemonde.fr/international/article/2021/09/14/angela-merkel-celle-qui-a-dit-non-au-nucleaire_6094545_3210.html

1

Monsieur Proglia a d'ailleurs confirmé ces témoignages lors de son audition* à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 2022, dès 1h 22 de la vidéo à cette adresse <https://www.youtube.com/watch?v=D3T0bAsUBXE>.

* Commission d'enquête "Souveraineté et indépendance énergétique de la France".

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EOLIENNES

1. La faune sauvage est menacée par les éoliennes.

L'avis de La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) est sans appel.

Page 3/11, nous lisons « *Le projet s'insère dans un site qui présente à la fois une grande qualité paysagère et une riche biodiversité, comme en témoignent de nombreux secteurs de l'aire d'étude éloignée du projet (20 km de rayon) identifiés, préservés ou protégés pour leurs intérêts écologique, historique et paysagère. Il est localisé en dehors d'une aire désignée comme propice dans le schéma régional éolien.* »

Une étude de la LPO (Ligue Pour les Oiseaux), financée par l'Etat, montre que des espèces protégées et beaucoup de rapaces sont victimes des éoliennes. Elle est disponible à cette adresse https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf.

Nous n'oublions pas, non plus, le gypaète barbu réintroduit dans la Drôme et tué par une pale d'éoliennes aux Pays-Bas (<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-la-drome-tue-par-une-pale-d-eolienne-1622137894> ; https://www.francetvinfo.fr/france/auvergne-rhone-alpes/drome/drome-angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-le-departement-a-ete-tue-par-une-pale-d-eolienne-aux-pays-bas_4640307.html)

L'aire est donc peu propice à un projet éolien, de surcroît les paysages et la biodiversité sont riches. Pourquoi le choix de ces communes ?

Un peu plus loin, les conclusions sont des plus réservées : « *Les justifications du choix du site sont également insuffisantes.* ».

Par ailleurs, « *Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) proposées apparaissent insuffisantes pour réduire suffisamment les impacts et permettre le maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages* »

Enfin, page 8/11, « *Le parc éolien impactera également l'avifaune : 52 espèces d'oiseaux ont été contactées, parmi lesquelles 11 espèces patrimoniales, dont trois inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux : le Pic mar, le Pic noir et le Busard Saint-Martin.*

L'implantation des quatre éoliennes ne tient pas compte des recommandations d'éloignement de 200 m formulée par Eurobats10 de tout milieu sensible (haie, lisière, zone humide). Au final, l'étude d'impact ne permet pas de démontrer l'absence d'impact notable du projet sur l'environnement. Au contraire, le porteur de projet reconnaît, outre des impacts modérés à forts de collisions et barotraumatismes pour la Pipistrelle commune et la Noctule de Leisler, que la faible distance entre le bout des pales et la canopée la plus proche ne permet pas de statuer sur des impacts faibles, notamment concernant la Pipistrelle de Kuhl (p.228). »

La réponse du promoteur confirme, page 7/36, une sensibilité forte pour la Buse Variable, le Faucon Crécerelle et le Goéland Argenté. Quant aux chiroptères, page 8/36, l'étude attribue une sensibilité très forte à la Noctule Commune et forte ou modérée à cinq autres espèces de chauves-souris.

N'est-ce pas suffisant pour abandonner un tel projet ?

Suite aux nombreuses recommandations de la MRAe, un bridage est prévu ; sera-t-il effectif, prolongé dans le temps, au risque de voir faiblir la rentabilité de ces monstres ? Qui va vérifier ? Des mesures compensatoires sont proposées... A ce propos, comment oser parler de compensation ; lorsque la nature est détruite, il est trop tard !

Après la chute de la population des oiseaux due aux pesticides, nous n'allons pas finir de les exterminer en ajoutant de nouvelles éoliennes ! Notons que la France en compte déjà 9000 (<https://fee.asso.fr/pub/observatoire-de-leolien-2022/>).

Une étude de la LPO (Ligue Pour les Oiseaux), financée par l'Etat, montre que des espèces protégées et beaucoup de rapaces sont victimes des éoliennes. Elle est disponible à cette adresse https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf.

Nous n'oublions pas, non plus, le gypaète barbu réintroduit dans la Drôme et tué par une pale d'éoliennes aux Pays-Bas (<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-la-drome-tue-par-une-pale-d-eolienne-1622137894> ; https://www.francetvinfo.fr/france/auvergne-rhone-alpes/drome/drome-angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-le-departement-a-ete-tue-par-une-pale-d-eolienne-aux-pays-bas_4640307.html)

2. L'EMPREINTE CARBONE et LES RISQUES

Tout d'abord, la situation de cette usine éolienne dans « *l'unité paysagère du Petit Caux et à proximité de l'unité de la « Bouttonnière du Pays de Bray »... .. Il est localisé en dehors d'une aire désignée comme propice dans le schéma régional éolien..... Y figurent 151 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) dont une, dans laquelle est située la zone d'implantation potentielle (Zip7), dénommée « Les Cuestas du Pays de Bray », recense trois espèces déterminantes d'oiseaux et quatre de chauve-souris. Deux Znieff de type I ainsi qu'un site Natura 2000 (la zone spéciale de conservation dite « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud ») sont également localisés à moins d'un kilomètre du projet. » (page 6/11 avis de la MRAe).*

Ceci montre les conséquences sur la nature lorsque seront créés les accès nécessaires à la construction et à l'exploitation de cette usine. Au lieu d'industrialiser nos campagnes et, dans ce cas, la montagne, l'Etat devrait plutôt veiller à ne pas désindustrialiser la France en bradant nos technologies comme Alstom, Alcatel.....

CES USINES EOLIENNES N'ONT PAS LES VERTUS ECOLOGIQUES VANTEES

Le support des éoliennes

Le gigantisme des éoliennes nécessite pour la semelle d'un seul pylône près de 1000 tonnes de béton et d'acier

Le coût pour la nature :

- **Les matériaux et énergies nécessaires aux centaines de tonnes de béton**
 - extraction du sable,
 - extraction du calcaire et de l'argile pour la fabrication du ciment et coût énergétique pour

atteindre les 1450 °C <https://www.lafarge.fr/fabrication-du-ciment>

Pour sa part, le ciment Portland, un des composants du béton, émet 866 kg de CO₂ / tonne de ciment. La production du ciment génère 5 à 6 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂), selon la GCCA (Association mondiale du ciment et du béton <https://unfccc.int/fr/news/l-association-mondiale-du-ciment-appelle-le-secteur-a-agir-d-urgence-en-faveur-du-climat>), soit trois fois plus que le transport aérien.

Les machines :

- **Les divers matériaux et l'énergie utilisés pour leur construction**

Les terres rares utilisées pour le rotor de la nacelle (200kg, dont le néodyme), extraites en Chine, avec son lot de leucémies autour des mines.

<https://www.courrierinternational.com/article/2013/01/24/un-poison-radioactif-dans-nos-smartphones>)

L'acier pour les mâts, les résines pour les pales : autre coût carbone pour leur fabrication et pour leur recyclage, qui semble encore poser problème.

- **La pollution générée par les éoliennes et par leur nettoyage**

Les huiles pour les moteurs, les détergents pour le nettoyage des pales* est aussi nécessaire pour l'efficacité de ces engins.

*Des milliards d'insectes s'écrasent sur les pales, autre destruction de la faune <https://viapl.fr/des-milliards-dinsectes-secrasent-contre-les-eoliennes/> et <https://www.lefigaro.fr/environnement/2012/04/04/01029-20120404ARTFIG00817-la-puissance-des-eoliennes-plombée-par-les-insectes.php>

Enfin, la pollution liée au démantèlement, quand celui-ci a bien lieu....

Aux risques sur l'environnement, à la destruction des ressources naturelles et de la faune s'ajoutent les risques sur la santé humaine.

3. CONSEQUENCES SUR LA SANTE HUMAINE

Nous rappellerons aussi que le syndrome éolien n'est pas une vue de l'esprit, il a été reconnu en 2021 par la Cour d'Appel de Toulouse, comme précisé ci-dessous <https://coussyavocats.com/2021/11/15/reconnaissance-du-syndrome-eolien-indemnisation-du-prejudice-consecutif-a-limpact-nocif-sur-la-sante-de-riverains/>

Reconnaissance du « syndrome éolien » : indemnisation du préjudice consécutif à l'impact nocif sur la santé de riverains

« La cour d'appel de Toulouse, le 8 juillet 2021, a reconnu qu'un parc éolien pouvait entraîner des troubles sur la santé ainsi que des troubles anormaux sur voisinage à l'encontre des riverains vivant à proximité. Ainsi, la juridiction a condamné un exploitant de parc éolien à indemniser à hauteur de 100 000 euros un couple de riverains du fait des nuisances causées par cette installation. »

D'ailleurs, à ce sujet, une association a déposé auprès de l'administration 359 réclamations de personnes malades. « **Sos Danger Éolien** » a recueilli depuis 2021 des témoignages auprès d'habitants de l'Aisne: "les gens sont mal, mais ils ne comprennent pas pourquoi" <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/aisne/une-association-anti-eolien-recueille-359-temoignages-de-malades-les-gens-sont-mal-mais-ils-ne-comprennent-pas-pourquoi-2705082.html>

Le syndrome éolien

La compression de l'air produit des infrasons au moment où la pale passe devant le mât. Ceux-ci sont à l'origine du syndrome éolien, lequel est donc enfin reconnu par la justice.

Les allemands avaient envisagé d'utiliser les infrasons en 1944. Ils sont en effet une arme redoutable. En Chine et aux Etats Unis, c'est une arme potentielle anti-manifestation ou antiémeute. <https://www.capital.fr/economie-politique/cette-nouvelle-arme-chinoise-qui-fait-trembler-les-manifestants-de-hong-kong-1351538n>

Nous rappellerons quelques symptômes

Témoignages de riverains:

- « On ressent de la fatigue, c'est quelque chose que l'on ne voit pas ».
- L'un ressent des douleurs dans le crâne, l'autre a vu augmenter gravement les acouphènes dont il souffrait,
- Un autre a des troubles du sommeil : il s'endort facilement mais se réveille une heure après, se sent énérvé et ne peut se rendormir....

Tandis que le droit du travail en France prend en compte les effets des infrasons http://www.officiel-prevention.com/sante-hygiene-medecine-du-travail-ssst/lutte-contre-le-bruit/detail_dossier_CHSCT.php?rub=37&ssrub=43&dossid=521

les plus hautes instances comme l'ANSES* continuent de le nier quand il s'agit d'autoriser l'installation d'éoliennes.

* <https://www.anses.fr/fr/content/exposition-aux-basses-fr%C3%A9quences-et-infrasons-des-parcs-%C3%A9oliens-renforcer-l%E2%80%99information-des>

Une autre décision scandaleuse : la modification de la législation.

Nous ajouterons à ces nuisances causées par les infrasons, celles causées par le bruit ; des nuisances sonores marquées sont mentionnées dans le rapport de la MRAe : page 10/11 « *Ces calculs mettent en évidence un risque de dépassement des seuils réglementaires sur certains points en présence de certaines conditions de vent.* »

De surcroît, la législation sur le bruit a été modifiée (hélas, pour faciliter les constructeurs, contre la sécurité sanitaire), désormais mesuré en DBA et non en dB. Utiliser les DBA prend seulement en compte les sons perçus par l'oreille humaine et ignore les effets des vibrations sur le corps humain ou animal.

Le site Internet <https://echauffour-environnement.fr/> propose le témoignage des habitants ; nous y avons appris que la législation avait été modifiée afin de faciliter l'implantation de ces machines.

Ainsi, la règle fixant la limite du bruit des éoliennes est sortie du code de la santé publique en 2011, passant de 30 à 35 décibels (vidéo du site, 4 min/5). Or, comme Madame Loisier* le mentionne dans sa question écrite, « *Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore.* ».

* Sénateur de Côte d'Or, a déposé une question écrite concernant le bruit et les infrasons produits par les éoliennes (<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html>). Lire à ce propos notre document en annexe « L'éolien et la loi ».

Que de dégâts autorisés sur les hommes et les animaux, aussi sensibles aux nuisances sonores que les humains.

Ces machines ne doivent pas être installées, que ce soit ici ou ailleurs dans la France des campagnes et des villages !

CONSEQUENCES FINANCIERES

Dévaluation du prix des habitations

Les villages perdront de leur attrait et la valeur de l'immobilier en sera affectée.

Voir à ce sujet les conclusions du tribunal dans l'article du Figaro du 4 mai 2021, « *La justice reconnaît la dévalorisation foncière causée par les éoliennes* » <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-justice-reconnait-la-devalorisation-fonciere-causee-par-les-eoliennes-20210504>

Les conséquences sur l'activité touristique

Par ailleurs, cette usine éolienne est prévue dans de beaux paysages, comme la France nous en propose aux détours d'un remarquable réseau routier : « *l'unité paysagère du Petit Caux et à proximité de l'unité de la « Boutonnière du Pays de Bray » composées de paysages à forte sensibilité. Le plateau de l'Aliermont, où est prévue l'implantation du parc éolien, dessine une*

bande étroite, en forme de ligne de crête qui domine les vallées de la Béthune et de l'Eaulne. Il s'agit d'une ligne de force très lisible dans le paysage, ici occupé par de la forêt... Le territoire, principalement rural, est caractérisé par un habitat traditionnel dispersé, de qualité. L'aire d'étude éloignée du projet (20 km de rayon) est riche en secteurs identifiés » (avis de la MRAc page 6/11)

Pour terminer,

Rappelons l'interview de Fabien Bouglé, (expert en politique énergétique et auteur de "Eoliennes: la face noire de la transition écologique" " et « Nucléaire, les vérités cachées », émission Ligne Droite « Nucléaire, Allemagne : retour sur 20 ans de saccage énergétique » (https://www.youtube.com/watch?v=6_1tyxrsmio))

En outre, l'activité éolienne a chuté en 2021, du fait de la faiblesse des vents en Europe (https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/faute-de-vent-les-eoliennes-ont-tourne-au-ralenti-en-2021_AN-202204240067.html)

En conclusion,

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce projet.

Nous souhaitons que la demande de dérogation espèces protégées concernant le projet éolien de Baillolet et Lucy soit refusée.

Autant pour les impacts sur le patrimoine naturel que ceux sur la santé et l'équilibre des citoyens, l'implantation d'éoliennes doit cesser !

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

Annexe

L'éolien et la loi, Document Oïkos Kaï Bios novembre 2022. EOLIEN, QUE DIT LA LOI ?
QUELS PROJETS LIBERTICIDES SONT EN PREPARATION?

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

EOLIEN, QUE DIT LA LOI ? QUELS PROJETS LIBERTICIDES SONT EN PREPARATION?

Sommaire

L'éolien et la loi

L'éolien, les parlementaires et les élus

L'éolien et le gouvernement

L'éolien et les citoyens

Notre intention était de vous parler des méthaniseurs qui commencent à s'implanter dans nos campagnes. L'actualité parlementaire nous a incités à évoquer les éoliennes, au cœur de nos préoccupations. Ces dernières semaines, en octobre et en novembre, nous avons contribué à 4 enquêtes publiques sur le sujet ; la lecture des nombreux courriers montre la détresse des habitants, le manque d'écoute et le sentiment d'impuissance face à une législation criminelle. En effet, certains riverains de parcs déjà créés et que l'on voudrait agrandir ont témoigné des effets néfastes tant au niveau visuel que sonore, sans oublier les effets sur la santé causés par les infrasons et la perte de valeur de leur habitation.



Image source Anses

1. L'EOLIEN ET LA LOI

Chaque lecture des documents d'enquête publique nous fait avancer dans la découverte de cet univers ubuesque.

Par exemple, nous avons relevé récemment (consultation concernant le projet de parc éolien de BRENELLE, COURCELLES-SUR-VESLE et SAINT-MARD, dans l'Aisne) que l'Anses* avait donné son avis : page 11/12 du dossier 9 Note de présentation, « *Concernant les infrasons, l'Anses en mars 2017, conclut que les connaissances actuelles en matière d'effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores ne justifient ni de modifier les valeurs limites d'exposition au bruit existantes, ni d'introduire des limites spécifiques aux infrasons et basses fréquences sonores.* »

Donc, circulez ! Il n'y a rien à voir, aucun risque pour la santé des riverains !

Un document officiel de l'Agence le confirme, à cette adresse

<https://www.anses.fr/fr/content/exposition-aux-basses-fr%C3%A9quences-et-infrasons-des-parcs-%C3%A9oliens-renforcer-l%E2%80%99information-des> ; l'Agence persiste, donne son aval aux

sociétés qui construisent et exploitent les parcs éoliens, tandis que le syndrome éolien a été reconnu en 2021 par la Cour d'Appel de Toulouse, comme précisé ci-dessous

<https://coussyavocats.com/2021/11/15/reconnaissance-du-syndrome-eolien-indemnisation-du-prejudice-consecutif-a-limpact-nocif-sur-la-sante-de-riverains/>

Reconnaissance du « syndrome éolien » : indemnisation du préjudice consécutif à l'impact nocif sur la santé de riverains

« La cour d'appel de Toulouse, le 8 juillet 2021, a reconnu qu'un parc éolien pouvait entraîner des troubles sur la santé ainsi que des troubles anormaux sur voisinage à l'encontre des riverains vivant à proximité. Ainsi, la juridiction a condamné un exploitant de parc éolien à indemniser à hauteur de 100 000 euros un couple de riverains du fait des nuisances causées par cette installation. »

*L'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), selon Wikipédia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_nationale_de_s%C3%A9curit%C3%A9_sanitaire_de_l%27alimentation_de_l%27environnement_et_du_travail, provient de la fusion, en 2010, de l'AFSSA (Agence Française de sécurité sanitaire des aliments dont l'agence nationale du médicament vétérinaire) et de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail). Son président est nommé par le chef de l'Etat.

Cette agence qui a porté la réforme de l'hôpital, fait autorité en matière de qualité de l'eau, de substances chimiques (dont les pesticides, les nanoparticules...etc.). Tout un programme !



2. L'EOLIEN, LES PARLEMENTAIRES ET LES ELUS

Une question écrite déposée en 2015 par [Mme Anne-Catherine Loisier](#) Sénateur de Côte d'Or, concernait le bruit et les infrasons produits par les éoliennes

(<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html>)

Lors de l'enquête publique relative au projet éolien de CHAMBONCHARD et ÉVAUX-LES-BAINS(Creuse), <https://www.registre-dematerialise.fr/4144/>, la contribution N°3 nous avait alertés. Déposée par l'association Echauffour Environnement (Orne), elle alertait sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et la question du bruit.

Nous avons alors lancé le 10 octobre un appel sur notre page Facebook (<https://www.facebook.com/OikosKaiBios>).



Le site Internet <https://echauffour-environnement.fr/> propose le témoignage des habitants ; nous y avons appris que la législation avait été modifiée afin de faciliter l'implantation de ces machines.

Ainsi, la règle fixant la limite du bruit des éoliennes est sortie du code de la santé publique en 2011, passant de 30 à 35 décibels (vidéo du site, 4 min/5). Or, comme Madame Loisier le mentionne dans sa question écrite, « Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore. ». Concernant les infrasons et les mesures biaisées, lire le document de Jean-Louis REMOUI, LES EFFETS DES INFRASONS PRODUITS PAR LES EOLIENNES, PDF ci-dessous.

La sénatrice se souciait donc de la santé des riverains des parcs éoliens dans sa Question écrite n° 19322 « **Dérogation accordée aux éoliennes concernant le respect du code de la santé publique** » et nous la remercions de cette démarche.

Le texte est à cette adresse, <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html>:

« Mme Anne-Catherine Loisier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la **dispense**, introduite par l'arrêté ministériel du 26 août 2011, pour les éoliennes, de respecter le code de la santé publique qui fixe à 30 dBA* le seuil à partir duquel l'infraction sonore d'une émergence excessive peut être caractérisée (3 dBA en période nocturne et 5 dBA en période diurne).

Un extrait de la réponse du ministre : «..... Afin d'établir une base de connaissance étayée et de parvenir à des conclusions solides concernant les effets sur la santé des basses fréquences et des infrasons dus aux parcs éoliens, les services du ministère de l'écologie et ceux du ministère chargé de la santé ont, en juin 2013, demandé à l'ANSES : de conduire une revue des connaissances disponibles en matière d'effets sanitaires auditifs et extra-auditifs dus aux parcs éoliens, en particulier dans les basses fréquences et les frasons.....», ce qui nous amène aux conclusions de l'ANSES évoquées au chapitre 1, L'EOLIEN ET LA LOI



Image source <https://www.registre-dematerialise.fr/4144/>

*le document cité plus haut (PDF ci-contre) explique la confusion induite par le type de mesures « en dBA et non en dB ». C'est un peu technique, les pro-éoliens aidés par le code de la santé publique jouent sur le fait que la majorité des citoyens n'ont pas forcément étudié la science des sons. Mesurer en dBA prend seulement en compte les sons perçus par l'oreille humaine et ignore les effets des vibrations sur le corps humain ou animal ; rappelons que les vaches produisent moins de lait et, en gestation, avortent plus souvent quand elles sont à proximité d'un parc éolien.

Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl21-889.html>

« Le texte vise par exemple à l'installation de photovoltaïque aux abords des autoroutes et routes à grande circulation (article 7), à permettre l'implantation en loi Littoral de panneaux photovoltaïques au sol (article 9) ou encore à imposer l'équipement des parkings extérieurs existants en ombrières photovoltaïques (article 11). » L'évocation de la loi littoral (une de plus à être bafouée ?) nous laisse perplexes...Le photovoltaïque sera l'objet d'une prochaine page d'accueil.

Nous allons explorer ce qui s'est passé autour de ce projet de loi concernant le droit de veto des maires.



Doit de veto des maires pour l'installation d'éoliennes

➤ En 2021, ce droit de veto avait été voté au Sénat (loi 3Ds sur la décentralisation <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045197395>), comme l'indiquent Ouest France <https://www.ouest-france.fr/economie/energie/energie-eolienne/le-senat-donne-un-droit-de-veto-aux-maires-pour-l-installation-d-eoliennes-dans-leurs-communes-316ccf98-d019-11eb-8f5d-bbe5719fc3b1> et Public Sénat

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/decentralisation-le-senat-donne-un-droit-de-veto-aux-maires-pour-s-opposer-a-l> .

➤ Le Monde Planète de juin 2021 précise que cet amendement va sans doute disparaître... https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/18/le-senat-donne-un-droit-de-veto-aux-maires-qui-veulent-s-opposer-a-l-implantation-d-eoliennes_6084694_3244.html et ajoute : « *Qui mieux que le conseil municipal peut prendre une décision de cette nature ?* », a plaidé Edouard Courtial, élu LR de l'Oise. Également LR, la rapporteuse Marta de Cidrac l'a soutenu, soulignant que l'amendement « répond à une demande forte des élus locaux, démunis face à l'implantation de parcs éoliens ». Pour information, le scrutin

➤ Aujourd'hui, on peut lire sur le site Public Sénat « *Un texte qui a soulevé de nombreuses inquiétudes chez les sénateurs qui ont identifié, durant l'examen en commission, un écueil : le grignotage, par l'administration centrale, des prérogatives des élus locaux en matière d'urbanisme, un sujet particulièrement sensible pour la bien nommée « Chambre des territoires ».* Pour y remédier, le rapporteur LR Didier Mandelli proposait d'introduire une forme de « droit de veto » des conseils municipaux. » , lire la suite à cette adresse <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/eoliennes-apres-un-imbroglio-sur-le-droit-de-veto-des-maires-le-senat-renonce>

Le principe d'un droit de veto des maires n'a pas été retenu lors des débats, comme l'indique l'article <https://www.apvf.asso.fr/2022/11/10/projet-de-loi-dacceleration-des-energies-renouvelables-point-detape-apres-ladoption-du-texte-au-senat/>



Pour le déroulement des débats :

<https://lemiroirdunord.fr/2022/11/03/un-senateur-lr-propose-un-droit-de-veto-des-maires-pour-tout-projet-eolien/> , c'était en mars 2022....

En juillet, le Ministre « accélère la cadence » (<https://lemiroirdunord.fr/2022/07/28/eolien-agnes-pannier-runacher-accelere-la-cadence/>), et la procédure accélérée est engagée par le Gouvernement le 26 septembre 2022. Rappelons que ce type de procédure est de plus en plus fréquent, tout comme le 49.3.

En octobre <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/eoliennes-le-senat-propose-a-nouveau-un-droit-de-veto-des-maires-224994>, il est question d'un « nouveau droit de veto »

Le texte de l'amendement, avec un « droit de veto assoupli et encadré » de Monsieur Mandelli. Ce document http://www.senat.fr/amendements/commissions/2021-2022/889/jeu_classe.html est daté du 24 octobre 2022:

Tout est dit, ils ont plié !

Pour conclure, selon Le Monde du 5 novembre, « le Sénat adopte à une large majorité le projet.....le droit de veto des maires abandonné... » :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/11/05/le-senat-adopte-a-une-large-majorite-le-projet-de-loi-sur-les-energies-renouvelables-le-droit-de-veto-des-maires-abandonne_6148648_823448.html

3. L'EOLIEN ET LE GOUVERNEMENT

Le chef de l'Etat ne s'en est pas caché, son objectif est de doubler le nombre d'éoliennes comme l'indique la tribune du FigaroVox à cette adresse

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/me-francis-monamy-et-jean-louis-butre-comment-les-regles-limitant-l-installation-des-eoliennes-ont-ete-demantelees-20210305> : « Près de 9000 éoliennes ont déjà été installées en France. La programmation pluriannuelle de l'énergie décidée par le gouvernement le 21 avril 2020 prévoit de doubler leur nombre à l'horizon 2028 ».

Pire, selon le même journal

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/les-francais-paieront-la-facture-des-eoliennes-20210217>

« FIGAROVOX/TRIBUNE - Emmanuel Macron a décidé de neutraliser les recours déposés par 2000 associations opposées aux projets d'éoliennes, déplore le président de la Fédération Environnement Durable. Pour lui, ces éoliennes seront une catastrophe. »

En dépit des risques pour l'environnement et la santé des citoyens, de la destruction des paysages de notre beau pays, tout sera donc fait pour faciliter les démarches des constructeurs, quitte à légiférer comme cela a été fait en 2011 concernant le bruit ou en 2022 au sujet des pouvoirs réduits des maires.

Fort heureusement, ceux-ci parfois s'opposent, et les citoyens se mobilisent !



4. L'ÉOLIEN ET LES CITOYENS

Des collectifs, des associations se créent de partout. Les tribunaux délibèrent en faveur des victimes des éoliennes.....Il y a lieu d'espérer malgré les menaces.

Certes, au nom de la défense de l'environnement on a laissé industrialiser les campagnes. Certains y ont cru, quelques uns en sont revenu !

Certes, au nom aussi des intérêts particuliers, on laisse miroiter quelques deniers....que deviendront les énormes supports de béton quand les « sociétés » quasi toutes basées hors de France mettront la clé sous la porte ?

Pour notre part, nous contribuons aux enquêtes publiques (quelques PDF sont disponibles ci-dessous), nous écrivons aux élus, nous nous informons, nous diffusons....Voir notre article "l'éolien et les paysages" en [page](#) environnement

Ne laissons pas les oiseaux, les chauve souris, déjà victimes des pesticides se fracasser contre les pales des éoliennes comme ce gypaète barbu réintroduit dans la Drôme*....

LUTTONS !



Photo source la PÉTITION contre les éoliennes autour de La Rochelle <https://chng.it/gk4Rqh8yZk>

** https://www.francetvinfo.fr/france/auvergne-rhone-alpes/drome/drome-angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-le-departement-a-ete-tue-par-une-pale-d-eolienne-aux-pays-bas_4640307.html et <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-la-drome-tue-par-une-pale-d-eolienne-1622137894>

Liste non exhaustive (merci de nous informer via le formulaire de contact si vous en connaissez d'autres) des divers collectifs, associations

Fédération de plus de 1000 associations anti éolien <https://www.environnementdurable.net/>

Vent des maires : <https://ventdesmaires.fr/> ; https://www.maronenberry.fr/commune_sans_eolienne

Fédération Européenne Environnement Ecologie-Garder le Vivant <https://www.garderlevivant.org/>

Vent Debout <http://www.ventdebout.info/>

Collectif NEMO <http://www.eolien-oleron.fr/> ; <https://echauffour-environnement.fr>

<https://alliercitoyen.fr/>

info@ventdesnoues.org <https://www.facebook.com/ventdesnoues/>

Les Hurle-vents du Seudre <https://www.facebook.com/hurleventsduseudre/>

Association Berry Energie et Paysages : <https://www.facebook.com/berryenergiepaysages/>

Vivre, Informer et Agir Pour le Périgord-Limousin <https://viapl.fr/> ; <https://viapl.fr/petitions/>

<https://www.facebook.com/113730180458123/posts/le-projet-edpr-a-verteillac-et-a-chervalcest-finile-promoteur-retire-son-projetl/241630787668061/>

Bourbon Air

https://www.facebook.com/Bourbonair/?notif_id=1669395175967257¬if_t=page_post_liker_invite&ref=notif

@329 - VANDELANNOOTE DANIEL Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 08h15 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Pourquoi des éoliennes sur le mont Hellet ??? Contribution :

On nous présente ce projet comme étant la réponse au changement climatique, au besoin en énergie nouvelle propre, décarbonée, respectueuse... bref une véritable démarche écologique assurant l'avenir de nos enfants... Ok ! D'accord pour la construction de parcs éoliens... mais de grâce respectons un minimum de choses avant de valider tout et n'importe quoi ! Au sujet de l'implantation de nouveaux parcs respectons à minima les recommandations, les études diverses et variées qui sont sorties en région Normandie. Elles ont été réalisées par des services compétents et impartiaux (DREAL, MRAe, Services de la Préfecture de Région...) ou des associations reconnues (LPO, ANBDD, GONm, Groupement mammologique...). Certes, l'ABF (Monument historique) n'a pas répondu (?) pour donner son avis au moment de l'élaboration du dossier par l'opérateur sur la présence du château de Mesnières dans la ligne de mire des éoliennes... Oubli ou négligence qu'importe ! L'ABF peut et doit, encore s'exprimer au risque de perdre tout crédit notamment auprès des citoyens. Bref, dans ce projet bancal rien n'a été respecté et pourtant les promoteurs s'obstinent ! Pour l'écologie et l'avenir de la planète ? Nous sommes en droit de nous interroger, voire d'être convaincu que tout cela est mis en œuvre pour autre chose : favoriser quelques intérêts privés ! Cet acharnement à vouloir poursuivre (le recours à la voie judiciaire engagé par la commune de Lucy et l'opérateur RWE en atteste !) confirme sans aucun doute la véritable motivation la recherche du profit : • D'une part pour les propriétaires des terrains par le revenu des loyers, dont les montants ne sont pas connus, mais qui au regard des pratiques habituelles, seront forcément conséquents... • D'autre part pour l'exploitant qui grâce à la revente de la production d'électricité remise au réseau national va s'assurer une jolie rente très profitable... L'argument « sauvons la planète » ne tient pas ! Le seul leitmotiv c'est le fric, le fric, le fric.....et tant pis pour les oiseaux, les chauves-souris, la biodiversité, les habitants de la ferme du Hellet et leurs petits cochons, les paysages du Pays de Bray, le Château de Mesnières, la crédibilité de la parole des élus du PETR et leur motion sur l'implantation d'éolienne, l'avis des population des villages alentours... Alors, définitivement : **NON AUX ÉOLIENNES SUR LE MONT HELLET** ! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 8 Route du Pontier Blond Ville : Mesnières-en-Bray

@330 - obee Yo Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 08h22 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Au Mont Hellet, si près de la ferme....Non, pas d'éoliennes Contribution :

La ferme du Hellet est installée dans un site riche de biodiversité...y installer des éoliennes si près serait un non-sens. En effet, E2 dont le mât se trouverait à 515m de la maison d'habitation verrait ses pâles tourner à moins de 450m de celle-ci. c'est près, très près, trop près au regard des nuisances sonores, lumineuses que subiront ceux qui vivent ici. il existe à proximité d'autres sites qui pourraient par extension de ceux existants mieux convenir...mais, RWE souhaite tout: créer de nouveaux parcs et entendre les existants, c'est ce même groupe qui développe le projet éolien du Val aux Moines pour 7 éoliennes supplémentaires. Où s'arrêteront ils? La boutonnière du Pays de Bray a déjà beaucoup donné et elle a d'autres atouts à développé en matière d'énergie renouvelable, je pense au bois bocager qui est bien plus respectueux de la biodiversité tout en étant en capacité de produire autant d'énergie que ces trois machines Non et non...pas d'éoliennes au Mont Hellet. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray Adresse

@331 -Anonymat : oui Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 10h11 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Eoliennes du Mont Hellet Contribution :

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur, Non aux Eoliennes sur le Mont Hellet, car pour moi, si la porte s'ouvre encore pour ces éoliennes, je pense que cela continuera alors que le parc en Normandie et en Seine Maritime est plus qu'atteint ! Tout ceci n'est ENCORE qu'une histoire d'ARGENT au détriment de nos monuments, notre histoire française, notre biodiversité et notre bien être aussi, à nous les humains ! Les "vacanciers" qui viennent en Pays de Bray disent que c'est pour la tranquillité du site et parce qu'il n'y a pas d'éoliennes. Le tourisme est important pour nos petites villes et petits villages, cela fait travailler nos commerces dont celui de Mesnières en Bray. Et où allons nous pouvoir en France nous REPOSER si tout est miné d'éoliennes avec toutes leurs nuisances ??? Je ne suis pas sûr que ces éoliennes rapportent beaucoup à la France et aux particuliers, à part payer ces parcs avec nos impôts. Je ne serais pas contre si les éoliennes

étaient fabriquées en France (travail pour les français ; moins d'empreinte carbone pour leur transport), pouvaient être recyclées et non enterrées (voir photos jointes), réduisent nos factures donc soient beaucoup plus productives pour nous et non pour les autres pays et soient disposées sur des sites stratégiques, étudiées et non nuisibles envers la liste déjà énoncée ci-dessus, et j'en oublie sûrement ! Si personne ne réagit maintenant, on entendra plus tard "Ohhhh, c'est une nouvelle catastrophe écologique !", encore une, car ce n'est que le FRIC qui compte, toujours pour les mêmes ! Et c'est TOUJOURS l'humain mais pas les "petits gens" et TOUJOURS pour l'argent qu'il y a ces catastrophes ! Alors, vous qui êtes en parti à la tête de notre pays, écoutez nous "les petits gens" ! Allez tous voir sur ce lien car un élu municipal du Nord est allé à RMC pour dire ce qu'il en pensait : <https://www.mezencexceptionnel.fr/pour-une-gestion-responsable/energie/leolien/leolien-en-termes-simples/> Alors Messieurs les décideurs, prenez en compte nos messages car je croyais qu'il fallait sauver la planète dont nos enfants !!! En vous remerciant de prendre la bonne décision pour notre futur ! Cordialement

Pièce(s) jointe(s) :

Un cimetière à pales d'éolienne : le paradoxe de l'écologie





Allez voir ce site où un élu municipal du Nord passe à RMC pour dénoncer toutes les aberrations des parcs d'éoliennes :

www.mezencexceptionnel.fr/pour-une-gestion-responsable/lenergie/leolien/leolien-en-termes-simples/

@332 - Stéphanie Anonymat : oui Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 10h14 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Refus du projet éolien du Mont Hellet Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur, Après avoir pris soin de lire les contributions, je ne retiens qu'une chose : un argumentaire des plus fournis et précis de la part des nombreuses personnes s'étant exprimées contre ce projet. Il me semble que les choses sont claires. L'implantation des éoliennes seraient incompréhensible, une erreur manifeste avec des conséquences négatives connues, argumentées scientifiquement. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Croixdalle

@333 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 11h59 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Compléments à ma contribution. Contribution :

M. le Commissaire enquêteur. Je souhaite à nouveau contribuer à cette enquête publique suite aux récentes et importantes informations en lien direct avec le projet éolien du Mont du Hellet. Environnement et réserve de biodiversité. Tout d'abord, il est important de prendre en compte la présence d'un nid de l'autour des palombes, oiseau menacé en Normandie, recensé à moins de 400 mètres d'une des éoliennes constituant le projet. Aussi, il est à noter et à prendre en compte la présence d'une cavité à chauve-souris à moins de 150 mètres d'une des machines envisagées. Dans ces deux cas, ces enjeux importants de biodiversité n'apparaissent pas dans l'étude d'impact. Impacts et Nuisances. Je souhaiterais compléter ma contribution en m'appuyant sur un parc existant dans le Pays de Bray, parc de 5 machines, qui aujourd'hui apporte, entre autre, de très grandes nuisances sonores. Ces éoliennes avaient été présentées à la population par le promoteur éolien comme non nuisibles en ce qui concerne le bruit. Ce parc, suite à de nombreuses doléances de la population, a fait l'objet d'une étude du bruit effectuée par ces éoliennes. L'étude a bien démontré que le bruit des éoliennes était supérieur aux seuils autorisés. Il a donc été décidé de brider la vitesse de rotation des 5 machines. Mais depuis, les riverains constatent toujours des nuisances sonores fortes et au delà du supportable. Les élus locaux concernés ont donc demandé, au promoteur, une seconde étude sonore malgré la vitesse bridée des rotors. Ils envisagent même de commander une étude sonore à un bureau d'études indépendant du promoteur, afin de soulever les doutes des résultats émis... Même une personne, propriétaire d'une parcelle ayant accueilli une éolienne et qui en récolte les contreparties financières, demande à ce que les nuisances sonores soient réduites !!! Le comble ! Patrimoine. A ce sujet, je souhaitais étoffer ma contribution en rappelant la phrase d'introduction du site Internet du Ministère de la Culture qui commence par : "L'installation d'éoliennes terrestres est une condition essentielle de l'atteinte des objectifs de la transition écologique. Le ministère de la Culture, partie prenante du succès de la transition écologique, veille toutefois à ce que le déploiement des éoliennes se fasse dans le respect des sites d'intérêt patrimonial protégés au titre du code du patrimoine." Et de poursuivre : "Le déploiement d'éoliennes terrestres est un levier majeur de la transition écologique. Toutefois, leur installation doit se faire dans le respect des monuments historiques et

des sites patrimoniaux. La « sauvegarde, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel », « la promotion de la qualité architecturale et paysagère dans les espaces naturels et bâtis » figurent parmi les missions du ministre chargé de la culture." Nous aurons noté, à travers cette enquête publique, qu'une majorité de la population n'est pas contre l'éolien en tant que tel, mais souhaite qu'on respecte le patrimoine historique local et le paysage si particulier de la Boutonnière du Pays de Bray. Implanter ce parc, avec une telle co-visibilité directe sur le château de Mesnières en Bray et en crête de la Boutonnière, irait donc contre les dires de l'Etat lui-même ! Vous trouverez, en pièce jointe, une photographie d'un point de vue actuel du paysage en arrière plan du château de style Renaissance et classé aux Monuments Historiques, et plus particulièrement de la crête qui serait susceptible de recevoir les éoliennes de ce projet. L'impact visuel, le phénomène d'écrasement et la co-visibilité directe de ce que donnerait une telle implantation n'est pas difficile à imaginer. Je confirme donc, par ce complément de contribution, mon opposition à ce projet éolien du Mont du Hellet !

Pièce(s) jointes(s) :



@334 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 12h00 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : implantation d éoliennes Contribution :

Non au projet éolien afin de préserver le château de Mesnières et la colline Saint Amador en arrière plan.
Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@335 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 12h32 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : non au éoliennes Contribution :

il serait vraiment dommage de sacrifier un si beau site. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Rouen

@336 - Anonymat : oui Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 13h57 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Éoliennes Mont Hellet Contribution :

Je suis favorable à l'implantation des éoliennes. Nous n'avons pas le choix. Ceux qui défendent là une chouette, là un chiropracteur, n'ont rien compris. Et ce sont pour moi des fausses excuses. Ces gens là s'en foutent des chiropracteurs, ce dont ils ont peur c'est qu'on modifie leur cadre de vie, que la valeur de leur bien immobilier baisse. Nous n'avons pas le choix. Il faut changer nos comportements et accepter que notre environnement change également. Une éolienne n'est pas moche. Que tout ceux qui sont contre les éoliennes me disent qu'ils ne tondent plus leur pelouse, qu'ils ne traitent plus leur jardin, qu'ils ne taillent leur haie qu'à partir du 1er septembre et là on pourra commencer à croire qu'ils défendent la biodiversité. En attendant de ne voir plus un seul jardin tondu à mesnières, ma position ne changera pas, je suis pour les éoliennes, pour nos enfants et pour l'avenir de la planète. Nous n'avons pas le choix ! Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Mesnières-en-Bray

@337 - Anonymat : oui Organisme : Groupe Ornithologique Normand Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 16h32 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet :

Ce projet éolien fait peser un trop gros risque sur la biodiversité, il est à abandonner Contribution :

Mr le Commissaire-Enquêteur L'étude d'impact comporte de nombreuses lacunes qui rendent le projet complètement aberrant. En effet, je peux vous confirmer la présence d'un nid actif d'autour des palombes (Accipiter gentilis), espèce en Danger Critique d'Extinction en Haute-Normandie, à moins de 400m de l'éolienne E1. Or, l'information de la présence du nid et même la simple présence de l'espèce n'est jamais mentionnée dans l'étude d'impact. Cela pose question sur la qualité de ce rapport d'autant plus que d'autres espèces ont été oubliées comme la mésange noire (Periparus ater) (espèce nicheuse dans la même parcelle que l'autour). De plus, seulement 3 espèces d'oiseaux ont été trouvés comme nicheur certain sur la zone d'étude en 4 passages. Concrètement, ce rapport sous-estime très largement la quantité et les espèces d'oiseaux présents sur la zone d'étude. De plus, une cavité d'hibernation de chiroptères à moins de 150m de l'éolienne E1 est elle-aussi non mentionnée dans l'étude d'impact. Or, cette cavité hébergeant une quinzaine de chauve-souris protégés en hiver est situé dans un boisement devant être rasé selon une variante du projet. Les experts du bureau d'étude ne sont pas rentrés dans le boisement vu l'oubli, cela pose question sur la qualité de leur travail. Enfin, la prise en compte de la ligne haute tension à proximité des éoliennes n'est jamais prise en compte. Or, sur une surface restreinte et dans un contexte fermé, la présence d'autant d'éléments mortifères fera exploser la mortalité d'oiseaux et de chiroptères. Devant une étude d'impact autant insuffisante, d'autant plus dans une zone riche en biodiversité, ce projet doit être abandonné. Je suis contre ce projet éolien, il est tout simplement très mal situé. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Adresse : 9 Rue Jean Mermoz Ville : Neufchâtel-en-Bray

@338 - Martin Patrick Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 16h45 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Éoliennes Contribution :

Ne venez pas saccager notre environnement et ce magnifique château ! Monsieur le commissaire enquêteur, donnez un avis défavorable, non pas un avis favorable assorti de réserves dont tout le monde s'en fiche, le marchand d'éoliennes en premier, Cordialement Patrick Martin Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Le Crotoy

@339 - Baudesson Jean-François Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 16h52 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Non à l'éolien dans la Boutonnière du Pays de Bray Contribution :

Le pays de Bray a un patrimoine classé et inscrit aux monuments historiques, notamment à proximité du mont Hellet : le château de Mesnières, véritable bijou posé dans la campagne normande, le manoir de Beauval qui dépend de la commune de Croixdalle, les églises... Les Français tiennent à leur patrimoine. On a le patrimoine qu'on mérite. Méritons-nous le nôtre en le saccageant ainsi ? De plus, les éoliennes sont connues pour être une énergie totalement inefficace, la vitesse moyenne du vent baisse (cf Les Echos) et diminue donc leur rentabilité. Pourquoi sacrifier la Seine Maritime qui a déjà deux centrales nucléaires et contribue largement à la production électrique française, d'autant que ces centrales vont être agrandies. Les seules communes favorables au projet sont les communes voisines qui vont toucher la manne sans en supporter les

inconvenients. C'est donc totalement INJUSTE. Ce projet portera le coup de grâce au tourisme dans la boutonnière du Pays de Bray, région qui est défavorisée dans ce domaine par rapport au littoral, déjà beaucoup plus riche. Imposer un tel projet contre une majorité de locaux c'est MEPRISER LES RURAUX PAUVRES qui n'auront pas les moyens de se reloger ailleurs. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Adresse : Route de Beauval Ville :

@340 - bertrand Leguerinel Anonymat : non Organisme : ival Bethune Bray environnement protégé Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 18h17 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : Eolienne mont Hellet Contribution :

Monsieur, Le commissaire enquêteur, Je souhaite apporter ma contribution à ce registre de concertation sur l'implantation des Eoliennes sur le Mont Hellet. La Zone d'Implantation Prévisionnel s'inscrit dans une clairière forestière et de la forêt du Hellet avec Or d'après le Guide pour un paysage de l'éolien en Normandie - Département de la Seine-Maritime paru en mai 2021 écrit par la préfecture il est stipulé page 81 : L'opportunités éventuelles d'aérogénérateurs industriels dans LA BOUTONNIÈRE DE BRAY • LA VALLÉE DE LA VARENNE. LA FORÊT D'EAUWY ET SON PLATEAU ne peuvent être que très ponctuelles et limitées car sources de mitage très impactant par rapport à la rentabilité énergétique. A ce titre, le parc existant d'Ardouval devrait rester une exception. Alors pourquoi plusieurs sociétés peuvent-elles s'implanter sur ces secteurs avec l'accord du préfet ? Au Mont Hellet Mesnieres en Bray ; et aussi A Vattierville ; Auvilliers ; Bouelles ; Beaussault Nesle Hodeng ; Osmoy saint Valery Auvilliers... Si la préfecture accepte ces implantations ne renie-t-elle pas ce qu'elle a écrit en 2021 ? Par ailleurs toujours dans ce guide La Seine-Maritime occupe un rôle prépondérant dans la production d'énergie éolienne en Normandie. En effet, le département représente 65 % des parcs éoliens en production ou autorisés dans la région et 58 % de la puissance installée sur le territoire normand de plus 2 centrales nucléaires sont présentes sur le territoire alors : L'égalité entre les territoires et les habitants de Normandie (et de la France) existe-elle vraiment concernant l'impact de ces industries sur le bien être des habitants (Pollutions : visuelle, chimique et auditif) ? Nous ruraux avons le sentiment d'être sacrifier sur l'autel des ENR pour les urbains. Par ailleurs outre les pollutions visuelle et sonore il existe la pollution chimique Sources documentaire : D'après les documents : Leading Edge erosion and pollution from wind turbine blades 5 th. Edition - English Selon la méthode de production , l'époxy contenu dans les pales de rotor contient jusqu'à env. 33% Bisphénol A. Le bisphénol A figure sur la « liste prioritaire norvégienne des substances dangereuses ». Ce sont des produits chimiques qui sont considérés comme posant une menace grave pour la santé et l'environnement sont placés sur la liste prioritaire norvégienne Par ailleurs l'usure des pales par le vent la pluie la grêle le soleil .. provoque la libération de nanoparticules de fibres de verres (la durée de vie des pales d'éolienne sont d'une vingtaine d'année que nous allons respirer. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme L'industrie de l'énergie éolienne a choisi de négliger et de souscommuniquer cela de la même manière que l'industrie du tabac et du sucre traitait des effets sur la santé. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Nesle-Hodeng

@341 - WOJCICKI Fabrice Anonymat : non Organisme : particulier Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 18h24 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Opposition au projet du parc éolien du Mont Hellet Contribution :

Bonjour, Nous avons fait le choix, il y a un peu plus de 30 ans, de venir vivre dans le Pays de Bray. Un territoire pour lequel nous avons eu un véritable coup de cœur mais que nous voyons chaque jour un peu plus menacé par le développement de l'éolien. Les paysages sont un des éléments majeurs de l'attractivité de cette enclave bocagère qui offre un cadre vie que nous jugeons exceptionnel. Nous ne souhaitons pas la voir malmenée par l'éolien comme on peut aisément le constater sur le nord de notre département. De nombreux efforts ont déjà été réalisés pour accroître cette attractivité, ce serait parfaitement contreproductif que de voir se développer des parcs éoliens au sein même de la boutonnière comme c'est le cas avec ce projet. La Seine-Maritime paie déjà un lourd tribut à l'éolien terrestre et maritime. Ses centrales nucléaires assurent une production d'électricité bas-carbone déjà bien supérieure aux besoins de la région Normandie. Nous souhaitons la préservation de notre cadre de vie qui a été et reste la raison principale de notre choix de venir vivre ici. Prenez donc acte de notre opposition à ce projet ainsi qu'à tous ceux à venir qui seront situés à l'intérieur ou aux abords de la boutonnière. Cordialement, Fabrice Wojcicki Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@342 - Association A.R.B.R.E ARBRE Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 18h50 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : projet éolien du mont Hellet Contribution : observations déposées en pièces jointes Pièce(s) jointes(s) :

<p>Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement <i>164 Route du Thil</i> <i>76440 SERQUEUX</i></p> <p><i>Association agréée de protection de l'environnement</i> <i>Arrêté Préfectoral du 21/06/2018</i></p> <p><u>Siège social</u> : Mairie de Forges-les-Eaux Courriel : arbre.bray@free.fr Tél : 02.35.09.69.50</p>	<p>Forges-les-Eaux, le 4/10/2023</p> <p>à M. le commissaire enquêteur – EP Parc éolien du Mont Hellet</p> <p>ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DU MONT HELLET</p>
---	--

L'A.R.B.R.E. (Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement) est née en 1988. Son siège social est situé à Forges-les-Eaux mais son rayon d'action s'étend sur l'ensemble du Pays de Bray, territoire aux paysages marqués par la présence du bocage et des zones humides. Elle dispose du soutien de ses 150 adhérents.

L'ARBRE n'est pas contre les projets éoliens. C'est la première fois que notre association s'oppose à un parc éolien dans le pays de Bray parce que dans le cas présent, les éoliennes sont implantées en plein coeur d'une forêt, milieu naturel très favorable à la biodiversité. **L'éolien, oui, mais pas n'importe où.**

Notre contribution à l'enquête publique est motivée par une sous-évaluation des impacts du projet sur la biodiversité du Pays de Bray. Chacun des quatre chapitres de cette contribution reprend une recommandation de l'avis du 21/09/2020 de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie, **autorité indépendante**. L'ARBRE ne se contente pas de citer les recommandations de la MRAe, elle les nourrit grâce à sa connaissance du territoire.

L'ARBRE a pris en considération l'abandon de l'éolienne E4, mais ce n'est pas suffisant. Il réclame l'abandon pur et simple du projet en objectivant ses raisons.

1. réévaluer l'état initial de l'environnement par une meilleure prise en compte des enjeux écologiques :

Cette recommandation de la MRAe est particulièrement pertinente. L'ARBRE fort de son réseau de naturalistes locaux dont des ornithologiques très expérimentés, fait part ici de son expertise liée à sa connaissance du secteur.

Pour comprendre les enjeux du secteur, il faut adopter une vision large pour intégrer dans l'analyse des enjeux et impacts, les domaines vitaux des espèces animales. Dans le cas présent, ni les aires d'étude rapprochée et éloignée n'identifient les zones de chasse située en dehors de l'aire d'étude immédiate. La zone d'implantation est située sur un rebord de la boutonnière du Pays de Bray à mi-chemin (2 à 4 km) entre la vallée de la Béthune (contacte bocager) et la vallée de l'Eaulne (contexte plus mixte). Beaucoup d'oiseaux et de chauves-souris nichant ou gîtant dans la forêt du Hellet gagnent vraisemblablement les paysages ouverts et les rivières du Bray pour s'y alimenter, voire les habitats citadins (Pipistrelle commune notamment).

Pour les oiseaux, dans le bois du Hellet, au contraire de l'étude malgré ses quelques 19 passages consacrés à l'avifaune, L'ARBRE certifie la présence de : l'Autour des palombes (en nidification et en hivernage).

Des données de 2021 et 2022 extraites de la plateforme **Faune-France.org (1)**, mais également anciennes, attestent d'une solide implantation de cette espèce. Quelques données extraites de la plateforme :

lundi 19 décembre 2022

la_Verrerie_du_Hellet / Croixdalle (76)

1 **Autour des palombes** (*Accipiter gentilis*) [Alban Larousse]

mardi 8 mars 2022

Croix des Trois Frères / Baillolet (76)

2 **Autours des palombes** (*Accipiter gentilis*) [Thomas Domalain]

Ma remarque : Aire avec arbre fienté à côté
Ma remarque : Contact auditif, le deuxième aujourd'hui
Ma remarque : Aire, la deuxième de la parcelle et la troisième du secteur
Mon code atlas : 2
Mon code atlas : 4

dimanche 4 juillet 2021

Croix des Trois Frères / Baillolet (76)

L'Autour des palombes est très sensible au dérangement, très territoriale, avec un grand territoire de 3500 à 5000 ha. Il niche actuellement à moins de 400 m de l'éolienne E1 (cf. **Fig. 2 et 3** en annexe). **Compte-tenu de la surface de la forêt du Hellet (environ 3000 ha), ce couple y est unique.** Pour toute la région Normandie, l'atlas du Groupement Ornithologique Normand (GONm) identifie **250 à 280 couples.** Selon la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), cette espèce est classée en danger critique d'extinction (CR) sur la liste rouge « officielle » des oiseaux nicheurs de Normandie de 2011 (cf. **Fig. 1** en annexe et **(2)**). La base de donnée Faune France mentionne également la nidification de la Mésange noire, classée VU (vulnérable) dans la forêt du Hellet. Le Busard St Martin, les Pics sont classés NT (quasi menacé) et ne sont pas considérés menacés au contraire de l'Autour et de la Mésange. **Les inventaires ne mentionnant pas les espèces au statut de conservation les plus défavorables, les enjeux sont donc sous-évalués.**

Risque de collision de l'Autour avec les éoliennes : cet oiseau forestier survole la forêt au moment des parades, notamment en utilisant les ascendances thermiques qui se créent au dessus des espaces ouverts (clairière, cultures...). Ce chasseur de bas vol chasse majoritairement les oiseaux en louvoyant entre les arbres ou dans les zones assez ouvertes, forestières, mais également potentiellement cultivées (Pigeon ramier). Il effectue donc de fréquents allers-retours entre la forêt et les espaces ouverts environnants (clairière, cultures...). **Par conséquent, le risque qu'il traverse les zones balayées par les éoliennes est donc réel et important.** En outre, pour cet oiseau, la faible distance séparant les éoliennes de la lisière forestière (59 m pour E2 et E3) l'obligera, lorsqu'il sortira de la forêt (poursuite d'une proie...), à des réactions d'évitement très rapides. **La destruction d'un adulte occasionnerait l'abandon du nid.**

Pour les oiseaux patrimoniaux recensés par l'étude (Pic noir, Pic Mar, Busard Saint-Martin), le risque qu'il traverse les zones balayées par les éoliennes est important. Comme pour l'Autour des palombes, pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, le risque est plus important en sortie de forêt.

Les experts de l'étude définissent des risques d'impacts indirects très faibles pour les autres espèces recensées, étant donné leur abondance régionale/nationale, leur rareté dans l'aire d'étude et/ou leur exposition reconnue très faible aux effets de collisions avec les éoliennes en Europe (selon T. Dürr, janvier 2019). **L'ARBRE fait remarquer que l'impact de la destruction d'une espèce rare dans l'aire d'étude (comme l'Autour des palombes) n'en est que plus important...**

L'ARBRE considère des potentialités fortes de colonisation ou de traversée du massif pour de nombreux oiseaux dont notamment les suivants :

Le Milan royal, espèce de milieux ouverts également de bas vol, observé **nicheur en lisière de forêt** à proximité du parc éolien d'Avesnes-en-Bray dans le pays de Bray.

La Cigogne blanche en migration et la Bondrée apivore qui niche en massif forestier, sont également susceptibles d'être impactées.

En définitive, en raison :

- **d'un recensement des oiseaux n'ayant pas permis de recenser les espèces aux statuts de conservation les plus défavorables (Autour des palombes, Mésange noire) identifiés en nidification sur le site par les ornithologues expérimentés locaux ;**
- **de la nécessité de conserver 200 m entre le bout des pales et la forêt pour préserver les chiroptères ;**
- **d'une cavité d'hibernation de chiroptères, ignorée de l'étude, à 200 m du mât de l'éolienne E3 ;**
- **de la mortalité des insectes liée aux éoliennes affectant tout le réseau trophique ;**

les impacts et l'implantation des éoliennes du projet doivent être revus.

2. de mieux justifier le choix du site d'implantation du projet en présentant des scénarios alternatifs d'implantation du projet, préférentiellement situés hors milieux boisés et dans des zones favorables à l'éolien telles que définies au schéma régional éolien avec l'objectif notamment de minimiser leur impact paysager ;

La MRAe développe son argumentation. L'ARBRE y adhère complètement. En outre, l'ARBRE souligne la présence de lignes électriques dans la clairière forestière. **Avec le parc éolien, on ajoute un autre risque de collision dans cet espace. Les impacts cumulés du projet éolien avec ceux des lignes électriques ne sont pas évalués.**

Pour notre association, le choix du site d'implantation doit démontrer l'absence d'autre solution et évaluer les impacts cumulés du parc éolien avec les lignes électriques.

3. de réexaminer les conditions d'implantation du projet conformément aux recommandations Eurobats et, à défaut, de renforcer les mesures de réduction des impacts potentiels du projet sur les chiroptères ;

Selon l'étude, l'effet lisière n'est plus observable après 50 m. Ses graphiques (Fig. 31, 36 et 42) illustrent des résultats plus nuancés (revoir les commentaires faits à ce sujet dans la partie 1). Les éoliennes E2 et E3 (58,9 m de la lisière) vont impacter les chiroptères. L'ARBRE déplore que les recommandations EUROBATS reprises par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères n'aient pas de valeur réglementaire. Les recommandations des experts du GIEC n'ont elles aussi pas de valeurs réglementaires... **Comment peut-on considérer qu'une seule étude d'impact commanditée par le pétitionnaire du projet contredise une véritable étude scientifique (DÜRR 2007, KELM et al. 2014) ?**

De surcroit, ce secteur de la boutonnière du pays de Bray est, selon la cartographie d'alerte du Groupe Mammalogique Normand (4), un secteur à fort enjeux (donc à éviter) pour la Noctule de Leisler dont la présence est avérée sur le site. La DREAL Normandie, service de l'état, reprend cette carte (5) ! Parce que les connaissances manquent pour objectiver notamment les couloirs de migration des chiroptères, **le principe de précaution prévu par l'article L.110-1 du code de l'environnement doit s'appliquer.** Cet article énonce : « (...) Le principe de précaution, selon

ANNEXE

espèce non commun	espèce nom latin	menace	Statut en HN	statut de conservation	Espèce considérée menacée
Autour des palombes	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)	CR	R	D	Oui
Mésange noire	Parus ater (Linnaeus, 1758)	VU	AR	D	Oui
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	NT	AR		Non
Pic mar	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	NT	PC		Non

Fig. 1 : extrait de la liste rouge officielle des oiseaux nicheurs de Haute-Normandie (2011)



Fig. 2 : Carte localisant les nids de l'Autour des palombes et la cavité d'hibernation des chiroptères

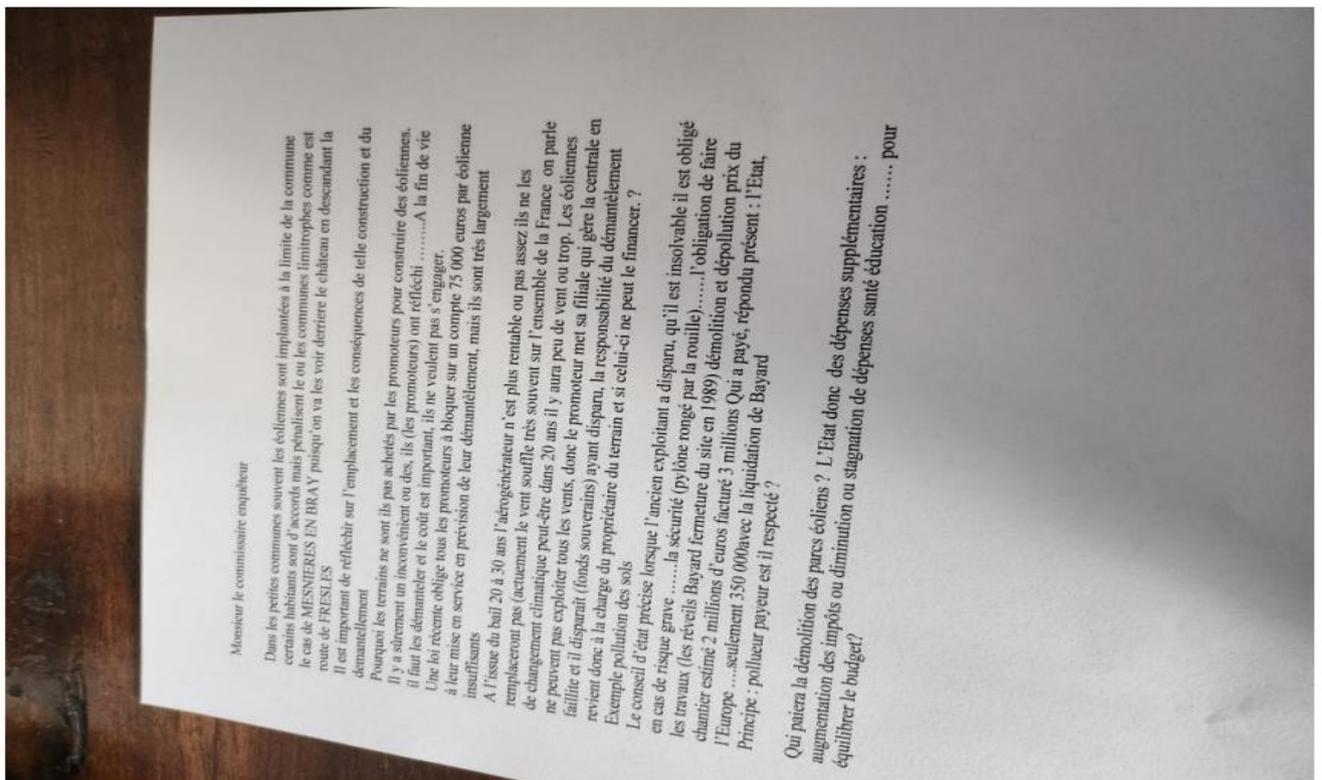


Fig. 3 : Nid Autour des palombes (Forêt du Hellet - 76)

V

Ville : Beaubec-la-Rosière Adresse email : arbre.bray@free.fr (Non validée) Adresse ip : 2a01:e0a:8d:c2a0:91ac:e846:f113:8ea6

@343 - Houette Béatrice Anonymat : non Organisme : Particulier Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 18h51 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : Projet éolien Contribution : Voir pièce photographiée Problème réseau Pièce(s) jointes(s) :



@344 - COCAGNE MATHIEU Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 18h51 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : AVIS FAVORABLE Contribution :

Je suis favorable au projet éolien du Mont Hellet, les retombées fiscales pour les communes et pour la communauté de commune vont permettre de développer les différents projets. Les retombées fiscales pour une commune peuvent éviter une augmentation des impôts pour les habitants et faire fonctionner les communes correctement. Le projet est quand même isoler et bien positionner sur une hauteur. Il n'impactera

pas plus la vue du château de Mesnieres que les habitons en béton qui ne sont pas construites dans le style du château. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fesques

@345 - BERGER pour Oïkos Kaï Bios Marie Anonymat : non Organisme : association Oïkos Kaï Bios Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 18h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : NON à ce projet éolien Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur Nous nous opposons à ce projet d'usine éolienne dont l'une des conséquences sera de réchauffer l'atmosphère. En effet, ces machines sont censées lutter contre les émissions de CO2 et par suite le réchauffement du climat. Or, comme l'indique l'article <https://www.nordkurier.de/politik/alarmierende-studie-klimaerwarming-durchwindraeder-1625706> : « les grandes éoliennes ralentissent le vent. Moins de vent signifie moins d'évaporation et donc moins de précipitations. » (Traduction Google). Chacun constate que les étés sont de plus en plus chauds et que les sécheresses se multiplient. Si l'on multiplie l'installation de ces engins, les pluies seront encore plus rares. Que deviendront les prairies et les cultures qui, nous l'espérons, participent à notre souveraineté alimentaire ? Ces espaces finiront desséchés. Ces agriculteurs, dont les aïeux ont fait des terres généreuses de la France une source de nourriture pour tous, auront de plus en plus de peine à cultiver ces mêmes terres par manque d'eau. L'agriculture intensive a déjà fait des dégâts, l'éolien complètera le triste tableau. Entre autres pour cette raison, nous souhaitons que la demande d'autorisation environnementale de ce projet éolien soit refusée. Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses. Pour OÏKOS KAÏ BIOS Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Ambilly

@346 - COCAGNE Céline Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 18h53 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : AVIS FAVORABLE Contribution :

Je suis favorable au projet éolien du Mont Hellet, les retombées fiscales pour les communes et pour la communauté de commune vont permettre de développer les différents projets. Les retombées fiscales pour une commune peuvent éviter une augmentation des impôts pour les habitants et faire fonctionner les communes correctement. Le projet est quand même isoler et bien positionner sur une hauteur.Il n'impactera pas plus la vue du château de Mesnieres que les habitons en béton qui ne sont pas construites dans le style du château. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fesques

@347 - COCAGNE agathe Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 18h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : AVIS FAVORABLE Contribution :

Je suis favorable au projet éolien du Mont Hellet, les retombées fiscales pour les communes et pour la communauté de commune vont permettre de développer les différents projets. Les retombées fiscales pour une commune peuvent éviter une augmentation des impôts pour les habitants et faire fonctionner les communes correctement. Le projet est quand même isoler et bien positionner sur une hauteur.Il n'impactera pas plus la vue du château de Mesnieres que les habitons en béton qui ne sont pas construites dans le style du château. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fesques

@348 - COCAGNE antoine Anonymat : non Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 18h54 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation publiée Objet : AVIS FAVORABLE Contribution :

Je suis favorable au projet éolien du Mont Hellet, les retombées fiscales pour les communes et pour la communauté de commune vont permettre de développer les différents projets. Les retombées fiscales pour une commune peuvent éviter une augmentation des impôts pour les habitants et faire fonctionner les communes correctement. Le projet est quand même isoler et bien positionner sur une hauteur.Il n'impactera pas plus la vue du château de Mesnieres que les habitons en béton qui ne sont pas construites dans le style du château. Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Fesques

